This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

La musique aux Pays-Bas avant le XIXe siècle

Edmond vander Straeten

Digitized by Google

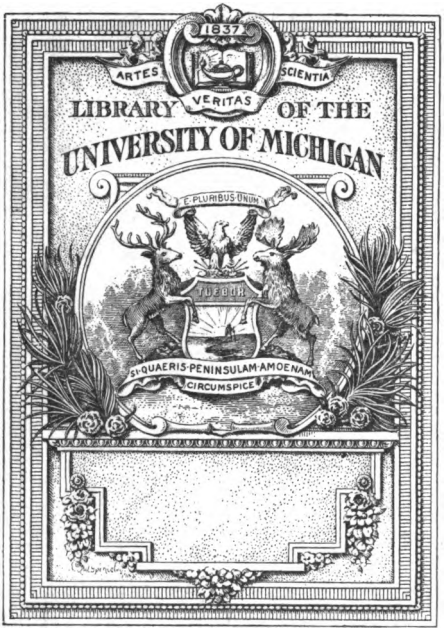

Digitized by Google

ML
106
.N2
S9
v.3

Digitized by Google

Digitized by Google

LA

LA MUSIQUE AUX PAYS-BAS.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA

LA MUSIQUE AUX PAYS-BAS.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA

MUSIQUE AUX PAYS-BAS

AVANT LE XIX^e^ SIÈCLE.

DOCUMENTS INÉDITS ET ANNOTÉS.

Compositeurs, virtuoses, théoriciens, luthiers; opéras, motets, airs nationaux, académies, maîtrises, livres, portraits, etc.

AVEC PLANCHES DE MUSIQUE ET TABLE ALPHABÉTIQUE,

PAR

EDMOND VANDER STRAETEN.

TOME TROISIÈME.

BRUXELLES,
G.-A. VAN TRIGT, ÉDITEUR-LIBRAIRE,
30, RUE SAINT-JEAN.

1875.

Digitized by Google

Bruges, Typographie Aimé De Zuttere.

Digitized by Google

Nos regards doivent se tourner actuellement vers la Hollande.

Le plan, imaginé par nous dès 1863, et qui reçut, quatre ans plus tard, un commencement d'exécution, lors de la publication de notre premier volume, a été suivi à la lettre, chez nos voisins du Nord, par un groupe d'amateurs constitués en société, à la fin de 1868, sous le titre de *Réunion de la musique neérlandaise,* et formant une sorte de section de l'*Association pour la propagation de la musique.*

Reconstruire l'histoire musicale des Pays-Bas, à l'aide de documents authentiques, la plupart puisés aux Archives, et concernant les compositeurs, les virtuoses, les théoriciens, les musicographes, les luthiers, etc., tel est le but du nouveau cercle scientifique. Chaque membre a son attribution particu-

228368

Digitized by Google

lière, ce qui le permet de porter toute son attention sur un point unique.

Jusqu'ici deux volumes, non livrés au commerce, ont paru, sous le titre de *Bouwsteenen* (Pierres à construire), en 1872 et 1874.

Bien qu'à beaucoup près la Hollande soit moins riche que la Belgique, en fait de sommités musicales de tout genre, elle poursuit vaillamment et intelligemment sa tâche, en exhumant, de toutes parts, des documents, qui, mis plus tard en œuvre par une main exercée, contribueront efficacement à réédifier son passé musical, si nuageux, si problématique.

Pourquoi se circonscrire dans les bornes de la Hollande seule ? Nous admettons jusqu'à un certain point une délimitation nécessitée par le caractère local des informations dont on fait usage. Mais, pour quelle raison, le faire systématiquement et de parti-pris ?

Qu'on ne l'oublie point : les Pays-Bas, tels qu'ils existaient jadis, ont une histoire politique et artistique commune. Se retrancher rigoureusement aujourd'hui dans la Hollande seule pour arriver à une régénération des annales musicales néerlandaises, c'est écarter d'avance les renseignements que le hasard peut faire surgir pour la partie méridionale de l'ancien royaume ; fractionnement illogique,

Digitized by Google

puisque les recherches ne dépassent point le seuil du XIX^e^ siècle.

Nous embrassons, nous, les dix-sept provinces, en mettant au jour toutes les pièces se rapportant à l'ancienne circonscription territoriale. C'est le moyen d'obtenir, pour la Hollande comme pour la Belgique, une histoire réellement complète, réellement homogène, car, pour ne parler que des artistes, qui passaient du nord au sud et vice-versa, au gré de leurs caprices, comment retracer leur biographie, si on circonscrit le théâtre de leurs opérations dans une seule contrée? Comment déterminer la part d'influence qu'ils ont eue dans le développement général de l'art musical aux Pays-Bas ?

Si nous avions dû imiter nos confrères hollandais dans leur exclusivisme, nous aurions eu à retrancher de notre travail mainte page intéressante dont ils n'auraient pu se dispenser volontiers, entre autres la précieuse correspondance de Pierre Hémony d'Amsterdam, qui dépeint à la fois l'homme et l'artiste, et qui, sans les soins que nous avons pris d'en entreprendre la publication, serait peut-être restée lettre close pour la biographie du célèbre acousticien. De même pour une quantité d'artistes recommandables cités dans notre *Rapport à M. le ministre de l'Intérieur sur les musiciens belges en*

Digitized by Google

Italie, rapport dont les pièces justificatives, accompagnées des commentaires qu'ils réclament, formeront le quatrième volume de ce livre.

Répétons-le toutefois : à part cette restriction, une foule de documents curieux ont déjà été mis en lumière par la nouvelle association hollandaise, et quand on examine la *Proeve eener Geschiedenis der muzijk* (1), de Van Oordt, on mesure facilement la grande distance parcourue, en moins de six ans, et la vive impulsion imprimée à une entreprise, qui, par les difficultés immenses dont elle est entourée, semblait devoir ne donner qu'à de rares intervalles quelques signes de vie.

Applaudissons donc à ces efforts généreux, et déplorons l'absence, chez nous, d'une pareille activité, du moins collectivement parlant. Resté seul sur la brèche, nous n'en avons pas moins poursuivi, avec tout le zèle possible, notre importante tâche. On en jugera par ce que nous avons élaboré, dans notre isolement, depuis trois ans à peine (2). Nous ne citerons que les matières inédites principales de ce troisième volume :

(1) Deux volumes in-12, publiés en 1860. La période, dite néerlandaise, remplit à peine une douzaine de pages, et comprend seulement quatre noms illustres : Dufay, Okeghem, Desprès et Willaert !

(2) Dans l'intervalle, a paru le 1er volume de notre *Théâtre villageois en Flandre*, qui apporte aussi son contingent dans l'œuvre de revendication historique que nous entreprenons.

Digitized by Google

Compositeurs. — Obrecht (Jacques), maître de chant à Anvers, à Bruges et à Ferrare (XVe siècle) ;

La Rue (Pierre de), chantre à Bruxelles (XVe et XVIe siècles) ;

Appenzeller (Benedictus), maître de chant à Bruxelles (XVIe siècle) ;

Du Hotz (Pierre), maître de chant à Bruxelles (même siècle) ;

Waelrant (Hubert), chantre à Anvers (même siècle);

Verdonck (Corneille), maître de chant à Bruxelles (même siècle) ;

Uutendal (Alexandre), chantre à Bruxelles et à Inspruck (même siècle). Sa correspondance privée et celle de ses trois collègues : Goossens (Jean), Bruneau (Guillaume), et Bruneau (Philippe).

De Fesch (Guillaume), maître de chant à Anvers et à Londres (XVIIIe siècle). Son portrait photolithographié.

Virtuoses. — Cordier (Jean), dit *Gallicus*, chanteur à Milan et à La Haye (XVe siècle) ;

Van Ghyseghem (Henri), dit *Heyne*, chantre de Charles le Téméraire (même siècle) ;

Boquet (Jean), chantre à Madrid (XVIe siècle) ;

Bus (Isbrand), chantre à Madrid (même siècle) ;

Taisnier (Jean), chantre et théoricien à Madrid (même siècle). Son portrait photolithographié.

Digitized by Google

De Bock (Michel), organiste à Madrid (même siècle) ;

Vanden Hove (Joachim), luthiste anversois (même siècle) ;

Van Wilder (Pierre et Philippe), luthistes flamands à Londres (même siècle) ;

Schepers (Baudouin), organiste et carillonneur à Alost (XVIIIe siècle).

INSTRUMENTS. — Clavecin. Superbe clavecin de Jean Ruckers, d'Anvers, datant de 1627. Avec une planche héliotypée. Virginal du même, construit en 1638, pour Londres. Clavecins de Hans Ruckers, père, et d'André Ruckers, fils (XVIIe siècle). Clavecins de Jérôme Mahieu, à Bruxelles (XVIIIe siècle).

Carillon. Construction du carillon de l'abbaye d'Eenaeme, achevé en 1677. Avec une planche.

LUTHIERS. — Jérôme, dit *Hieronymus*, fabricant de cithares, de flûtes, d'orgues, etc. (XVIe siècle).

Généalogie des Ruckers susdits. Leurs marques de fabrique et leurs inscriptions. Avec trois planches. Paul Taskin, facteur de clavecins à Paris, originaire de Theux.

Hémony (Pierre), facteur de carillons, à Amsterdam. Sa correspondance intime. Instructions précieuses sur son art. Spécimen de ses produits. Mammertus Frémy, son successeur (XVIIe siècle).

Digitized by Google

OPÉRA. — Origines et développements de l'opéra, de l'opéra-comique et du ballet, du XV^e^ au XVIII^e^ siècle, à Bruges, à Gand, à Liége, à Anvers, à Mons, à Namur, à Audenarde, à Lille, à Ruremonde, à Verviers, à Enghien, à Luxembourg, à Binche, à Malines, à Tournai, à Furnes, à Soignies et à Saint-Trond. Avec quatre planches.

ACADÉMIES, CONFRÉRIES, MAÎTRISES. — Académies musicales à Gand, à Anvers, à Mons, à Lille, à Malines, à Tournai et à Ath (du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle).

Les *Confrères du Concert* à Bruges, et les *Amateurs de la poésie et de la musique* à Audenarde XVIII^e^ siècle).

Chapelles musicales (flamandes) de Charles-Quint et de Philippe II, à Madrid, et des gouverneurs-généraux à Bruxelles (XVI^e^ siècle).

CHANTS POPULAIRES. — Chanson de Saint-Georges à Alost (XVIII^e^ siècle). Avec une planche.

TYPOGRAPHIE MUSICALE. — Impressions de musique à Anvers, à Louvain, à Amsterdam, à Utrecht, etc.

Malgré les observations qui nous ont été soumises, et dont nous pourrions facilement démontrer l'inopportunité, nous continuons à publier tous les documents utiles, au fur et à mesure qu'ils se présentent, en les munissant des commentaires dont ils ont besoin. Fétis même, qui en a reconnu, trop tard hélas ! la

Digitized by Google

valeur, dit, avec un accent de conviction sincère, à l'endroit des vieux comptes des souverains, des villes, des collégiales et des abbayes : « Là est la vérité concernant les faits historiques, et non dans les livres, où d'anciennes erreurs se copient et se répètent d'âge en âge. »

Les seules modifications que nous nous sommes permises, portent sur la table onomastique, d'où nous avons écarté les titres trop encombrants des drames lyriques, des opéras, des ballets, etc., joués dans les diverses villes où nous signalons leur apparition, en nous contentant simplement de placer leur dénomination générale sous la rubrique qui leur convient. Nous avons cru devoir grouper aussi, sous la rubrique *Bruxelles*, les musiciens ayant appartenu aux divers souverains qui ont régné partiellement ou totalement aux Pays-Bas. Leurs fréquents déplacements motivent cette concentration.

Quand nous avons fait allusion, dans la préface du deuxième volume, aux auteurs qui retournent en tous sens les livres pour en extraire des choses n'ajoutant pas un iota aux renseignements connus, nous ne nous attendions guère à voir ces écrivains recourir à des expédients qui ont dû faire sourire plus d'un lecteur. Prenant le titre de *Documents*, tout en continuant à entasser les rapsodies les plus informes, il leur a semblé vraiment qu'il suffisait d'afficher

Digitized by Google

le mot pour avoir la chose. Or, le terme de document s'entend des pièces jouissant de toute autorité et apportant une lumière nouvelle, et ne saurait s'appliquer à des notes confusément compilées dans des livres non accrédités, ou maladroitement découpées dans des gazettes frivoles.

Une autre manie condamnable est celle de reproduire des notices entières, pour y placer un mince fait inédit, de façon à pouvoir répondre à ceux qui seraient tentés de blâmer de pareils abus : « Nous avons pourtant fourni du neuf ! » Transcrire toute une biographie, en copier même les erreurs, pour y insérer une simple information nouvelle, quelle aberration profonde, et quel incroyable contre-sens ! On ne saurait assez stigmatiser ces travers-là, car ils tendent à se propager, au grand détriment des travaux historiques entrepris consciencieusement.

Recruterons-nous quelques sérieux associés, à l'occasion des questions musicologiques mises au concours dans la classe des beaux-arts de l'Académie royale ?

A notre avis, les deux questions proposées sont trop vastes pour être traitées, avec une égale compétence, d'un bout à l'autre. En les spécialisant davantage, le but voulu aurait été plus facilement atteint.

Digitized by Google

Les XII^e^ et XIII^e^ siècles sont à peine débrouillés. Le XIV^e^ reste encore à l'état embryonnaire. Pour en tirer quelques lumières, de grands sacrifices de temps et d'argent sont nécessaires, car les documents à consulter sont dispersés çà et là dans tous les grands dépôts littéraires de l'Europe. Combien de musicologues voudraient s'imposer une tâche aussi coûteuse ?

De même pour l'historique de la typographie musicale. Une seule monographie a paru jusqu'ici : celle des Phalèse d'Anvers, un point dans l'immensité. Si, pendant une quinzaine d'années, il nous a été permis à peine de remplir un carton de pièces concernant la bibliographie de la musique, comment pourra-t-on, en moins d'un an, réunir tous les matériaux nécessaires à la composition du travail demandé ?

Que l'on ne s'y trompe pas ! Aucune grande manifestation de la pensée ne s'est produite d'un coup. Les travaux de forte conception ne sont que la condensation des idées fournies insensiblement par des travaux plus modestes, plus circonscrits.

Laissons donc les germes des deux questions académiques fructifier à leur aise, pour obtenir une récolte riche et abondante.

Digitized by Google

LA MUSIQUE AUX PAYS-BAS

AVANT LE XIX^e SIÈCLE.

DOCUMENTS INÉDITS ET ANNOTÉS.

I.

De Fesch (Guillaume),

Compositeur de musique de la première moitié du XVIII^e siècle. — Son origine néerlandaise ou flamande. — Sa famille, en Flandre, à partir du XV^e siècle. — Il est maître de chant à la cathédrale d'Anvers. — Liste de ses collégues, en la dite cathédrale, de 1585 à 1737. — Erreurs commises par Gerber et Fétis. — De Fesch quitte Anvers et s'établit à Londres. — La position qu'il a dû occuper en cette capitale. — Il s'y ligue contre Hændel, avec Arne, Lampe et Smith. — Jugement sévère de Burney sur ses compositions. — Recueil rarissime de *Canzonette* de De Fesch, paru à Londres. — Description et appréciation de ces mélodies. — Le portrait de De Fesch, gravé à Londres en 1751. — De Fesch, auteur de l'oratorio *Judith*, a-t-il écrit des opéras ? — Suite des origines et des développements de l'opéra aux Pays-Bas. — BRUGES : Germes d'opéras dans les drames liturgiques joués à Saint-Donatien, dans les représentations scolastiques données chez les Jésuites, et dans les exhibitions des rhétoriciens. — Analyse d'une quadrilogie lyrique publiée, en 1659, par Jean Lambrecht. — Spécimen des airs qui y figurent. — Ballet allégorique qu'on y danse. — Autres ouvrages lyriques du même auteur. — Bruges a-t-elle possédé une Académie de musique ? — Construction d'un théâtre par les *Confrères du Concert*, en 1755. — Documents y relatifs. — Invasion de la comédie à ariettes. — GAND : Représentations rhétoricales avec musique, aux XV^e et XVI^e siècles. — Un comédien italien en 1609. — Tragédies musicales chez les Jésuites. — Ballet au XIV^e siècle et danse dite de *Saint-Jean*. — Pastorale allégorique en 1660. — Tragédie de Sainte-Cécile, avec intervention d'un clavecin. —

Digitized by Google

Troupes d'opéras, etc., en 1696 et 1697. — Documents à ce sujet. — Académie musicale. — *L'Europe galante*, ballet, *la Bataille de Ramelies*, pièce à trucs, *Phaëton*, tragédie musicale, et *le Bouquet de la Reine*, divertissement-ballet, exécutés par elle en 1706, 1707, 1708 et 1762. — L'orchestre d'opéra en 1768. — Le répertoire lyrique en 1791. — Liége : Interprétation de l'opéra : *Joseph sur le Trône*, au collége des Jésuites, en 1695. — Les paroles et la musique de cet ouvrage. — Reproduction du libretto, pièce inconnue des bibliographes. — L'opéra italien en 1697. — Le répertoire de la troupe lyrique de l'Électeur de Cologne, en 1708. — Divertissements et oratorios en 1744 et 1745. — Musique concertante et musique dramatique. — L'opéra italien en 1753. — Représentations foraines. — Partitionnettes imprimées chez Desoer. — Pièces lyriques et dramatiques jouées de 1776 à 1795. — Anvers : Pièces bibliques jouées chez les Jésuites. — Pastorales emblématiques de Van-Nieuwelandt et tragédies musicales d'Ysermans. — Ouvrages exécutés en présence de la reine de Suède, en 1654. — Analyse de documents sur l'opéra anversois, de 1673 à 1746. — Académie musicale, dite Opéra, érigée sous l'invocation du Saint-Esprit. — Représentations de l'*Olyftak*. — Document curieux à ce sujet. — L'opéra italien en 1749. — Ballet dansé au couvent des Ursulines. — Répertoire d'opéra imposé par les gouverneurs-généraux en 1788. — Mons : Représentations bibliques avec musique, au xv^e^ siècle. — Tragédies et pastorales chez les Jésuites. — Adrien Talmy « et ses compaignons, » introducteurs de l'opéra à Mons, en 1599. — Divertissement symbolique, à l'église de la Visitation, en 1662. — *Le Théâtre italien* imprimé à Mons, en 1696. — Opéra français dirigé par Louis Deseschaliers. — *Les plaisirs de Mariemont*, pastorale avec musique, jouée en 1708. — Autres représentations lyriques organisées par les congrégations religieuses et les sociétés laïques. — Suppression et rétablissement du Théâtre. — Octroi pour l'érection d'une nouvelle salle de théâtre, en 1787. — Ariette chantée par M^lle^ Vander Steen. — Namur : Comédie-ballet en 1679. — Ballet allégorique organisé par les métiers, en 1711. — Le libretto de cet ouvrage. — Érection d'un théâtre, en 1725. — Evènement tragique surgi à cette occasion. — Chansonnier incarcéré en 1787. — Audenarde : Mystère avec pauses vocales et instrumentales, au xvi^e^ siècle. — Analyse de l'œuvre au point de vue lyrique. — Tragédies chez les Jésuites. — Représentations rhétoricales. — Opéra flamand, en 1776. — Opéras-comiques traduits du français et joués par des sociétés lyrico-dramatiques, de 1793 à 1799. — Pastorale allégorique, musique de P. Verheyen, interprétée en 1786. — Reproduction du libretto. — Lille : Ballets et intermèdes donnés chez les Jésuites, en 1655. — Grand ballet à machines

Digitized by Google

(*Pomone ?*) représenté devant Louis XIV, en 1671. — Construction d'un nouveau théâtre et création d'une Académie musicale, vers 1699. — Représentations d'opéras, dirigées par Louis Deseschaliers. — Troupe lyrique établie en 1725. — RUREMONDE : Érection d'une société musicale et dramatique, à la fin du XVIII^e siècle. — VERVIERS : Octroi accordé, en 1774, à Stanislas Dutz, pour la construction d'un théâtre. — Reproduction de ce document. — ENGHIEN : Exécution du *Triomphe de la Paix*, en 1725, au château du duc d'Arenberg. — LUXEMBOURG : Ballets dansés, en 1696, chez les Jésuites. — Les airs de ces ballets composés et les pas réglés par Jean-Baptiste Pauwels. — BINCHE : tragédie biblique avec chœurs, en 1543. — MALINES : Culture de la musique à la société rhétoricale : *de Peone*. — Glorification de cet art, faite à la dite association, en 1561. — Organisation par elle d'un concours de tragédie-opéra, en 1620. — La pastorale de *Porphyre et Cyprien*. — Académie lyrico-dramatique, en 1719. — La troupe d'opéra du maréchal de Saxe. — Traduction flamande d'opéras-comiques français, en 1783. — Ballet et pantomimes exécutés, chez les Jésuites, aux XVII^e et XVIII^e siècles. — *Philémon et Baucis*, opéra flamand en trois actes interprété, en 1769, au même établissement. — TOURNAI : L'Académie musicale, installée au milieu du XVII^e siècle, a-t-elle exécuté des ouvrages lyrico-dramatiques ? — Académie d'opéra français établie, vers 1699, par l'impresario Deseschaliers. — Cantate des *Rosiers*, chantée en 1780. — Représentations liturgiques au moyen-âge. — L'antique messe de *Missus* et le drame des *Trois-Maries* aboli en 1642. — Recrutement de chantres à la cathédrale, en 1600. — FURNES : Ballet, de la composition de P. Eerkelbout, dansé en 1653. — Répertoire d'opéra-comique traduit du français, en 1795. — ATH : Académie de musique, en 1771. — Documents à ce sujet. — L'association aura participé aux représentations dramatico-lyriques des Jésuites. — SOIGNIES : Interprétation d'*Andronic*, tragédie avec chants et ballets, musique de Gossart, prêtre de la collégiale de Saint-Vincent. — SAINT-TROND : Le drame de *Sint-Truyden*, de Fastraets, avec chœurs dûs à Jean Vranken, dominicain.

Contrairement à l'avis de l'historien Burney, Gerber prétend que Guillaume De Fesch est néerlandais plutôt qu'allemand.

En partageant l'opinion du savant biographe, nous nous autorisons de l'existence, en Flandre, d'une famille appelée De Visch, et à la quelle appartenait, entre autres, Christophe De Visch, cité en 1515, dans un dénombrement de fiefs

Digitized by Google

relevant du perron de Bruges. Il y a encore un écrivain du XVII^e^ siècle, originaire de Bulscamp, Charles De Visch, et un peintre du XVIII^e^ siècle, natif de Reninghe, Mathias De Visch, au quel il conviendrait d'élever une statue sur une des places publiques de son lieu natal.

Si l'on tient à remonter plus haut encore, nous pouvons satisfaire à ce désir, en signalant, au XV^e^ siècle, un éminent musicien, qui, selon une manie déplorable du temps, ne s'est fait connaître que sous la forme latine de son nom.

Dans la *Déploration* de Crétin sur la mort de l'illustre compositeur Okeghem, se trouvent plusieurs strophes relatives à des musiciens comtemporains du maître, et qui, à l'exception du dernier vers que nous allons citer, ont déjà exercé, avec succès, la patiente sagacité des biographes :

> Agricola, Verbonnet, Prioris,
> Josquin Desprez, Gaspar, Brumel, Compère,
> Ne parlez plus de joyeux chants ne ris,
> Mais composez ung *Ne recorderis*,
> Pour lamenter nostre maistre et bon père.
> Prévost, Ver-Just, tant que Piscis Prospère...

Agricola n'est autre que le fameux Ackerman; Prioris, on l'a déjà vu, répond avec justesse à l'appellation flamande De Veurste, De Vorste; pour Piscis, il n'y a de possible que le nom de De Visch. On remarquera, et nous insistons sur l'observation, que les Flamands surtout tenaient à adopter une dénomination latine, particulièrement en France et en Italie, où la prononciation de leur nom véritable était l'objet d'une répugnance facile à comprendre. Gaspard seul, dans le groupe où nous nous renfermons, s'est vu forcé de recourir à son nom de baptême pur et simple, pour n'avoir pu interpréter, en langue latine, le nom patronymique de Van Weerbeke, dû à une localité de Flandre (1).

(1) Un Corneille De Visch devient *poirter* de Vilvorde, en 1481.

Digitized by Google

Reste l'ortographe de De Visch, qui ne nous semble présenter aucune difficulté sérieuse.

Dans la Flandre occidentale, à laquelle appartenaient les De Visch des trois derniers siècles, la lettre *i* se prononce communément comme un *e*, et le *v* y prend parfois une accentuation légèrement teutonique se rapprochant de la lettre *f*. Le Limbourg en offre encore des exemples. La forme de De Fesch n'est donc qu'une variante passée de la prononciation dans les actes publics, comme des milliers de cas s'en voient tous les jours. Pour l'article *de*, redisons-le encore, il est essentiellement flamand ou néerlandais.

Gerber ayant voulu entendre, par le mot *Niederländer*, les peuples formant l'ensemble des provinces où se parle le bas-allemand, la Hollande actuelle n'a point, ce nous semble, de raison plausible pour s'approprier exclusivement notre musicien. La découverte de son lieu natal tranchera seule cette question, d'ailleurs fort accessoire pour nous.

Une assez singulière orthographe est employée dans le procès intenté, en 1769, par le chapitre de la cathédrale d'Anvers, aux maîtres de chant de la confrérie du Saint-Sacrement, procès où figure la nomenclature authentique des directeurs de la maîtrise élus par ledit chapitre, à partir de 1585. Cette liste étant un document historique utile à consulter, nous la reproduisons textuellement :

Ten jaere 1585, Andreas Pevernaege;
Ten jaere 1592, M. Potiers;
Ten jaere 1615, Wibrandus Andreæ, by provisie;
Ten jaere 1641, Joannes Fourneau;
Ten jaere 1645, Gaspar Boost;
Ten jaere 1666, D. Cockx;
Ten jaere 1678, Joannes Le Corbisier, qui erat magister cantûs in [ecclesiâ] Sancti Nicolai Bruxellis;
Ten jaere 1687, Nicolaus Paul;

Digitized by Google

Ten jaere 1704, R. D. Guillielmus Vander Weyden;
Ten jaere 1713, Petrus Baeker;
Ten jaere 1714, R. D. Cornelius Le Tiege;
Ten jaere 1715, Paulus Seregiers;
Ten jaere 1718, Alphonsius de Eve (1);
Ten jaere 1725, Guillielmus De Feche;
Ten jaere 1731, Josephus Hector Fiocco;
Ten jaere 1737, A. Blavier, op 19 january;
Eyndelyk, ten jaere 1765, R. D. L. Van Noorbeeck, alsdan sangmeester van de collegiale van S^t^-Jacobs tot Antwerpen.

Ce *De Feche* est écrit vraisemblablement d'après une transmission orale, et toute française.

Le *Dictionnaire historique des musiciens* de Choron et Fayolle nomment notre musicien *Fesche* tout court. Cela n'est guère plus sérieux que la séparation bibliographique du *de* initial, effectuée par Fétis, dans sa *Biographie universelle des musiciens*, qui, à l'aide de cette amputation malencontreuse, transforme un nominatif en ablatif véritable.

Gerber s'en réfère prudemment à la forme graphique du portrait de l'artiste : *Defesch*, forme non moins défectueuse, soit dit en passant, si l'on tient compte d'un usage dès longtemps établi, qui veut que le nom précédé d'un article s'écrive avec une majuscule : De Vos, De Man, De Beer, d'Hont, etc. Cela est d'ailleurs très-logique, très-rationnel.

(1) A cette époque, les places vacantes de maître de chant, à Anvers et ailleurs, s'annonçaient par la voie des journaux, témoin l'avis suivant, consigné dans les *Relations véritables* de Bruxelles, à la date du 14 octobre 1719, celle précisément qui nous intéresse ici :

« Avertissement. La place de maître des chants de l'église cathédrale d'Anvers étant venue à vaquer, comme aussi deux places de basse, et une taille, messieurs les doien et chapitre de la susdite église aiant résolu de mettre lesdites places au concours pour en gratifier les plus capables, font savoir que ceux qui y voudraient prétendre, se pourront présenter avant la fête de tous les saints, munis de bonnes attestations. »

Digitized by Google

Toutefois Gerber commet, plus loin, une méprise plus grande, en transformant la date 1751 en 1757, méprise imputable peut-être à l'imprimeur (1), qui aura pris le chifire 1, pour un 7, mais méprise dont Fétis n'aurait point dû se rendre coupable, lui qui avait à sa portée tant de moyens de contrôler soigneusement les assertions de ses devanciers.

La date du portrait étant 1751, au lieu de 1757, il convient de rabattre au moins six ans de ce qui avait été supposé relativement à l'existence de De Visch à Londres. L'hypothèse concernant sa naissance reste debout toutefois, et l'effigie de l'artiste annonce évidemment un âge se rapprochant de la soixantaine.

Nous savons, par les archives de la cathédrale d'Anvers, que De Fesch, fut démissionné de ses fonctions de maître de chant, après le mois d'octobre 1731. Il avait vivement mécontenté ses supérieurs, et même, à ce qu'il paraît, il s'était montré fort irrespectueux vis-à-vis d'eux, *het behoorlyk respect benomen*. Après avoir subi une suspension disciplinaire, entraînant une interdiction absolue du jubé, il en vint enfin à encourir une suprême disgrâce, consistant en la révocation définitive de son emploi (2).

Il s'agit, paraît-il, d'un traitement inhumain infligé aux enfants de chœur placés sous sa direction.

De Fesch ne fut préposé à la maîtrise de la cathédrale que pendant six ans, ayant été investi de ces fonctions, comme on l'a vu, en 1725. Se rendit-il immédiatement en Angleterre, après sa disgrâce? Nous ne saurions rien préciser à cet égard, pour le moment. Gerber l'installe à Londres, en 1730, sans dire où il puise ce renseignement. Qu'il soit parvenu à se faire un nom, dans cette populeuse

(1) Elle se trouve pourtant répétée dans la nomenclature des portraits du *Lexikon*, t. IV, p. 678.

(2) Déclaration du secrétaire Jules Verhoeven, en date du 1731.

Digitized by Google

capitale, à cette année ou plutôt à l'année suivante, voilà ce qui est plus probable et plus admissible.

Le recueil des *Canzonette* aura-t-il été publié, peu après son arrivée, en vue de se faire une réputation à Londres? En tous cas, Gerber recopié en cela par Fétis, se trompe de nouveau, en faisant paraître le recueil précité à Amsterdam (1). Tous les ouvrages de De Fesch, édités en Hollande, sont antérieurs à son départ d'Anvers.

Comme à son talent de compositeur, il joignait celui d'organiste et de violoniste, il aura été recherché dans les bonnes maisons de Londres pour y tenir sa partie instrumentale, car la musique de chambre jouissait déjà alors, dans la capitale d'Angleterre, d'une très-grande vogue. Il peut avoir été attaché à l'hôtel de la princesse Erskine, comme maître de concerts, ou comme professeur de clavecin. Très-probablement, il tenait le clavecin dans les soirées aristocratiques.

Il y avait, vers cette époque, au parlement écossais, un jurisconsulte distingué, lord Dun, mieux connu sous l'appellation de David Erskine. La princesse Erskine, à qui le recueil de *Canzonette* est dédié, se rattache-t-elle à la famille écossaise? Il serait assez intéressant de pouvoir résoudre cette question; nous parviendrions peut-être à établir, à l'aide de ce renseignement, la position véritable que De Fesch occupait à Londres ou ailleurs. Il ne serait pas impossible qu'il eût exercé les fonctions de maître de chant ou d'organiste, dans quelque église catholique de la grande cité.

A coup sûr, il aura fait partie, à Londres, de l'Académie royale de musique, fondée en 1720, par des personnages de haut rang. Ses grandes capacités musicales et les publications dont il avait déjà enrichi le répertoire musical, lui assignaient une place marquante dans ce nouveau

(1) Pendant la correction des épreuves, on nous démontre l'existence d'une édition amsterdamoise ne comprenant que dix morceaux.

Digitized by Google

sanctuaire de l'art. Burney le range au nombre des compositeurs de l'époque de Hændel qui essayèrent de renverser, ou du moins, de contrebalancer la renommée du colosse musical :

« Vers ce temps-là, dit-il, il y avait en Angleterre plusieurs aspirants à la renommée pour la musique théâtrale et chorale. Arne, Lampe, Smith, Defesch et Greene, firent tout leur possible contre Hændel ; mais c'était la lutte d'enfants au berceau contre un géant. Cependant ils composaient pour des acteurs inférieurs et pour un public inférieur, quoique ils parussent avoir eu si bien conscience de leur propre manque de ressources, que ce qu'ils produisirent de mieux semble n'être qu'une humble et timide imitation de Hændel.

« Arne commença à se distinguer, en recomposant l'opéra d'Addison, *Rosamonde* ; Lampe, par *Amélie*, un drame anglais, écrit par Carey, qu'il mit en musique ; Smith, par *Téraminte*, un autre opéra du même auteur ; et, dans les affiches, tous ces opéras étaient prétendûment composés dans « la manière italienne. » Defesch écrivit un oratorio, nommé *Judith*, le docteur Greene un *Te Deum*, et une partie du *Chant de Deborah*.

« Quoique ces essais n'eussent pas beaucoup de succès, ils contribuèrent néanmoins à diminuer le goût du public pour les opéras italiens, et ainsi à discréditer plus ou moins Hændel, sans toutefois servir ses adversaires (1).

(1) « There were in England at this time several candidates for fame in theatrical and choral music: Arne, Lampe, Smith, Defesch and Greene, tried their against Händel ; but it was the contention of infants with a giant. Indeed, they composed for inferior performers as well as inferior hearers ; but they appear to have been so sensible of their own want of resources, that the utmost they attempted seems to have been an humble and timid imitation of Händel's style of composition. Arne began to distinguish himself by new setting Addison's opera of *Rosamond* ; Lampe by *Amelia*, an English drama written by Carey ; and Smith by *Teraminta*, another opera, written by the same author ; these were all

Digitized by Google

Burgh, dans ses *Anecdotes of music* (1), reproduit, à quelques différences près, les mêmes faits cités par Burney. Il y revient ailleurs, et notamment à l'endroit où il dit que: « Outre Lampe et Arne, il y avait, à cette époque, d'autres aspirants au même genre de renommée musicale, notamment maître John-Christophe Smith, auteur de deux opéras anglais, *Teraminta* et *Ulysses*, et De Fesch, qui composa l'oratorio de *Judith* (2). »

Pour jouer un rôle aussi considérable, De Fesch devait posséder un talent plus sérieux que celui que l'historien anglais lui assigne en ces termes:

« De Fesch, allemand, qui vint en Angleterre vers l'année 1730, était un bon contrepointiste et un fécond compositeur, mais ces productions étaient, en général, sèches et peu intéressantes (3). »

En reproduisant littéralement cette appréciation sévère, Burgh y ajoute un correctif qui nous semble juste de tous points: « Quelques-unes de ses productions sont agréables, » dit-il (4).

Il s'agit ici, sans le moindre doute, des *Canzonette*

said, in the play-bills and advertisements, to be set in the *Italian manner*. Defesch set an oratorio called *Judith*, and Dr Greene a *Te Deum*, and part of the *Song of Deborah*. These, though not very successful, contributed to diminish the public attention to Italian operas, and by that means injured Händel, withoud essentially serving themselves. » BURNEY, *A General history of music*, etc. London, 1776-1789, t. IV, p. 367.

(1) London, 1814, t. III, p. 78.

(2) « Besides Lampe and Arne, there were at this time other candidates for musical fame of the same description; among these were Mr John Christ. Smith, who set two English operas for Lincoln's Inn Fields: *Teraminta* and *Ulysses*, and De Fesch, the oratorio of *Judith*. » p. 405.

(3) « De Fesch, a German who came to England about the year 1730, was a good contrapuntist and a voluminous composer, but his productions were in general dry and uninteresting. » BURNEY, t. IV, p. 672.

(4) « Some of his productions are pleasing. » *Anecdotes of music*, etc., t. III, p. 418.

Digitized by Google

de De Fesch, que Burney n'a peut-être pas connues, ou que vraisemblablement il a méconnues, en se plaçant à un point de vue qui n'était pas le bon, attendu que, après un siècle et demi d'âge, leur valeur n'a point décru, bien au contraire.

En voici le titre précis : *Canzonette ed Arie, a voce sola di soprano, col basso continuo, e da potersi suonare con violino o flauto traversiero, dedicate all' illustrissima lady Francesca Erskine, dal suo umilissimo servo Guglielmo De-Fesch.* — (London) printed and sold by B. Cookeat y Golden Harp, New street 6° Garden. In-4°, de 21 feuillets non côtés.

Le titre que nous venons de décrire, est orné d'une vignette représentant Orphée à la lyre, dans un berçeau entouré d'instruments de musique du commencement du XVIII^e^ siècle. Au-dessous, se trouve cette remarque au lecteur : « N. B. La maggior parte di queste Canzonette sono del sig. Paolo Rolli, gia edite in Londra nel 1727. » Ce qui veut dire que « la plupart des poésies du recueil sont dues à Paul Rolli, et virent le jour dès l'année 1727. »

Les *Canzonette* sont donc postérieures à cette date. Paul Rolli figure dans les biographies, comme ayant, en effet, habité Londres à cette époque.

Les mélodies sont gravées sur cuivre, d'une façon nette et lisible. L'exemplaire que nous possédons, est sur papier fort, au lis de France. Il y dix-sept chansons et trois airs.

La coupe des chansons est généralement la même : deux périodes de seize mesures s'enchaînent l'une à l'autre, d'une façon presque identique. Le sentiment qui y domine, se ressemble aussi : toutes respirent cette mélancolie, presque banale, qui caractérise les chansons amoureuses de l'époque, et que les poésies françaises surtout ont vulgarisée par des rimes devenues proverbiales (1).

(1) Cela n'a point empêché, il convient de le constater, Jean-Jacques Rousseau d'adapter ses mélodies à quelques-unes des chansons de Paul

Digitized by Google

Néanmoins, l'auteur est parvenu à donner à chaque thème un cachet de douce émotion qui parfois atteint aux proportions d'un vrai lyrisme. Tous ces motifs vibrent d'un accent sincère, et rendent, en rhythmes incisifs et en harmonies aussi savantes que variées, ce que les couplets offrent de touchant et de pathétique. La grâce italienne s'y mêle au coloris mâle de Hændel. Mais si les opéras du musicien allemand, écrits en style mixte, ont beaucoup influé sur l'inspiration de notre maître, celui-ci n'en a pas moins tracé, d'une façon propre à lui, des mélodies qui plaisent, qui touchent et qui resteront.

Les airs, dus à sa plume, nous paraissent moins heureusement inspirés. La recherche s'y fait sentir, et l'auteur n'a pu s'affranchir de la formule consacrée. Nous ne parlons pas des vocalises, auxquelles les exigences de la mode lui ont fait un devoir impérieux de payer le tribut voulu. Le meilleur des trois morceaux nous semble être le n° 20, entièrement bâti sur des évolutions de basses, et, de plus, ordonnancé d'une manière très-ingénieuse et très-caractéristique.

En fait de chansons, il nous les faudrait citer presque toutes, depuis celles qui prennent la forme d'une fine et élégante pastorale, jusqu'à celles qui s'élèvent au ton de la sentimentale cavatine. Avant toute autre, la *Canzonetta III* se recommanda à notre choix. Elle respire une poésie aussi distinguée que profonde, et, en outre, elle offre une facture rhythmique et harmonique vraiment heureuse. On la verra reproduite ici sans la résolution des bases chiffrées, que ne comporte malheureusement pas l'exiguité de notre cadre.

Voici le timbre de chaque chanson : 1^er^ « Se tu m'ami; » 2^me^ « Con dolce forza; » 3^me^ « Soli cagion, crudele; »

Rolli, comme on peut le voir dans le beau recueil qui a été publié des compositions du célèbre écrivain français, sous le titre de : *Les Consolations des misères de ma vie*, etc. Paris, 1781, in f°, *passim*.

Digitized by Google

Canzonetta

de

GUILLAUME DE FESCH.

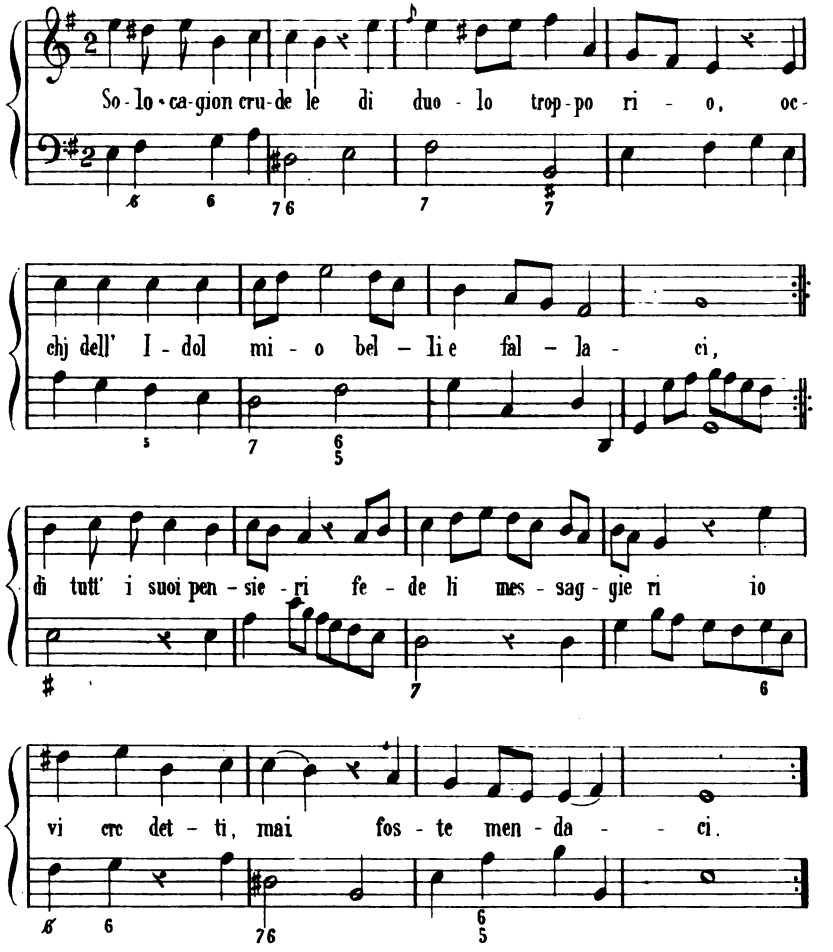

Digitized by Google

Digitized by Google

4me « Vienni, amore, nel tuo regno; » 5me « Che ti giova, cara Fille; » 6me « Lo splendor del primo sguardo; » 7me « D'un visetto lusinghier gl'occhj; » 8me « Tu fai la superbetta, Dorilla; » 9me « Solitario bosco ombroso; » 10me « Ruscelletto a far soggiorno; » 11me « Na, mia bella, il sol diletto; » 12me « Benchè vita del desir; » 13me « Dorilla, e che sarà; « 14me « Affannoso mio pensier; » 15me « Una breve lontananza; » 16me « Si ride amore d'un cor sanato; » 17me « Non intendi, o pastorello. »

Le timbre des trois airs est : « Qual augeletto che vezzosetto; » « Care luci non piangete; » « Come sarai l'amar felice stato. »

Le portrait de De Fesch est gravé en format in-4°. Il mesure 21 centimètres en hauteur et 18 centimètres en largeur. Au dessous, on lit en lettres anglaises : W. DEFESCH. *A. Soldi pinxit. — F. Morellon le Cave sculpsit* 1751.

De Fesch est pris en buste et presque de face. Sa figure est belle, expressive, distinguée. On ne dirait jamais que cet homme fut « brutal à l'excès », comme ses biographes le dépeignent. Sa bouche est fine et plissée, avec une légère teinte d'ironie narquoise. Son menton se détache en pointe et laisse voir au-dessous un renflement. Ses yeux petits et vifs annoncent de l'intelligence, de la pénétration, qualités que son front élevé et ondulé ne dément point. Il porte une perruque bien proportionnée aux contours de sa superbe tête.

Son costume d'ailleurs est très-élégant, très-soigné. De jolies dentelles fleurdelisées garnissent sa poitrine et ses manches. Homme d'étude et de méditation, il n'a pu se dispenser, par les devoirs de son état, de fréquenter le monde, et il a dû avoir, cela se devine, d'exellentes relations dans les sphères élevées de l'aristocratie. Une plume et un feuillet de partition annoncent le compositeur.

Tel qu'on le voit, De Fesch a eu évidemment la taille

Digitized by Google

grande, et, n'étaient une vigueur d'expression accentuée et allure calme et flegmatique qui le rapprochent de nos Willaert et de nos Blankenburg, on serait tenté, en prenant l'ensemble de sa physionomie, de l'assigner à la race gauloise, et de placer, pour le moins, son berceau au nord de la France. Nous l'attribuerons provisoirement, et en attendant des renseignements authentiques, à la race svelte et souple qui peuple, aux environs de Bruges, les côtes maritimes de la Flandre occidentale.

La gravure, envisagée en elle-même, n'est pas dépourvue de mérite. A part, la bouffisure du dessus de la main droite, l'exécution trahit un vrai burin d'artiste. La pose, qui est celle du recueillement, a du naturel et de l'expression. L'influence de Van Dyck est visible.

Le portrait a été reproduit, dans ses proportions exactes, par la photolithographie. C'est à notre ami M. Edmond Depret, que nous sommes redevable d'en avoir pu donner au lecteur un spécimen mathématiquement précis. Grâce aux soins intelligents et dévoués de l'éminent musicien, l'exemplaire, conservé au *British museum*, aura bientôt, dans le monde artistique, la popularité qu'il mérite à si juste titre.

Schilling fait mourir De Fesch en 1758, nous ignorons sur la foi de quelle autorité. C'est selon toute apparence, la date fautive de 1757 délayée et commentée imaginairement. De Fesch aura l'honneur d'une notice dans la *Biographie nationale*.

Burney, comme on a vu plus haut, le range au nombre des compositeurs dramatiques qui essayèrent de contrebalancer la grande réputation de Hændel. S'il a produit un oratorio, n'est-il pas naturel de supposer qu'il s'est essayé également dans l'opéra ? Déjà, pendant son séjour à Anvers, il peut avoir tenté d'aborder la scène, car Anvers avait, au commencement du XVIII^e^ siècle, un théâtre lyrique très-fréquenté. D'ailleurs, son oratorio n'aura été qu'un opéra biblique plus ou moins déguisé.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

On saura toutes ces particularités, quand on se sera livré à de sérieuses recherches sur la matière dont il s'agit. Nous venons y apporter un nouveau contingent, destiné à compléter les informations qui ont été données, dans le 2me volume de ce travail, sur les origines et les développements de l'opéra à Bruxelles. Nos renseignements concernent Bruges, Gand, Liége, Anvers, Mons, Namur, Audenarde, Lille, Ruremonde, Verviers, Enghien, Luxembourg, Binche, Malines, Tournai, Furnes, Soignies et Saint-Trond.

Pour la première fois, osons-le dire, ces documents sont envisagés sous un point de vue spécial. Ce n'est pas sans difficultés qu'on est parvenu à leur donner cette destination nouvelle (1). La tâche a été rude, le résultat voulu ne saurait tarder à se dessiner. Partout on s'empressera de nous signaler des lacunes, des inexactitudes peut-être, notamment pour les faits empruntés aux livres, et, qui sait ? des inductions gratuites ou fausses...

Voilà ce que nous avions ambitionné. Tel savant, livré, depuis de longues années, à l'étude approfondie des documents conservés sur l'histoire de la localité qu'il habite, en remontrera facilement à celui qui juge à distance ou sur des pièces incomplètes et insuffisantes. Notre rôle se bornera donc à donner l'impulsion, à montrer la route, à secouer l'indifférence. Nous n'avons jamais visé à autre chose.

BRUGES. — Avant tout, consignons ici deux extraits des *Actes capitulaires* de Saint-Donatien à Bruges, relatifs aux mystères que, dans les églises importantes, les chantres avaient coutume de représenter à certaines fêtes de l'année :

(1) Les renseignements fournis par Burney sont trop connus pour être utilisés ici. Nous y renvoyons le lecteur.

Digitized by Google

[27 Martii 1476 n.s.] D. Aleanus de Grote, succentor hujus eccl., supplicavit Dnis ut eis placuerit, ut ipse unacum sociis de eccl. possent ludere, dominica proxima, quemdam ludum spiritualem, quem ludere, hoc est copiam *(sic)*, posuerunt super buffeto per dominos visitando. Domini mei deputarunt ad visitandum dictum ludum, Jo. Coolbrant et M. K. de Campis et dominum curatum hujus ecclesie, M. Jo. de Hoya.

Domini mei ordinarunt dari sociis ludentibus, in dominica proxima, 3 kannas vini.

[15 Martii 1480 n. s.]. D. Aleanus De Groote, succentor hujus ecclesie, petiit ut ipse cum sociis suis posset ludere, die dominica proxima, unam moralitatem, quam ipse succentor composuit. Domini mei erant contenti, dummodo dicta moralitas per dominos deputatos visitaretur anne esset aliquid erroris in eadem.

Ce fut, comme on peut le voir, Alain De Groote, maître de chant de Saint-Donatien, qui composa les paroles et la musique de ses moralités, et son talent n'a pas dû être de peu d'importance, puisque le célèbre Jacques Obrechts consentit, ainsi qu'il sera dit ci-après, à prendre, pendant quelque temps, la direction des chantres placés sous sa direction.

En reproduisant les deux extraits susdits, dans un autre travail (1), nous disions, entre autres : « L'origine de ces *ludi* est très-ancienne, et le bel ouvrage de M. De Coussemaker, *Drames liturgiques du moyen-âge*, fournit, à ce sujet, toutes les données désirables. Insensiblement, comme le prouvent des extraits nombreux, reproduits dans notre *Théâtre villageois en Flandre*, les laïcs s'immiscèrent dans ces représentations, et finirent par en avoir le monopole. »

D'après Celler, « les représentations purement dramatiques, les concerts, les cortèges avec décors, les intermèdes, et les carrousels à mascarades et à machines,

(1) *Maîtres de chant et organistes de Saint-Donatien et de Saint-Sauveur, à Bruges*, etc., p. 12 et 14.

Digitized by Google

sont les ancêtres de l'opéra (1). » Il faut y joindre, après le XVe siècle, les ballets et les oratorios.

Les éléments générateurs de l'opéra, aux Pays-Bas, vinrent, à partir du XVIe siècle, des sociétés de Rhétorique, des établissements d'instruction et des divertissements de la cour (2). Peut-être les troupes théâtrales foraines y eurent-elles une part aussi. Dans plus d'une de ces représentations, celles à comédies surtout,

Le violon tint lieu de chœur et de musique,

comme dit Boileau. Toujours est-il que la musique y intervint à titre accessoire, avant d'usurper en quelque sorte le rôle principal. Il serait difficile, croyons-nous, de rencontrer, avant le XVIIe siècle, un vrai type d'opéra. On en était encore, à Paris, en 1640, à mettre de la musique dans certaines scènes, et à déclamer le reste, comme à l'ordinaire. Voltaire cite ainsi *le Mariage d'Orphée, ou la grande Journée des machines* (3). On se bornera donc à rechercher, dans chaque ville de province, les pièces qui ont contribué à former le drame musical.

Les colléges des Jésuites ont organisé, de bonne heure, des représentations dramatiques. Jaloux de ce qui se passait sur les théâtres profanes, ils ont tenu à imiter de près, voire même à surpasser, sur les scènes d'école, les exhibitions des acteurs de profession.

Ce qu'ils ont longtemps appelé intermèdes, étaient, en définitive, des opéras, destinés à réveiller, par l'éclat de l'orchestre et du chant, l'attention qui se relâchait, à chacun des actes de leurs soporifiques tragédies latines.

Tour à tour, nous voyons, au collége de Louis-le-Grand à Paris, les opéras embryonnaires de *Jonathas* (1669), d'*Eus-*

(1) *Les Origines de l'opéra*, p. 17.
(2) *La Musique aux Pays-Bas*, t. II, p. 138.
(3) *Commentaires sur Corneille*. Préface du commentateur sur *Andromède*.

Digitized by Google

tache (1684), de *Démetrius* (1685), etc., servir ainsi d'intermèdes, *interludia*, aux lourdes pièces de leur crû. Bientôt ces intermèdes prennent le nom de « récits en musique. » Nous en comptons trois pour le même établissement : un, en 1698, pour la tragédie de *Philochrysus*, ou l'Avare ; et deux, en 1700, pour les tragédies de *Crésus* et d'*Abdolonimus*. Ces récits formaient un programme à part.

Parfois, il y avait, comme intermèdes aux tragédies latines, des ballets somptueux dansés par les élèves, témoin celui des *Songes*, qui fut intercalé dans *Joseph*, en 1699 (1).

Pareils intermèdes furent exécutés dans les établissements jésuitiques des Pays-Bas. Nous ne pourrions certifier le fait, quant au collége de Bruges. Il est permis de croire toutefois que les premières tragédies et comédies, exécutées en cet établissement, ont été entremêlées de musique instrumentale et vocale. La mention peut en avoir été négligée, sur les nombreux programmes de ces solennités que nous avons sous les yeux (2).

Nos renseignements sont plus explicites à l'endroit des représentations rhétoricales. La célèbre procession du Saint-Sang dut mainte fois servir de texte à des pièces de tout genre en destination de la scène. Lambert Vossius s'en empara, en 1641, pour composer une série de dialogues se terminant par des couplets chantés. Ils ont pour titre : *Hemelsprake voor den Brughschen H. Bloedt-Dach*. Ceux de 1642, 1643 et 1644, commencent, se poursuivent et se clôturent au moyen de strophes musicales (3).

Un autre rhétoricien, Jean Lambrecht, qui, selon Snellaert, mérite d'occuper le premier rang parmi les écrivains

(1) De Backer, *Bibliothèque de la compagnie de Jésus* (2e édition).

(2) C'est le cas pour une tragédie jouée à Liége et dont il sera parlé plus loin. Il y a, plus loin, au sujet des tragédies exécutées à Gand, certaines mentions caractéristiques.

(3) *Alle de werken van* Lambertus Vossius. — Brugghe, Clouwet, 1679, in-12.

Digitized by Google

qui ont essayé d'opposer une digue insurmontable aux envahissements de la France, fit imprimer, en 1659, à La Haye, où l'on prétend qu'il donna l'hospitalité au roi exilé d'Angleterre, une sorte de quadrilogie lyrique sur la paix conclue contre l'Espagne et la France, et les horreurs de la guerre qui ont précédé ce traité. Cette composition est intitulée : *Vlaemsche Vrede-vreucht, naer een pynelycke droefheyt door den grouwelycken oorlogh, nu verandert in een aengenaeme peys, verthoont door Vlaemsche maeght, Meydroom, Goddelycke vrede-lof, Vorstelycke minne-lusten, ende Coninckiycke bruyloft-dicht, door* J. LAMBRECHT.— 's Gravenhage, Andrien Vlack, 1659, in-4°.

Dans la première pièce, la Pucelle flamande montre, au moyen d'une tragi-comédie, les affreux malheurs dont le pays a été le théâtre. Elle s'en plaint aux Pucelles de Gand et de Bruges, qui viennent la consoler. Enfin, le ciel, touché de compassion, lui accorde les bienfaits d'une paix éternelle.

Il y a, pour la conclusion de la première partie, une intention de finale, où trois thèmes divers sont chantés isolément, par la Pucelle flamande et par les Pucelles brugeoise et gantoise, en alternant avec les campagnards de Flandre. Les Pucelles entonnent alors simultanément le deuxième thème, puis tous ensemble font du troisième thème une sorte d'unisson solennel. Mentionnons, à titre de spécimen caractéristique, le deuxième motif, qui est rythmique et distingué, et auquel s'adaptent les strophes quatre, cinq, six et sept. On trouve, en tête, ces mots: *Tweede andere voys van dit liedt*. On sait que la barbarisme *voys*, voix, son, s'employait à une époque où l'*aria*, l'air, n'était pas encore en usage.

La paix arrive. Cupidon se glorifie de son règne, lequel s'étend aux dieux et aux géants. Surgit un ballet, où Mars exécute des danses, en brandissant son glaive, aux sons d'une musique chantée. Après vient une sorte de lutte chorégraphique, entre l'Espagnol et le Français, le Danois et le Suédois, l'Anglais et le Flamand, sabre tiré et pistolet au

Digitized by Google

poing. Finalement, la paix les influence tous; ils jettent bas les armes, et fraternisent à qui mieux mieux.

La musique qui se chante, pendant ces diverses entrées, est affectueuse et douce, et marque le pas par de mélodieuses cadences.

Bellone, ayant appris la défaite de Mars, s'apitoye sur son sort, en entonnant un chant d'un caractère plaintif. Quand les démons viennent lui exhiber, d'une façon inopinée, le cadavre du dieu, sa complainte se transforme en chant funèbre. Ici, une sorte de psalmodie langoureuse et monotone.

Les funérailles de Mars se célèbrent, pendant que Bellone se tord les mains de douleur. La cérémonie s'appelle *Kermesse des diables*, que nous traduirons par Sabbat ou Bacchanale. Le motif chanté est vif et anxieux. Les trois dernières mesures, en notes rondes, semblent exprimer, à la cadence, ces mots: *seker is hy doot*. Il y a ici une intention réalisée avec bonheur, eu égard à l'époque. Après, Bellone reprend sa complainte, du troisième au septième couplet inclusivement.

La danse infernale est mise sous les yeux du lecteur intégralement, à l'exception de la clef d'*ut* changée en clef de *sol*.

Comme conclusion, Cupidon arrive, en conduisant à la main la déesse de la Paix. A la suite d'un échange de politesse, la déesse de la Paix chante un joli motif de danse. Cupidon s'y joint, et le tout se termine par un ballet.

Le *Mey-Droom* n'offre qu'une chanson finale, touchant les frivolités du luxe. Vers le millieu du thème, en C barré, nous remarquons un changement de mesure en 3/2. Il y a du profit à retirer d'un passage du poëme, où Vénus, ayant prédit, pour la Flandre, une longue et heureuse paix, les neuf muses, annoncées par Mercure, défilent tour-à-tour, chacune caractérisée par ses attributions musicales. Polymnie bat la mesure, Clio invente des chants, Calliope fournit de nouveaux livres de musique, Euterpe fait retentir ses trompettes, Terpsicore accorde son in-

Digitized by Google

DRAME LYRIQUE:

Vlaemsche Vrede-Vreucht.

Défaite de Mars.

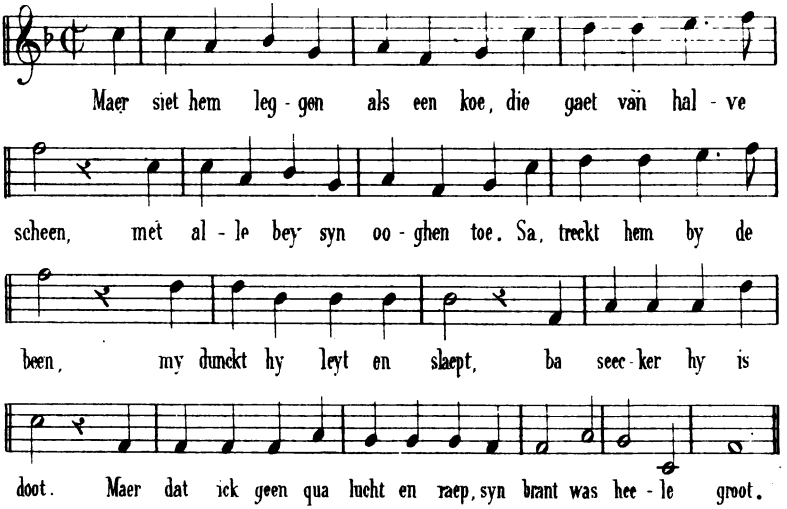

Complainte de Mars.

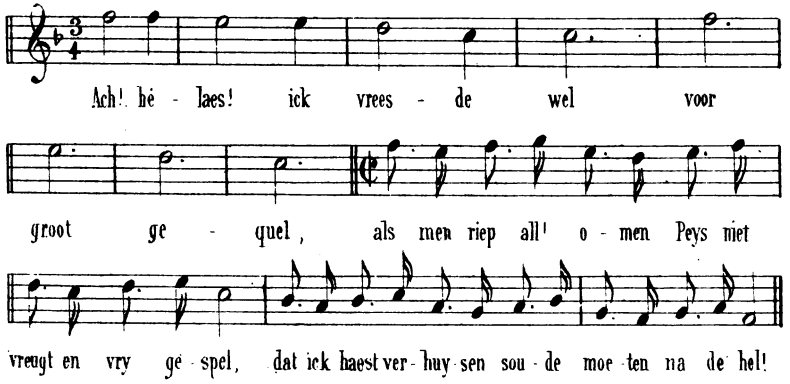

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Photo-Lith. Simonau & Toovey, Brux

A. Diepenbeeck inv.

UN BALLET AU XVII^ME SIÈCLE.

Digitized by Google

strument favori, Melpomène cherche ses pipeaux (1) et souffle dans son basson, Thalie empoigne son cistre, Erato met des cordes à sa harpe, et finalement Uranie fait vibrer son grand violon.

Le *Goddelijke Vrede-Lof*, quatrième partie de la composition symbolique de Lambrecht, ne contient aucune strophe chantée. En revanche, le *Bruylofts-Gedicht*, sorte d'épilogue lyrique, en renferme trois, dont la première exprime les imprécations de Mars, à la veille de l'union entre Louis XIV et Marie-Thérèse, fille de Philippe IV, roi d'Espagne. La musique nous a paru assez intéressante pour mériter d'être reproduite.

La deuxième mélodie, très-mouvementée et très-accentuée, se chante, dans un divertissement champêtre organisé aux noces royales, et où se voit une danse des morts avec l'orgueilleux Mars.

Une gravure nous montre le festin, auquel assistent, dans un nuage, les dieux de l'Olympe. Trois paysans à l'avant-plan, dont un joue du tambourin ; un autre tient un flambeau allumé, dansant autour du dieu de la guerre renversé sur le sol, et laissant échapper de sa bouche expirante l'imprécation : *eheu !* C'est un vrai tableau d'opéra qui nous initie, en l'absence d'une scénologie spéciale, au mode d'exhibition des ouvrages lyriques empruntés à la mythologie. Une photolitographie en rend les traits scrupuleusement exacts.

Un ballet allégorique était toujours froid, et le défaut d'action y produisait le défaut d'intérêt, sans compter les trivialités ennuyeuses dont on parsemait chaque entrée. On se voyait encore obligé de recourir au système naïf des rouleaux explicatifs, que l'on pourrait comparer, dit Baron (2), à ces bandes écrites, qui, dans nos vieux ta-

(1) Dans le *Koninckłyk Bruylofts-Gedicht*, dont il sera parlé plus loin, LAMBRECHT met une différence entre le *riet* et la flûte. Serait-ce une sorte de hautbois ?

(2) *Lettres sur la danse*, etc. Paris, 1825, p. 150.

Digitized by Google

bleaux, sortent de la bouche du personnage, et expliquent ainsi la situation que l'immobilité de leurs corps, leurs visages froids et leurs yeux ternes ne laisseraient jamais deviner.

Suit enfin une danse de jeunes filles sur un motif que chante Arile, bergère néerlandaise. Ce motif est d'un caractère gracieux, d'un rhythme facile et incisif, et d'une expression rêveuse et mélancolique. On le trouvera ci-contre.

Dire maintenant la provenance de toutes les mélodies que nous venons de passer sommairement en revue, n'est point chose aisée. Nous comptons fort peu de compositeurs lyriques à cette époque. Encore, la plupart d'entr'eux ont subi les influences de l'Italie et de la France, qui, elle-même, naturalisait des musiciens transalpins, faute de musiciens indigènes d'un mérite réel.

Le poëte s'est-il adjoint un compositeur, ou bien a-t-il adapté lui-même ses couplets à des thèmes connus? Nous laissons la question indécise, en attendant que l'on rentre insensiblement en possession des innombrables recueils lyriques qui ont vu le jour, dans ce pays et ailleurs, aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles.

Un autre ouvrage du genre de la *Vlaemsche Vrede-Vreucht* de Lambrecht, a paru, en 1660, à Bruges. Il comporte aussi de la musique et a pour auteur Gheleyn Scheppers. Nous n'en connaissons que le titre ainsi conçu : *Vlaemsche Vrede-feeste, besonderlick ghehouden ende vertoont door die van Brugghe... in de triomphelicke Vieringhe en Vreughts-lof op Mars sterf-dach, mits de publicatie van den pays... tusschen Spaignen en Vrankryck... ghecomponeert by Geleyn Scheppers.* — Te Brugghe, Lucas Vanden-Kerchove, 1660, in-4°, de 12 feuillets (1).

La pièce lyrique de *Rachel*, par le même Lambrecht, mérite encore une mention. D'après le titre qui suit, elle

(1) Catalogue Serrure, 2^de^ partie, n° 2396.

Digitized by Google

DRAME LYRIQUE:

Vlaemsche Vrede-Vreucht.

Ballade d'Arile,

BERGÈRE FLAMANDE.

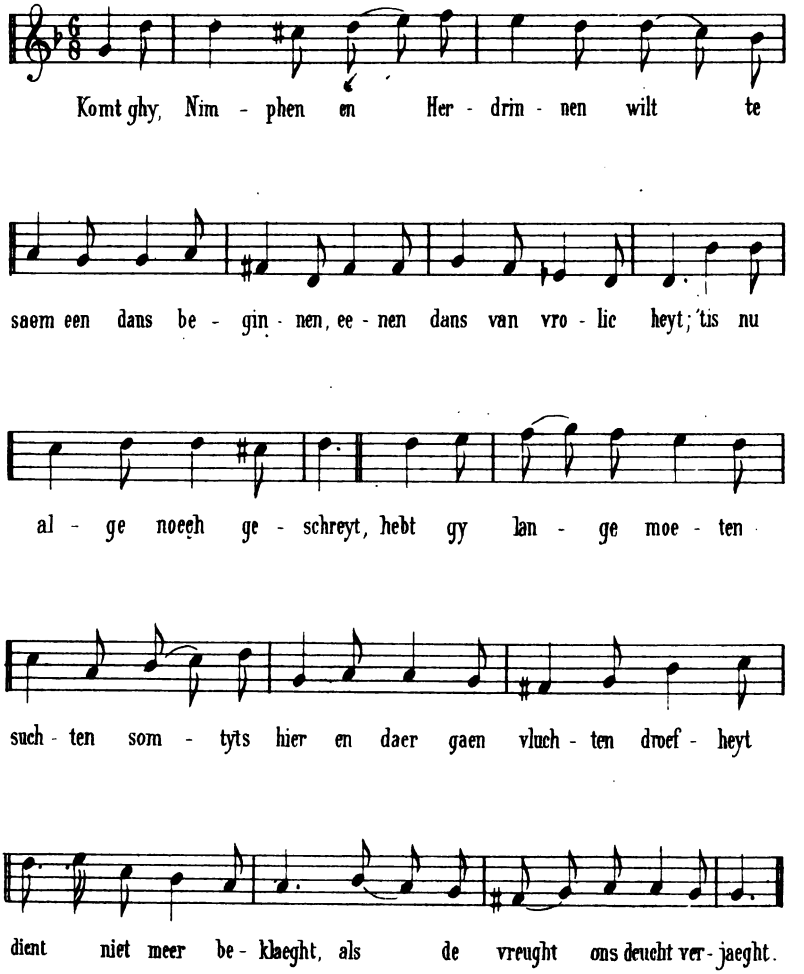

Digitized by Google

Digitized by Google

a été jouée à Bruges, en présence de l'évêque, le 3 mai 1659, c'est-à-dire à l'*ommegang* de la cité : *J. Lambrechts Rachel, ofte thoonneel van de oprechte Liefde, verthoonende door een herders-spel den arbeyt ende getrouwe Liefde van den Aerts-vader Jacob, gespeelt binnen Brugghe, op den derden mei* 1659.... — Tot Brugghe, Clouwet 1662, in-4°.

C'est une idylle biblique, ornée d'un ballet, et qui débute par une chanson « nouvelle », d'un caractère distingué et recueilli, sorte de cantique du temps. Elle est appelée *Chanson de Départ ;* voici pourquoi :

Les anges, venus du ciel par une échelle, trouvent Jacob endormi sur une pierre. Ils prêchent aux hommes la vertu et la foi. Jacob porte sur lui une chanson de voyage : *reys-liedt*. Les anges l'entonnent avec transport, en s'éloignant. Jacob s'éveille en sursaut, et s'effraie de l'apparition...

Le berger Prosalyte, heureux de voir régner un doux été, exalte la vie des campagnards et presse ses compagnons Lamech, Hebreus et Achitob de chanter et de jouer une joyeuse pastorale.

Le thème adopté répond au timbre. « Êtes-vous du party ? moi aussi. » Il est en mesure ternaire et son allure gaie est tempérée par une teinte de doux mysticisme. Le rhythme est très-franc et très-accusé. La voix a des élans expressifs.

Les vers qui introduisent cette pastorale, parlent de la flûte comme instrument favori :

> 't Sa, Herders van het veldt, kom, speelt eens op de fluyt
> Een vreuchdigh herders-liedt, den tydt die wyst 'et uyt.

L'invitation porte, que la chanson, due à Prosalyte, s'exécute à plusieurs voix et sur bonne mesure:

> . . . . . maer let wel op de maet,
> Op dat elck een van ons syn stem wel gaede slaet.

Digitized by Google

Dans une farce, servant d'intermède à l'idylle, s'offre une chanson dite par Lyntjen, Coppen et Ruphen, et ayant trait au bonheur de la paix et à l'écartement de la guerre. Le timbre choisi est: « Je n'ai pas la tresse blonde. »

En guise de conclusion, on célèbre, par un ballet, les noces de Jacob et de Rachel. Le motif chanté est d'une teinte élégiaque. Son timbre n'est pas indiqué. Le dieu Pan, vêtu de feuillages, engage la danse. Six bergers l'imitent (1).

On a encore du même auteur : *Bethlehem vertoonende den H. Kersnacht, spele-wys beschreven door J. Lambrecht.* — Brugghe, Joos Vander Meulen, 1685, in-4°. Les chants de cette pastorale biblique n'accompagnent pas les paroles. S'ils ont offert un cachet original, leur perte est à déplorer. Il nous suffira d'avoir relevé cet ouvrage lyrique d'un poëte flamand, qui, plus sévère sur l'ordonnance de ses sujets, eût accompli, sans nul doute, de magnifiques choses.

« Lambrecht était d'un caractère très-impressionnable, changeant et vif. Il décrit lui-même (2) plusieurs traits de sa jeunesse, qui montrent bien que son imagination le dominait... » Cette imagination colore parfois très-vivement ses vers, mais le défaut de réflexion ramenait souvent les mêmes procédés de paix et de guerre, allégorisés par des personnages empruntés à l'antiquité.

(1) Van Duyse dit de la pastorale de *Rachel* :

« Nog vreemder ziet het er uit met het herderstuk over Jacobs liefde voor Rachel, opgesteld in 1659 door Jan Lamberechts, een brugschen patriciër, dien wij niet stellig als rederijker opgeven. De boksvoet Pan danste daarin een ballet in gezelschap der herderen van Palestina, en onder de oogen des patriarchs en der dochteren van Laban. Dit spel won de toejuiching des brugschen bisschops Vanden Bosch, die er de vertooning van bijwoonde. » *Verhandeling over den drievoudigen invloed der rederijkkameren* etc., p. 94.

(2) Dans une autobiographie en flamand que possédait Serrure, et qui a été résumée par le chanoine Carton, au t. 1er, p. 271, des *Hommes remarquables de la Flandre-Occidentale.*

Digitized by Google

Une étude sérieuse sur Lambrecht manque à notre littérature flamande. Faisons des vœux pour qu'une plume compétente entreprenne bientôt ce travail utile et intéressant.

On trouve de la musique notée, dans l'ouvrage didactique de Lambrecht : *Dicht-Conste in dicht beschreven, uytgegeven door de Gilde des H. Geests in Brugghe.* — Brugghe, 1659-62, in-4°.

Signalons, en passant, un ballet dansé à Bruges, les 27 et 28 mai 1751, par les filles du *Catéchisme du dimanche*, à l'occasion de la distribution des prix qui eut lieu, pour cette institution, en la chapelle de Saint-Christophe, par l'intermédiaire des pères de la compagnie de Jésus. La tragédie de *Jepthias* précédait cet exercice chorégraphique (1).

Bruges a probablement possédé, à l'instar de Bruxelles et de Gand, une Académie de musique, à la fin du XVII^e^ et pendant une grande partie du XVIII^e^ siècle. Aucune donnée certaine n'existe à cet égard. Une bibliographie de Bruges ferait sortir de la poussière une foule de livrets, peut-être même un certain nombre de partitions d'opéras joués par une association lyrique.

L'Académie de musique de Gand a dû donner à Bruges, vers la fin de 1707, des représentations d'opéras suivies de comédies. Ces représentations alternaient, pendant trois jours de la semaine, avec celles de Gand (2).

Reproduisons un document, qui, bien qu'isolé, tend à prouver que, vers le milieu du XVIII^e^ siècle, les représentations de comédies à couplets et les séances de musique de chambre furent assez nombreuses, assez importantes à Bruges, pour décider les organisateurs à y construire un local spécialement affecté à ce genre de divertissements artistiques.

Ce furent des amateurs de musique, dit *Confrères du concert*, qui entreprirent cette construction, la quelle fut double,

(1) Le programme a paru chez J. Beernaerts, à Bruges.
(2) Voir plus loin, à la rubrique GAND.

Digitized by Google

étant composée d'un local de concert et d'une salle de théâtre. Le lieu choisi pour l'édification de ce bâtiment était occupé par une vieille maison nommée *de Grand*, et faisait face à la vieille Bourse. C'est, en un mot, l'emplacement qu'occupe le théâtre actuel.

Le document dont nous parlons, est l'autorisation accordée par Charles de Lorraine aux *Confrères du concert*, d'acquérir la susdite vieille maison et les terrains avoisinants, à l'effet d'y élever un théâtre où seraient donnés des spectacles publics monopolisés par leurs directeurs, ainsi que cela se pratiquait dans d'autres villes des Pays-Bas. L'octroi, daté du 28 novembre 1765, est de la teneur suivante :

Sur la remontrance faite à son Altesse Roïale par les Amateurs de la musique dans la ville de Bruges, connus sous le titre de *Confrères du concert*, afin de pouvoir acquérir de Joseph Verplancke, certaine vieille maison avec les apartenances et dépendances, faisant face à la vieille Bourse, dans ladite ville, nommée *de Grand*, située au coin et du long de la petite rue dite *Robytstraete*, du côté du nord, et joignant à la maison de la veuve et des héritiers de Jean Coene, à présent Charles-Laurent Reynax, du côté du midi, et par derrière à la maison dudit Reynax, pour y construire un bâtiment et un théâtre, tant pour les concerts que pour y donner des bals et comédies, suppliant très-humblement son Altesse Roïale, de leur accorder la permission de l'amortissement nécessaire aux fins susdites; son Altesse Roïale, prenant en considération les raison alléguées par les suppliants, et ayant eu rapport de l'avis y rendu par ceux du magistrat de la dite ville de Bruges, a, pour et au nom de sa Majesté l'Impératrice Reine, permis et accordé, permet et accorde par la présente aux supplians, de pouvoir acquérir ladite maison et terrain en dépendant, pour y construire les bâtiments et théâtre susmentionnés, et d'y donner des spectacles publics, à l'exclusion de tous autres; à quel effet son Altesse Roïale a amorti, dès à présent pour lors, ladite maison et ledit terrain, pour, par les supplians et ceux qui leur succéderont, être possédés héritablement et à toujours, comme d'autres biens amortis, à charge et condition que ce bien restera sujet à toutes les charges et impositions publiques mises et à mettre, comme s'il n'étoit pas amorti, ainsi qu'à tous droits seigneuriaux, féodaux, censaux, lots et ventes et à toutes

Digitized by Google

les autres reconnaissances de quelque autre nature qu'elles soient, en conformité de ce qui est prescrit à cet égard par l'édit du quatre juillet 1755, et que les supplians seront tenus de présenter le présent acte, tant aux surintendant, directeur et trésorier généraux, conseillers et commis des domaines et finances de sa Majesté, qu'aux président et gens de sa chambre des comptes, pour y être respectivement vérifié, entériné et enregistré, en la manière accoutumée, ainsi qu'aux conseillers fiscaux du conseil de Flandres, et ce en dedans l'an, à peine de nullité de la présente grâce; ordonne son Altesse Roïale à tous ceux qu'il apartiendra, de se régler et conformer selon ce, nonobstant toutes ordonnances, restrictions, mandemens et défenses à ce contraire, aux quels elle à dérogé et déroge, et en ce relevé et relève, pour le cas présent, tous ceux qu'il apartiendra, pour autant que de besoin. Fait à Bruxelles, le 28 novembre 1755. Paraphé Steenk. v^t^ (signé) CHARLES DE LORRAINE.

Par ordre de son Altesse Roïale.
(signé) F. J. MISSON.

Souscription: Acte d'amortissement pour les *Confrères de la musique* à Bruges.

Cette concession, en tant que relative à l'amortissement des propriétés, fut ratifiée, le jour suivant, par décret de l'Impératrice Reine, ainsi conçu :

L'IMPÉRATRICE REINE.

Chers et bien amés,

Aïant vu l'avis que vous nous avez rendu sur la requette des *Amateurs de la musique* à Bruges, nous vous faisons cette, à la délibération du Sérénissime Duc, notre lieutenant, gouverneur et capitaine-général de nos Païs-Bas, pour vous informer que nous leur avons accordé les lettres d'amortissement d'une maison à acquérir dans ladite ville, pour y construire un théâtre. A tant, chers et bien amés, Dieu vous ait en sa sainte garde. Bruxelles, le 29 novembre 1755. Paraphé Steenk. v^t^.

Par ordonnance de Sa Majesté.
(signé) F. J. MISSON.

Digitized by Google

A l'égard de l'avis des surintendants, directeur et trésorier généraux, commis des domaines et finances ; de l'intérinement de l'acte à la chambre des comptes, et de la vérification faite par les conseillers fiscaux du conseil de Flandre, voici successivement ces trois actes, d'après la copie que l'on en conserve aux Archives générales du Royaume, où se trouvent aussi transcrits l'octroi de Charles de Lorraine et l'acquiescement de la souveraine des Pays-Bas :

Les surintendant, directeur et trésorier généraux, conseillers et commis des domaines et finances de sa Majesté l'Impératrice Reine, consentent et accordent, en tant qu'en eux est, que le contenu au blanc de cette, soit fourni et accompli tout ainsi et en la même forme et manière qu'il est stipulé par icelle en blanc. Fait à Bruxelles, au conseil des Finances, sous les seings manuels desdits surintendant, directeur et trésorier généraux, conseillers et commis, le dix-sept décembre mil sept-cent cinquante-cinq.

(signé) LE MARQUIS HERZELLE, NENY et J. DE KEERLE.

Cet acte d'amortissement est intériné, selon sa forme et teneur, par les président et gens de la chambre des comptes de Sa Majesté l'Impératrice Reine, et de leur consentement enregistré au registre des chartres n° xviij, 2^do^, f° 686 v° et suivant, le dix-neuf décembre dix-sept cent cinquante-cinq.

Nous présens :

(signé) DE CORDEYS, F. MOERMAN D'OUDEWALLE et P. J. TERSYDENDE VARVEKE.

Cet amortissement a été présenté aux conseillers fiscaux de Sa Majesté au conseil de Flandre, ce 4 9^bre^ dix-sept cent cinquante-six, dont est tenu note au registre.

(signé) D. SERVAES.

Ces comédies, nous l'avons dit, et les trouvailles ultérieures le prouveront, étaient entremêlées de couplets, voire

(1) Conseil privé, carton n° 1548.

Digitized by Google

même de chœurs. C'était l'époque de la formation de l'opéra-comique en France, anciennement appelé *comédie à ariettes*, et dont l'engouement fut tel, à Paris surtout, que nos principales villes ne purent s'empêcher de l'acclimater à leurs théâtres. Elles avaient vu de près, la plupart du moins, les brillantes compagnies d'opéra-comique, venues à la suite des armées du maréchal de Saxe (1746 à 1749,) concourir à enflammer l'ardeur belliqueuse des troupes envahissantes, au moyen de couplets adroitement intercalés dans une pièce en représentation, la veille d'une action décisive (1). Le moyen de résister à des séductions pareilles ?

Les concerts, déjà installés de longue date, n'étaient eux-mêmes qu'une imitation française, et si nous en jugeons d'après les programmes publiés par le journal artistique et littéraire *la Plume*, de Bruges, il est permis d'avancer que, longtemps encore, elles ne démentirent guère leur fatale origine.

GAND. — Le réglement des *Fonteinisten* gantois de 1448, le plus vieux document de ce genre, pensons-nous, stipule une amende à charge des membres de l'association rhétoricale qui osaient contrarier le chef-homme, *hoofman*, dans ses vues concernant toute exécution ayant lieu « *by sanghe, spele oft andersins.* » Voilà donc l'élément musical immiscé dans les représentations théâtrales flamandes, dès la première moitié du xv^e^ siècle.

Lors de la joyeuse entrée de Philippe-le-Bon à Gand, en 1458, il y eut, entre autres exhibitions en plein air, celle qu'offrit un théâtre placé au lieu dit *Ten Poele*, et sur lequel on joua le mystère intitulé : *le Chant d'allégresse des bienheureux, lors de l'offrande de l'agneau pascal.*

Dans cette pièce de pieuse allégorie, on entendit, des deux côtés de la scène, un chœur d'anges qui entonnait des cantiques, en s'accompagnant d'instruments divers, et

(1) Voir *la Musique aux Pays-Bas*, t. II, p. 222 à 226.

Digitized by Google

qui était rangé, dans un ordre parfait, entre Dieu le Père, la Vierge Marie et saint Jean Baptiste (1)

Une autre pièce, appartenant à nos anciennes rhétoriques, était le *Meyspel amoureus*, pièce versifiée à Gand, et successivement représentée à Termonde, en 1519, à Tholen, en 1534, et à Alost, en 1551. On y vit, au lever du rideau, un garde nommé *Wete-van-als*, l'omniscient, lequel, couché dans une aubette, entonna une chanson à l'honneur du mois de mai et du lever du jour. Plus loin, apparut Vénus, plantant l'arbre de mai, emblême des jouissances mondaines, et chantant une série de couplets sentimentalo-mystiques, dont la conclusion était :

Princesse, suet van maniere,
Laet vaeren alle ghepijn,
En helpt ons vreucht hantieren,
Die hier beneden sijn,
Ons vreucht vermeeren, sonder verseeren,
't Is t' uwer eere, Maghet fijn,
So ghy meugt scouwen, wy zyn vol trouwen,
Maer in 't stertken houwen wy 't fenyn (2).

Deux pièces bibliques en latin sont citées par Vander-Haeghen (3). La première, émanant d'un certain Joannes Lacteus, *ludimagister juxta montem harenosum*, date de 1519; l'autre, due à Livinus Pontanus ou Van der Brugge, également *ludimagister*, est de 1559. Cette dernière était entremêlée de chœurs.

De même qu'on intercalait des chœurs dans les tragédies, de même on introduisait des couplets dans les comé-

(1) Blommaert, *Geschiedenis der Rhetorykkamer de Fonteyne*, p. 21., d'après la *Kronijk van Vlaenderen*. De Beauchamps, dans ses *Recherches sur les théâtres de France*, raconte, d'après Jean Chartier, les cérémonies de la joyeuse entrée de Philippe-le-Bon, sans rapporter autre chose de la musique qu'une chanson : « Vive Bourgogne est nostre cry ! » qu'entonnèrent deux hommes et quatre enfants se trouvant dans un donjon porté par un éléphant.

(2) Blommaert, *Ibid.*, p. 40.

(3) *Bibliographie gantoise*, t. VI, nos 12030 et 12068.

Digitized by Google

dies. Des bouffons italiens sont signalés à Gand, dès 1609, et notamment un Jacomo Palioligo, cité dans les comptes communaux de cette année, en même temps qu'un nommé Jean Gassol, qui annonce une origine française.

Les jésuites, poursuivant les traditions des écoles latines, font jouer, à leurs séances publiques, des tragédies et des comédies, qui, selon toute vraisemblance, n'étaient pas dépourvues de musique. Elles étaient en latin ou en flamand.

Une de ces pièces, représentée le 5 et 6 septembre 1647, sous le titre de : *Marie, la puissante guerrière de la Maison d'Autriche*, etc. (1), nous montre, à la fin de chaque acte, un chœur symbolisant des vérités morales ou participant directement à l'action. Ainsi, voyons-nous le chœur, au milieu d'anges « combattant visiblement, » chanter « les louanges de la bataille gaignée près de Prague. »

Nous avançons ainsi graduellement vers l'opéra, et si les pièces mêmes étaient connues, peut-être nous serait-il permis de suivre, d'année en année, les développements successifs donnés à la musique. Les programmes, trop sommaires, nous empêchent de nous livrer à ce travail intéressant. En 1760, la pièce de *Jacobus Machabœorum* offrit un *interludium* (comédie) avec chœurs, dont la direction était confiée à d'Aubat de S^{t} Flour, maître de danse déjà mentionné.

Jusqu'ici, pas la moindre trace de danse scénique. La population gantoise affectionnait pourtant ce genre de délassement, d'ailleurs si propre à la race flamande. Qu'on en juge par le récit que fait un frère-mineur du XVI^{e} siècle d'un bal organisé dans un nouveau local à Gand, et pendant lequel un théâtre s'écroula avec la toiture et le gre-

(1) A Gand, chez la femme de Barthélémy Paul. Voy. *Bibliothèque de la C^{ie} de Jésus*, 2^{me} édition, p. 259, et VANDER HAEGHEN, t. II, p. 138. L'argument rarissime de cette pièce est en notre possession.

Digitized by Google

nier, entraînant dans leur chute environ cinq cents personnes, dont une cinquantaine perdirent la vie :

Eodem mense (jan. MCCCVII) quidam scurræ in Gandavo, pro majori parte juvenculi et juvenculæ, ad calcationem cujusdam novæ areæ in quadam nova domo, ex condicto ad choreizandum circiter quingenti convenientes, in tantum superius in duobus solariis et inferius in area choreizantes saltaverunt, quod, paries domus latericius et per consequens tectum ejus discompaginati corruentes, circiter quinquaginta ex eis oppresserunt, qui et statim mortui sunt, reliquis summo cum pavore evadentibus mortem, quorum tamen centum fere vulnerati sunt graviter vel atrociter interius conquassati (1).

Inutile de parler de la frénésie chorographique qui éclata quelque temps après et que le vulgaire nomma *la Danse de Saint-Jean*. Le mal fut plus grand, rapporte-t-on, en Flandre qu'ailleurs. Il est vrai qu'il n'attaqua que les gens de la lie du peuple, et que le résultat en fut d'anéantir, à tout jamais, les danses qui s'exécutaient, les dimanches et les fêtes, devant les églises.

Signalons, à titre de production lyrique émanée de rhétoriciens, le *Deuchden-lof tot wellecom-wenschinge aen den doorluchtighen heer Carolus Vanden Bosch, commende uyt syn bisdom van Brugghe tot den bisschoplicken stoel van Gendt, in dicht beschreven door J. Lambrecht.* — Brugghe, Clouwet, 1662, in-4°.

On y chanta une charmante pastorale en *ré* mineur, que nous croyons devoir reproduire. Les paroles ne roulent que sur l'allégorie d'un berger, faisant paître ses brebis dans les vertes prairies qui bordent l'Escaut, et d'un loup qu'il faudra écarter du bois *(van den bosch)* pour pouvoir accomplir en paix certaine mission providentielle. Remarquez l'élan de la voix effectuant une dixième, pour retomber ensuite majestueusement sur la tonique.

(1) Desmet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. I, p. 428.

Digitized by Google

Digitized by Google

Pastorale Allégorique

CHANTÉE A GAND,

EN 1662.

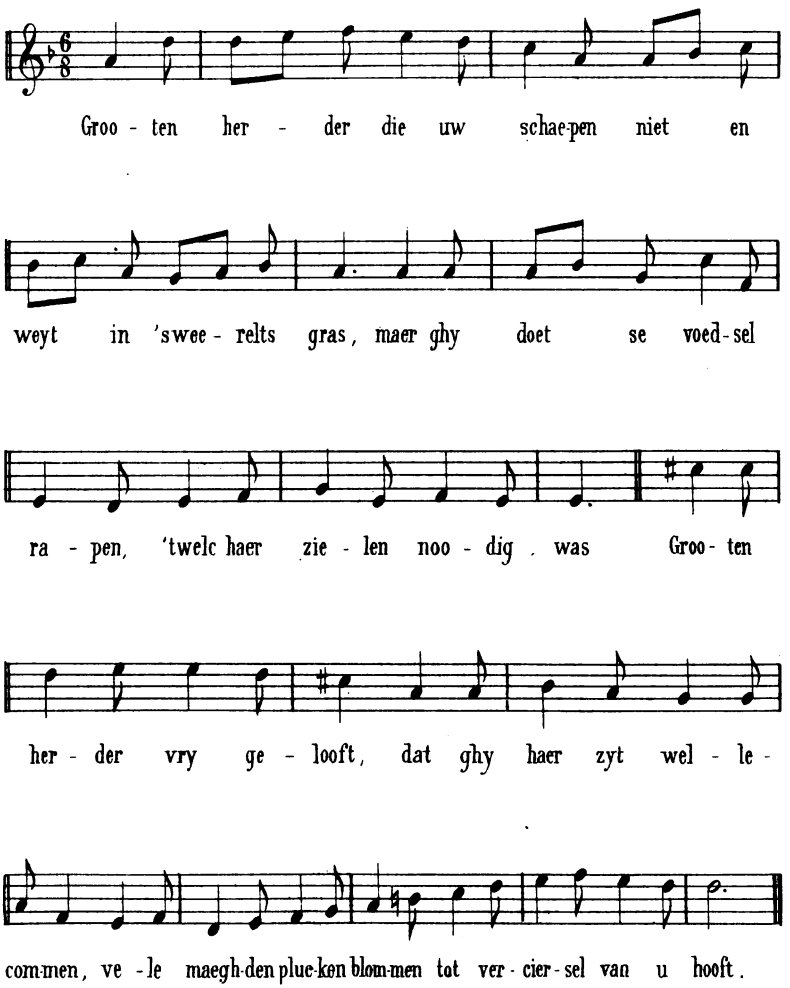

Digitized by Google

Il y eut de belles exécutions musicales, à l'église de Saint-Bavon à Gand, pour l'inauguration du nouvel évêque Mgr. Charles Vanden Bosch. Peut-être la pastorale, interprétée à cette occasion, fut-elle composée par le maître de chant de cette église. La chanson porte, en effet, les mots de : *nieuwe vlaemsche voys*, nouveau timbre flamand, ou, si l'on veut : « nouvelle mélodie flamande. » Pierre Hurtado, on l'a vu, était, en 1651, directeur du jubé de Saint-Bavon. Il n'est pas impossible qu'il n'ait rempli, six ans après, le même poste honorable.

On verra, en regard, la pastorale gantoise. La notation et la mesure ont été modernisées, pour les mettre à l'unisson des autres musiques reproduites dans ce recueil, et conséquemment pour en faciliter la lecture.

Une tragédie que l'auteur avait l'intention de dédier au magistrat de Gand, et dont nous avons l'argument manuscrit sous les yeux, nous initie aux exécutions musicales qui avaient lieu, à la fin du XVII^e^ siècle, dans les sociétés de rhétorique gantoises. La pièce est intitulée *S^te^ Cecilia, spiegel van eerbaerheydt.*

On y voit un ballet de quatre diables, chargés, à l'instigation d'une mégère, d'amener, par les grâces voluptueuses de la danse, sainte Cécile à contracter une union avec le prince Valérien. Valérien arrive. Il trouve sainte Cécile occupée à toucher du clavecin. Elle chante, si nous interprétons bien les mots : « waer onder gesongen wordt. » A moins que des chanteurs, de la suite du prince, ne soient venus lui donner une aubade congratulatoire. Après, le prince présente ses hommages.

Le reste de l'ouvrage est d'un genre qui échappe à l'analyse. Le lecteur préférera consulter le document même, que nous publions ici pour la première fois :

D'opdracht aen myn Ed^e^ heeren den hooghbailliu ende schepenen vander Keure der stede van Gendt.

S^te^ CECILIA, SPIEGEL VAN EERBAERHEYDT.

Den eersten handel, waerin verthoont wordt een ballet van

Digitized by Google

vier duyvels, waer onder Megera slapende light; de welcke duyvels haer, door haer tooverconst, soo verre ghebrocht hadden, dat sy wilden dat sy Cecilia soude verwecken tot de trouwe met prins Valeriaen.

Den tweeden handel: S^te^ Cecilia spelende op de claversyne, waeronder gesongen wordt, ende daer naer presenteert Valerianus synen dienst aen Cecilia.

Den derden handel: den vader ende moeder raden Cecilia te houwelycken met den prins Valerianus, 't welc sy weygert, door dien dat sy hadde ghedaen belofte van suyverheydt.

Den vierden handel: Cecilia wort bedwongen, naer veel weygeringen, te trouwen door de groote gehoorsaemheyt tot haer ouders.

Den vyfden handel, alwaer Cecilia aen Valeriaen, voor 't bruylof bedde, te kennen gheeft dat sy eenen ingel heeft tot bewaerder van haer suyverheydt, waer naer sy hem sent naer den paus Urbanus, alwaer hy syn christelyck gheloove ontfanght; wederom dan ghecomen synde by Cecilia, ontfangen beyde van den ingel eenen crans van lelien ende roosen.

Den sesden handel: Almachius, keyser ende tiran van Roomen, verstaen hebbende de bekeeringe van Valerianus ende synen broeder, doet hun onthoofden.

Den sevensten handel: Cecilia wort gestelt in de heete stove, alwaer sy door haer standvastige predicatie bekeert dry Roomeynen edels lieden.

Den achtsten handel: Cecilia, naer veel pynen ende tormenten, wordt verwesen om onthooft te wesen.

Comme nous l'avons dit, ce n'est qu'un projet de tragédie, qui, selon toute apparence, n'a point reçu son exécution, du moins dans les conditions connues. Le pli extérieur du document porte, en effet, ces mots : *Dit is niet goet*. Ce document a été trouvé dans les écrits d'un certain Jean Rym, greffier de Desteldonck. Il se rapporte à l'année 1685 (1).

(1) Nous le devons à l'obligeance de M. Félix d'Hoop, conservateur des Archives de l'État, à Gand, qui en a fait la découverte dans des papiers de famille.

Digitized by Google

Nous ne sommes point encore arrivé aux représentations régulières d'opéras. Vers la fin du XVII^e^ siècle, notamment en 1696, parurent à Gand des acteurs français qui entremêlaient du chant et des ballets aux tragédies et aux comédies qu'ils jouaient. Ils étaient en pleine faveur auprès du gouverneur, qui, en leur octroyant la permission de prolonger les représentations jusqu'au mardi gras 1697, les invita vivement à se constituer en société.

Leur contrat porte, entre autres, que toutes les affaires devront se régler entre eux à la majorité des voix, et qu'en cas de contestation, ils auront à reconnaître comme juges les comédiens de Paris.

Au nombre des cantatrices, nous comptons la « damoiselle » Villabel. Benoît Charpentier, « symphoniste, » faisait les fonctions d'organisateur d'entrées pour les ballets, de danseur, au besoin de violoniste, pendant les entr'actes, et d'accompagnateur des voix dans les intermèdes de chant.

La pièce suivante en fait foi :

Comparurent par devant moy Charles Schillewaert, notaire royal résident dans la ville de Gand, en présence des tesmoings en bas dénommés, les personnes cy en bas aussy dénommées, donnants à cognoistre que son Excellence monseig^r^. le Gouverneur de ceste ditte ville de Gand at eu la bonté d'honorer de sa protection les comédiens françois, depuis qu'ilz sont en cette ditte ville, et qu'il at encor la volonté de leur donner des marques de continuation pour l'avenir, et leur accorder la permission, pour l'année courante jusqu'au mardi-gras prochain 1697, pour représenter la comédie en ce pays. Lesdits comédiens, lui rendant grâces de touttes ses bontez, et se soumettant aux ordres de son dict Excellence, qui leur at ordonné de passer incessamment entr'eux un contract de société, pour cet effet, ils sont convenus de ce qui s'ensuit :

Premièrement, que tous les acteurs et actrices nommées ci-dessus s'associent du jour de la passation des présentes, pour représenter la comédie ensemblement jusqu'au mardy-gras prochain, scavoir Jean Biet de Beauchamp, pour représenter l'employ des rois dans

Digitized by Google

la tragédie, les paysans dans les pièces comiques et autres qu'il conviendra.

Claude Biet de Hautteville, pour l'employ des premiers rôles de tragédies et comédies, et autres.

Thoinette Poitiers, femme dudict Hautteville, les seconds rôles de tragédies et quelques premiers, et des amoureuses de comédies.

Marguerite Pillart, femme de Simon Bernier Villabel, pour demeurer dans son employ des premiers rôles qu'elle tient et ce qui conviendra.

Pierre Barbot d'Aubignés, pour tout l'employ comique dans toutes les grandes et petites comédies, et dans les tragédies ce qu'il conviendra.

Jean Bouillart de la Garde, pour les troisièmes rôles de tragédies, les vieillards des comédies et ce qu'il conviendra.

Marie le Charton, femme dudict de la Garde, les forts rôles dans les tragédies, et des reynes, et les rôles forts dans les comédies.

Anne la Voye, femme de Benoist Charpentier, pour l'employ comique dans touttes les comédies, et ce qu'il conviendra dans les tragédies.

Joseph Cabut Claré, pour l'employ qui lui sera donné par la compagnie, et il sera maintenu dans les rôles de l'année passée.

Michiel de Renanceau, pour jouer ce qu'il lui sera marqué par la compagnie et assister dans les pièces autant qu'il sera besoin.

Alexandre, fils de M^lle^ Villabel, pour jouer des petits rôles qu'il conviendra, tant dans les tragédies que dans les comédies, et assister dans les pièces autant qu'il sera besoin.

Babeth Villabel, fille de M^lle^ Villabel, pour jouer les derniers petits rôles de comédie.

Marie Françoise de la Garde, pour jouer des suivantes dans les tragédies, et des petites amoureuses dans les comédies.

Ulric de la Garde, pour des suivantes de tragédies et ce qu'il conviendra.

Anne Christine de la Garde, pour jouer ce qu'il conviendra.

Tous les cinq enfants ci-dessus nommez, seront encore tenus de danser dans toutes les comédies où il sera besoin.

La damoiselle Villabel, mère, sera aussy tenue de chanter dans touttes les comédies où il sera besoin.

Tous les acteurs et actrices nommez cy-dessus, tireront chacun une part et portion du profit qu'il plaîra à Dieu leur donner, à la

Digitized by Google

réserve des deux enfants de Mlle Villabel, qui ne tireront qu'une demie part pour eux deux seulement.

Et les trois enfants dudict de la Garde une part pour eux trois seulement, toutes les parts ou portions ci-dessus ne montant ensemble qu'à onze parts et demies.

Tous les acteurs et actrices de la présente société seront tenus de faire généralement touttes les dépenses qu'il conviendra faire pour icelle à frais communs, sur les proffits qu'ils feront, et quand il manquera de fond, les payer par eux selon leur part et portion, ainsi qu'il est marqué qu'ils les tirent ci-dessus.

Toutes les affaires concernant la présente trouppe des comédiens ou société ci-dessus, se règleront et termineront à la pluralité des voix, et, en cas de contestation quy pourroit porter à se pourvoir en quelque juridiction, ils consentent de reconnoître, pour juger de leurs différens, messieurs les comédiens de Paris, et de suivre ce qu'ils en prononceront, comme si par arrest il avoit esté ordonné.

Nul acteur ni actrice ne pourront estre admis dans la dicte présente société, pendant le cours de cette année, et au-dessus du nombre et parts ci-dessus, sans le consentement particulier de tous les susdits nommez.

Si le besoin ou force majeure oblige les présens associez de repasser sur les terres de France, avant la fin de la présente année expirante au mardi-gras prochain, veulent et entendent que ledict présent contrat de société y subsiste, comme s'il y avoit esté passé sans y déroger en la moindre chose, et sans qu'aucun des nommez cy-dessus puisse se séparer de ladite société qu'après le jour mardi-gras 1697, à peine de cinq cent livres de dédit monnaie de France, payable par chacun contrevenant au proffit des acquiessans.

Claude Mallet, femme de Jean Biet, recevra de la trouppe, chaque jour que l'on représentera la comédie, trente sols monnoye de France, pour estre occupée dans le bureau à recevoir l'argent ou à vaquer à la porte de la comédie, et elle sera tenue, outre plus, à jouer les rôles quy lui seront marquez par la compagnie, et chaque jour qu'elle en représentera au théâtre, la trouppe lui donnera encore quinze sols monnoye de France.

Simon Bernier Villabel, mary de la dite Villabel, recevra de la trouppe, chaque jour de représentation de comédie, trente sols de France, pour jouer du violon dans les entractes de la comédie, et sera tenu de se trouver aux répétitions quand il sera besoin; il lui

Digitized by Google

sera permis d'aller à Paris pour ses affaires, pendant quoi il n'aura point de gages, et à son retour on lui donnera ses gages marqués ci-dessus.

Benoît Charpentier sera tenu de jouer du violon dans les entractes de comédies et où il sera besoin dans les pièces, sera encore tenu de se trouver aux répétitions, de composer toutes les entrées nécessaires pour le balet, de dancer luy-même et accompagner les voix autant que de tout ce sera besoin, moyennant quoy il recevra de la trouppe, chaque jour de représentation, trente solz monnoie de France, et dans le cours de l'année et avant la fin d'icelle, a trouppe lui donnera encore 56 lib. monnoie de France, pour les choses où on est obligé cy-dessus.

Ne pouront estre admis, dans le cours de la présente année, aucun gagisse dans la trouppe, sans le consentement particulier d'un chacun.

Tout acteur qui sera commiz par la trouppe pour aller en voïage, soit pour les permissions des villes ou autres choses concernant les affaires de la trouppe, icelle trouppe lui donnera par jour un écu monnoie de France, tant pour la nourriture que pour la voiture.

Les répertoires généraux des acteurs et actrices de la trouppe seront mis entre les mains de quy les représentera, autant de fois qu'il en sera requiz, scavoir de Jean Biet Beauchamp et Pierre Barbot d'Aubigné.

Ainsy fait et passé dans la ville de Gand, en présence de Jacques de Dobbeleere et Josse Vanden Driessche, tesmoings à ce requis et appeléez, ce vingt-et-quatrième de mars 1696, auquel effet lesdicts pères et mères s'ont fait forts pour leurs enfants mineurs, avec renonciation en forme, et principalement lesdictes femmes des droits S. C. V. et de l'authenticq si qua mulier, dictant que les femmes se ne peuvent obliger pour aultres personnes, ce n'est qu'elles ont renuncé audict droit, de l'effet duquel se tiennent duement informé, par moy notaire susdict, et en oultre les acteurs et actrices seront obligés d'exécuter les rôles contenus dans leurs répertoires.

Actum ut suprà.

Biet Beauchamp, De Hauteville, De Reineanseau, Benoit Charpentier, La Villabelle, Marie le Charton-la de la Garde, De la Garde, De Claré, D'Aubigny, Thoinette Potié, Anne la Roy, Claudine Malet.

Digitized by Google

Le vingt-huittième de mars 1696, at ledict Simon Bernier Villabel signé ceste, en présence des tesmoings cy-devant dénommés.

Moy présent : J. De Dobbeleere, 1696 ; Moy présent : J. V. D. Driessche, 1696 (1) ; Villabelle, C. Schillewaert, not^s. pub^cus, 1696.

A peine organisés, deux acteurs voulurent quitter subrepticement la ville, à quoi le gouverneur mit obstacle, comme le démontre le document qui suit :

Comparurent pardevant moy Charles Schillewaert, notaire royal résident dans la ville de Gand, en présence des tesmoings en bas denommés, en personne Jean Bouillaert de la Garde, Joseph Cabut Claré, Michel de Renanceau, Jean Biet Beauchamp et Claude Biet de Hauteville, respectifs comédiens françois présentement dans ceste ditte ville de Gand, lesquels, à la réquisition de Pierre Barbot d'Aubignes, aussy comédien, et damoiselle Marguerite Pillart, dicte Vilabel, dans la trouppe des dicts comparants, ont déclarés et certifiés, comme ils déclarent et certifient par ceste, que ledict Pierre Barbot et ladicte demoiselle Vilabel ont été preste pour partir de ceste dicte ville de Gand, avec les charieaux, envers le pays de France, passé environ un mois, et que son Excellence le Gouverneur de la dicte ville de Gand et autres généraux ont fait faire interdiction au dict Pierre Barbot et la dicte damoiselle Vilabel de ne partir ni sortir de ladicte ville de Gand, sous grandissime peine et amende, tellement qu'ont esté obligés de rester dans ladicte ville de Gand, par commandement dudict seig^r. Gouverneur et aultres généraux, qu'ils n'ont ossez prendre la liberté de partir, pour éviter touts inconvéniens, amendes et aultres charges qu'on eulx auroit imposé, et aussy de ne pas estre arresté et mis en prison, avec présentation ce que dessus affirmer par serment, devant touts juges à touts temps requises, comme damoiselle Marie-Anne Mayand, ditte Mazier, aussi comédienne, estant à Lille, en Flandre, at fait mettre ès mains audit Pierre Barbet d'Aubignés, certain protest de dommages et intérests déjà souffert et à souffrir, passé à Lille, par devant le notaire Franchois d'Ambre et tesmoings, le vingt-deux mars 1696, pour des raisons comprises dans ledict acte de protest,

(1) Registre 731 [numér. anc.] des minutes notariales, p. 14, aux Archives de l'ancien conseil de Flandre, à Gand.

Digitized by Google

et que personne n'est obligé à l'impossible, ledict Pierre Barbot et la dicte damoiselle Vilabel, icy aussy comparants, ont bien volu prendre ladicte certification pour eulx valides en justice, comme on trouvera convenir, et, pour avoir effet de ceste présente acte, ont requis, comme ils requièrent par ceste à tous officier, justiciers, notaires et toutes personnes publiques, afin qu'ils notifient par copie de ceste à ladicte damoiselle Marie-Anne Mayand, ditte Maziers, ce que dessus, et que lesdicts comparants par cest protestent en mains de moy, notaire susdit, de n'estre obligées au contract faicte avec ladicte demoiselle et autres messieurs comédiens, pour avecq elle partir pour Paris et y faire ce qui est stipulé par le contract entre eulx et aultres faite, pour de raisons impossibles susdittes, à quoy laditte damoiselle Marie-Anne et les aultres consorts sont obligées à se regler à l'advenant, ayants la liberté de rester à Lille, ou aller aultre part où que bon eulx semblera, requirants relation de l'insinuation de la copie de ceste pour valides, comme on trouvera convenir.

Ainsi fait, passé et protesté, dans ladicte ville de Gand, en présence de Jacques De Dobbelaere et Josse Van den Driessche, tesmoings à ce requis et appelléez, ce 8 d'avril 1696, approuvant ce qu'icy devant est mis entre les lignes et au marge.

Moy présent: J. V. D. Driessche, 1696; Moy présent: J. De Dobbeleere, de Claré, de Hauteville, La Villabelle, de la Garde, de Reineanseau, Beauchamps, d'Aubigny, C. Schillewaert, not^s pub^cus, 1696 (1).

Comparut pardevant moy, Charles Schillewaert, notaire royal résidant dans la ville de Gand, en personne sieur Michiel de Reineanseau, comédien franchois présentement dans cette ditte ville de Gand, lequel comparant at donné, comme il donne par ceste, procure espéciale et irrévocable à damoiselle Marie-Anne Henin, sa femme, pour recevoir de damoiselle Marie du Fort, soixante-un livres de principal et six livres de dépens, en quoy la dicte damoiselle Du Fort est condemnée envers ledit comparant, par sentence contradictoire du Chastelet de Paris du vingt-un de mars dernier, et trois livres six sols pour le coust de ladicte sentence, de sa recepte donner touttes quittances nécessaires desdits

(1) Registre 731 (numér. anc.) des minutes notariales, p. 16.

Digitized by Google

trois sommes, enfin faire en cestes-dit regard, tout ce qu'il sera besoing, avecq promesse et soub obligation comme de droict. Ainsy faict et passé, dans ladicte ville de Gand, en présence de Jacques De Dobbeleere et Josse Van den Driessche, tesmoings à ce requis et appeléez, lesquels cette avec ledit comparant ont signées, ce quinze d'avril 1696.

De Reineanseau; Moy présent J. De Dobbeleere 1696; Moy present: J. V. D. Driessche, 1696; C. Schillewaert, not^s. pub^cus, 1696 (1).

Nouvelle association formée jusqu'au mardi-gras 1698. Philippe Fanson, dit Dupré, musicien, se pose en garant pour Anna-Claire De la Ferté, sa femme, chargée « d'apprendre les chansons et airs des pièces de théâtre où il y aura à chanter, et les chanter chaque jour qu'il sera besoin. »

Comparurent par devant moy Charles Schillewaert, notaire royal résident dans la ville de Gand, en présence des tesmoings en bas denommés, en personnes Jean Biet de Beauchamp, Claude Biet de Hauteville, Thoinette Poitiers, femme dudict Hauteville, Jean Bouillart de la Garde et Marie Le Charton, sa femme, Anne Lavoye, femme de Benoist Charpentier, symphoniste, Marie Françoise de la Garde, fille dudict Jean Bouillard de la Garde et de Marie Le Charton, Pierre de la Marche (2), Charles Louis Verrigny, Nicolas Estienne Le Francq de Pontevil, Ulric de la Garde, et Anne Christine de la Garde, filles dudict Jean Bouillart de la Garde et de Marie Le Charton, eulx se faisant fort pour leurs dictes filles, — comédiens françois de présent en ceste ville de Gand, lesquels, d'un commun consentement, s'associent tous ensemble, pour représenter la comédie l'année prochaine, à commencer depuis le mardi-gras prochain 1698, jusques à pareil jour 1699, aux conditions cy-dessous, scavoir:

1.

Que tous les acteurs et actrices cy-dessus nommés, pendant le cours de ladicte année, tireront chacun et chacune leur part et por-

(1) Registre 731 (numér. anc.) des minutes notariales, p. 18.

(2) En marge : « Rayé le nom de Pierre de la Marche, parce qu'il n'est pas comparu. »

Digitized by Google

tion des proffits qu'il plaîra à Dieu leur donner, à l'exception de Ulric et Anne-Christine de la Garde, qui pour elles deux ne tireront qu'une part seulement, touttes lesquelles parts ensemble ne feront en tout que onze parts, pour représenter tous et chacuns les rôles ainsy qu'ils les ont représentez pendant cette année 1697, à la réserve de Thoynette Poitiers et de Marie-Françoise de la Garde, quy s'en accommoderont entre elles à l'aimable, et Pierre de la Marche, quy, entre son employ comique, sera tenu de jouer quelques rôles sérieux qu'on luy voudra donner, quant il en sera besoing (1).

2.

Que tous les acteurs et actrices de la présente société seront tenus de faire généralement touttes les dépenses qu'il conviendra pour icelles, à frais communs, sur les proffits qu'ils feront, et quand il manquera de fond les payer par eulx, selon leur part et portion, ainsy qu'il est marqué, qu'ils les tirent cy-dessus.

3.

Touttes les affaires concernant la présente trouppe des comédiens ou société cy-dessus, se règleront et termineront à la pluralité des voix, et, en cas de contestation quy pourroit les porter à se pourvoir en quelque jurisdiction, les conscentent reconnaistre pour juger de leurs différens, messieurs les comédiens de Paris, et de suivre ce qu'ilz en prononceront, comme sy par arrest il auroit esté ordonné.

4.

Nul acteur, ni actrice ne pourront estre admis dans la présente société, pendant la cours de l'année, et audessus du nombre et parts ci-dessus, sans le consentement particulier de tous les susdicts nommez.

5.

Si le besoin, ou aultre cause obligent les présens associez de

(1) « Rayé, parce que Pierre de la Marche ny sa femme sont comparus. »

Digitized by Google

repasser sur les terres de France, avant la fin de ladicte année, veulent et entendent que ledict présent contract de société y subsiste, comme s'il y avait esté passé, sans y déroger en la moindre chose, et sans qu'aucune des nommez cy-dessus puisse se séparer de ladicte société, qu'après le dict jour mardy-gras 1699.

6.

Claudine Mallet, femme de Jean Biet, recevra de la trouppe, chaque jour que l'on représentera la comédie, trente solz monnoye de France, pour estre occupée dans le bureau à recevoir l'argent ou à vaquer à la porte de la comédie, et elle sera tenue outre plus à jouer les rôles qu'il luy seront marquez par la trouppe, et chaque jour qu'elle en représentera au théâtre, la trouppe lui donnera encore 15 solz, monnoye de France.

7.

Benoît Charpentier, simphoniste, sera tenu de jouer du violon dans les entractes de comédies, et où il sera besoin dans les pièces, sera encore tenu de se trouver aux répétitions, de composer touttes les entrées nécessaires pour le ballet, de dancer luy-mesme, et accompagner les voix autant que de tout il sera besoin, moyennant quoy la trouppe lui donnera cinq cents livres monnoye de France, pour le cours de ladicte année finissante au mardy-gras 1699, et en cas que ladicte trouppe jouer a en quelque ville jusques à la fin du caresme ensuivant, il sera tenu de faire les fonctions ci-dessus, sans qu'il puisse prétendre plus que ledict cinq cents livres de France, jusques à la fin dudict caresme.

8.

Marie Du Sart, femme dudict Pierre De la Marche, sera tenue d'occuper un lieu ou poste, tel que les comédiens cy-dessus nommés voudront lui donner pour chaque jour de représentation de comédie, rendre service à la susdicte trouppe de comédiens, moyennant quoy ils lui donneront, chaque jour de représentation, 20 s. monnoye de France, ou dix sols de la même monnoye, sy elle accepte par lesdicts nommez la permission de vendre, dans les lieux

Digitized by Google

où ils représenteront, des liqueurs ou aultres choses semblables, dont elle aura l'obtion, de ville en ville, de prendre 20 s., comme il est dit cy-dessus, en vendant bien, ou dix solz seulement, se servant de ladicte permission de vente, ledict De la Marche se faisant fort pour sa femme (1).

9.

Philippe Fançon, dict Dupré, musicien, conscent et s'engage pour Anne-Claire Dela Ferté, sa femme, et elle envers lesdicts comédiens, que, pendant le cours de ladicte année cy-dessus, elle face, pour lesdicts comédiens cy-dessus nommés, la fonction de musicienne, pour apprendre les chansons et airs des pièces de théâtre où y aura à chanter, et les chanter chaque jour qu'il sera besoin, et se trouver aux répétitions, chaque fois qu'il sera nécessaire, moyennant quoy ils lui donneront quatre cent livres monnoye de France, pour le cours de ladicte année finissante au mardi-gras 1699. Et, en cas que ladicte troupe joue en quelque ville jusques à la fin du caresme ensuivant, elle sera tenue de faire les fonctions cy-dessus, sans qu'elle puisse prétendre plus que lesdictes quatre cent livres jusques à la fin du caresme.

10.

Et du jour de la passation des présentes jusques au mardi-gras prochain 1698, la troupe donnera encore à ladicte De la Ferté, vingt escus monnoye de France, moyennant quoy elle fera les fonctions cy-dessus dictes, sy elle en est requise, et ledit Dupré, son mary, ne pourra, pour quelque cause que ce puisse estre, retirer ladicte De la Ferté, sa femme, de la troupe où elle est engagée, qu'après le mardi-gras ou la fin du caresme 1699, comme il est dit cy-dessus.

11.

Et Pierre De la Marche, quy, outre son employ comique, sera tenu

(1) En marge: « Il n'est pas comparu ny sa femme, ainsy rayé comme cy-devant ar^le 1^o. »

Digitized by Google

de jouer quelques rôles sérieux qu'on lui voudra donner, quant il sera besoing (1).

12.

Ne pouront estre admis, dans le cours de la présente année, aucun gagisse dans la trouppe, sans le conscentement particulier d'un chacun des acteurs et actrices cy-dessus.

13.

Tous les gagisses nommez cy-dessus, seront tenus de se tenir prêts à faire leurs fonctions cy-dessus, dès le mardi-gras prochain 1698.

14.

Tout ce que dessus écrit, sera observé de point en point par tous les susdicts nommez, à peine de cinq cents livres desdict monnoye de France, et ne pouront aucuns acteurs ni actrices de la présente société, ny mesme gagises susdicts nommés, de quelque sexe et qualité qu'ilz soient, se désister pendant le cour de ladicte année, quy eschera, comme est spécifié cy-dessus, sous les mesmes peines de cinq cent livres, — lesquelles peines, tant pour l'observation de tout ce que dessus, que pour le désistement, seront payées par chacun des contrevenants aux acquiessans en argent comptant, sans délay et sans aucune difficulté ou formalité.

Ainsy fait et passé dans ladicte ville de Gand, en présence de Jacques De Dobbeleere et Josse Van den Driessche, tesmoings, etc. Ce xxviij^me 9^bre 1697, septième X^bre 1697, et xvij^me X^bre 1697.

Philippes Famson dit Dupré, Dela Garde, De Pontruil, Marie Bouillard, de Hauteville, Thoinette Potié; Moy présent : J. V. D. Driessche, 1697; Moy présent : J. De Dobbeleere, 1697; Anne-Cler Laferté, Beauchamp, Versigny, Marie le Charton, Charpentier, Anne la Voye, Claudine Mallet, C. Schillewaert, not^s pub^cus, 1697 (2).

(1) En marge : « Rayé pour les raisons cy-devant ar^les 1° et 8°. »

(2) Registre 731 [numér. anc.] des minutes notariales, p. 64, r°, aux Archives susdites.

Digitized by Google

Nous arrivons à des faits plus sérieux et plus dignes d'être transmis par l'histoire. Une Académie royale de musique se fonda à Gand, apparemment vers l'époque où fut érigée celle de Bruxelles, mentionnée au tome II° de cet ouvrage. Sa constitution, son personnel, la plupart de ses faits et gestes nous sont jusqu'ici inconnus. Des documents doivent exister à ce sujet : il s'agit de diriger les recherches de ce côté.

Nous avons seulement le titre sommaire de quatre représentations d'opéras et de ballets.

La première eut lieu, vers 1706, sous le titre de : *l'Europe gallante, ballet en musique représenté sur le théâtre de Gand, par l'Académie royale de musique.* — A Gand, chez les héritiers de Maximilien Graet, in-12, de 41 pages (1). Cet ouvrage, on l'a déjà dit, date de 1697, et a pour auteurs La-Motte et Campra. Son exécution réclame des ballérines d'un mérite peu ordinaire. C'était le triomphe, à l'Opéra de Paris, de M^lle^ Sallé. A quelle artiste était échu le rôle important de la sultane favorite ?

Remarquons que le *Parnasse belgique* donne une liste de sujets d'opéra et de ballet allant du 1^er^ janvier 1705 au 16 mai 1706, et que l'Académie de musique de Bruxelles, dont ces sujets faisaient partie, ne date que de la fin de l'année 1704. La troupe de Gand aurait-elle été desservie par celle de Bruxelles, et, conséquence logique, l'Académie de musique de cette ville aurait-elle été une simple succursale de celle de Bruxelles ?

La coïncidence des dates est frappante ; la rareté des programmes dramatiques de ce genre autorise à révoquer en doute le fait d'une troupe d'opéra et de ballet spéciale et permanente à Gand.

La deuxième représentation se donna, au mois d'avril 1707. L'affiche porte : « l'Académie royale de musique de Gand avertit le public qu'elle donnera une représentation de

(1) VANDER HAEGHEN, t. VI, n° 12587.

Digitized by Google

la pièce la *Bataille de Ramilie.* » Plus tard (17 novembre), elle annonce que, vu le nombre considérable de troupes casernées en Flandre, elle donnera trois fois par semaine à Gand, et trois fois par semaine à Bruges, des représentations d'opéra, suivies de comédies, etc. (1).

Les batailles, les siéges, avec bombardements et feux de Bengale, étaient alors fort à la mode. Importation française doublement réaliste !

La troisième représentation connue se fit en 1708, et eut pour auteurs Quinault et Lully (1683): *Phaëton, tragédie en musique, représentée par l'Académie royale à Gand.* — A Gand, chez les héritiers de Maximilien Graet, à l'Ange, 1708. In-8° de 55 pages (2). C'est surtout une pièce à machines. La vogue en a été si grande qu'on l'a appelée *l'opéra du peuple.* Quand on la donna à Lyon, en 1688, on vint la voir de quarante lieues à la ronde.

Enfin, le quatrième spectacle fut *le Bouquet de la Reine*, divertissement-ballet organisé en 1742 (3). Nous n'avons sur cet ouvrage allégorique, dédié au duc de Marlborough, aucun renseignement intéressant. Une société de Sainte-Cécile existait à cette date (4); son rôle se sera confiné dans la musique d'église et de chambre.

Depuis 1737, la ville de Gand put montrer une salle de spectacle dont il fut permis de vanter l'élégance. Elle appartenait originairement à la confrérie de Saint-Sébastien, qui fit tous les frais de la construction. Le plafond fut peint par Van Volxem. Après avoir été agrandie et renouvelée en 1772, on en changea les loges en 1780, et on les augmenta d'un quatrième rang. Le peintre italien y fit alors de nouveaux embellissements. Une société d'ac-

(1) Vander Haeghen, t. II, p. 250.
(2) Id., t. II, p. 229.
(3) Id., t. III, p. 327.
(4) Id., t. III, p. 249.

Digitized by Google

tionnaires l'acheta, en 1798, à la confrérie de Saint-Sébastien (1).

Un livre fort connu : *Revue historique, chronologique et anecdotique du théâtre de Gand*, par A. Neuville, ex-régisseur, donne de 1750 à 1828, une série de faits intéressants sur la matière que nous avons traitée, avant cette période, pour la première fois. Nous y renvoyons pour la deuxième moitié du XVIII^e^ siècle. On trouvera encore, dans le *Spectacle de Bruxelles*, quelques notes curieuses.

Une lacune qui peut-être serait difficillement comblée sans le secours du *Spectacle de Bruxelles* de 1768 (2), est la composition de l'orchestre du théâtre de Gand en cette année. Il sera bon de dire d'abord que les comédiens du duc Charles de Lorraine, à Bruxelles, s'étaient engagés à procurer, pendant les six mois d'hiver, un spectacle à la ville de Gand, à savoir : le dimanche, le mardi et le jeudi de chaque semaine. Ils prirent, à cet effet, avec le public de la dite ville, un arrangement que reproduit le petit calendrier en question. Ils formaient une troupe complète et bien composée, sous la direction d'un nommé Grégoire, comédien de S. A. R. Ils avaient à leur répertoire des tragédies, des comédies et des opéras-bouffes. Leur première représentation eut lieu le 1^er^ octobre 1767. Le nommé d'Rozely, l'un deux, fit, à cette occasion, un discours dont le texte est donné dans le *Spectacle de Bruxelles*.

A la suite de « L'état des acteurs et actrices qui composent le spectacle de Gand, » l'annuaire publie la liste des musiciens de l'orchestre qui fonctionnait à ce théâtre. Cette liste est ainsi conçue :

MAITRE DE MUSIQUE : M. Lamberti. — PREMIERS VIOLONS : MM. Lamberti, Frichs, Vander Mar, N... — SECONDS VIOLONS : MM. Morel, Flour, Friths fils, N... — HAUTBOIS, FLÛTES et CLARINETTES : MM. Lindeman, Beinder. — VIOLON-

(1) VOISIN, *Discription de la ville de Gand*, 1826, p. 359.
(2) II^me^ partie.

Digitized by Google

CELLES : MM. Isabeau, Naret, Dutaet. — CONTREBASSE : M. Soupar. — CORS DE CHASSE : N... N..., musiciens du régiment Saint-Ignon, dragons. — ALTOS : Aisir, Dubrécil. — BASSON : Er... [mel ?]

Les deux pièces suivantes se rapportent encore directement au théâtre de Gand :

L'EMPEREUR ET ROI,

Le directeur des spectacles à Gand nous aïant demandé la permission d'y faire représenter les pièces suivantes, *Riuo* (?), *le Soldat prussien, les Porte-feuilles, Raoul Barbe-bleue, la Soirée orageuse, Euphrosine, Paul et Virginie, les Prétendus, l'Isle enchantée,* et *le Fol par amour,* nous vous faisons la présente, pour vous charger de faire connoître à ce directeur les spectacles, que, lorsqu'il voudra y faire représenter une pièce non comprise, ni dans le catalogue qui vous a été envoié par dépêche du 20 X^bre^ 1788, ni dans les dépêches ensuivies, il devra la remettre au membre du magistrat chargé de la police des spectacles, qui, avant d'en permettre la représentation, l'enverra au Gouvernement et en attendra les ordres, vous prévenant néanmoins, que, comme les pièces *le Soldat prussien, la Soirée orageuse* et *les Prétendus,* ont été données au théâtre de Bruxelles, rien m'empêche de les donner à Gand. A tant, etc. De Bruxelles, le 27 8^bre^ 1791.

Souscription : Au magistrat de Gand (1).

L'EMPEREUR ET ROI.

Chers et bien amés, aïant eu rapport de votre information concernant la demande des directeurs des spectacles de la ville de Gand, tendante à y pouvoir faire représenter les six pièces mentionnées et ici-jointes, nous vous faisons la présente, pour vous faire connoître que nous avons résolu qu'on suivra pour règle générale, qu'aucune pièce ne sera jouée sur les théâtres de ce pays, avant de l'avoir été avec permission sur celui de Bruxelles, et comme des six pièces il n'y a que *Paul et Virginie* qui soit du répertoire de Bruxelles, c'est notre intention que, jusqu'à présent, vous ne permettiez point la représentation des cinq aultres. A tant, chers et

(1) Pour ce document et le suivant, voyez la liasse B. n° 14, aux Archives de l'ancien conseil de Flandre, à Gand.

Digitized by Google

bien amés, Dieu vous ait en sa sainte garde. Bruxelles, le 21 X^bre 1791. Étoit paraphé. L. v^t; signé : BEAUMONT. Au pied étoit : Au magistrat de la Keure de Gand.

LIÉGE. — Liége doit avoir préludé à l'opéra, à l'instar de Bruxelles, par des ballets officiels et par des tragédies classiques. Rien jusqu'ici de ses sociétés rhétoricales.

Quand les perquisitions bibliographiques locales seront reprises avec une nouvelle ardeur, on découvrira certainement les livrets des divertissements chorégraphiques organisés au palais des princes-évêques.

Pour les programmes ou arguments des représentations données dans les établissements d'instruction, quelques pièces sont parvenues heureusement jusqu'à nous. La musique a-t-elle eu une part quelconque dans la première tragédie française jouée au collége des Jésuites à Liége, à savoir : *S. Évergiste, évêque, issu de la très-illustre et très-ancienne famille de Tongre-Elderen, né et martirisé à Tongre*, tragédie qui date du 15 février 1689 ? Le titre se tait sur ce point.

La tragédie suivante, omise par les auteurs de la *Bibliothèque de la compagnie de Jésus*, n'annonce rien de semblable non plus, quant à son intitulé; elle offre cependant, en guise d'intermède, un vrai drame lyrique, un opéra complet :

Joseph sur le trône, produit en théâtre, à deux heures précisément, le 3, 4 et 5 de février 1695, *par les écoliers du collège de la compagnie de Jésus, au sujet de l'élévation sur le trône épiscopal de S. Lambert à Liége du sérénissime prince électeur de Cologne, monseigneur Joseph-Clément, duc des deux Bavières, par la libéralité duquel les prix seront donnez aux dix premiers de chaque classe....* — A Liége, chez Henry Hoyoux, place des PP. Jésuites, 1695, in-4° de VI et 18 pages (1).

(1) Cette pièce unique fait partie de notre collection. Une tragédie de *Joseph* fut exécutée, en 1575, par les élèves des Jésuites de Bruges, au réfectoire du chapitre de Saint-Donatien en la même ville. Les *Acta capitularia*, utilisés plus haut, nous apprennent ce fait.

Digitized by Google

Il y a d'abord une épître dédicatoire, formulée dans ce style ampoulé en usage chez les courtisans de l'époque. C'est, comme la tragédie elle-même, une longue et ridicule allégorie sur le sujet de *Joseph*, où se remarque le trait final : « Nous vous prions, monseigneur, prosternez aux pieds de ce trône, d'agréer ce Joseph que nous allons représenter, afin de vous faire voir votre portrait fini, dans un si saint original. »

La tragédie, ou plutôt la tragi-comédie (car il y a du comique à pleines mains) comporte cinq longs actes. Les troisième, quatrième et cinquième actes se suivent régulièrement, hormis un *Jeu d'épée* qui a lieu à la fin du quatrième. L'opéra-intermède prend les devants, et déroule sa deuxième partie, après le premier acte, et sa troisième partie, après le cinquième acte. Il a donc l'honneur d'ouvrir et de fermer la solennité. Cela témoigne en faveur de la musique, qui a le mérite d'imprimer aux fêtes un caractère d'imposante grandeur qu'aucun autre art ne saurait atteindre.

On a d'abord, dans cet ouvrage lyrique, l'Élection, puis la Confirmation et la Possession. La courte dédicace suivante renferme la substance de l'action :

« Monseigneur, nous commençons par un opéra, qui fera voir à V. A. E. l'embrasement de Huy, le bombardement de Liége, la désolation du pays, et les misères qui accabloient son peuple, avant qu'elle montast sur le trône. Liége, parmi tant de malheurs, a recours à la Providence, qui l'assure du choix qu'elle fait de V. A. E., pour être son prince, et son évêque, et son libérateur. »

Le libretto mérite d'être reproduit en entier. Il donne l'ordonnance des scènes lyriques, avec une précision qui rend toute analyse inutile. Le voici :

ACTE PREMIER.

ÉLECTION.

Liége, dans les malheurs qui l'accablent, a recours à la Providence divine, de la main de qui elle reçoit le choix

Digitized by Google

d'un prince et évesque monseigneur Joseph-Clément, Électeur, archevesque de Cologne, duc des deux Bavières, etc.

PERSONNAGES.

LIÉGE EN NYMPHE, PROVIDENCE, CHŒUR DES FURIES, CHŒUR DES LIÉGEOIS.

SYMPHONIE.

CHŒUR DES FURIES.

Sortez, Fureurs, sortez d'enfer,
Portez le feu, portez le fer;
Chassons la Paix, venez, Discorde,
Point de quartier, point de miséricorde.

LIÉGE.

Triste destin, funeste sort,
Faut-il toujours verser des larmes?
Faut-il toujours pâlir au milieu des allarmes?
Faut-il que mon malheur se termine à la mort?

SYMPHONIE.

LIÉGE.

De l'ennemy chaque an frémit
De voir mes plaines fouragées,
Les villages détruits, les villes ravagées :
Huy, Dinant et Bouillon sous la chaîne gémit.

CHŒUR DES FURIES.

Sortez, Fureurs, sortez d'enfer,
Portez le feu, portez le fer,
Chassons la Paix, venez, Discorde;
Point de quartier, point de miséricorde.

LIÉGE.

N'étoit-ce pas assez que Bellone en sa rage,
Attelant à son char deux-cens mille fureurs,
Répandit partout les horreurs
De l'incendie et du carnage?

Digitized by Google

SYMPHONIE.

LIÉGE.

Mes sujets, mes enfans, pour comble de malheurs,
Quitter mes étendars, renoncer la patrie,
Contre moy dévouer la vie?
O ciel! ô cruelles douleurs!

CHŒUR DES FURIES.

Pillons, renversons, désolons,
Terrassons tout, tuons, brûlons,
Chassons la Paix et la Concorde;
Point de quartier, point de miséricorde.

LIÉGE.

Enfans dénaturez, vous prenez donc les armes,
Et vous vous animez à me percer le flanc?
C'est peu que je verse des larmes,
Vous voulez répandre mon sang?
Providence divine, à ma juste douleur
Laissez-vous attendrir le cœur.

PROVIDENCE.

Rassurez-vous, nymphe plaintive,
A vos tristes accens mon âme est attentive;
Voici la fin de vos malheurs:
J'ay fait un choix entre les princes,
Qui fera cesser tous vos pleurs,
Et rendra l'abondance à toutes vos provinces.
C'est Joseph; à ce nom, ennemis, pâlissez,
Discorde, frémissez, Ombres, disparaissez.
Loin d'icy ces horreurs, ce fer et ce tonnerre;
Aux pays ennemis allez porter la guerre.

LIÉGE ET CHŒUR DES LIÉGEOIS.

Quelle nouvelle! ah! quels bonheurs!
Joseph, l'amour des princes,
Finira mes malheurs,
Et rendra l'abondance à toutes nos provinces.

PROVIDENCE.

Mais, Liége, le connoissez-vous?
Regardez de ses yeux le feu brillant et doux;

Digitized by Google

La majesté forme sa contenance,
Son cœur répond à sa naissance;
Les empereurs, les rois, héros et demi-dieux,
Sont les ayeuls qu'il a reçus des cieux.

PROVIDENCE ET LIÉGE.

Chantez, peuples, chantez, et dites tour à tour :
Joseph, l'honneur des princes
Et des peuples l'amour,
Va règner dedans nos provinces.

CHŒUR DES LIÉGEOIS.

Chantons peuples, chantons, et disons tour à tour:
Joseph, l'honneur, etc.

PROVIDENCE.

Admirez ses bontez, admirez sa sagesse,
Avec cette puissance, avec cette jeunesse,
Les grâces, les attraits, la générosité,
Le brillant de l'esprit et sa vivacité,
Et, parmy tant d'éclat, de si rares mérites,
Les vertus sont ses favorites.

CHŒUR DES LIÉGEOIS.

Chantons, peuples, chantons, et disons tour à tour :
Joseph, l'honneur, etc.

PROVIDENCE.

Volez, Zèle et Désirs,
Annoncez au Saint Père
Le choix qu'on vient de faire;
Portez sur les Zéphirs,
Volez, Zèle, volez, Désirs.

LIÉGE.

Volez, Zèle et Désirs,
Invitez les Dieux de nos plaines,
De nos forêts, de nos fontaines;
Assemblez les plaisirs,
Volez, Zèle et Desirs.

Digitized by Google

ENSEMBLE.

Volez, Zèle et Désirs,
Joseph veut une fête,
Qu'un chacun s'apprête
A le conjouir ;
Volez, Zèle et Désirs.

SYMPHONIE.

ACTE DEUXIÈME.

LA CONFIRMATION DE S. A. E.

Les divinitez poétiques de la ville et des provinces s'assemblent pour se conjouir sur la nouvelle de la confirmation de son Altesse. A ce sujet, le Rhin et la Meuse disputent à qui aura l'honneur de la résidence de son prince.

PERSONNAGES

LIÉGE, ZÈLE, DÉSIRS, APOLLON, MERCURE, RHIN, MEUSE, PAN, CÉPHALE, SATYRES.

SYMPHONIE DES HAUTBOIS.

PAN.

Quittons nos champs.

CEPHALE.

Quittons l'Aurore.

PAN.

Appellons nos bergers.

CEPHALE.

Et les nymphes de Flore.

ENSEMBLE.

Le Zèle a marqué ces beaux lieux,
Pour y rassembler tous les Dieux.

SATYRES.

Dans quel antre, dans quelle terre,
Pourrons-nous éviter les fureurs de la guerre?

Digitized by Google

Les chevreux ont quitté le bois,
Le feuillage a perdu ses charmes,
Et le sommeil n'est plus pour moy,
Si Joseph de ces lieux ne chasse les gens-d'armes;
Mais si Joseph nous redonne la paix,
Les chevreux, les cerfs, et daims rempliront nos forêts,
Les arbres reprendront le verd de leurs feuillages
Si le soldat ne leur fait plus d'outrages.

RHIN.

Coulez, coulez, aimables fontaines,
Gazouillez, clairs ruisseaux de ces plaines;
Précipitez vos eaux vers ce charmant ombrage,
Assemblez les plaisirs, nous allons être heureux.

MEUSE.

Ah! que le Tibre est lent à seconder nos vœux!
Je languis chaque jour au pied de ce bocage;
Je me plains du bruit de mes eaux,
Je m'aigris du chant des oiseaux;
Cet importun concert me déchire l'oreille,
Le seul nom de Joseph ou de Rome m'éveille.

RHIN.

Mais si Rome envoyoit la confirmation?
Si le Tibre hâtoit son approbation?

MEUSE.

Du murmure des eaux, des oiseaux du ramage,
Et de tous les plaisirs je reprendrais l'usage.

LIÉGE, ZÈLE, DÉSIRS, APOLLON, MERCURE.

LIÉGE.

Suivez nos pas, divinitez charmantes.
O les nouvelles triomphantes!
Redites-nous, Zèle et Désirs;
Ah! redoublez nos innocents plaisirs!

ZÈLE.

Ouy, Joseph est le seul qui le ciel aime:
Les Cardinaux, le Pape même,
L'amour, l'honneur, la gloire et grand renom,
Vont applaudir à ce beau nom.

Digitized by Google

DÉSIRS.

L'oracle a prononcé, dans son auguste Siège,
Joseph-Clément, prince de Liége.

LIÉGE.

Belles fleurs, hâtez-vous de naître,
Printemps, hâtez-vous de paraître,
Versez à pleines mains les roses et les lis,
Répandez les jasmins, répandez les iris.

CHŒUR.

Belles fleurs, hâtez-vous, etc.

APOLLON, MERCURE.

Fortunez habitants de ce charmant rivage,
Que vostre sort est doux, que vous êtes heureux!
Le Tibre a secondé vos vœux,
Et vous ne verrez plus ny combat ny ravage.

RHIN ET MEUSE.

Mêlons nos voix, mêlons nos eaux.

PAN ET CEPHALE.

Reprenons nos doux chalumeaux.

DEUX SATYRES.

Respirons à loisir sur les tendres herbettes,
Et chantons tous dessus nos musettes.

SYMPHONIE DE FLÛTES DOUCES.

LIÉGE.

Mêlez vos voix, mêlez vos eaux,
Reprenez vos doux chalumeux,
Unissez votre puissance,
Le ciel veut vostre alliance:
Couple immortelle tour à tour
Cherchez à mon Prince un séjour.

Digitized by Google

TOUS.

Mêlons nos voix, mêlons nos eaux,
Reprenons nos doux chalumeaux,
Unissons nostre puissance,
Le Ciel veut nostre alliance.

SYMPHONIE DE FLÛTES DOUCES.

LIÉGE.

Couple immortelle, tour à tour
Cherchez à mon Prince séjour.

MEUSE.

Ce Palais sera son séjour,
Liége sera la résidence,
Et nos Dieux formeront sa cour,
Pour l'y fixer avec constance.

RHIN.

Nymphe, vous avez des appas,
Que le Rhin ne dispute pas,
Mais vous l'abandonner ce seroit injustice,
Aux Nymphes de mes bords il faut faire justice
Ah! que Tunigstein (1) est aimable!

MEUSE.

La Naïade de Spa peut estre comparable.

RHIN.

Est-il chez vous quelque beauté
Comparable à ma majesté?

MEUSE.

Mais vostre majesté dans mes ondes s'abysme:
La mer ne vous connoît et l'océan m'estime.

RHIN.

En revanche, Bacchus m'enrichit de son vin,

(1) Fontaine fameuse dans l'archévêché de Cologne.

Digitized by Google

MEUSE.

Et mes bords ne sont pas sans ce secours divin.

RHIN.

Mercure estime mon commerce.

MEUSE.

Mars envieux se jette à la traverse.
Tout fleuriroit icy sans le dieu Mars,
Et le commerce et les beaux-arts.

RHIN.

Mon prince est Alleman; vous estes étrangère.

MEUSE.

De l'empire romain nous sommes, vous et moy,
Il entend l'Alleman, il entend le François.
Il ne vous doit la vie, il naquit chez l'Isère (1):
Par les ordres du Ciel, de Rome, et par mon choix,
Je suis à luy, je suy ses loix.

RHIN.

Nymphe, souvenez-vous du titre d'archevesque.

MEUSE.

Le palais que j'apprête est plus que d'un évesque.
Osez-luy comparer Zonsc, Bruil ou Arnsberg.

RHIN.

J'ay Bonne, Keizerswerd, Nuis, Santen et Rhinberg,
Lin, Ordinhen, sur mon rivage,
Trente villes au voisinage
Composent mon électorat.

LIÉGE.

Trente autres Liége opposera.
Mais quelle ville électorale?
Pourrez-vous comparer, Rhin, à ma capitale?

(1) Rivière qui passe à Munich en Bavière.

Digitized by Google

RHIN.

Cologne.

LIÉGE.

Montre-t-elle assez d'empressement
Pour mériter sa résidence ?
Y pourroit-il avec prudence
Demeurer éternellement ?

RHIN.

Nymphe, nous vous vaincrons en amour, en estime.

MEUSE.

Non, non, vous ne nous vaincrez pas.

LIÉGE, RHIN, MEUSE.

TRIO.

Laissons au cœur de nostre Prince
A se choisir une province.

TRIO.

Unissons-nous à ce jour,
Le Ciel veut nostre alliance;
Unissons-nous à toujours.
Travaillons de concert à croître sa puissance,
Joseph ramènera les vertus à la Cour,
Aux provinces la paix, les ris et l'abondance.

TOUS RÉPÈTENT.

Unissons, etc.

SYMPHONIE DE HAUTBOIS.

ACTE TROISIÈME

[La pièce biblique de *Joseph* continue seule.]

ACTE QUATRIÈME.

[Idem.] — JEU D'ÉPÉES.

Les gentilshommes de la chambre de son Altesse applaudissent

Digitized by Google

à leur prince, de ce qu'il va monter sur le trône de S. Lambert, et luy disent à la fin :

Vous allez estre donc élevé sur le Siège
De cette Église noble et très-sainte de Liége.
Agréez pour cela nostre illustre portrait :
Il est de vostre Altesse un racourci parfait.
Le trône de l'Égypte a figuré le vostre,
Le Joseph de l'Égypte a figuré le nostre.
Il ne reste donc plus qu'à dire avec le roy :
Allez tous à Joseph, il est mon vice-roy.
Allez, peuple, à Joseph, à ce prince si sage,
Que par toute l'Europe on l'admire en son âge.
Église de Joseph, allez à ce prélat,
Dont déjà la vertu paroît avec éclat;
Courtisans de Joseph, gens de robe et d'épée,
Quel exemple pour nous, et quelle noble idée!
Aux pieds de nos autels voyez le prosterné;
Tout grand prince qu'il est, il semble évêque né.
Gens de lettres, venez, il est bien nécessaire
D'apprendre aussi de luy le poids du sanctuaire.
Venez tous à Joseph, pauvres, riches, marchans,
C'est le père commun des bourgeois artisans.
Mais accourez, jeunesse, et recevez les pris
Qu'il donnera tantost pour picquer vos esprits.

ACTE CINQUIÈME.

POSSESSION.

Liége triomphe de la grâce que le ciel luy a faicte, par la possession que S. A. E. prend de sa principauté, et elle augure du bonheur de son règne par la prise de Huy. Elle luy va au-devant, et pour luy témoigner sa reconnoissance, elle fait des vœux au ciel, et luy érige une pyramide qui serve à la postérité de monument éternel de son zèle, de sa vénération et de son obéissance. Elle est portée en triomphe par ses huit provinces : le duché de Bouillon, le marquisat de Franchimont, les comtez de Looz, de Horn, de Hesbaye, de Condroz ou de Clermont, de Moha et de Haynant entre Sambre-Meuse, qui sont suivies des trente villes du pays.

Digitized by Google

SYMPHONIE.

LIÉGE.

Attends, charmante Paix,
Des humains le souhait;
Ne précipite point tes pas que l'on désire:
Je sçay que mon peuple soupire,
Et que le laboureur, charmé de son retour,
Sans toy ne voit point de beau jour;
Vois-tu (1) pour mon bonheur que le Ciel s'intéresse?
Attends, attends, quoy qu'on te presse;
Si c'est peu que ton char soit tiré des plaisirs,
Quand il en sera temps, nous joindrons nos Désirs.

PEUPLE.

Paroissez, divine Victoire,
Aimable mère de la gloire,
Puisque le ciel le veut, accompagnez nos pas;
Venez, charmante nymphe, avec tous vos appas.

LA VICTOIRE TENANT EN MAIN LE CHATEAU DE HUY.

J'ay quitté le Danube, et son affreux ravage,
Chargé de sang et de carnage,
Le héros (2) que je suy, m'amène en ces climats:
Parmy les horreurs des combats,
Je l'ay vu du Sultan renverser la barrière,
Et par mille dangers poursuivre sa carrière;
Malgré le plomb et les dards,
Qui voloient de toutes parts.

VICTOIRE.

Percé d'une flèche,
Monter à la brèche (3),
Forcer le Turc inhumain,
L'épée à la main;
Du Visir la puissance abominable et fière
Trembler au seul nom de Bavière.

PEUPLE.

O quelle gloire! ô quel honneur!
O quelle joye! ô quel bonheur!

(1) Montrant la victoire.
(2) S. A. E. le duc de Bavière.
(3) A Belgrade.

Digitized by Google

LIÉGE.

O charmant souvenir ! chantez, peuples, victoire !

PEUPLE.

Victoire, victoire, victoire !

LIÉGE.

Allez graver son nom au temple du mémoire.

PEUPLE.

Victoire, victoire, victoire !

VICTOIRE.

J'ay suivy mon héros jusques aux Pays-Bas,
Je suis aussi son Frère, et ne le quitte pas.

LIÉGE.

La victoire est de retour,
C'est Joseph qui la ramène,
Nous verrons dans cette plaine
Revenir le beau jour,
Et la guerre inhumaine
Enchaînée à son tour.

PAN ET CÉPHALE.

Joseph nous fait ces loisirs,
Joseph nous fait ceste feste,
Il ramène les plaisirs,
Il dissipe la tempête ;
Sur ses pas la paix s'apprête,
A remplir nos saints désirs.

SATYRES.

Les fleurs naîtront sous ses pas,
Le miel coulera du chêne,
La terre rendra sans peine
Des fruits que l'étranger ne moissonnera pas.

MERCURE.

Les beaux-arts et le commerce

Digitized by Google

APOLLON.

Reprendront leurs premiers cours ;
Nous n'aurons plus de traverse,
A Joseph on devra de ces biens le concours.

VICTOIRE.

Joseph, ô nom glorieux !

LIÉGE.

Clément, ô nom gracieux !
Bavière, ô nom redoutable
Aux plus fiers ennemis, à la guerre exécrable !

ZÈLE ET DÉSIR.

Dressons à l'éternité
Un monument magnifique,
Qu'une pyramide explique
Et transmette nos vœux à la postérité.

LIÉGE.

Mon prince va venir, allons à sa rencontre,
Nymphe, souffrez que je luy montre
De Huy sa ville et le château :
Ce spectacle luy sera beau.

VICTOIRE.

Je joindray de Tserclaes le courage invincible,
Que les mauvais succez n'ont jamais pu dompter;
A Liége il a pu l'arrêter,
Ce torrent vainqueur et terrible,
L'ennemy qui sembloit pouvoir nous abysmer
Il a sçu par Huy l'entamer.

PEUPLE.

Huy est à nous, chantons victoire,
Victoire, victoire, victoire !

Digitized by Google

LIÉGE.

Cependant nous touchons au désiré moment,
Qui va nous faire voir nostre prince Clément.
Beau soleil, vêtez-vous de vos clartez brillantes,
Flore, versez partout vos roses odorantes ;
Mars, rangez vos guerriers,
Couronnez de lauriers ;
Que tous États, que tous rangs, que tout âge,
Se presse à ce charmant rivage.

PEUPLES.

Vertus, Honneurs, Plaisirs, Bonheur,
Prévenez en nostre faveur,
Et faites à mon prince étroite compagnie,
A ce jour et toute sa vie.

LIÉGE.

Chantez à sa gloire mille airs ;
Par mille agréables concerts,
Rendez-luy vos hommages,
Donnez-luy mille gages,
D'amour, de zèle, et joye et de vénérations ;
Retentissez, Échos, de nos acclamations.

ACCLAMATIONS DE TOUS LES PEUPLES.

Vive Joseph-Clément, duc de Bavière !
Que Dieu luy marque une longue carrière ;
Que les vertus, que les honneurs
L'accompagnent toujours avec tous les bonheurs.
Vive l'Électeur Archevesque !
Vive nostre Prince et Évesque !
Vive Joseph !

LIÉGE.

Prince Sérénissime,
Nous sommes tout à vous ;
Recevez de nos cœurs le respect et l'estime
Que nous vous rendons tous.

ACCLAMATIONS DE TOUS LES PEUPLES.

Vive Joseph-Clément, duc de Bavière, etc. !

SYMPHONIE.

Digitized by Google

Comme nous venons de le dire, le plan des morceaux de musique se dessine de lui-même dans le libretto. Le chant offre tous les éléments de variété que Lulli appliquait alors à ses ouvrages : récits, airs, duos, trios, chœurs, ensembles. L'intervention du peuple, au troisième acte, a dû apporter à l'effet général, un énorme appui.

Pour l'instrumentation, outre la symphonie générale dont les violons et les instruments de cette famille faisaient partie, des symphonies particulières s'en détachaient, selon les exigences de la scène, absolument comme dans les bonnes partitions de l'époque. Telles sont, par exemple, les symphonies de hautbois et de flûtes douces.

Il est à regretter vivement que l'auteur de la musique ne se soit point fait connaître. On ne peut raisonnablement supposer qu'un habile arrangeur ait adapté toutes les scènes de son livret à des morceaux lyriques en vogue. Affaire de bibliophilie locale, pour retrouver le maître dont le nom se dérobe aux recherches !

Deux ans après, c'est-à-dire en 1697, les *Relations véritables* de Bruxelles, annoncèrent, sous la rubrique de Liége, au 7 février, ce qui suit :

« Son Altesse Électorale de Cologne, notre prince, se divertit, depuis quelques jours, à la course du traîneau, avec les seigneurs de la cour. Demain, on fera la première représentation de l'opéra italien, au palais. »

Les jésuites avaient donc bien saisi les goûts dominants du nouveau prince-évêque. Voilà l'opéra italien, installé à Liége. Jusqu'à quelle époque ? Il serait difficile de le dire.

« Le 18 août 1708, l'électeur de Cologne, évêque d'Hildesheim et de Liége, arriva à Valenciennes avec toute sa cour, et y demeura pendant six ans. On croit communément que c'est lui qui a fait naître le goût des spectacles, chez les habitants de cette ville (1). »

Toujours est-il que, durant la période 1708 à 1714, les

(1) Hécart, *Recherches historiques, bibliographiques, critiques et littéraires sur le théâtre de Valenciennes.* — Paris, 1816, in-8°, p. 46.

Digitized by Google

représentations, à Valenciennes, prirent une importance auparavant inconnue. On y joua des tragédies, des comédies, des divertissements, qui eurent une grande vogue, outre des opéras italiens et des oratorios d'un sérieux mérite.

« Le théâtre changeait très-souvent de décorations, avec toutes les machines, à l'imitation de ceux de Paris et de Bruxelles (1). »

Il est probable qu'une partie du répertoire lyrico-dramatique déroulé à Valenciennes, pendant le séjour de l'évêque de Liége, avait paru déjà, à l'aide du même personnel peut-être, en cette dernière ville (2).

Ce fut, on le sait, à l'audition des opéras de Pergolèse, de Buranello, etc., exécutés à Liége, pendant l'enfance de Grétry, que s'éveilla le génie de l'auteur du *Tableau parlant* (3).

On continua sans doute, dans la suite, au collége de Liége, les représentations lyriques. Les programmes toutefois ne signalent qu'à une distance assez grande, une exhibition de ce genre, réduite encore aux modestes proportions d'un prologue : *Vers mis en musique pour servir de prologue à la tragédie d'Éléazar, représentée par les écoliers du collége des Jésuites à Liége.* — Liége, 1735, in-4° (4).

Nous arrivons à une époque très-connue, celle où la famille de Harlez accorda aux lettres et aux arts un appui tout spécial. Le tréfoncier Simon de Harlez, qui était bon poëte et bon musicien, outre les réunions littéraires qu'il organisait, toutes les semaines, donnait encore, chaque hiver, plusieurs concerts où se faisaient entendre les meil-

(1) Hécart, p. 47.
(2) Id., p. 88 à 102.
(3) Voy. ses *Mémoires ou Essais sur la musique*, édit. de Paris, t. I, p. 15.
(4) *Bibl. de la Cie de Jésus*, t. II, p. 742, et *Bibl. liégeoise*, t. I, p. 231.

Digitized by Google

leurs artistes de Liége. Ce fut là que le *Théâtre liégeois* fut composé et joué, avant d'être soumis à l'appréciation du public. Jean-Noël Hamal, l'un des meilleurs musiciens que Liége ait produits, dirigeait lui-même les répétitions (1).

La *Bibliographie liégeoise* enregistre deux pièces qui méritent d'être citées ici. C'est d'abord la suivante :

Exposition d'un divertissement nouveau de chants et de danses, préparé par les comédiens, pour la fête de Son Altesse Sérénissime, et exécuté sur le théâtre de cette ville, au mois de novembre 1744. — Liége, Ev. Kints, in-4°, de 11 pages.

Pièce assez plate, dit M. de Theux, et qui a été faite en l'honneur de Jean-Théodore de Bavière. L'épître dédicatoire est signée « d'Hannetaire, comédien. » Ce d'Hannetaire, depuis directeur du théâtre de Bruxelles, a écrit un livre sur l'art théâtral qui n'est pas dénué de mérite.

David et Jonathas, poëme en deux parties en vers (avec la traduction italienne en regard), mis en musique par M. Hamal, chanoine impérial et directeur de musique de la très-illustre cathédrale de Liége. — Liége, S. Bourguignon, s. d. (1745), in-4°. Drame lyrique sacré, autrement dit oratorio.

(1) *Théâtre Liégeois*, etc., nouvelle édition. — Liége, 1854 ; introduction historique, pp. VI, VII et VIII. Fétis dit que *Li voegge di Chofontaine*, opéra burlesque en trois actes, de Jean-Noël Hamal, fut écrit en 1757. Il eût été plus juste de dire que cet ouvrage fut représenté en 1757, car le premier acte fut exécuté à un concert donné à l'hôtel de ville de Liége, le 23 janvier de cette année. Fétis a omis de mentionner un petit travail sur les Hamal, qui lui a servi à rectifier et à compléter sa notice de la première édition de sa *Biographie universelle des musiciens*.

Ce travail, publié sous le voile de l'anonyme, est de M. Édouard Lavalleye. Il est intitulé : *Essais de biographies musicales liégeoises. Les Hamal.* — Liége, F. Renard, 1860, in-12, de 26 pages. Il a paru d'abord dans l'*Annuaire de la société libre d'Émulation*, de Liége.

Un André de Hamal fut nommé, le 4 janvier 1644, capitaine d'une compagnie d'infanterie wallonne. Est-ce un parent de l'éminent musicien liégeois ?

Digitized by Google

Hamal est encore auteur de plusieurs autres ouvrages de ce genre, dont on trouvera l'intitulé ailleurs. Il y eut, pendant un demi-siècle à Liége, une véritable avalanche de concerts, de complaintes et de chansons, pièces nées des circonstances, et qui attestent un mouvement musical assez intense dans la cité épiscopale.

Avant et pendant cette période brillante, se placent quelques faits secondaires, que nous extrayons (1) des Archives de la ville de Liége, et que nous nous contenterons d'indiquer sommairement. Ils ont trait aussi bien à la musique concertante qu'à la musique dramatique, y comprise la foraine :

Étant informé que, par l'octroy accordé le 5 aoust 1735, pour ériger la baraque de la comédie sur la Batte, il est dit de consigner dix escus, à quoy on n'en at cependant donné jusqu'icy parition, le conseil ordonne à qui il touche, de consigner à notre grand greffe ladite somme de dix escus, sinon serat pourvu, ordonnant que le présent recès soit insinué à madame Armand, comédienne, et au sieur Pirotte, entrepreneur de la susdite baraque (2).

Le conseil, ayant vu la suplique très-humble, présentée par deux virtuosi de musique de la première classe d'Italie, demandant de vouloir gratuitement ou autrement leur permettre de faire quelques concerts dans la salle où se joue la comédie sur la Batte, qui ne souffrira aucun préjudice par ces concerts, déclare de leur accorder leur demande jusqu'à révocation, voire que les seigneurs du magistrat pouront, s'ils le trouvent bon, y entrer gratis; à quel effet, l'archer Pirard se placera à la porte, pour les recevoir (3).

Le conseil, ayant vu la suplique, présentée par Bonaventure Fisty, italien, joint Jean Perghen, accorde qu'il puisse, avec sa troupe italienne des danseurs, danseuses et voltigeurs de cordes, faire ses représentations, pendant le temps de quinze jours repris à l'octroy de sa Sérénissime Éminence, dans la maison ou théâtre

(1) Par l'intermédiaire de MM. Clercx et Vande Casteele.
(2) Registre aux recès de la magistrature liégeoise, 1735-1738, f° 5 v°.
(3) Id., 1750-1752, f° 118.

Digitized by Google

de la comédie sur la Batte, appartenant à la cité, parmi donnant à chaque représentation un ducat, voire que les seigneurs du magistrat pourront, s'ils le trouvent bon, y entrer gratis; à quel effet, l'archer Pirard se placera à la porte, pour le reconoître (1).

Le conseil, vu la suplique très-humble de Toussaint Pannaye, musicien, et prennant icelle en considération, déclare lui accorder par grâce, 40 florins Brabant, qui luy seront comptés par le receveur Servais (2).

Le conseil, vu la supplique très-humble de François Ferrary, entrepreneur de l'opéra itálien, comme aussi l'octroy de sa S^me^ Éminence, en date de ce jourd'huy, déclare de luy accorder jusqu'à révocation, de représenter, dans la sale de la comédie, appartenante à la cité, voir qu'il devra donner des billets gratis aux seigneurs bourguemaîtres et conseil, de même qu'à m^r^ le grand greffier, ses substituts, mambour et sindic (3).

Le conseil, vu la supplique très-humble de sieur Ferari, violinistre, demandant pouvoir donner concert, dimanche prochain, à la sale de la comédie, apartenante à la cité, déclare de luy accorder sa demande (4).

Le conseil, vu la suplique très-humble de Jacinte Spinola, et l'octroy de sa S^me^ Éminence, en date du vingt-deux courant, déclare de luy accorder jusqu'à révocation, de donner concert, dans la sale de comédie, apartenante à la cité, les jours que les comédiens ne représenteront, sans pouvoir en rien déranger le théâtre, mais au contraire le tenir propre et donnant des billets gratis aux seigneurs bourguemaîtres, etc. (5).

Le conseil, vu la supplique très-humble, présentée par les sieurs Crosa et Resta, directeurs d'un opéra italien, demandant la permission de représenter, dans la sale de la comédie, apartenante à la cité, déclare de leur accorder de pouvoir représenter jusqu'au mois d'octobre, voir que le grand greffier, ses substituts, sindic et mainbour pouront y assister gratis (6).

(1) Registre aux recès de la magistrature liégeoise, 1750-1752, f° 110.
(2) Id., 1752-1753, f° 152.
(3) Id., 1753-1755, f° 29 v°.
(4) Id., f° 81 v°.
(5) Id., f° 83 v°.
(6) Id., f° 196.

Digitized by Google

Le conseil, vu la supplique très-humble, présentée par le sieur Antonio Perellino, demandant la permission de donner des opéras, à la salle de la comédie, appartenante à la cité, déclare de luy accorder sa demande, pour les jours que madame Pompeati ou tous autres reprenneurs d'une troupe de comédiens ne représenteront pas (1).

Vu la supplique très-humble, présentée par le sieur Baron opris, demandant de pouvoir représenter, dans la salle de comédie appartenante à la cité, le conseil déclare de lui accorder jusqu'à révocation, parmi délivrant des billets gratis aux seig^rs bourguemaîtres, messieurs les conseillers et autres, comme de coutume (2).

Vu la supplique très-humble, présentée par le s^r Pétrot, directeur d'un opéra italien, et l'octroy de sa S^me Éminence, le conseil déclare de luy accorder de représenter jusqu'à révocation, à la sale de comédie, appartenante à la cité, parmi l'entrée gratis aux seigneurs, etc. (3).

Vu la supplique très-humble, présentée par François d'Outet de Mouvel, directeur d'une troupe de comédiens françois, le conseil déclare de luy accorder de représenter, dans la sale de comédie, etc., comme de coutume (4).

Vu la supplique très-humble, présentée par le s^r Denis du Bois, et l'octroy de sa S^me Éminence du 12 septembre dernier, pour représenter un opéra italien comique, demandant de pouvoir ce faire, dans la salle de comédie appartenante à la cité, le conseil déclare de lui accorder unement et simplement, et jusqu'à révocation, parmi l'entrée gratis, etc., comme de coutume (5).

Nous avons vu « le sieur Grosa » diriger, en 1749, des représentations italiennes à Bruxelles. Si c'est le « Crosa » cité à l'année 1754, il n'est pas impossible que Liége n'ait joui des mêmes acteurs célèbres que Bruxelles, voire même

(1) Registre aux recès, etc., 1756-1759, f° 136 v°.
(2) Id., 1759-1761, f° 156.
(3) Id., f° 171.
(4) Id., f° 173 v°.
(5) Id., 1761-1765, f° 84 v°.

Digitized by Google

que Londres, car, on se le rappelle, au premier passage de l'imprésario à Bruxelles, la *Gazette* de cette dernière ville annonça que la troupe de Grosa « ne donnerait des représentations que pendant deux mois, étant obligée de retourner pour le mois de novembre à Londres. »

C'est vers cette époque, sans doute, que parurent à Liége, chez F.-J. Desoer, les quatre partitionnettes suivantes, dont l'auteur de la *Bibliographie liégeoise* a omis de faire mention, dans son intéressant livre :

La Bohémienne, comédie en deux actes en vers, mêlée d'ariettes, traduite de la Zingara, intermède italien, par M. Favart, représentée pour la première fois par les comédiens italiens ordinaires du Roi, le 28 juillet 1755, et à la cour devant leurs Majestés, le 1 décembre de la même année, et le 11 février 1756. — A Liége, chez F.-J. Desoer, marchand-libraire et imprimeur, pet. in- 8°, de 127 pages, texte et musique.

Le peintre amoureux de son modèle, pièce en deux actes, parodiée dal Pittore innamorato, intermède italien. Représentée pour la première fois sur le théâtre de l'opéra-comique de la Foire S. Laurent, le mardi 26 juillet 1757, par M. Anseaume, avec les ariettes en musique, de la composition del signor Duny. — A Liége, chez F.-J. Desoer, etc., pet. in- 8°, de 54 pages.

Ariettes de Ninette à la Cour, parodie de Bertholde. — A Liége, chez F.-J. Desoer, etc., pet. in- 8°. Acte 1^er^, de 47 pages ; acte 2^me^, de 43 pages ; acte 3^me^, de 43 pages.

La Servante maîtresse, comédie en deux actes, avec la musique, traduite de la Serva padrona, intermède italien. — A Liége, chez F.-J. Desoer, etc., pet. in- 8°, de 104 p.

*Blaise le savetier, opéra-comique mêlé d'ariettes, par M. S****, musique de M. Philidor.* — A Liége, chez F.-J. Desoer, etc., petit in- 8°, de 151 pages.

Ces ouvrages faisaient-ils partie du répertoire du théâtre de Liége ? Nous n'oserions rien affirmer à cet égard. *Le*

Digitized by Google

Spectacle de Bruxelles, de 1768 (1), publie une lettre adressée à l'auteur de ce calendrier, par « le sieur Daigneville l'aîné, maître de ballets et premier danseur à Liége. » Cette lettre, datée du 16 novembre 1767, a trait à un ballet turc de l'invention de Daigneville, et dont il donne une analyse sommaire.

La pièce suivante est un pur produit du terroir :

Nicette ou l'école de la vertu, comédie en trois actes et mêlée d'ariettes, par M. le commissaire du Perron, et la musique de M. F. de Lange, citoyens de la ville de Liége. Représentée, pour la première fois, sur le théâtre de la même ville, en janvier 1776. — Liége, D. de Boubers, in-8°, de 86 pages.

E.-F. De Lange, « compositeur de musique à Liége » est aussi auteur du *Tôton harmonique*, publié à Liége sans date, et cité par M. de Theux (2), ainsi que du *Ludus melothedicus*, mentionné dans *la Musique aux Pays-Bas*, t. I, p. 110.

L'érection solennelle d'un buste à Grétry, donna, en 1780, naissance au rogaton suivant, que nous n'enregistrons ici que par acquit de conscience :

Le second Apollon, comédie lyrique en un acte et en vers. Les paroles, adaptées à des morceaux de musique du célèbre Grétry, sont de M. Alexandre, comédien ordinaire de la principauté de Liége. Représentée à Liége, le 28 *janvier* 1780, *par les comédiens ordinaires de la principauté de Liége. Elle a été composée à l'occasion de l'érection du buste du célèbre Grétry ... que M. Clairville, entrepreneur de spectacles de la principauté de Liége, a obtenu la permission de faire faire, et placer sur l'avant-scène du théâtre de cette ville, le même jour.* — Liége, B.-J. Collette, in-8°, de 22 pages.

Nous laissons suivre le texte complet d'une concession d'exploitation théâtrale, datée du 8 mai 1788. Cette pièce

(1) Seconde partie, p. 99.
(2) P. 228.

Digitized by Google

nous dispense de recourir à une foule d'autres documents, pour nous mettre au courant des us et coutumes de la gent théâtrale, au siècle dernier, à Liége :

Octroi des spectacles, pour N. Malherbe.

Son Altesse, sur les bons rapports qui lui ont été fait de N. Malherbe et de son épouse, directeurs d'une troupe de comédie, déclare de lui accorder le privilége et octroi exclusif des spectacles, dans sa principauté, comme aussi des redoutes et bales publics, dans sa capitale, sous les clauses néanmoins et conditions expresses suivantes :

1° Ils fourniront une bonne troupe et un bon spectacle *complet,* tels que le public ait tout lieu d'en être content.

2° Les apointements des pensionnaires, des gagés ou employés, de même que tous frais quelconcques de spectacles, redoutes et bals, sont et seront à la charge desdits entrepreneurs ou directeurs, et devront être payés incontinent à l'échéance, à leurs risques et dépens, et sous peine de saisie sommaire de la caisse de recette, en cas du moindre défaut ou délai.

3° Les abonnements suspendus sont bornés à deux par mois, et l'on ne pourra, sans une permission spéciale, donner aucune représentation au bénéfice de l'un ou l'autre acteur.

4° Les directeurs suivront les ordres qui leur seront signifiés de par son Altesse, dans tout ce qu'elle trouvera bon de lui prescrire, nommément lorsqu'il lui plaîra de favoriser, à leur passage dans cette ville, quelques célèbres musiciens ou artistes étrangers.

5° Les directeurs, ainsi que leurs pensionnaires et employés, seront, quant à la discipline des spectacles, sujets et dépendants de son autorité principale, ce que les directeurs devront exprimer dans les engagements de leurs pensionnaires.

6° Ils devront fournir un bon orchestre, composé des meilleurs musiciens pour l'opéra, à la satisfaction du public, avec charge d'en répondre.

7° Il restera au moins une loge non abonée, pour les étrangers ou survenants.

Digitized by Google

8° Le présent privilége (moyennant l'accomplissement des clauses et conditions ci-dessus) vaudra pour le terme d'une année, se réservant son Altesse de le proroger pour davantage, si les directeurs, par leur bonne conduite et leur spectacle, sont dans le cas de plaire et de mériter les bontés de son Altesse. Donné en son Conseil Privé et par son expresse concession, le 8 may 1788.

BARON DE SLUSE DE BEURS v^t^. DE CHESTRET (1).

Un semblable octroi fut accordé, le 16 avril 1769, à Guilminot Dugué. Nous n'y trouvons qu'une variante, qui a son importance. Elle concerne le nombre des musiciens de l'opéra, qui est ici porté à vingt-deux :

6° Il devra fournir un bon orchestre, composé des meilleurs musiciens, au nombre de vingt-deux pour l'opéra, à la satisfaction du public, avec charge d'en répondre (2).

Un troisième privilége identique fut donné, le 22 février 1791, à « Dame N. De la Sablone, directrice d'une troupe de comédie (3). »

A l'action dramatique ci-contre se rattachent très-vraisemblablement des morceaux de chant et d'orchestre :

Daphnis, pastorale dédiée à son Altesse Monseigneur François-Antoine des comtes de Méan, évêque et prince de Liége, etc., représentée par les pensionnaires de l'Académie angloise, à Liége. — Liége, J.-F. Bassompierre, in- 8°, de 30 pages.

Clôturons ces annotations sommaires, en reproduisant le titre du livret de *la Caverne*, tel qu'il parut à Liége en 1796 :

La Caverne, drame lyrique en trois actes, représentée, pour la première fois, sur le théâtre de la rue Feydeau,

(1) Registre K. 63, Conseil-Privé, dépêches, 1788-1792, f° 38 v°, aux Archives de l'État, à Liége.

(2) Même registre, f° 97 v°.

(3) Id., f° 166 v°.

Digitized by Google

le 16 février 1793 (v. st.), l'an 1er de la république. Paroles de Dercis, musique de Lesueur. Représenté à Liége par la troupe d'artistes dramatiques, le 16 fructidor an III de la république française, ou 2 septembre 1795. — Liége, chez la citoyenne Bollen, an IV. In-8°, de 44 pages.

ANVERS. — Les drames liturgiques, joués pendant le moyen-âge à la cathédrale d'Anvers, méritent de former l'objet d'un travail spécial, que l'on peut s'étonner, à bon droit, de n'être pas encore devenu un fait accompli. Dirigés par les maîtres de chant ou par les maîtres de littérature, ces drames ont dû offrir beaucoup de place à l'élément musical. Nous en jugeons ainsi par ce qui s'est passé ailleurs.

A l'imitation des églises chapitrales, les écoles des villes et des couvents ont exhibé aussi, par leurs élèves, des pièces religieuses, généralement tirées de l'Écriture. On les appelait *comœdiæ moræ* (1). La plupart étaient entremêlées de chant.

On peut voir la nomenclature de celles que les jésuites d'Anvers firent exécuter, dans la bibliographie de cet ordre. Ce sont généralement des tragédies, des tragi-comédies, en latin, en français et en flamand, et, entre autres, une tragi-comédie de *Joseph*, jouée en 1648. Plus tard, les pièces bibliques sont remplacées, bien des fois, par des sujets tirés de l'antiquité païenne ou de la légende moderne.

L'*Iphigénie en Tauride*, donnée en 1771, était-elle rehaussée de la musique de Gluck ?

De 1617 à 1628, Guillaume Van Nieuwelandt, écrivain anversois, mit en scène des tragédies avec chœurs, modelées sur celles de Vondel, ou entremêlées d'un genre classique

(1) Une comédie espagnole en cinq actes : *Doleria*, mondaine apparemment, parut à Anvers en 1572 et 1595. Elle avait pour auteur Pierre Hurtado, un parent peut-être du maître de chant de Saint-Bavon, à Gand, cité par nous au t. Ier de ces recherches. Voy. Catalogue-Soleinne, t. IV, n° 4823.

Digitized by Google

et romantique peu harmonisé. Vers la même époque, son compatriote, Jean Ysermans, fit représenter à Anvers des pastorales et des opéras. A en croire Snellaert, les Pays-Bas n'ont produit que peu d'idylles ou de bucoliques, par la raison que la nation, ayant besoin de force pour lutter, préférait des tableaux mieux assortis à ses tendances belliqueuses.

Le poëte Jean Ysermans, facteur de l'*Olyftak* d'Anvers, a publié, dans un recueil de chansons: *Triumphus Cupidinis*, imprimé audit Anvers en 1628, divers couplets, accompagnés de musique, et qui se sont chantés à l'*Olyftak*, dans des tragédies. Il cite celles d'*Acartus, coninck van Persien*, celles de la pastorale d'*Eurestus*, d'*Hercules*, de *Pan en Syringa*, de *Grisella* et d'*Atheneas of Eudotia*. Cette dernière se nomme *historie-liedt*.

Dans l'*Encomium matrimonii*, pièce nuptiale, *bruylofspel*, se chantent également quelques chansons, dont malheureusement la musique n'a pas été conservée. Peut-être étaient-elles originales, contrairement aux précédentes, qui toutes renvoient à des timbres connus.

Les *Nederlandsche poëmata*, du même auteur, édités, comme la pièce nuptiale et le *Triumphus Cupidinis*, en 1628, contiennent encore les couplets, sans musique, des tragédies d'*Achab* et de *Brabantia*. Cette dernière chanson, inspirée par un vrai patriotisme, déplore l'état misérable de la ville d'Anvers, et se termine par des vœux pour la paix.

L'arrivée de la reine Marie-Christine à Anvers, le 23 décembre 1654, donna lieu à de brillantes réjouissances. On joua, entre autres pièces théâtrales en son honneur, *Sémiramis*, *Scævola* et *Hérode*, très-probablement rehaussées de chant et d'instrumentation. *Hérode* nous paraît être une production rhétoricale du terroir.

« La ville d'Anvers, dit M. Génard, a possédé, depuis une époque très-reculée, un théâtre destiné aux représentations musicales, connues sous le nom d'opéra. »

Il y a, croyons-nous, de l'exagération dans ces lignes,

Digitized by Google

et M. Génard lui-même en convient implicitement, par la publication des documents qu'il a pu recueillir sur cette institution, et qui ne remontent pas au-delà de la deuxième moitié du XVII^e^ siècle.

A cette époque, M. Génard constate l'existence, à Anvers, de trois associations qui donnaient des représentations accompagnées de musique : la chambre de rhétorique prémentionnée, dite *Olyftak* ou *Schilderskamer* (chambre des peintres); la société que fondèrent un nommé Faulconnier, médecin, Théodore-Jean Hendricx, Lafleur, Antoine Lemire, etc.; et la troupe dramatique, organisée par les aumôniers en faveur des pauvres. Après, l'habile archiviste publie les pièces dont l'analyse sommaire suit [1] :

1673. — Requête des aumôniers d'Anvers au comte de Monterey, gouverneur des Pays-Bas espagnols à Bruxelles, suivie d'une apostille du 28 janvier, contenant défense aux comédiens flamands et étrangers, de donner des représentations en cette ville.

1682, le 10 octobre. — Requête adressée par le doyen et les membres d'une société d'amateurs de musique, appelée *Académie*, au magistrat d'Anvers, à l'effet d'obtenir un local convenable pour leurs réunions. Il y est dit, entre autres, que, depuis un an, ils se sont formés en association pour l'exercice de leur art.

1683, le 30 mars. — Lettre du magistrat d'Anvers au marquis dal Caretto, gouverneur des Pays-Bas espagnols, au sujet d'une requête des aumôniers, tendant à faire défendre les représentations des comédiens étrangers. Le magistrat est favorable à cette requête, parceque les aumôniers pourront contribuer plus efficacement au bien des pauvres, et que, plus tard, il leur sera permis « d'achapter une place plus commode pour leurs représentations, et ériger un Téâtre et plus grand, et orné de plus de décoration et machines. »

(1) *Bulletin des Archives d'Anvers*, t. II, p. 180 à 224.

Digitized by Google

Ici vient un document que M. Génard n'a point connu peut-être. C'est la consulte du conseil de Brabant sur la requête des aumôniers d'Anvers au gouverneur-général des Pays-Bas, consulte qui donne gain de cause aux susdits aumôniers :

MONSEIGNEUR,

Nous avons reçeu la lettre qu'il a pleu à vostre Excellence de nous envoyer le 5me d'avril 1683, avecq la requeste luy présentée par les ausmosniers d'Anvers, tendante afin que vostre Excellence seroit servie de défendre à tous comédiens estrangers, comme en l'an 1673, le comte de Monterey, lors gouverneur général de ces pays, a défendu à tous comédiens flamens, selon qu'il constoit par copie d'une requeste jointe à leur supplication, de ne jamais représenter leur comédie dans ladite ville, et à tous autres d'y faire aulcunne représentation publicque, soit éléfans, lions ou aultres bestes farouches, ou quelques marionettes ou machines, sans avoir premièrement donné une ausmosne aux pauvres, à telle somme comme il plairoit à votre Excellence d'ordonner, pour mettre annuellement en avance à rente, et faire, par occasion, une place propre pour représenter leurs comédies et opéra avec plus d'esclat et machines; sur quoy vostre Excellence demandant mectre advis, dirons réservant d'iceluy, que nous trouvons effectivement, par la requeste jointe, que le comte de Monterey, pendant son gouvernement de ce pays, à la requisition des remonstrants, a défendu à tous commédiens flamens estrangers, de représenter leur commédies dans la ville d'Anvers, ce que l'aimons estre fait avecq justes raisons, d'autant qu'icelle ville est pourvue de comédiens flamens inhabitans, lesquels, selon toutte apparence, doibvent estre préférés aux estrangers, de manière que vostre Excellence, considérant les mesmes raisons, leur pourroit accorder pareille défence, au regard des commédiens flamens estrangers; mais, quant aux représentations des bestes farouches et aultrement, comme est spécifié cy-dessus, il nous semble, soubs correction, que cette deffence ne se devroit étendre jusques à semblables représentations, comme en estans appuyés des raisons prédéduites et contraire à ce que semblables occurences se practicquent ès autres villes, nous remettant néant-

Digitized by Google

moins au très-pourveu jugement de vostre Excellence, demeurans, Monseigneur, de vostre Excellence, etc. Bruxelles, le 15 9bre 1683 (1).

1683, le 26 novembre. — Défense faite par le gouverneur des Pays-Bas aux comédiens étrangers, de représenter leurs pièces à Anvers, sans avoir préalablement donné une aumône aux pauvres de la ville. Les considérants de ce décret, tirés de la consulte du conseil de Brabant, que l'on vient de lire, expliquent, en termes identiques, la nature de certaines représentations, organisées par les « commédiens estrangers. » Il nous suffira d'en donner une simple reproduction :

Sur ce qu'at esté remonstré à son Excellence, de la part des aumosniers de la ville d'Anvers, qu'ils y auroyent érigé une compaignie des commédiens, qui représentent au profit des pauvres, et comme il seroit à craindre que quelques autres pourroient, avecq le temps, prétendre à y représenter leurs comédies, ou quelques autres personnes y vouloir faire veoir publiquement quelques bestes farouches, marionnettes ou autres machines, et ainsy directement au préjudice desdits pauvres; pour à quoy prévenir, les remonstrants ont très-humblement supplié son Excellence estre servie de deffendre à tous commédiens estrangers, comme en l'an 1673, le comte Monterey, gouverneur général de ces pays, avoit deffendu à tous commédiens flamans, de ne jamais représenter leurs commédies dans laditte ville, et à tous autres d'y faire aucune représentation publicque, soit des bestes farouches, marionnettes ou machines, sans avoir premièrement donné une aumosne aux pauvres, à arbitrer, pour mettre annuellement l'avance à rente, et faire, par occasion, une place propre pour représenter leurs commédies et opéra avec plus d'éclat et de machines ; son Excellence, ces choses considérées, etc.

1685, le 18 mai. — Requête des aumôniers au magistrat d'Anvers, concernant la nomination de trois des leurs,

(1) Registre aux consultes du Conseil de Brabant, n° A 281, f° 124, aux Archives générales du Royaume.

Digitized by Google

comme co-directeurs « de l'Académie de musique ou Opéra, érigée sous le nom de Chambre du Saint-Esprit, » *van de musicale Academie ofte Opera, onder den titel van de Camer van den Heyligen Geest.*

1685, le 27 juin. — Contrat passé entre cinq musiciens, au sujet des représentations d'opéras données dans le local, dit « Pourtour des aumôniers, » *Aelmoeseniers pand.* Les noms de ces musiciens sont : Gommar Hendrickx, Thomas-Gisbert De Wolf, Jean-Antoine Lemire, Théodore-Jean Hendrickx, Jean Hiolle. Il est question d'un organiste, ayant fonctions actives dans la troupe. Peut-être touchait-il une épinette, pour soutenir les chanteurs.

1685, le 22 août. — Requête de Gauthier Dieltjens, directeur de l'Académie de musique ou Opéra d'Anvers, à l'effet de solliciter la nomination d'un commissaire, chargé d'aplanir les différends survenus entre les musiciens et les chanteurs. Par apostille du 24 août, il est ordonné à Antoine Lemire, Gisbert De Wolf, Jean Hyolle, de remplir, au jour fixé, leur rôle d'opéra et de farce, *cluchte;* la même prescription est faite à maîtres Théodore et Gommar Hendrickx.

1685, le 17 novembre. — Demande d'avis, adressée par le gouverneur des Pays-Bas au magistrat d'Anvers, au sujet d'une requête présentée par les aumôniers.

1685, le 5 décembre. — Dans sa réponse, le magistrat exprime le désir de voir conférer aux aumôniers le droit de défendre à Anvers toute représentation d'opéra ou de comédie, soit flamande soit française, en dehors de l'enceinte de leur théâtre, et de régler la taxe qu'il conviendrait de prélever sur les représentations autorisées. « Le mesme, et sur la mesme condition, pouroit aussy estre accordé, ajoute-t-il, aux regards des danseurs de corde et de ceux qui prétendront de représenter ou faire voir des marionnettes, bestes sauvages et quelques autres représentations, de quelle nature qu'elles puissent estre, afin que nous et

Digitized by Google

nos successeurs puissent aporter un soin exact et examiner si, parmy ces gens, ils n'y se cachent des voleurs, espions ou autres personnes qui pouroient nuire au bien et repos publicqs de cette ville. Quand à ce que lesdicts aumosniers demandent pour se pouvoir servir des acteurs et des joueurs des instruments, tant estrangers qu'autres, il nous semble (sous très-humble respect) que ladicte demande leur pouroit estre pareillement accordée, à condition de nous présenter premièrement lesdictes personnes, et les raisons qu'ils peuvent avoir pour ne point se servir de ceux qui se sont desjà establiz pardeçà, quand on y poura pourvoir, comme on trouvera convenir, pour le plus grand avantage des pauvres susdicts. »

1685, le 15 décembre. — Requête de Gauthier Dieltjens, directeur de l'Académie de musique, érigée sous le titre du Saint-Esprit, tendant à obtenir du magistrat de la ville l'annulation d'un contrat passé entre les musiciens. Son entreprise, dit-il, a été assaillie, depuis un an qu'elle existe, de désordres si nombreux, qu'il a dû, dans l'intérêt des pauvres, formuler requête, favorablement apostillée, et qui a, pendant quelque temps, mis fin aux troubles. Depuis, il a éprouvé encore des dommages, entre autres, ceux provenant de l'absence de nouveautés; et, afin d'en prévenir le retour, il a passé avec la chambre des pauvres un nouveau contrat, valable pour la saison d'hiver jusqu'au mardi-gras, et où sont admis, en dehors de quelques acteurs nouveaux, tous ceux dont il a été déjà question. Mais, avant que tout fût réglé avec eux, un nouveau différend a surgi entre lui et Antoine Lemire, Théodore et Henri Hendrickx, et l'entreprise a été empêchée de rechef, au grand détriment des pauvres, jusqu'au jour où l'origine de toutes ces querelles fut découverte. On apprit, en effet, que les comédiens, prévoyant, à l'expiration de leur premier engagement, des offres nouvelles pour la saison suivante, avaient passé entre eux, le 27 juin 1685, un contrat, par devant notaire, contrat entièrement préjudiciable au

Digitized by Google

directeur et aux pauvres. Semblable compromis fut fait aussi avec Jean De Hase ; d'où il est résulté que, quand les prénommés Hendrickx et Lemire eurent reçu leur démission, De Hase et Hoyel durent s'abstenir de participer également aux représentations, le tout pour arriver au monopole exclusif de l'entreprise et à l'éloignement du bureau des pauvres. Comme de semblables conspirations enlèvent aux bénéficiaires des sommes importantes, et que, d'autre part, il y a manque complet de musiciens à Anvers pour jouer l'opéra, le suppléant demande que les susdits contrats soient annulés, les dommages réparés, et les dissidents mis hors d'état de renouveler leur tentative, et, au surplus, les musiciens étrangers non francs, autorisés à coopérer aux représentations, etc. Une apostille favorable du magistrat, en date du 17 décembre, accompagne la requête de Gauthier Dieltjens.

1686, 10 janvier. — Lettre du gouverneur des Pays-Bas au magistrat d'Anvers, au sujet de la part incombant aux pauvres, dans la recette produite par les représentations scéniques.

1686, le 24 janvier. — Réponse à la lettre précédente. Il y est dit que, pour les comédies et opéras, qui se représentent au théâtre des aumôniers, on pourrait s'en référer au contrat conclu entre ceux-ci, le directeur, les acteurs, actrices et joueurs de ces représentations. Quant aux comédiens étrangers « représentateurs des bestes sauvages, marionnettes, danseurs des cordes et autres semblables, » on pourrait fixer la taxe à prélever à la moitié et au tiers des recettes, « laissant au mesme magistrat l'autorité de les toutes, tant estrangers qu'autres, faire cesser et sortir de la ville, quand ils le jugeront convenir, attendu que, par des semblables représentations et assemblées, on a veu souvent dissiper inutilement l'argent de nos bourgeois, débaucher beaucoup de la jeunesse, et souvent mettre le désordre dans les familles particulières. »

1686, le 23 janvier. — Requête des aumôniers au

Digitized by Google

magistrat d'Anvers, pour obtenir la suppression de l'opéra organisé par la chambre de rhétorique *la Branche d'Olivier*, et de celui institué par Hendrickx et consorts. Les aumôniers et Gauthier Dieltjens ayant érigé, au profit des pauvres, un théâtre musical, dit Opéra, lequel, après avoir prospéré pendant quelque temps, a été en butte à des persécutions fatales aux intéressés. Il y a été pourvu, en écartant les mécontents, et en traitant avec des chanteurs, musiciens et danseurs nécessaires aux représentations d'opéras. Tout paraissait terminé en apparence, lorsque les démissionnés sont allés se réunir aux amateurs de *la Branche d'Olivier*, lesquels, par une innovation étrange, annoncent, au moyen de billets affichés aux coins des rues, des représentations à la Chambre des Peintres, où ils donnent, entre autres, des opéras avec ballets, en prélevant un schelling pour les places ordinaires, et un double schelling pour les premières places, au préjudice des pauvres. Au surplus, Gommar et Jean-Théodore Hendrickx, Lafleur, Sorel et Lemire, tiennent, sans la moindre autorisation, une réunion appelée *Académie musicale*, où ils jouent l'opéra, le tout pour anéantir l'institution musicale érigée au profit des pauvres. Comme ces amateurs se proposent de continuer leurs représentations, au théâtre de *la Branche d'Olivier*, jusqu'au mardi-gras, les suppliants prient le magistrat de prendre toutes les mesures qu'il jugera convenable, pour faire cesser un pareil état de choses. L'apostille du 31 janvier, porte défense formelle à Gommar et Jean-Théodore Hendrickx, Lafleur, Sorel et Antoine Lemire, de faire aucune représentation à la Chambre des Peintres, et d'organiser aucune réunion académique.

Cette pièce est assez importante, à notre sens, pour être reproduite ici en entier :

Verthoonen met behoorelycke reverentie de aelmosseniers deser stadt ende Wouter Dieltens, hoedat, volgens de kennisse van U Edele op de favorable octroyen ende het goedvinden van U Edele, binnen dese stadt, ten proffyte van den gemeynen huysarmen, onder den tytel van *den Heyligen Geest* is opgerecht een *Teatrum*

Digitized by Google

musicale, geseyt *Opera,* het gene eenigen tyt synen aenvanck genomen hebbende met apparente winste tot proffyte vanden selven armen, soo ist gebeurt dat, door disordres aen U Edele te voorens by requeste verthoont, by eenige particulire groote schade aen den armen gedaen is, waerinne U Edele oock naer gelegentheyt dyer tyden op het rapport van den heere schepene de Lannoy als commissaris, hebben versien, oock soo verre dat de verthoonderen, tot conservatie van de gemeyne ruste ende beter progres van dese wercken, geraden gevonden hebben deselve persoonen te laten buyten dexercitie van de selve opera, ende dat sy nu, tot maintineringe van dyen, hebben gemaeckt een pertinent contract, soo met den tweeden suppliant als de acteurs die in deselve Opera sullen comen singen, spelen ende dansen, resterende alleenelyck tot het perfectioneren van 't selve werck door U Edele, by forme van een reglement oft ordonnantie, te doen conserveren de goede ordre ende policye tot het selve werck dienstich ende dat U Edele, op den voet van de oude aucthorisatie, den selven heere commissaris voor de volgende tyden, tot wederoepens toe, in deselve commissie sullen gelieven te continueren, ten insichte van de goede kennisse ende informatie die den selven heere commissaris wt synen goeden iver tot den armen heeft geliven te nemen ende waermede alle inconvenienten ende geschillen in lieffde ende vrintschap, sonder vigeur van processen ende oncosten, sullen dan getermineert worden.

Voorders worden de supplianten genootsaeckt, met leedtwesen aan U Edele te kennen te geven, dat nyettegenstaende sy verhopt hadden dat de voorgaende remedien en de vermaningen de quade affectien en confusien van de voorbeclaegde persoonen souden hebben weghgenomen, soo ist dat de supplianten bevinden dat de selve persoonen naer hunne dimissie oft affdanckinge, in vilipendie van de voorschreven octroyen, de aucthoriteyt van U Edele ende achterdeel van den armen, noch meer studeren deselve werken ofte opera te interverteren ende geheelyck te ruineren, nyet alleenelyck met hun te conjungeren met sekere banden die hun noemen lieffhebbers ende acteurs van den *Olyfftack,* de welcke, by eene pure nieuwicheyt, met aengeslagen, gedruckte billietten op de hoecken der straten doen vercondigen ende toneelspelen op de Schilderscamer, waeronder sy, onder andere, singen eenige stucken van den opera, ende dansen de balletten tot den selven opera geordonneert, met aenplackinge van de titels van deselve

Digitized by Google

opera, omme alsoo alle de stucken der selve out, verdacht ende gemeyn te maecken, nemende van ieder mensch, voor het incommen, eenen schellinck ende noch eenen schellinck daerenboven voor de beste plaetse, nyettegenstaende dat onder deselve alsoo gewaende lieffhebbers ende acteurs nyet eenen en is die gevryt is, buyten den cnaep onder den *Olyfftack*, waervan die gevryde ende lieffhebbers noynt gewoon en syn geweest op die maniren, tot prejudicie van de geoctroyeerde compagnie van den armen, te spelen, oock selver in den tyde dat de camere van den *Heyligen Geest* soo veele jaren alhier het toneel van de duytse commedie heeft geopent.

Boven dyen soo ist dat Gommarus ende Joannes-Theodorus Hendrix, Lafleur, Soiel, benevens eenen Lemire, wt particulire aucthoriteyt ende sonder aucthorisatie van U Edele, hun vervoorderen tot injuste revensie, bynaer dagelyx te houden vergaderinge die sy noemen *Academie musicael*, waerinne sy de opera en de werken van dyen spelen en exerceren, alles omme te diverteren het concours ende aengroeyinge vanden *Opera musicalia*, ten dienste vanden armen, oock soo verre dat sy de acteurs ende danssers die anderssints ten dienste vanden armen inde opera souden danssen ende singen, met gelt van de selve diverteren, oock al is het saecken dat sy hun int geheel ende particulire hunne vergaderinge geenen dienst en connen doen, ende gemerckt die supplianten dese disordres ende pernitieuse attentaten nyet en konnen tollereren, sonder de gansche ruine van het werck, het gene sy met soo goeden iever onder de conicklycke ende U Edele aucthoritheyten ten dienste van den armen hebben opgerecht ende waerinne soo veele costen gelegen syn, merckelyck alsoo de voorschreven banden hun vanteert op den theater van de *Olyfftack* gedurich te spelen tot den vasten-avont toe, ende dat sy supplianten geene andere recours en hebben tot weghneminge van alle dese abusen (omme nyet te seggen schandalen), als hun te keeren tot U Edele, oodtmoedelyck biddende ende versoeckende, ten eynde deselve, in faveur vanden armen ende de conservatie vande princelycke octroyen ende aucthoritheyt van U Edele, tegens alle de voorschreven desordres geliven te versien, met soodanige middelen als deselve in gelycke saecken sullen bevinden te behooren, ierst ende alvoorens gehoort hebbende het rapport van den gemelden heere commissaris, ende dat U Edele den selven heere commissaris censamentlyck geliven in toecommende te aucthoriseren tot weder-

Digitized by Google

roepens toe, om sommarie te termineren ende aff te doen alle geschillen ende differentien de welcke op 't stuck van den opera oft tusschen de acteurs onder malcanderen oft de supplianten souden voorvallen, per salvo dat, in cas de importantie van dyen voorders souden verheysschen, eenige kenisse te nemen daervan alsdan door den selven heere commissaris rapport sal worden gedaen aen U Edele collegie om daeroppe voorders geordineert te worden naer behooren, mitsgaders dat U Edele aen de supplianten sullen geliven te vergunnen een reglement oft ordonnantie op de directie ende onderhouden van de goede ordre der selve opera volgens de instructie en de poincten hier annex, ofte wel het selve met hunne aucthoritheyt te approberen, verleenende daeroppe parate executie oft dat anderssints, etc. dit doende, etc.

Is gecommitteert Mr Jan-Aug. de Lannoy, schepene, om, etc. Actum 23 January 1686. Onderteekent : J. Deschamps.

Daernaer gehoort het rapport van den commissaris, myne gemelde heeren hebben geinterdiceert ende interdiceren mits desen aen Gommarus ende Joannes-Theodor Hendrix, Lafleur, Soiel ende Anthoni Lemire, van in toecomende hun meer te bemoeyen met het spelen ofte eenige der andere fonctie te doen in het exerceren van de spelen op de Schilderscamer, mitsgaders van te vergaderen op eenige Academien ofte vergaderinge particulier, op pene van ieder deffaillant, voor ieder ryse, te verbeuren de somme van hondert guldens, aucthoriserende voorders den commissaris, ten desen versocht, met aucthorisatie in forma. Actum 31 january 1686, geparapheert Cruyce vidt, ende onderteeckent H. Snyers.

1686, le 23 avril. — Octroi accordé par le gouverneur des Pays-Bas espagnols, à la requête des aumôniers, et conférant au seul marcgrave ou écoutête le droit de permettre à Anvers les représentations théâtrales, et d'exiger que le quart des bénéfices soit abandonné aux pauvres. On y lit, entre autres, relativement à l'Académie de musique, que « la place étant trop petite pour faire les grandes représentatations, les prédécesseurs de son Excellence (le gouverneur) auroient ordonné de mettre à rente le proffit qui en résulte, pour acheter une place plus propre. »

1686, le 24 octobre. — Le seul amman de Bruxelles peut autoriser, en cette ville, les entreprises théâtrales.

Digitized by Google

. . . . — Avis de l'écoutête Della Faille, sur la requête des aumôniers, au sujet de l'admission des acteurs.

1709, le 14 août. — Requête des aumôniers et des maîtres du Saint-Esprit, tendant à organiser l'opéra dans le local connu sous le nom de *Tappissiers-pand.*

1710, le 18 juin. — Requête des aumôniers et des maîtres du Saint-Esprit au magistrat, afin d'obtenir les deux nefs centrales du susdit local.

1710, le 9 juillet. — Contrat au sujet de la cession du *Tappissiers-pand.*

1711, le 13 juillet. — Requête à l'effet d'obtenir l'autorisation de contracter un emprunt de 10,000 fl., pour couvrir les frais d'érection d'un théâtre. Apostille.

1712, le 13 mars. — Requête des aumôniers, en vue d'obtenir encore, pour l'achèvement du théâtre, la concession d'un autre local dépendant du *Tappissiers-pand.*

1721, le 27 juin. — Apostille du magistrat, mise à une requête des directeurs de l'Opéra, en procès contre les musiciens de la gilde de Sainte-Marie-Madeleine.

1726. — Requête des anciens aumôniers et directeurs de l'Opéra, tendant à obtenir une place dans le *Tappissiers-pand*, pour y établir un petit théâtre. Ils exposent, que, non-seulement dans diverses maisons et locaux, mais même dans certaines auberges, se jouent des comédies et d'autres pièces, au grand préjudice des pauvres, vu que les acteurs refusent de payer le quatrième denier; que de vrais scandales ont surgi, lors de la représentation de la Passion de Jésus-Christ; que, pour servir, d'une part, l'intérêt des pauvres, et, de l'autre, la convenance des habitants et des étrangers désireux de donner des comédies, opéras et autres divertissements, les suppliants ont résolu d'ériger un petit théâtre, et demandent à cet effet l'emplacement susmentionné, avec le privilège d'y donner toutes sortes des représentations, à l'exclusion de celles qui ont lieu en d'autres quartiers.

1726, le 8 avril. — Ordonnance du magistrat défendant

Digitized by Google

les représentations publiques pendant le carême. On avait coutume de jouer la Passion de Jésus-Christ.

1743. — Situation administrative du théâtre de l'Opéra ; frais de construction de l'édifice. Le quatrième denier a pu être levé, à partir de 1683, à condition d'en réserver le montant pour la construction d'un nouveau local, laquelle s'est faite, avec l'intervention des meilleurs architectes, dans d'excellentes conditions, de façon que le nouvel édifice est un vrai bijou, *pronckjuweel*. Il a coûté 40,000 fl.

1746, le 28 mars. — Requête adressée par les aumôniers de la ville et les marguilliers de Sainte-Walburge, afin d'obtenir la sanction relative à la création d'une loterie « pour la restauration du théâtre incendié... »

A l'exception de deux actes insérés, en 1864, par M. Ruelens, dans la *Revue d'histoire et d'archéologie*, actes datant du 26 novembre 1683 et du 23 avril 1686, tous les documents que nous venons d'analyser, d'après le *Bulletin des Archives d'Anvers*, ainsi que la pièce du 15 novembre 1683, empruntée aux Archives générales du royaume, n'ont guère été utilisés jusqu'à présent. Une suite est promise par M. Génard.

Un opéra italien fonctionnait à Anvers, en 1749. Le duc Charles de Lorraine s'y rendit, le 21 août de cette année, à ce que nous apprennent les *Relations véritables :*

« Anvers, 21 août. S. A. R. le duc de Lorraine arriva ici de Bruxelles par Malines... Le soir il fut voir l'opéra-comique italien. »

Peut-être aussi s'agit-il d'une représentation donnée par la troupe italienne établie à Bruxelles. Aux érudits de la localité à éclaircir la question.

L'engoûment pour les spectacles lyriques à trucs, dont l'Europe entière était prise, au XVIII^e^ siècle, ne pouvait laisser complètement indifférents les établissements d'instruction du pays, même ceux consacrés à l'enseignement des filles. Aux exemples de ce genre déjà cités, joignons un fait ultérieur concernant le couvent des Ursulines, à Anvers,

Digitized by Google

et où l'on exhiba, le 12 et 13 octobre 1745, une tragédie biblique, suivie d'un ballet et d'un épilogue en musique (1).

En 1788, les conseillers fiscaux de Joseph II reçurent des gouverneurs-généraux des Pays-Bas, la lettre suivante, relative au répertoire théâtral de la ville d'Anvers :

MARIE-CHRISTINE ET ALBERT-CASIMIR, LIEUTENANTS ET CAPITAINES-GÉNÉRAUX DES PAYS-BAS, ETC.

Chers et bien amés, nous vous fesons la présente, de l'avis du conseil royal du gouvernement, pour vous remettre, pour votre information à direction, copie de la dépêche circulaire de ce jour à ceux du magistrat de la ville d'Anvers, pour leur servir de direction relativement au spectacle, vous prévenant que, pour éviter tout conflit de juridiction, c'est notre intention que vous vous borniez à la surveillance de nos ordres contenus dans la dite circulaire, et que vous nous informiez des abus qui pourroient se commettre à cet égard, sans vous mêler directement de la police du spectacle. A tant, chers et bien amés, Dieu vous ait en sa sainte garde. De Bruxelles, le 20 x^bre 1788.

MARIE, ALBERT.

Adresse : « Aux Fiscaux de Brabant. »

Cette missive, comme il y est dit, renfermait une dépêche adressée au magistrat d'Anvers, en date du 20 décembre 1788, et dont voici la copie :

MARIE, ALBERT, ETC.

Nous vous remettons ci-joint, pour la direction du spectacle, le catalogue des pièces qu'il est permis de représenter sur les théâtres des Pays-Bas autrichiens, et vous chargeons de l'avis, etc., de faire connoître aux directeurs des spectacles, que, lorsqu'ils voudront représenter une pièce non reprise dans ce catalogue, ils devront la remettre à l'officier de votre corps chargé de la police

(1) L'argument de cette tragédie fait partie de notre collection.

Digitized by Google

du spectacle, qui, avant d'en permettre la représentation, devra l'envoyer au gouvernement et en attendre les avis.

A tant, etc.

Le catalogue dont il est question, forme une brochure de 31 pages, intitulée : *Catalogue des pièces qu'il est permis de représenter sur les théâtres des Pays-Bas autrichiens, jusqu'à ce jour* 12 *avril* 1788. — Bruxelles, 1788, in-8°. On y voit une liste de pièces, « que l'on ne joue point à Bruxelles, la plupart anciennes. » Le tout est divisé par actes.

Une sourde fermentation agitait la population brabançonne. Peu à peu on en était venu aux voies de fait. Les gouverneurs-généraux n'osèrent prendre sur eux de procéder à la fermeture des établissements scéniques. Ils se bornèrent à les règlementer sévèrement. Delà la circulaire que nous venons de reproduire, et que reçurent également les autres administrations théâtrales des Pays-Bas.

MONS. — Les commencements de l'opéra à Mons veulent être cherchés, comme presque partout ailleurs, dans les drames liturgiques, les mystères et les pièces d'école. Ainsi, par exemple, Philippe-le-Bon, à sa réception en cette ville, au mois de juin 1455, put admirer sur son parcours, de remarquables représentations bibliques aux quelles participait l'élément musical. Sur l'un des théâtres, placés à l'entrée de la rue de Naast, on entendit, dans le drame de *l'Assomption*, une groupe d'anges chanter à l'envi de mélodieux cantiques (1).

On joua, comme on a vu ailleurs, chez les Jésuites, des tragédies et des tragicomédies, qui, probablement, n'étaient pas dénuées de chœurs et d'intermèdes. Une pastorale : *Philandre,* parut en scène, le 19 janvier 1710; une autre bucolique: *Daphnis*, fut représentée également en 1719 (2). Il n'est pas douteux que l'élément musical n'y ait eu une part très-grande.

(1) Rousselle, *Bibliographie montoise*, p. 14.

(2) De Backer, édit. in-f°, et Rousselle, p. 399,

Digitized by Google

Nous avons, à cet égard, un critérium suffisant, par la tragédie d'*Hérodes ou l'ambition trop insolente punie en la personne d'Hérodes, roy des Juifs. Représentée par les Estudiants de la Compagnie de Jésus, le 13 septembre* 1629, etc. — Mons, François de Waudré. [Libretto] in-4°, de 8 pp. Un « chœur musical » y célèbre, entr'autres, l'apparition de l'étoile des mages et la naissance de l'enfant Jésus. « Le soleil, la lune, avec les astres, à l'exemple des Roys, invitent par leur chant toutes les créatures à recoignoître le vray Dieu frèchement nai. Les quatre parties du monde, excitées par ceste mélodie, ensemble avec les astres, bénissent la naissance de ce petit-grand Roy, détestant Hérode au possible... »

Des renseignements précis nous sont fournis par une troupe ambulante, composée généralement d'artistes originaires venant de France. A la fin du XVI^e^ siècle, notamment en 1599, un certain Adrien Talmy « et ses compagnons franchois » viennent donner des représentations à Mons. Le répertoire se compose principalement de comédies et de pastorales, entremêlées de « musique de voix, » et accompagnées de divers instruments, où l'on remarquait « des violes et des régales. » C'est là, si nous ne nous trompons, un embryon d'opéra franchement caractérisé (1).

En 1662, il y eut, à l'occasion de la célébration de la canonisation de François de Sales, en l'église de la Visitation, un divertissement symbolique, où la musique remplit un certain rôle (2). La même année, la pose de la première pierre d'une tour nouvelle fut fêtée par « le divertissement d'une comédie. » C'est le magistrat qui organisa la solennité (3).

(1) Ces renseignements émanent d'une note concise empruntée, il y a déjà bien longtemps, à un document reposant aux Archives générales du Royaume, et qu'il nous a été impossible de retrouver.

(2) *Relations véritables*, au 1^er^ mars 1662.

(3) Id., au 12 juin de la même année.

Digitized by Google

La vogue de l'opéra italien devait être assez grande à Mons, vers la fin du XVII^e^ siècle, puisqu'un éditeur crut devoir y faire paraître l'ouvrage suivant, que le Catalogue-Philippe nous renseigne, au n° 1485 :

Le Théâtre italien, ou le Recueil de toutes les scènes françaises qui ont été jouées sur le théâtre italien de l'hostel de Bourgogne, augmenté en cette dernière édition. — A Mons, chez Antoine Barbier, 1696, in-8°.

Ici se placent une série de faits, relatifs à l'exploitation du théâtre de Mons par une troupe d'opéra française, que dirigeaient l'imprésario Louis Deschaliers et Marie Dudar, son épouse. Marie Dudar était une danseuse assez estimée. Elle parvint facilement à captiver l'intérêt des amateurs de spectacle, et, grâce à une garnison nombreuse, elle put donner à l'administration de son mari une impulsion heureuse.

Au bout de quelque temps cependant, l'artiste dut quitter furtivement la ville, pour échapper à l'obsession de ses créanciers. Si l'on en croit un libelle diffamatoire (1), Marie Dudar fit à Mons ce qu'elle avait fait à Tournai et à Lille : elle y passa avec les débris d'opéra de ces deux villes, s'y empara du privilége d'exploitation théâtrale, et s'en alla, en laissant ses affaires dans le plus complet désarroi.

Les faits dont nous parlons eurent lieu peu avant 1705.

Ne passons pas sous silence une pastorale : *Les Plaisirs de Marimont*, représentée devant son Altesse Électorale de Bavière à Mons, en 1708, et qui fut « mise en musique par le s^r^ Vaillant, musicien de la chapelle de MM. du magistrat de Valenciennes. »

Cette pièce, d'après Hécart, ne formait que trois scènes, et avait pour auteur un nommé Foucquier, qui en fit la dédicace à l'Électeur de Bavière. La scène se passe, dans une avenue du château de Marimont, entre des bergers des environs,

(1) *L'opéra à La Haye*, cité déjà. Voir ce que nous en avons dit, au t. II^e^ de ce livre.

Digitized by Google

le dieu Pan, Bacchus, l'Amour, une troupe de Sylvains et une troupe de Jeux et de Plaisirs. (1).

D'après M. Devillers, « ce fut dans un couvent que l'opéra fit son apparition » à Mons. Nous ne saurions partager cette opinion, et tout ce qui a été dit précédemment en infirme la portée. Le fait d'une représentation d'opéra, en 1711, n'en subsiste pas moins :

« Le 31 août 1711, dit M. Devillers, une tragédie-opéra (2) fut jouée dans la maison des filles de Notre-Dame, par les demoiselles pensionnaires, à l'occasion du jubilé de la supérieure de cette communauté. La tragédie, qui avait trois actes, était intitulée : *Cicercule, vierge et martyre.* L'opéra, aussi composé de trois actes, portait ce titre : *l'Alliance de Climène avec le Jubilé.* La musique de cet opéra était due à Jean-Baptiste Sauton, organiste du chapitre royal de Sainte-Waudru. Les deux pièces furent entremêlées. La représentation commença par un prologue débité par des bergères et des muses, dans une vaste campagne terminée à l'horizon par le Mont-Parnasse. Le 1er acte de la tragédie fut suivi du 1er acte de l'opéra, et ainsi de suite. Un ballet général termina la pièce (3) ».

L'auteur du livret, que l'on pense être jésuite, s'exprime ainsi, dans un avant-propos : « J'ai cru ne pouvoir présenter rien de plus convenable à mademoiselle Vander Burch, nièce de l'archevêque de ce nom, et de la fondatrice des Filles de Notre-Dame, que le martyre et la protectrice de la sainte maison qu'elle gouverna avec tant de sagesse, de vertu et de prudence. La chûte que cette demoiselle fit l'hiver dernier, et le jubilé qu'elle vient de faire, ont fourni le sujet de trois petites (*sic*) actes d'opéra, où mademoiselle la supérieure paraîtra sous le nom de Climène. M. Sauton, organiste du

(1) *Recherches*, etc. citées, p. 88.

(2) Imprimée à Mons, chez Laurent Prud'homme, 1711, pet. in-8°, de 55 pages.

(3) *Essai sur l'histoire de la musique à Mons*, p. 19, et Rousselle, p. 381.

Digitized by Google

chapitre royal de Ste Waudru, les a mis en musique. Si mes vers ne sont point assez châtiés, j'espère qu'en faveur de mes autres occupations, on voudra bien me le pardonner. »

Nous ignorons jusqu'à quel point la musique fut mêlée aux trois pièces suivantes de De Boussu : *Le martire de sainte Reine*, tragédie (Mons, 1709) ; *Hedwige*, tragédie (Ib. 1713), et *Les disgrâces de (?) maris*, comédie, (Ib. 1714 et 1720). Il en est une autre, du même auteur, qui porte clairement la qualification d'opéra; c'est *le Retour des plaisirs*, dont le libretto parut à Mons, en 1719. En voici le titre exact, d'après M. Rousselle : *Le Retour des plaisirs, opéra dédié à son Altesse Monseigneur le duc d'Arenberg, au jour de son entrée solennelle en son gouvernement de Mons.* — A Mons, de l'imprimerie de S.-N. Varret et la veuve Preud'homme, imprimeur de messieurs les magistrats, 1719. Pet. in-8°, de 14 pages.

« Le poème de cet opéra, ajoute l'auteur de la *Bibliographie montoise*, a été composé pour l'entrée solennelle à Mons de Léopold-Philippe-Charles-Joseph duc d'Arenberg, comme grand-bailli du Hainaut, le 11 avril 1719. La musique est de A. Vaillant, musicien de la chapelle échevinale de Valenciennes. »

M. Devillers constate que des sociétés bourgeoises organisèrent des représentations théâtrales; mais que l'opéra exigeant des acteurs de profession, les musiciens-amateurs durent y renoncer. Ces lignes se rattachent vraisemblablement à l'interprétation des pièces de De Boussu, par *l'Académie musicale de la ville de Mons.*

M. Rousselle mentionne, au n° 671, un livret contenant les *Airs chantés au concert bourgeois à Mons, le 17 de l'an 1770, jour que leurs Altesses royales l'honorèrent de leurs présences.* — Mons, Jean-Baptiste Varret, 1770. In-4°, de 8 pages. Les paroles et la musique étaient de F. Mathurin. Un concert semblable eut lieu, le 25 mars 1772.

(1) *Relations véritables.*

Digitized by Google

Le théâtre de Mons, supprimé pendant quelque temps, fut rétabli en 1750 (1). Le baron de Molenbais « et consors, » ayant demandé, en 1787, au gouverneur-général des Pays-Bas, un octroi pour l'établissement d'une nouvelle salle de spectacle, l'autorisation leur en fut refusée, sans doute à cause des évènements politiques (1).

Le théâtre de Mons a peut-être vu représenter la rarissime pièce suivante, sortie des presses de Pierre-Jean-Joseph Plon, en 1760 : *La Comédie de la comédie, ou le préjugé vaincu, comédie en un acte, par le sieur Terodak* (Carodet), *comédien du Roy.* — Pet. in-8°, de 72 p. Elle est suivie, dit M. Rousselle, d'une autre pièce intitulée : *Arlequin, musicien par hazard, prologue pour servir d'invitation au Concert qui fut accordé à l'auteur, en forme de gratification, par monseigneur le duc d'Aiguillon à Nantes, en Bretagne, et qui fut exécuté sur le Théâtre de cette ville, en 1759.*

A coup sûr, on a entendu, sur la scène montoise : *La petite Nicette, ariette, chantée par M^lle^ Vander Steen, à Mons. Les paroles de M. Mentelle, prix 2 sols.* — A Paris, chez l'auteur (1773). La musique de cette bagatelle est d'un amateur ayant nom Antoine Légat de Furey.

NAMUR. — Dès le commencement du XVI^e^ siècle, il y eut à Namur un collége de Jésuites qui se maintint jusqu'à la suppression de l'ordre, et qui a dû offrir, en plus d'une solennité, des embryons d'opéras que les titres des pièces reproduits par la *Bibliothèque de la C^ie^ de Jésus*, laissent clairement entrevoir.

L'établissement en question a eu aussi sa pastorale de *Daphnis*, représentée le 20 avril 1741, lors de l'inauguration de Mgr. Paul-Godefroid, évêque de Namur.

A l'égard du théâtre de la ville même, on sait, par les *Relations véritables*, qu'en 1679, on y donna, à l'occasion

(1) Conseil privé ; Tribunal aulique (censure), carton n° 1. L'exemplaire du livret de *Cicercule*, appartenant à M. Rousselle, porte le 1^r^ septembre 1711.

Digitized by Google

de la joyeuse entrée du gouverneur-général, une comédie, probablement entremêlée de musique, ayant pour titre : l'*Union des Roses et des Lys, ou l'Alliance royale d'Espagne et de France.* La fille du gouverneur de Namur y fit merveille, paraît-il. On a déjà vu, à propos de l'origine de l'opéra à Bruxelles, que la noblesse se piquait d'honneur de paraître elle-même dans les exhibitions théâtrales d'alors.

Mais, laissons la parole aux *Relations véritables* :

« Namur, le 9 août 1679. Son excellence arriva à Namur, dimanche passé.... Le soir, on donna à Son Excellence le divertissement d'une comédie, dans laquelle mademoiselle de Barbançon (fille du prince de Barbançon, gouverneur et capitaine-général de la province de Namur), toute jeune qu'elle est, avec trois ou quatre autres, a fait des merveilles, et ensuite celuy du bal. »

« Brusselle, le 16 août 1679. L'on mande de Namur que les réjouissances qui s'y sont faites, à l'entrée de Son Excellence, ont esté d'autant plus grandes qu'elle avoient pour objet le mariage de Sa Majesté, en considération duquel ladite ville a donné la première des marques d'allégresse, et la comédie qui fut représentée devant Sadite Excellence, estoit pareillement en cette vue, puisqu'elle avoit pour titre l'*Union des Roses et des Lis* ou l'*Alliance royale d'Espagne et de France.* »

Sous le titre de *Fête donnée à Son Altesse électorale de Bavière, prince souverain du Pays-Bas, par les manufacturiers commerçans et généralité des métiers de la ville de Namur, sur la place de S^t^ Remy l'11 novembre* 1711, on conserve, aux Archives générales du Royaume à Bruxelles (1), un libretto de 8 pages in-4°, imprimé à Namur, en 1711, chez Charles-Gérard Albert, et qui retrace, en raccourci, une représentation, où la musique vocale et instrumentale, ainsi que la danse eurent une grande part.

(1) A la fin de l'année 1711, des *Relations véritables.*

Digitized by Google

En dégageant cette pièce rarissime de sa dédicace ronflante et banale, et en l'affranchissant des vers qui furent inscrits sur des bannières ou chantés par des chœurs, nous pouvons offrir au lecteur une reproduction textuelle de l'argument même de la représentation, qui tranche quelque peu sur la série des exibitions analysées.

SUJET DU SPECTACLE.

Tout ce que contient et produit la province de Namur, charmé du son nouveau maître, se partage en quatre troupes, pour venir luy rendre hommage : les Forêts y envoyent leurs Faunes, les Rivières leurs Matelots, les Mines leurs Forgerons, et la Campagne ses Habitants. Chaque troupe, à son tour, témoigne au Prince, par ses danses et par ses jeux, le plaisir qu'elle ressent de luy obéir, et l'assure d'une manière muette, mais persuasive, d'une fidélité à toute épreuve.

Cette scène se passe sur un Théâtre spacieux, au milieu duquel s'élève une montagne creuse, sur laquelle les symphonistes et les danseurs sont placés. Le haut de cette montagne semble produire un Palmier d'une grandeur énorme, au tronc du quel sont attachées les armes de son Altesse Électorale et les provinces dont elle est maîtresse. Ce palmier paroît à demy couvert d'une nue, d'où sort un bruit de guerre étonnant. Enfin, la Victoire couronne cette superbe machine, et une espèce de dais élevé, avec la dernière hardiesse, la couvre entièrement.

PREMIER BALET.

Les Faunes commencent la fête par un balet magnifique, dansé par seize d'entr'eux, au bruit de quantité d'instrumens touchés par les autres. Le balet finy, un bruit de guerre se fait entendre ; les bourgeois y répondent par plusieurs décharges de mousqueterie. Ensuite de quoy, la simphonie recommence.

SECOND BALET.

La fête continue par un balet singulier dansé par vingt Matelots avec les rames ; lequel achevé, les fanfares recommencent, et les bourgeois tirent de nouveau.

Digitized by Google

TROISIÈME BALET.

Les Forgerons font la troisième entrée; seize d'entr'eux, armés de Marteaux, dansent un balet que la quantité et la diversité des jeux rendent très-particulier. Cela fait, le bruit de guerre recommencé encore, et les bourgois continuent de tirer.

DERNIER BALET.

Enfin, vingt païsans terminent le divertissement par une danse, qui, quoyque grotesque, n'est pas sans agrémens. Cette danse finie, les fanfares succèdent, et les bourgeois font des nouvelles salves.

La troupe d'opéra et de comédie de Bruxelles donna-t-elle des représentations à Namur en 1712? On est tenté de le croire, à la lecture du document que voici :

S. A. S. E. EN SON CONSEIL D'ÉTAT.

Il est ordonné à Antoine Evrard de donner à vue cette et sans réplique, pour logement, deux places au comédien Marie, qui doit loger chez luy, ensuite des billet et ordonnance de ceux du magistrat de cette ville, en date du 27 de ce mois. Fait à Namur, le 29 d'août 1712.

Autorisant le premier huisser, notaire ou sergeant à requérir, pour faire l'insinuation de la présente.

Suscription : Ordonnance à la charge d'Antoine Everard, pour le logement d'un comédien. Du 29 d'août 1712 (1).

Il est certain que le 12 novembre 1711, partirent d'Arras, en destination de Namur, huit chariots remplis d'effets, appartenant aux comédiens de son Altesse électorale. Ces chariots furent fournis par les villages de Froidchapelle, Saint-Géry, Rance, Monbéliard, Sivry, Leugnies, Deleval, Bersillies, Grandrieu, Tirimont. La distance parcourue était de trente lieues :

(1) Archives générales du Royaume.

Digitized by Google

Son Altesse Sérénissime Électorale, en son conseil de Finances, ordonne à N. Cornemont, receveur des aydes, à Baumont, de payer pour cette fois et sans tirer à conséquence, la somme de six cent vingt-huit florins au mayeur dudit lieu, pour huit chariots, attelés chacun de six chevaux, qu'il a fourny pour transporter de la ville d'Arras en celle-cy, distant de trente lieues, les effets appartenants aux comédiens de sadite Altesse, à raison de sept florins par jour, considéré la mauvaise saison, rareté de fourages, et qu'ils ont esté hors la province, et parmy raportant, avec cette quittance y servante, luy sera ladite somme passée et allouée en la dépense de ses comptes, ainsy qu'il apartiendra. Fait à Namur, le troisiesme décembre mil sept-cent onze.

Que cette translation ait été faite par les nécessités de la guerre ou par d'autres causes, on peut en induire, croyons-nous, que Namur eut l'occasion d'aplaudir, à cette époque, la plus remarquable troupe dramatique et lyrique du pays. Il serait pour le moins étrange qu'aucun chroniqueur local ne dit mot de cette bonne aubaine, que bien d'autres villes plus importantes durent envier à Namur.

Un théâtre fut élevé à Namur, en 1723, par un certain J.-F. Braconnier, qui le donna en location aux sociétés dramatiques de la ville et de l'étranger. La noblesse, la bonne bourgeoisie et les officiers de la garnison tenaient beaucoup à ce genre de divertissement. Ce fut même à leur instigation que cette nouvelle salle de spectacle fut construite.

Une troupe italienne vint en prendre possession, vers le mois de septembre 1725. Elle avait pour directeurs les nommés Louys (1) et Nicolas Bienfait. Parmi les acteurs, on comptait : Charles-Camille Saron, Jacques Beauvais et Laurent-Bernard Dubuisson. Les pièces de leur répertoire se composaient exclusivement de comédies.

Le comte De Lannoy, gouverneur de Namur, leur délivra, le 20 août 1725, la permission de donner des représentations.

(1) Son nom de baptême nous est inconnu.

Digitized by Google

Le mayeur, par contre, leur refusa toute autorisation, et fit, au surplus, signifier défense au propriétaire du théâtre, J.-F. Braconnier, de procéder aux travaux d'appropriation de la salle.

Ce n'est pas tout. Interdiction fut faite, par le même magistrat, à la troupe italienne, le 16 septembre 1725, de sortir de la ville durant les vingt-quatre heures. Or, le soir même, les comédiens, se fondant sur l'autorisation accordée par le comte De Lannoy, parurent en scène, au milieu d'une assemblée nombreuse et choisie.

Deux jours après, douze officiers de la ville, armés de pistolets, pénétrèrent dans la demeure de Braconnier, et, après avoir maltraité une comédienne de la troupe, amenèrent prisonniers ledit Braconnier et son frère.

Lettres d'appel simples furent accordées, par le conseil de Namur, contre l'interdiction lancée par le magistrat. Le comte De Lannoy, retenu en ce moment à Clervaux, écrivit au magistrat pour le prier de surseoir à leur défense, jusqu'à son retour prochain....

De là un procès à outrance, dont le dossier repose aux aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles (1). Nous n'en extrairons que le récit sommaire, fait par le gouverneur de Namur, des incidents qui viennent d'être rapportés. Il ne nous appartient pas de donner davantage. Voici ce récit, adressé sous forme de lettre, au comte de Daun, gouverneur-général des Pays-Bas :

Monsieur,

J'ay l'honneur d'informer V. E. qu'une trouppe de commédiens m'ayant demandé la permission de représenter leurs commédies en cette ville, je la leur ay accordée le 20 d'août dernier, comme j'ai toujours fait, depuis que S. M. I. et C. at bien voulu me confier l'administration et gouvernement de cette ville et province, et à

(1) Ce dossier nous a été signalé par notre collègue, M. Louis Galesloot.

Digitized by Google

l'exemple de mes prédécesseurs, leur ordonnant de donner part au mayeur de cette ville de madite permission, ce qu'un de la susdite troupe en la luy présentant, at effectué après mon départ. Le mayeur n'a pas voulu la regarder, et, au lieu d'y déférer, a été assez insolent que de donner pour reponçe auxdits commédiens, qu'il ne falloit autre permission que la sienne; que je faisois ce que je trouvois bon, et luy ce qu'il luy plaisoit, comme votre Exellence reconnoîtra, s'il luy plaît bien, par la déclaration du commédien Seron (ou Saron).

Le mayeur, point content de ce désespect, at osé pousser sa témérité jusqu'aux points que, secouant avec le magistrat la subordination et l'obéissance qu'ils doivent aux ordres d'un gouverneur, de faire faire, le 16 du passé, une défense à la susditte trouppe de représenter la commédie, le 17 ont porté un décret de prise de corps à leur charge, le 18, par une cruauté inouïe, ont envoyé leur sergeant à la maison desdits commédiens (cette maison est une maison bourgeoise dans la neufville, endroit où le mayeur et eschevins de cette ville n'ont aucune jurisdiction, qui a son officier particulier patenté de S. M. I. et C.), y ont blessé dangereusement une fille à la tête d'un coup de crosse de pistolet, ont saisi deux de ladite troupe et les ont traîné ignominieusement en prison, sans qu'ils aient eu la liberté de pouvoir parler pendant deux jours à qui que ce fût, quoique l'un d'eux fût dangereusement malade, comme il conste du tout par les déclarations susdites (1).

Ayant été, peu de jours après, informé de cet indigne procédé, par un exprès qui me fut envoyé à Clervaux, j'écrivis aux dits du magistrat et les priai « de vouloir surceoir le tout jusques à mon retour en cette ville, de laisser jouer cette troupe », et leur dis « qu'à mon arrivée, je les avertirois, pour entendre leurs raisons afin de leur donner satisfaction selon la justice ». Cette lettre eût pu avoir ses effets et ralentir la rigueur avec la quelle ils agissoient

(1) Ce fait regrettable est consigné ainsi, dans la déposition de J.-F. Braconnier : «... Ledit mayeur envoia douze ou treize alguazils, armez de pistollets, dans la maison du soussigné, contre le droit et privilége bourgeois, lesquels rencontrèrent deux commédiens, qu'ils menèrent sur le champ en prison, après les avoir rudement maltraités, et renversé par terre, d'un coup de crosse de pistolet, une jeune commédienne, qui descendoit de sa chambre; du quel coup, elle baignoit dans son sang et fut dangereusement blessée... »

Digitized by Google

anvers cette troupe, qu'ils ont ruinée, si l'ambition demesurée et intollérable du mayeur n'eût tourné le magistrat à suivre ses caprices.

Le mépris de ma permission et de mon authorité, accompagné d'une animosité insupportable contre ces pauvres gens, à un tel point d'excès, que, malgré touttes les instances que je leur ay réitérées, depuis mon retour en cette ville, de ne plus inquiéter cette troupe dans l'exercice de sa profession, d'élargir lesdits deux prisonniers, et que je leur ay promis que cet élargissement ne préjudicieroit en rien au droit qu'ils prétendoient de pouvoir donner ou refuser pareille permission, le dit mayeur, dont l'humeur hautaine ne peut souffrir de supérieur, et les échevins par luy instigués, ont été assez hardis et téméraires que de vouloir, avant tout, avoir exécution des points contenus dans le mémoire qu'il m'ont fait remettre, et nommément prétendre que je donnasse aussi, avant tout et par écrit, une déclaration que « par la permission que j'avois donnée, le 20 d'août dernier, je n'avois pas entendu de préjudicier aux prérogatives et aux droits que ledit mayeur de Namur a d'admettre ou refuser les commédiens et autres semblables personnes en cette ville, non plus qu'à ceux du magistrat. »

Cette manière d'agir étant une désobéissance manifeste et un refus absolu de déférer à ma permission et de réparer les attentats qu'ils avoient donné à mon authorité, je me rendis, le 30 du passé, vers les cincq heures du soir, à l'hôtel de ville, pour être présent, comme d'ordinaire, à la passée et adjudication des gabelles des vins; après quoy, je dis aux deux plus anciens eschevins, Hessel et Boville, de me suivre, ce qu'ils firent; et, étant parvenu à la cour des conciergeries, j'ordonnai au cipier d'ouvrir les portes de la prison où lesdits deux commédiens étoient, et de les laisser sortir (ce que lesdits deux eschevins entendant, dirent de ne pouvoir être présents à cecy, et se retirèrent), pour pouvoir aller du même pas jouer leur rolle à la comédie, à la quelle j'avois dit et fait dire au magistrat que je voulois assister, et qui ne pouvoit cependant se représenter sans ces deux commédiens, qui en sont les principaux acteurs.

Le cipier obéit à mes ordres, mais lorsque ces deux prisonniers vinrent chez eux, ils y trouvèrent une nouvelle défence desdits mayeur et eschevins à leur troupe, de pouvoir faire aucunes représentations, à peine qu'il seroit pourveu à leur charge.

Digitized by Google

Et comme, par un refus aussy méprisant et despectueux, lesdits mayeur et eschevins ont donné une atteinte manifeste à mon authorité, à mes droits et prérogatives de pouvoir donner ou refuser permission pareille de représenter la comédie en cette ville, et que ce n'est pas l'intention de sa Majesté ny celle de votre Excellence que les gouverneurs de province soient vilipendés et méprisés, que leur authorité soit foulée par ceux qui doivent leur être soumis et subordonnés, j'espère que V. E. voudra bien me faire rendre une prompte justice et faire donner la réparation que leurs excès et désobéissance méritent, leur ordonnant qu'à l'avenir, ils aient toute attention à l'obéissance et respect que sa Majesté Impériale et catholique veut être rendus à celuy qui a l'honneur de la représenter comme chef et principal officier de cette ville et province, et les condamner, en outre, à restituer à ladite trouppe tous les dépens, dommages et intérêts résultés de leur audacieux procédé, d'autant plus qu'elle est hors d'état de pouvoir les y obliger par voye ordinaire de justice. J'ay l'honneur d'être, avec un profond respect, etc.

COMTE DELANNOY.

Namur, le 5 8bre 1725.

Un autre dossier, conservé aux Archives générales du Royaume, a trait à l'incarcération d'un musicien namurois, Guillame-Joseph Servais, auteur de deux chansons chantées par lui, et répandues, au moyen de nombreuses copies, dans les tavernes de Namur. L'incarcération eut lieu le 26 février 1787. Appel fut immédiatement interjeté par le père du délinquant. Une expression en patois : *Si ne rin* (ce n'est rien), envisagée alors à Namur, comme un terme de dérision et de mépris, constitua un des principaux griefs formulés par l'autorité judiciaire contre le trop hardi chansonnier.

AUDENARDE. — Des intermèdes vocaux et instrumentaux apparaissent dans le mystère : *De eerste bliscap van Maria*, joué à Bruxelles en 1444, et publié par Willems. Quand les personnages cessent de parler, la parole est au chant ou aux instruments.

Digitized by Google

Plusieurs formules sont employées à cet effet. Il y a : *Selete* (silete) *sanc of spel*, et *Hier sal men singhen of spelen*. Il y a aussi : *Hier singen en spelen in den trone* (hemel), *Sanc spel opt lanxte*, et *Pause sanc of spel*. En tout sept *interludia*. On remarquera que les mots *sanc* et *spel* accouplés ont aujourd'hui la signification d'opéra. L'origine de l'opéra existe donc à la fois nominalement et effectivement dans nos anciennes tragédies et comédies.

La moralité audenardaise des *Vyf vroede ende vyf dwaeze maegden*, du commencement du XVI^e^ siècle, comporte exclusivement pour le *tusschen-spel*, l'expression : *Men speelt pause, men singt pause*. Cela a lieu quand les *Zinnekens* s'éloignent, comme aujourd'hui, dans nos vaudevilles, on chante ou joue de l'orchestre, à la sortie de chaque personnage. Van Duyse assigne, par erreur, cette coutume au XVI^e^ siècle seul. L'expression s'emploie encore aujourd'hui à Audenarde, à propos du carillon. On dit communément : *een poose spelen*.

Nous avons consigné déjà cette particularité intéressante, dans nos *Recherches sur la musique à Audenarde*. Nous y disons :

« Une moralité du XVI^e^ siècle, publiée par Jules Ketele, curieux monument littéraire de nos anciennes chambres de Rhétorique, peut nous servir d'exemple... Le chant qu'on y a introduit n'a aucun rapport avec le sujet de la pièce ; il servait uniquement à soulager l'attention du spectateur. La manière dont il est amené, mérite d'être signalée. Les personnages se provoquent mutuellement à se faire entendre. L'un s'excuse de ne pouvoir entonner que le plain-chant ; l'autre de ne pouvoir chanter du tout. Celui-ci n'a plus que sa voix de fausset ; celui-là ne connaît qu'une chanson en patois fort désagréable. Enfin, on s'accorde à essayer en chœur la chansonnette nocturne du veilleur de nuit : *'t Doncker auweet*. »

Le passage du drame qui concerne cette chanson, mérite d'être reproduit. Nous le laisons suivre littéralement :

Digitized by Google

ROECKELOOSE.

Wie zal ons wat ghenouchelic voort bringhen,
Joffer Hoverdie, zuldi ons niet en lideken zinghen?

TYTVERLIES.

Ic hadt haer ooc ghebeden hadic ghedurst.

HOVERDIE.

Ailace, ic ben al vercaut op de burst;
Mynen zanc en zaude niemende verhaeghen.

YDELGLORIE.

Kene ic, bids u, een liken of twee.

HOVERDIE.

Ja ende neen, ten zoude niet doghen;
Ic ben zoo verstopt, ken zaeghs hoe ut te bringhen.

ROEKLOOSE.

Ke benedicite! gy plaeght zoo wel te zinghen,
Ende eist nu al ghedaen?

HOVERDIE.

Ic zegghu zeker, ten zou niet gaen;
Ken can ooc anders niet dan discant (1),
Ende hier en es niemant naer myn hant:
Zingt ghy, ic stelle hu in myn state.

ROECKELOOSE.

Wa, juste Heere! dat zoude my wel afgaen!
Ydelglorie, zingt ghy ons iet.

YDELGLORIE.

Zonder twifel ic zoude gheerne doen,
Maer plat hute, ken cans niet.

(1) « *Discant*, eene zangwyze? » Se demande l'éditeur de la parabole scénique. Il s'agit ici naturellement de déchant.

Digitized by Google

TYTVERLIES.

Wat, ghy maect alle zo veel rooijs!
Ic zal gaen zinghen na myn pattoys.
Zottecollacie helpt my ende zinght met.

ZOTTECOLLACIE.

Ic zalt doen gheerne, voor waer,
Maer ken can niet zinghen dan int fosset.

TYTVERLIES.

Ja wel, dats my ghenoegh.

ZOTTECOLLACIE.

Heft ghy dan op, na hu ghenoechte,
Ainsy que vou plaist.

TYTVERLIES.

Nu hoert alle, want tes 't doncker auweet (1).

(Hier zinghen zy een versken of twee al te gaere).

On chante encore, dans la même pièce, d'une façon moins accidentelle, le *Sanctus*, le *Suscipe nos Domine*, et le *Te Deum*. Pendant qu'on entonne le *Sanctus*, le ciel s'ouvre, et l'on voit un groupe d'anges, l'encensoir à la main. Ailleurs, il est parlé du pouvoir de la musique sur les masses :

TYTVERLIES.

Laet ons gaen henen zonder vertraghen ;
Gaet voren, joffer Hoverdie, naer hu gherieven,
Wy volghen alle naer hu believen ;
Mocht dat gheluut zyn van musyken !

ZOTTECOLLACIE.

Op dat men ons alle wel mach bekyken,
Want daer men musyke zal hantieren,
Vergadert volc van alle manieren,
Waer de melodye, gheluut ofte clanc.

(1) « *'t Doncker auweet.* Het auweet was hier ter stede de torrewacht; dus *'t Doncker auweet* moet het liedeken van den nachtroeper zyn, spotsgewyze gebruikt. » Note de M. KETELE.

Digitized by Google

Chose digne de remarque ! La pièce commence par une pause vocale ou instrumentale. C'est l'ouverture de nos jours. Après quoi, vient le prologue, qui est séparé de la pièce par une pause nouvelle. La même chose s'offre à la fin de l'ouvrage, qui s'annonce par une pause, suivie de la conclusion, qui elle-même se termine par une pause de clôture.

N'oublions pas une allusion fugitive au chant dansé, appelé alors ballade :

QUADENRAET.

Wy zullen hu leeren ons liedeken zinghen,
Wy zullen er vroilic op dansen ende springhen.

La fréquente intervention du chant et de l'orchestre dans une pièce toute mystique et dont la durée n'est point considérable, annonce des ressources musicales nombreuses, d'une part, et une sorte de préparation embryonnaire de l'opéra, de l'autre.

La nomenclature des tragédies jouées chez les Jésuites à Audenarde, ne comporte aucune pièce où il y a apparence d'un recours quelconque aux voix et aux instruments. C'est seulement par induction qu'il est permis de conjecturer que les entr'actes auront été remplis par le chant ou par l'orchestre.

Il en est autrement pour les sociétés de rhétorique de cette ville, et l'on peut lire, notamment, dans les comptes de l'association : *la Marguerite*, que durant quatre jours, trois musiciens furent engagés, en 1716, pour jouer au théâtre (1). La même année, un Jean Artigus eut pour mission de chanter durant les représentations (2).

(1) « Aen dry speellieden, over het speelen van vier daeghen op den theater, lib. 1-8-0. » *Comptes des Kersouvieren*, à l'année 1716.

(2) « Item, betaelt aen Joannes Artigus, over het synghen op den theater onder het spel, ter somme van lib. 0-3-6. » *Id.*, à la même année.

Digitized by Google

Ces instrumentistes manœuvrèrent probablement aussi dans le ballet qui se dansa en septembre 1714, après la tragédie de *David en Absalon*. Pareil ballet eut lieu, en 1751, à la suite de la tragédie : *den Onderganck van Aristodemus* (1).

En 1759, on eut l'occasion d'applaudir, sur la scène des *Kersouwieren*, des ouvrages entiers agencés sous forme d'opéra. Une troupe de chanteurs lyriques y donnèrent, avec le plus grand succès, une série de sept représentations exclusivement composées de *zangspelen* (2).

Il y eut encore deux représentations d'opéra en 1776, à en juger par ces lignes que porte l'affiche de *Zelmire*, jouée la même année : « On donnera encore un opéra, orné de fort beaux chants et danses, le 10 et le 16 juin 1776 (3). »

Le goût de ces représentations s'implanta tellement à Audenarde, que les amateurs essayèrent eux-mêmes d'y récolter quelques palmes. C'était en 1792. Des membres du *Fynen Lauwerier*, désireux de sortir de l'état de marasme où les avait plongés l'insurrection contre Joseph II, se cotisèrent avec quelques zélés musiciens, pour organiser des divertissements scéniques composés de représentations d'opéra.

Leurs premières tentatives ayant reçu des encouragements, ils se constituèrent en société, sous la dénomination de : *Leerzuchtige Compagnie Jongheyd*, et ils organisèrent, dans

(1) Les localités rurales circonvoisines s'empressèrent d'imiter en cela les *Kersouwieren*, comme on peut le voir dans notre *Théâtre villageois*.

(2) « In den zomer van 1759, kwam voor de eerste mael te Audenaerde eene troep vlaemsche tooneelisten, die met veel byval verscheidene zangspelen uitvoerden. De *Kersouwieren* verhuerden hunnen theater aen dien troep, voor vyftig stuivers elke vertooning. Men vond zoo groot genoegen in deze vlaemsche opera's, dat er opvolgelyk tot zeven vertooningen toe werden gegeven. » Vander Meersch, *Kronyk der Rederykkamers van Audenaerde*, etc., p. 138.

(3) « Men zal ook vertoonen een opera, verciert met seer schoone musicaele gesangen ende danssen, den 10 en 16 dito (juny) 1776. »

Digitized by Google

une nouvelle salle de théâtre, une soirée lyrico-dramatique, le 2 février 1793. Le programme porte ce qui suit :

MET PERMISSIE

Van Borgemeester en Schepenen der vrye Stad AUDENAERDE,

Zal de Leerzugtige Compagnie der zelve Stad d'Eere hebben aen 't Publicq voor oogen te stellen de naervolgende stukken, te weten :

Op den 2 *en* 3 *February* 1793

DEN TEGENSTRYDIGEN OUDERDOM

Opera Comique in dry Acten; vervolgt door eene Pantomine, geintituleert :

DE GETROUWE LIEFDE,

Op den 10, 11 *en* 17 *dito*

DEN VROMDAEDIGEN KRYGSMAN,

Opera Comique in vyf Acten.

De eerste plaetse is zeven stuyvers en de tweede eenen plaquet. Men zal beginnen ten vyf uren en half precies. De vertoon-plaets is in het SACKSKEN, op de oude GAERN-MERKT.

'tAUDENAERDE, by P. J. VEREECKEN, in den Bourg.

Nous donnons en fac-simile cette affiche, non-seulement parcequ'elle est devenue un document bibliographique rarissime, mais parcequ'étant la première de l'entreprise de l'association, elle contient, d'une façon sommaire, les conditions de la représentation et tout ce qui s'y rapporte. Le libretto était l'œuvre d'Hubert Van Ghele, Audenardais, et la musique était empruntée à diverses œuvres françaises, nouvelles pour la localité.

Les évènements politiques et l'épidémie amenée par les prisonniers de guerre, firent surpendre les réprésentations en 1794. On les reprit, l'année suivante, avec *Nina*, de Dalayrac. Au carême de 1795, *den Schouwvager prins* fut exécuté quatre fois. La même année, on vit paraître en scène

Digitized by Google

de Melomanie, de Champagne, *de Feest van Apollo*, et *de Kinderlyke Liefde of de twee Switsers*.

Le local de la *Leerzugtige Jonkheyd* étant devenu insuffisant, on fut autorisé, par décision du magistrat en date du 16 août 1796, à établir une scène dans la salle de la *Sodalité*, au ci-devant collége des Jésuites. L'association, après avoir adopté un nouveau règlement, prit le nom de *Vereenigde Konstminnaaren der Rijm-Spraak-en Zang-Kunde*. C'était une sorte d'Académie musicale, formée, en grande partie, des débris de l'ancienne rhétorique.

Le règlement, rédigé en flamand, et signé le 14 août 1796, contenait, entre autres dispositions, la suivante : « Celui qui désire faire partie de la société, doit être apte à paraître en scène, c'est-à-dire avoir les qualités nécessaires à un acteur, ou être capable de tenir une partie dans l'orchestre. »

François Deblon, maître de chant de l'église de Sainte-Walburge, était chargé d'apprendre aux chanteurs le rôle qu'ils avaient à remplir.

Le 26 septembre 1796, la nouvelle salle de spectacle fut inaugurée par : *Den onstuymigen Avondstond*, de Dalayrac. Pendant l'hiver 1796-1797, on donna : *de Kuiper*, *de Visschers*, et *de Toets der dorpsche Liefde*. Un des programmes de ces séances comporte, à la date du 13 novembre 1796 : *Het nagtgevegt of de Levende Dood, opera in drie bedryven, muziek van H. Helmont*.

Le 16 décembre 1796, l'association se rendit à un concours à Courtrai, où elle représenta *den Ontstuymigen Avond*, de de Dalayrac, et où elle remporta le prix du *Nastuk*. A un autre concours, elle gagna une autre distinction avec *de Toets der dorpsche Liefde*.

En septembre 1797, on vit paraître, pour la première fois, *den Overlooper*, de Montigny, et *Zemire en Azor*, de Grétry, et l'hiver suivant, *de Twee kleyne Savoyards*, de Dalayrac, et *het Geheym*, de Solié.

Camille of het onderaerds gewelf, de Dalayrac, fut produite le 1er octobre 1798. C'était l'entreprise la plus difficile que la

Digitized by Google

compagnie aborda. En 1799, eut lieu la représentation de *Renaud d'Ast,* qui clot, pour nous, la série des opéras donnés à Audenarde avant le XIXe siècle. Ces représentation lyrico-dramatiques se poursuivirent, avec des modifications diverses, pendant un grand nombre d'années (1).

Elles sont appréciées ainsi, dans leur ensemble, par feu le docteur Vander Meersch : « Parmi les arts d'agrément cultivés alors avec succès à Audenarde, la musique mérite d'occuper le premier rang. Elle engagea quelques jeunes amateurs à unir l'art du chant à l'art scénique, et l'attente commune fut surpassée. Un joli théâtre fut érigé, dans la salle de la *Sodalité* du ci-devant collége des Jésuites, propriété de la ville. On essaya de donner des représentations de vaudevilles et d'opéras, qu'un public sympathique accueillit avec applaudissements, ce qui éveilla énormément l'ardeur de la jeune troupe. Les pièces furent traduites du français. La plupart nous sont inconnues; toutefois, on n'en signale pas une où les bonnes mœurs soient sacrifiées à l'amusement (2). »

Nous n'hésitons point à joindre à cette série de faits concernant l'opéra à Audenarde, le texte d'une cantate qui fut exécutée, en 1786, à l'hôpital de Notre-Dame, en cette ville, et dont la forme, toute dramatique, peut être considérée, à juste titre, comme un sorte d'opéra de circonstance, auquel des costumes et des coulisses auront seuls fait défaut.

En voici le titre : *Concert dédié à la dame Françoise Long, comme religieuse au noble couvent de l'hôpital, à Audenarde, sous les auspices de son Altesse Mgr. le prince Ferdinand de Lobkowitz, évêque de Gand, le* 28 *novembre* 1786, *jour de sa*

(1) On en trouvera le récit, dans l'excellent opuscule de M. le notaire Saby : *Iets over de zangspeelkundige genootschappen op het einde der XVIIIe en het begin der XIXe eeuw, te Audenaerde.* — Audenarde, 1844, in-12, de 13 pages.

(2) *Kronyk der Rederykkamers van Audenaerde*, etc. Comme on le voit, les lacunes de Vander Meersch ont été complètées, la même année, par la brochure de M. Saby.

Digitized by Google

professe. Les paroles, par l'abbé Ghiot, aumônier honoraire et protégé de son Altesse. La musique par P. Verheyen, componiste ordinaire de S. A. (Audenarde ?) In-4°, de 8 p.

OUVERTURE.

LE VOYAGE, LA TRAVERSÉE DE LA DAME FRANÇOISE LONG, AU COUVENT.

Après un long voyage,
Je goûte des plaisirs
A revoir le rivage,
L'objet de mes désirs.

J'ai quitté l'Angleterre,
Où sont nés mes aïeux,
Ce couvent solitaire
Comble enfin tous mes vœux.
Sur ce triste rivage
Que je versois des pleurs,
Livrée à l'esclavage,
Déplorant mes malheurs !
Après, etc.

RONDEAU PASTORELLE A MONSEIGNEUR.

O vous, qui dans ces lieux
Régnez avec empire,
Nous lisons dans vos yeux
Le bonheur qu'on respire.

De vos nobles aïeux
Vous êtes le modèle,
Vous acquérez comme eux
Une gloire immortelle.
O vous, etc.

Les dames du couvent
Se feront toujours gloire,
De placer Ferdinand
Au temple de mémoire.
O vous, etc.

Digitized by Google

Votre troupeau bondit
Et saute d'allégresse,
Chaque instant il bénit
Les jours de votre Altesse.
O vous, etc.

CHŒUR.

De nos vœux le prédominant
Est de conserver votre Altesse,
Et nos âmes, dans leur ivresse,
Chanteront : Vive Ferdinand !

LE PEUPLE ENTEND DU BRUIT DANS LE COUVENT ; IL QUITTE SON OUVRAGE POUR ALLER VOIR LA FÊTE.

Quittons à l'instant notre ouvrage,
Et rendons-nous dans le couvent ;
On y entend un grand tapage,
Cela n'arrive pas souvent.

Aujourd'hui l'on donne une fête,
Où présidera Monseigneur.
Partons ! Que rien ne nous arrête,
Pour lui présenter notre cœur.
Quittons, etc.

MARCHE DU PEUPLE ; SON ARRIVÉE AU COUVENT.

Que la compagnie est plaisante !
C'est l'assemblée des demi-dieux.
Que cette fête est amusante !
On croirait être dans les cieux.
Goûtons-y le plaisir suprême,
Et chantons sur le même ton ;
Monseigneur est celui qu'on aime,
Plus qu'autre part, en ce canton.

UN MUSICIEN INTERROMPANT LE PEUPLE.

RÉCITATIF.

Quel fracas et quel verbiage !
Qui nous appelle en ce couvent ?
Tout le monde quitte l'ouvrage,
Et veut paroître ici savant ;

Digitized by Google

Monseigneur vient pour la profesſe
De la Dame Françoise Long.
Laissez-nous prôner la sagesse,
Et retourner à la maison.

DÉPART DU PEUPLE QUI TÉMOIGNE SON AMOUR A LA DAME PRIEURE ET AUX RELIGIEUSES.

CHŒUR.

Partons de ce séjour,
On rebute nos chansonnettes,
Partons de ce séjour,
Où règne la paix et l'amour.

C'est le séjour des Grâces.
La prieure en a tous les traits;
Elles suivent ses traces,
Rendant hommage à ses bienfaits.
Partons, etc.

LES MUSICIENS CONTINUENT LE CONCERT.

ARIETTE.

Après les cris, les pleurs,
Le bonheur vous fourmille;
Voyez ici les cœurs,
Dans tous, la joie pétille.

Les dons d'Apollon et de Flore
Sont faits pour parer vos attraits;
L'Harmonie vous les fit éclore,
L'Amour les forma de ses traits.
Voyez la tendre Philomèle,
Varier toujours ses accents;
De Françoise elle est le modèle,
Elle anime nos jeux, nos chants.

FINALE ET CHŒUR EN RONDEAU.

Vous quittez l'Angleterre,
Pour venir au couvent,
Guidée par la lumière
D'un Dieu juste et puissant.

Digitized by Google

Jouissez sans partage
De la Profession,
Nous dirons d'âge en âge:
Vive Françoise Long!

Le biographe de Pierre Verheyen, Prudent Van Duyse, n'a pas eu connaissance de cet ouvrage. Peut-être la partition est-elle perdue ou fondue dans d'autres compositions de l'éminent musicien gantois.

LILLE. — Mention est faite, dans la *Bibliothèque de la C^ie de Jésus*, de plusieurs tragédies, probablement ornées de musique. L'une de ces pièces, donnée en 1655, était entremêlée de divertissements, enregistrés ainsi: « *L'avant-jeu, balets et intermèdes de la tragédie du Phénix mourant* (1)... »

Le 27 février 1671, on mandait de Paris aux *Relations véritables* (2) de Bruxelles, le fait suivant:

« Sa Majesté a donné ordre de porter à Lille les machines du grand ballet, afin de le faire dançer en cette ville-là, et donner ce divertissement à ses nouveaux sujets, pendant le séjour qu'elle y fera... »

Le voyage de Louis XIV à Lille fut fixé au 20 avril. De quel ballet s'agit-il ici? *Pomone*, qui passe pour le premier opéra français, offrait des danses de la composition de Beauchamps, surintendant du roi. Mais, on le sait, les représentations de cet ouvrage ne commençèrent que le 19 mars 1671, sur le théâtre du Jeu de Paume, rue Mazarine. Il faut donc croire que « le grand ballet, » dont parle le correspondant des *Relations véritables*, n'est autre qu'un ouvrage chorégraphique organisé au palais même du monarque français, ce que pourra attester peut-être l'ouvrage spécial de Beauchamps.

(1) Le père Spinola, martyrisé au Japon.
(2) Du 4 mars 1671.

Digitized by Google

En 1699, Quesnot de la Chênée se fait adresser de Lille une chronique rimée, d'où il résulte que le magistrat de cette ville venait d'y édifier un superbe théâtre, destiné aux représentations de l'Académie de musique dont cette cité était dotée, et que protégeait un personnage de haute volée :

De Lille, le 4 avril 1699.

Un quidam nous écrit de Lille,
Que les magistrats de cette ville,
Avoint fait bâtir de nouveau
Un théâtre pompeux et beau,
Pour la publique Académie,
Qui dans ce lieu s'est établie,
Et qui là se met à couvert,
Sous le grand nom d'un duc et pair.

L'auteur du pamphlet : *l'Opéra à La Haye*, rapporte ensuite que l'imprésario, Louis Deseschaliers, et sa femme, eurent l'entreprise de cette scène. Deseschaliers, échappé de la Mandrille, dit-il, est un malheureux musicien que le seul hasard a produit. Il fit la connaissance, à l'Opéra de Rouen, où il était choriste, de Marie Dudar, fille d'un charpentier, qui dansait dans les ballets. Pereyra, maître de la scène, fit les frais de leur noce, au moyen d'une collecte. Obligés de quitter Rouen (1), il se rendirent à Lille, où Mme Deseschaliers, grâce à un protecteur — sans doute « le duc et pair » de la chronique rimée — parvint à s'emparer de la direction théâtrale, « en ruinant le directeur en titre. » Bientôt, la mesure fut comble, et, par une lettre de cachet, la fermeture de l'Opéra de Lille eut lieu.

On y donna, pendant le séjour du duc de Boufflers, au mois d'avril 1723, des représentations lyriques inconnues en cette ville, à ce que disent les *Relations véritables*.

(1) Quesnot de la Chênée dit : « Chassés de Rouen. » Cela est sans doute une exagération, qui s'explique par ce que nous avons rapporté de l'écrivain, au t. II de ce travail.

Digitized by Google

A coup sûr, il y avait, en 1725, une exellente troupe lyrique, puisque, le 3 octobre de ladite année, De Vastan, intendant de Hainaut, fut obligé de faire venir de Lille les acteurs pour jouer l'opéra qu'il fit donner gratis, à l'occasion des fêtes du mariage de Louis XV (1).

RUREMONDE. — Un ouvrage aussi ridicule pour la forme que vide pour le fond (2), renferme quelque renseignements utiles sur la musique en cette ville, à la fin du siècle passé.

Le comte de Hoensbroek, évêque de Ruremonde, avait une chapelle musicale dont le directeur était un certain Faulhaber, qui vivait encore en 1839. Après la mort de l'évêque, Faulhaber continua d'habiter Ruremonde, où, vers 1801, le goût de la musique, affaibli par la révolution, se releva complètement et amena la création d'une société de concerts, de bals et de spectacles, à laquelle contribuèrent les personnes les plus distinguées de la ville.

Cette association fut placée sans doute sous la direction de Faulhaber, qui enseignait à la fois, comme professeur particulier, le chant, le piano, le violon, le violoncelle et le flageolet.

VERVIERS. — En 1774, Stanislas Dutz, bourgeois de Verviers, demanda en haut lieu la permission d'ériger, en cette ville, et à ses frais, une salle de spectacle, destinée à la fois aux représentations de la comédie et aux divertissements des concerts et des bals.

Cette permission lui fut accordée, à la condition de n'y laisser introduire aucun jeu de hasard, prohibé par la loi. Le bâtiment et les employés étaient placés sous la sauvegarde du souverain. Cela résulte d'un octroi de

(1) HÉCART, p. 50.

(2) *De la Musique*, par le baron J. A. H. MICHIELS VAN KESSENICH, t. I, p. 97. Ceux qui parcourront le livre de cet auteur, trouveront nos épithètes trop indulgentes encore, à l'endroit d'un rogaton si informe.

Digitized by Google

François-Charles de Velbruck, en date du 19 septembre 1774. En voici la reproduction textuelle :

FRANÇOIS-CHARLES, etc.

Sur requette très-humble de Stanislas Dutz, bourgeois de notre bonne ville de Vervier, remontrant qu'il auroit entrepris à grands frais, et achevé (sans y avoir intéressé le public) un bâtiment, à l'effet d'y jouer la comédie, et d'y donner des concerts, des bals et des assemblées, pour l'agrément et la satisfaction publique dans notre dite ville, et nous suppliant, à cet égard, pour nos lettres d'octroy requises; à quoi condescendant, nous déclarons d'accorder, comme par les présentes nous accordons audit Stanislas Dutz, l'octroi et la permission d'employer susdit bâtiment, à y jouer la comédie, y donner des concerts et y tenir les assemblées et bals publics, voire sous la condition bien expresse, que l'on ne pourra y jouer aucuns jeux de hazard, lesquels nous tenons ici pour défendus et interdits, en conformité des lois et mandements généraux, et spécialement sous les mêmes peines et amendes statuées par les édits particuliers, émanés pour notre bourg de Spa, nommément celui en date du 4 août dernier. Mandons et commandons à tous ceux qu'il appartient, de laisser et faire jouir ledit Stanislas Dutz des pleins effets du présent octroi, sans lui porter aucun trouble ou empêchement à cet égard; déclarant au surplus de le prendre lui, son bâtiment et ses employés, sous notre singulière sauvegarde et protection, et permettant que les présentes soient affichées et insinuées partout où il conviendra, pour leur entière exécution. Donné, etc., le 19bre 1774.

Baron VAN DER HEYDEN DE BLISIA vt. DE CHESTRET (1).

ENGHIEN. — Le théâtre établi au château du duc d'Arenberg, à Enghien, a dû offrir, aux rares privilégiés qui y étaient admis, maint ouvrage lyrique dont notre

(1) *Archives de l'État à Liége*, Conseil privé ; dépêches. Reg. K. 61, fo 427.

Digitized by Google

travail pourrait faire son profit. En attendant que nos recherches sur cette matière aboutissent à un résultat favorable, nous croyons pouvoir consigner ici la note que les *Relations véritables* publient, à la date du 26 juin 1725 :

« Vendredi passé, Mr le duc d'Arenberg, aïant invité messieurs les ambassadeurs plénipotentiaires de l'Empereur et d'Espagne, avec plusieurs autres seigneurs et dames, les traitta à son château d'Enghien avec beaucoup de magnificence, et leur donna plusieurs concerts de musique, avec une pièce de théâtre intitulée : *le Triomphe de la Paix*, qui eut beaucoup d'applaudissement. »

Peut-être l'ouvrage en question n'est-il autre que *le Triomphe de la Paix*, opéra en trois actes avec un prologue, mis en musique par Gauthier, et représenté, pour la première fois, à Marseille, le 28 janvier 1685, lors de l'établissement de l'opéra en cette ville. Des changements, nécessités par les lieux et les circonstances, peuvent y avoir été pratiqués.

LUXEMBOURG. — Au mois de juillet 1698, les élèves du collége des jésuites à Luxembourg, organisèrent une représentation dont le programme a été conservé (1). Nous y voyons qu'on y dansa quatre ballets, et que « le sieur Jean-Baptiste Pauwels, dit *Flamand*, maître à danser de l'Académie royale (de Bruxelles ?), a composé les airs et réglé les pas des ballets. »

Si l'Académie royale, citée ici, appartenait à la ville de Luxembourg même, le renseignement vaut la peine d'être signalé.

BINCHE. — La question de l'intervention de la musique dans les drames sacrés, joués dans les établissements d'instruction, au XVIe siècle, n'est point encore résolue

(1) Il se trouve relié dans un volume des *Relations véritables*, faisant partie de la bibliothèque des Archives générales du Royaume.

Digitized by Google

d'une manière générale. Nous consignons donc, sous toutes réserves, la comédie scolastique suivante, que mentionne le catalogue-Soleinne :

Comœdia tragica (5 a. et prol. v), *quæ inscribitur Magdalena Evangelica, auctore Petro Philicino.* — Antverpiæ, in ædibus Joan. Steelsii, 1546, petit in-8°, de 35 ff (1).

« C'était à Binche, dit Soleinne, que l'auteur faisait représenter, par ses élèves en théologie, les pièces dramatiques qu'il composait avec le concours de son ami Levinus Brechtanus (2), pour oublier la guerre et la peste qui désolaient alors le Hainaut. »

Le chant en chœur y a-t-il eu une part assez large ? La pièce même, qui, malheureusement, n'est point à notre portée, pourrait nous fournir quelques lumières à cet égard.

MALINES. — La ville de Malines paraît avoir eu une société de rhétorique, la *Peone*, où la musique était fort en honneur. Elle cultiva notamment la chanson, avec un talent qui fut mainte fois couronné dans les tournois littéraires. Pour ne citer qu'un exemple, on voit, le 2 juin 1560, la *Peone* remporter, à l'*Haegspel* de Vilvorde, le premier prix de chant, et les couplets :

Laet ons allen vreugt hanteren,
Vrolyk zyn en triompheren,

eurent un succès universel.

A l'une des plus brillantes fêtes rhétoricales dont il soit fait mention, dans les annales littéraires des Pays-Bas, à savoir le *Landjuweel* d'Anvers, organisé en 1561, la *Peone*, répondant aux diverses questions mises au concours, traita la partie poétique, *punct poëtyckelyck*, en célébrant l'art

(1) T. I, n° 409.
(2) Probablement de Brecht.

Digitized by Google

musical, personnifié dans le personnage idéal d'Orphée, et envisagé comme élément pacificateur. La conclusion de l'œuvre mérite d'être rapportée :

De Princelycke harmonie ghepresen,
Midts haer melodye, reyn uut ghelesen,
Is soo nootelyck tot den peys versoeten,
Dat al wat eenichsins is int wesen,
Sonder haer soude vergaen, en schreyden moeten,
Dit bewyst ons Orpheus tot onser boeten,
Berurende hier de dierkens over al.
Tot vredelyck accoordt, met synder groeten,
Insghelyckx naer hem treckende berch en dal,
En diveersche schepselen, sonder ghetal,
Soo beruerlyck is tot elcke reyse,
De resonantie van d'accoordich gheschal,
Die verwect, en trect de gheesten tot payse,
Soo blyct aen Orpheum in 's werelts palleyse.

La gravure qui a été consacrée au souvenir de cette solution, nous montre Orphée, en costume romain et la tête couverte de lauriers, jouant de la basse de viole, dans un séjour pittoresque fréquenté par diverses sortes d'animaux, qui tous semblent être sous le charme de ses accords harmonieux (1).

Les ménestrels malinois, Marus, Jacques, Philippe et Matthees, prêtèrent le concours de leur talent aux représentations données, à Anvers, par les membres de la *Peone*.

Dans un concours qu'organisa cette gilde rhétoricale, en 1620, elle chanta, comme couplets de bienvenue, un gracieux et poétique *Mei-Lied*, et produisit en scène une tragédie ou plutôt une pastorale : *Porphyre en Cyprine*, probablement entremêlée de musique, ainsi qu'un ébattement très-original à quatre personnages, où se remarquent diverses

(1) Van Melckebeke, *Geschiedkundige aenteekeningen rakende Sint-Jans-Gilde bygenaemd de Peone (in Mechelen)*. — Mechelen, 1862, in-8°, p. 52.

Digitized by Google

pauses, que remplissaient, selon toute vraisemblance, le chant ou l'orchestre. Les *Violieren* d'Anvers, y remportèrent, soit dit en passant, le premier prix de chant.

A propos de *Porphyre en Cyprine*, due à Jean Thieullier, doyen de la *Peone*, Van Duyse dit que le genre de la pastorale fut rapporté d'Italie, par Hooft, et que sa pièce villageoise, *Granida*, parut immédiatement après son retour de ce pays, à une époque où le poëte était encore en relations actives avec la chambre amsterdamoise.

On se voit obligé de suppléer, par induction, aux travaux scéniques accomplis, durant la deuxième moitié du XVII^e^ siècle, par la rhétorique de Malines. On peut croire que la création du genre dramatico-musical, appelé opéra, n'aura pas été sans influence sur ses représentations.

Malines posséda, en 1719, une Académie de musique. Le passage suivant, emprunté à un ouvrage allemand (de Mattheson ?), constate ce fait d'une façon péremptoire :

MECHELEN. — Hier wurde, im Anfange dies Jahrhunderts, eine Academie der Musik errichtet, von welcher aber weiter nichts bekannt ist, als dass im Jahr 1719, der in der musik sehr erfahrne General-Kriegs-Commissarius, Obrister von der Cavallerie und Commendant von Aggerhuys, Präsident derselben gewesen sey (1).

Cette constatation vient en même temps que celle d'une Académie de musique à Bruxelles. Celle-ci, on l'a vu, était lyrico-dramatique. Sans le moindre doute, l'établissement de Malines aura eu la même mission à accomplir. La ville s'étant révoltée, quelque temps auparavant, ne céda qu'à la force armée. La garnison nombreuse qui y fut installée, dut tenter un imprésario entreprenant et adroit. Avec la noblesse qui y affluait, et qui, à l'égal des militaires, a toujours aimé les spectacles, il y avait moyen de réaliser de bonnes recettes.

(1) *La nouvelle Plume*, n° du 8 novembre 1872.

Digitized by Google

Voilà, croyons-nous, l'origine de cette Académie, qui aura été modelée exactement sur celles que le trop fameux Deseschaliers fonda dans plusieurs villes déjà citées.

Nous trouvons, dans un paquet de billets de logement, venant des armées françaises qui envahirent le pays en 1747, un billet ainsi conçu :

L'hôte de *la Grue* logera Madamme de Beauvais, actrice de la commédye, à la suitte du corps de trouppe commandé par Mr le comte de Leuvendal, et luy fournira un lit de maître et une chambre pour sa femme de chambre. A Malines, le 30 juin 1747.

De Thiville.

Les acteurs et les actrices de l'armée de Louis XV donnèrent-ils des représentations d'opéras-comiques à Malines, durant leur séjour en cette ville, séjour qui, d'après une note de l'hôtelier de *la Grue*, jointe au document, se prolongea jusqu'au 9 juillet ? En tout cas, le passage de ces comédiens n'aura pas manqué de laisser à Malines, comme partout ailleurs, des traces nombreuses et profondes.

Malines, d'ailleurs, était destiné à payer sa part de contingent, dans le mouvement lyrico-dramatique français qui envahit notre pays, quelques années après. Qu'on en juge, d'après une affiche imprimée dans le *Mechelsch Berigt* du 27 janvier 1783, et reproduite par Van Melckebeke (1) :

De broeders der redenryke gilde van St-Jan, geseyt *de Peone*, binnen Mechelen, zullen d'eere hebben van te vertoonen, op heden den 26 january 1783 :

Felix of de Vondeling, groote opera in drie deelen, noit binnen deze stad vertoont, het musicq gecomponeert door den heer Monsini (*sic*)...

Le répertoire de ces confrères déchus offre encore, en la même année : *De twee susters*, opéra en un acte, *de Ge-*

(1) *Geschiedkundige aenteekeningen*, etc. pp. 139 et 140, note 3me.

Digitized by Google

waende toovery, translaet uit la Fausse Magie, opéra en deux actes. Impossible de terminer, d'une façon plus pitoyable, une carrière si belle, si noblement remplie, et si utilement consacrée à l'art national.

Jusqu'ici, il n'a pas été question des représentations lyriques organisées à l'établissement des Jésuites de Malines. Nous voulions en dire quelques mots à part.

Dans une tragi-comédie, *Nabucodonosor*, donnée le 9 et 10 juillet 1631, un chœur intervient à la fin du premier acte : « Les Juifs captifs déplorent leur esclavage, en la ville de Babylone. » Est-ce un chœur musical ou pantomimique ?

La musique ne s'annonce qu'en 1743, dans la tragédie *d'Andronicus*, laquelle est précédée d'un *Prologus musicus*, et terminée par un *Epilogus musicus, Andronici supplicium exhibens*, sans compter les danses, *choreas agent*. Nous n'épuiserons pas les conjectures, relativement à ces parties musicales, probablement allégoriques, selon le goût du temps.

Il y a encore un épilogue musical, *Na-reden in 't muziek*, dans *Salomon unctus* (1749), dans *Punita Saulis posteritas* (1754), et dans *Achab moriens*.

La danse prime la musique dans beaucoup de pièces, du moins à en juger par ce que les arguments nous en révèlent.

La tragédie : *Daniel super sapientes Babylonis constitutus* (1767), nous montre un *Ballet des quatre saisons*, et celle de *Jonathas* (1768) comporte des danses étroitement liées à l'action.

L'opéra, proprement dit, se révèle d'un coup, en 1769, à côté d'une tragédie, *Adonias*, et d'une comédie, *Avarus*. Le sujet, traité en flamand, est des plus gracieux et des plus captivants : *Baucis en Philemon, opera gemengelt met dansen*. Les personnages chantants de l'ouvrage sont : Jupiter, Mercure, Baucis, Apollon et Philémon. Le ballet ne comprenait pas moins de vingt-et-un danseurs.

L'analyse de la pièce offre des renseignements extrêmement intéressants pour l'objet qui nous occupe. Nous la

Digitized by Google

donnons donc, d'après l'argument que l'on en conserve à la Bibliothèque royale (1).

Iste Deel. — Mercurius, den bode der Goden, van zyn reyze wedergekeert zynde in den hemel, zingt met Apollo den lof van Jupiter, den welken hun bedankt. Hiernaer, Mercurius verhaelende hoe hy gezien en van de aerdsche Goden vernomen heeft, dat de menschen de Goden opentlyk versmaeden en geene eerbiedigheyd voor hun meer hebben, geeft Jupiter te kennen dat hy van zin is zelf op de aerde neder te daelen om te ondervinden of de Goden behoorelyk geërt worden, en neemt Mercurius tot medegezel. Eyndelyck stelt hy vast en sweert by de riviere Styx, dat hy dit boos geslacht te niet zal doen. Alle de Goden stemmen aen deze stellinge toe en verheugen zig.

IIde Deel. — De buyten-lieden, geensins vermoedende eenig quaed, verheugen zig met dansen. Baucis spinnende, zingt hoe gelukkig zy leeft. Philemon werkende, verheft al zingende het buyten-leven; hiernaer vervoegen zy hunne stemmen, de Goden te zaemen lovende; daar en tusschen verschynen Jupiter en Mercurius, en worden overal verstooten van de buyten-lieden. Jupiter zich hier over beklaegende en vaststellende het menschelyk geslagt te niet te doen, toont Mercurius hem het hutteken van Baucis en Philemon, de welke hun met goedhertigheyd ontfangen, en de Goden verzoeken met hunne armoede te vrede te zyn.

IIIde Deel. — Terwylen Jupiter en Mercurius de eenvoudigheyd en de goedhertigheyd van Baucis en Philemon verheffen, dekt Baucis de tafel en onthaelt de Goden; maer ziende dat den wyn van zelfs vermeerdert, herkennen en aenbidden zy dezelve, de welke hun leyden naer eenen berg, alwaer Jupiter het hutteken van Baucis en Philemon verandert in eenen tempel, hun opofferde dat zy zouden vraegen wat zy begeiren. Philemon verzoekt dat zy beyde priesters der Goden mogen zyn, en op de zelve uere sterven. De Goden staen dit toe, en verdwynen. Baucis en Philemon gaen offerande doen in den tempel; waernaer zy t' saemen sterven, veranderende in boomen. De buyten-lieden komen Baucis en Philemon eeren, de nieuwe boomen met bloemen vercierende.

(1) Il fait partie d'un recueil factice d'arguments relatifs au collége de Malines, et qui ont été acquis à la vente de Serrure, au mois de novembre 1873.

Digitized by Google

Il y a encore de la musique et de la danse, dans *Baasa delens stirpem Geroboami* (1770), où s'exécute entre autres le *Ballet des cinq sens*, dont la partie, relative à l'organe de l'ouïe, est confiée à Apollon, à Calliope et à Euterpe, que le programme nomme : *zangers*, chanteurs. Enfin, *Joas coronatus* (1762), comprend des chants divers.

TOURNAI. — On a vu, au 2me volume de ce travail (1), une Académie musicale installée à Tournai vers le milieu du XVIIe siècle. Il est à présumer que ces amateurs, qui appartenaient généralement à la classe la plus élevée de la cité, auront exécuté, en comité particulier, outre des madrigaux si à la mode alors, les premiers essais de drame lyrique que l'Italie nous avait apportés. A l'Académie musicale, organisée à Bruxelles à la même époque, dans les salons du comte Dandeleu, on interprétait, comme il a été dit (2), entre autres drames lyriques, la *Commedia harmonica* d'Horace Vecchio, intitulée *l'Anfiparnasso*.

Que ces essais, faits à huis clos, soient passés plus tard dans le domaine public, et aient, en se transformant en opéras, enrichi le théâtre de la cité, c'est qu'il y a lieu de supposer avec raison, si l'on envisage les ressources musicales nombreuses qu'a dû offrir une ville, dont la cathédrale seule possédait les premiers artistes du pays.

Nous sommes, malheureusement, sans renseignements sur les premières manifestations de l'opéra à Tournai, et ce n'est que vers la fin du XVIIe siècle, qu'une éclaircie se produit.

On a déjà constaté que l'imprésario Deseschaliers et Marie Dudar, sa femme, danseurs de profession, après une foule d'exploitations théâtrales, étaient allés s'établir à Lille, où les menées scandaleuses de la ballerine provoquèrent la fermeture du théâtre.

(1) *La musique aux Pays-Bas*, t. II, p. 17.
(2) Id., t. I, p. 22.

Digitized by Google

C'est alors que le couple nomade s'installa à Tournai. Mme Deseschaliers, grâce à la protection du gouverneur de la ville, de Montreval,

> Put établir Académie
> De musique, très-bien fournie
> De tout l'attirail de l'opéra.

Ces vers, qui portent la date du 7 février 1699, émanent, on le devine, de l'auteur du pamphlet honteux, qui, plus d'une fois, a été cité dans ce livre (1).

Un vestige des représentations lyriques organisées aux distributions des prix des colléges tournaisiens, apparaît sur le programme des exercices littéraires qui eurent lieu, au mois d'août 1780, « au collége du vénérable chapitre de Tournai. » On y voit figurer une sorte de cantate, intitulée : *Couronnement des Rosiers, vers lyriques pour célébrer le triomphe de ceux qui, en ce jour, recevront la couronne de la vertu et la récompense de leur application, composés par Mr Magrass, professeur de seconde, et mis en musique par Mr Rousseau, maître de musique de la cathédrale.*

L'abbé Jean-Marie Rousseau nous est connu déjà par trois messes publiées à Bruxelles, chez Van Ypen, et dont nous avons signalé l'existence au jubé de Courtrai, sans mentionner le nom de l'auteur (2).

Les drames liturgiques, joués au moyen-âge, dans la cathédrale, où florissait déjà, à ce qu'il semble, le contre-point au XIIIe siècle :

> Pour ce qu'ils ont à usage que chant
> Sache trouver concordant (3);

les pièces scéniques des écoles, surtout celles des Jésuites, auront donné lieu à des exécutions musicales

(1) *L'opéra à La Haye*, etc.

(2) *La musique aux Pays-Bas*, t. II, p. 110.

(3) Passage d'un texte de motet faisant partie d'un précieux manuscrit de la bibliothèque de Montpellier.

Digitized by Google

intéressantes, et dont, par malheur, les traces sont complétement perdues.

Grâce à un curieux travail de Mgr. Voisin : *Drames liturgiques à Tournai* (1), nous pouvons constater que ces solennités cessèrent à peu près à l'époque où fut fondée l'Académie musicale dont il a été question. Elles furent supprimées en 1620. Non-seulement le peuple y assistait en foule, mais les autorités de la ville s'y rendaient avec empressement.

Mgr. Voisin donne la description de la messe de *Missus*, que la population tournaisienne, qui en était particulièrement avide, finit par n'envisager que comme une scène profane. La pétulance des enfants de chœur et le tumulte des auditeurs étaient tels, qu'il fallut se contenter purement et simplement de la messe solennelle, en acquit de la fondation (2).

Le chant y remplissait naturellement un rôle considérable. Ces mélodies sont malheureusement perdues ; mais, en revanche, celles de la *Messe de minuit* de Noël, vrai drame liturgique aussi, ont été conservées.

Mgr. Voisin donne la traduction du manuscrit d'où a été extrait le drame liturgique des laudes de Noël (3), où l'on met en scène les bergers, premiers adorateurs du Christ, en leur assignant des interlocuteurs. Le texte latin, avec la notation, est reproduit dans douze planches jointes à la notice du savant ecclésiastique. C'est du plain-chant pour ainsi dire, avec une allure plus facile, plus dégagée.

Ce n'est pas tout. On cessa d'exhiber à Tournai, en 1642, le *Drame des Trois Maries*, dont le chanoine Duchembge dit : « Le jour de Pâques, pendant les matines, trois choreaux, vêtus de manière à représenter les Trois Maries, entraient

(1) Voy. les *Bulletins de la société historique et littéraire de Tournai*, t. VI, p. 261 à 291.

(2) Cette fondation fut faite par le chanoine Cottrel. Voy. les *Annales archéologiques de* DIDRON, t. XVII, p. 164 à 169.

(3) Il constate, en même temps, que Guillaume Durant envisageait aussi cet office comme dramatique : « In laudibus matutinis, quasi choream ducimus... » dit-il.

Digitized by Google

au chœur, et allaient en un lieu entouré d'un grand rideau, préparé près de la porte latérale du chœur, du côté de la trésorerie. Ils demeuraient en cet endroit, jusqu'à ce que le grand chantre vînt les interroger, et leur demander en chantant ce qu'ils cherchaient. Ils répondaient aussi en chantant. »

On verra, plus loin, avec quelle persistance les souverains qui ont régné sur les Pays-Bas, accaparèrent pour leur chapelle musicale, les chantres de nos cathédrales. Ces recrutements, qui s'effectuaient sur une large échelle, ne cessèrent point au XVII^e^ siècle. On en a pour preuve la lettre suivante des dignitaires du chapitre de Notre-Dame à Tournai. Il est vrai que, cette fois, les chantres ne vont point prêter l'appui de leur talent à une chapelle étrangère, et que le déplacement réclamé n'a point pour conséquence l'altération de leur organe, provoquée par un climat bien différent de celui où ils ont été élevés :

SÉRÉNISSIMES PRINCES,

Suyvant le commandement qu'il at pleu à Voz Altèzes nous faire, par lettres du v^e^ de ce mois, avons incontinent procuré que les chantres, mentionnez en ladicte lettre, se sont préparez pour se mectre au service de voz Altèzes, les aïant asseuré de la part d'icelles qu'ilz trouveront tout contentement en leur service, de sorte qu'ilz ne seront marys d'avoir quicté le nostre ; à quoy les recommandons humblement et nostre chapitre d'aussy bonne affection qu'ilz de nous sont présentez, offrant, au surplus, nostre humble service en tout ce que dépend de nous. Supplions le Tout-Puissant qu'il luy plaise, Sérénissimes Princes, conserver voz Altèzes en longue et heureuse vie et leur accorder toute félicité en leurs pieuses entreprises à l'honneur de Dieu et soulagement de vos vassaulx. De Tournay, ce XIII^e^ de mars XVI^e^.

De voz Altèzes affectionnez et très-humbles serviteurs et orateurs, etc.

DOÏEN ET CHAPITRE DE NOSTRE-DAME EN TOURNAY.

Suscription : Aux Archiducqz (1).

(1) Papiers d'État et de l'Audience, etc.

Digitized by Google

FURNES. — On a déjà vu fonctionner, au XVII^e^ siècle, le drame lyrique à Furnes (1). L'opéra, du moins le genre de pièces qui lui ressemblaient, y eut aussi ses interprètes, à la même époque, d'après ce que MM. De Potter et Borre constatent, dans une liste des pièces jouées par les associations rhétoricales de cette cité. On y voit, à l'année 1653 : « Une pièce avec ballets et musique, de la composition d'un certain P. Eerhelbout. » Des joueurs de *schalmeye* s'y firent entendre (2).

L'inventaire est moins explicite pour quantité d'autres ouvrages, où, selon toute probabilité, l'élément musical n'aura pas fait défaut. C'était une partie accessoire : les paroles étaient tout. Une mention de couplets chantés ou de ritournelles jouées ne venait pas à l'esprit de ceux qui rédigeaient les tabelles du répertoire scénique furnois.

Plus tard, quand un nom est attaché aux ouvrages où le chant revêt une certaine importance, les secrétaires ne manquent pas de le citer. Ainsi, l'auteur du catalogue en question enregistre, à l'année 1795, les pièces musicales, *zangstukken : de Tuiniers*, *de Liefde veracht ryckdom of den Schoenmaker*, *Den bedroogen voogd*, et, à l'année 1796, l'opéra, *zangspel : le Maréchal ferrant*. Ce dernier ouvrage, qui est de Philidor, fut-il joué en français (3) ?

ATH. — Il y a eu, en cette ville, au XVIII^e^ siècle, une Académie musicale, dont le but principal paraît avoir été l'exécution de la musique d'église, mais qui, les circonstances étant données, aura joint à son programme l'interprétation de morceaux de concert, voire même d'opéra.

En 1771, son local était une chapelle, consacrée à Saint-Jacques (de Compostelle ?), et dont les revenus, à la suite de certaines profanations dont nous ignorons la

(1) *Musique aux Pays-Bas*, t. II, p. 342 à 344.
(2) *Geschiedenis der rederykskamer van Veurne*, etc., p. 83.
(3) Id., p. 91.

Digitized by Google

nature, furent attribués au collége des humanités de la ville. Les académiciens se virent alors obligés de s'établir, avec leurs instruments de musique, dans l'église des jésuites, où une place leur fut ménagée, pour leurs répétitions, au jubé même de ladite église.

Parmi ces instruments, on voyait « un clavecin avec son pied. » Et, à en juger par le grand nombre de chaises qui se louaient aux séances publiques, la vogue dont les exécutions de l'Académie jouissaient, a dû être considérable. Cette société avait ses statuts particuliers. Les membres concouraient à rehausser, par leur talent, les solennités religieuses des jésuites.

L'ordre des jésuites ayant été supprimé, le 21 septembre 1773, un comité fut établi, comme on sait, pour règler les affaires qui le concernaient, et un inventaire fut dressé de tous les objets trouvés dans leurs établissements. De ce nombre furent les instruments dont il vient d'être question.

Une déclaration par écrit, exigée pour en obtenir la restitution, sans compter le serment d'usage, donne un aperçu sommaire de tout ce qui appartenait à l'Académie. En voici une copie du temps :

Les Académiciens de musique de cette ville d'Ath, répètent les effets qui leur appartiennent et qui sont sur le jubé, en l'église des cy-devant pères Jésuittes, en cette ville, sçavoir : un cadre où sont écrites les règles de l'Académie ; une armoire de bois blanc, dans la quelle sont les musiques ; et un bâton musical garni en argent ; une autre armoire de bois blanc, qui sert à enfermer les instrumens ; un clavecin avec son pied ; deux pulpitres de bois de chesne, tenans ensemble ; six chaises de bois ; un petit pulpitre et quelques chandeliers en bois, offrant de ratifier par le serment au besoin.

Les Académiciens déclarent, en outre, que les cy-devant pères Jésuites leur sont redevables de la somme de quarante-deux livres, pour avoir chanté les messes, vêpres, saluts, aux jours des solemnités, telles qu'ils sont convenus par contrat passé avec eux à Ath, le 22 7bre 1773. Sont signés : G.-F.-L. Olivier, J.-F. Dubois, J.-B. Taintenier.

Digitized by Google

Il est ainsy, en foi de quoy j'ai signé le présent état le 23 7bre 1773. Étoit signé : J.-B. Maniez, cy-devant supérieur des Jésuites.

Outre cela, nous lisons, dans le rapport dressé par le commissaire de Marbaix, le 9 octobre 1773, les lignes qui suivent :

Enfin, les Académiciens de musique de laditte ville d'Ath, qui s'assembloient ci-devant dans la chapelle, soús l'invocation de St Jacques, située à froncq la grande place de laditte ville, chapelle qui a, dit-on, été profanée et ses revenus attachés au collége des humanités de la même ville, ce qui a obligé les Académiciens de transférer leurs instrumens de musique et leurs assemblées en l'église des ci-devant Jésuites, demandent, suivant acte nº 3, lesdits instrumens et certains meubles qui y ont raport, trouvés sur le jubé, dont est fait mention en l'inventaire fº 24 vº, j'observe que la propriété de ces meubles ne s'accorde guères avec les règles de l'ordre de ci-devant Jésuites : si on en excepte le clavecin, le reste ne signifie rien ; ce qui me fait estimer qu'on pouroit les leur remettre, en prennant la précaution de faire prêter serment, par deux des principaux Académiciens, que lesdits instrumens et autres meubles réclamés, leur appartiennent.

Il semble qu'on pourroit en faire de même des deux cents siéges ou environ, à culs de joncs, que l'on a dit appartenir à Nicolas Warin, valet de la sodalité, recours au folio 6 de l'inventaire...

Le 14 octobre suivant, le comité statua, dans le sens indiqué par De Marbaix, c'est-à-dire qu'il opina pour la restitution du mobilier de l'Académie de musique :

Les Académiciens de musique qui s'assembloient ci-devant dans une chapelle qu'on a supprimée passé deux années, et qui depuis tenoient leurs assemblées aux Jésuites, réclament aussi quelques meubles, consistant en instrumens de musique. Enfin, le valet de la sodalité réclame aussi deux cents siéges ou environ, de jonc...

A l'égard des effets de l'Académie de musique et des 200 siéges

Digitized by Google

réclamés par N. Warin, il les laissera suivre, parmi le serment dudit Warin et du directeur de l'Académie (1).

Bien que nous n'ayions pu trouver la date d'érection de l'Académie musicale d'Ath, nous y voyons néanmoins matière à inductions, non-seulement pour la petite cité elle-même, mais pour une foule d'autres localités où les jésuites ont joué des tragédies et des comédies, ornées de musique.

Évidemment, cette Académie y aura coopéré activement. Il y a, en effet, certains morceaux de maître qui nécessitent des voix et des instruments, sans compter l'expérience acquise par l'artiste de profession, et que n'ont pu fournir de jeunes élèves, plus rompus aux exercices littéraires et dévotieux qu'aux pratiques d'un art difficile et compliqué.

L'opéra, qu'on se le rappelle, était alors en pleine vogue aux Pays-Bas. Les pièces dramatiques, mentionnées par De-Backer, à l'endroit du collége d'Ath, ne concernent malheureusement que le XVII[e] siècle.

SOIGNIES. — Une tragédie que les oratoriens de Soignies firent jouer par les élèves de leur collége, en 1753, est mentionnée comme suit, par Hécart :

Andronic, tragédie en vers français (cinq actes), représentée le 15 *juillet* 1753, *à* 3 *heures après-midi, et le* 16 *à* 2 *heures* (2).

Le programme, imprimé à Mons chez Henri Bottin, nous apprend que cette pièce était entremêlée de ballets, d'intermèdes et de comédies, outre qu'il nous fournit le nom de l'auteur des chants entendus dans l'ouvrage, à savoir : « M. Gossart, très-digne prêtre bénéficier et maître de musique à la collégiale de Saint-Vincent, à Soignies. »

(1) Les trois extraits sont empruntés aux Papiers jésuitiques, conservés aux Archives générales du Royaume.

(2) *Recherches*, etc. p. 29. Voy. encore ROUSSELLE, p. 466, et ARTHUR DINAUX, *Archives du nord de la France et du midi de la Belgique*, 3[e] série, t. I, p. 515.

Digitized by Google

SAINT-TROND. — On y a joué, au milieu du XVI^e^ siècle, une tragédie flamande avec musique retraçant la vie du patron de la cité. En voici le titre : *Het leven van Sentruyden, in rethorycxsche dichte hier voermael ghemaeckt van heer Christiaen Fastraets, preecheer van Loven uut dien couvent.*

On nous a signalé, dans le manuscrit de 1562 que l'on conserve à la bibliothèque de l'Université de Liége, les vers suivants, chantés au dessus de l'Enfer, par le gardien du séjour des réprouvés :

DIE WACHTERE BOVEN DE HELLE SINGHENDE :

Eu ! grypet nu t'samen eenen moet,
Ghy valsche helsche wolven fel,
Suypt hertelyck nu dat kersten bloet,
En maeckt hun tallen weghen spel.

Ce qui est plus significatif, c'est un chœur d'anges à quatre parties que l'on entonne dans la version latine de la même pièce, version assez libre portant la date de 1565 (1).

L'auteur de la musique est, selon toute probabilité, un moine de l'abbaye de Saint-Trond. Il s'appelle Jean Vrancken : « Musices author est D(ominus ?) Joannes Vrancken. »

Quant à l'auteur des paroles, il a été suffisamment cité dans les ouvrages spécialement consacrés à la littérature flamande. Une étude de son œuvre est encore à faire, si toutefois cette œuvre en vaut bien la peine.

Nous supposons que le lieu d'interprétation de la légende dramatique de Saint-Trond, a été le couvent même qu'habitait le frère prêcheur, Chrétien Fastraets, du moins pour la traduction latine qui en a été faite. Elle pourrait avoir été exécutée aussi au couvent des dominicains à Louvain, d'où était venu ledit Fastraets.

(1) Pour les pièces en question, voy. le Catalogue imprimé du dépôt susdit, aux n^os^ 163 et 164.

Digitized by Google

II

Bosquet (Jean),

Chantre de la chapelle de Charles-Quint, à Madrid, vers la première moitié du XVI^e^ siècle. — Découverte de sa pierre tumulaire. — Son épitaphe. — Transcriptions dissemblables. — Éloge du talent de l'artiste. — Il est originaire du Hainaut, de Mons peut-être. — Époque vraisemblable de sa mort. — Jacquemin Bosquet, rhétoricien montois en 1498. — Nicolas Gombert, directeur de la chapelle impériale à Madrid. — Ses deux visites à Nieuport. — Ses compositions citées dans un receuil rarissime de 1554-1556. — Liste des collaborateurs de cette collection, la plupart flamands ou neêrlandais. — Thomas Créquillon et Nicolas Payen, maîtres de chapelle de Charles-Quint. — Composition de cette chapelle, sous Corneille Canis. — Lettre d'Alain De Gaucquier, vice-maître de la chapelle impériale à Vienne. — Pierre De Manchicourt et son homonyme. — George De la Helle, maître de chapelle à Madrid. — Sa famille. — Secours envoyés à sa mère. — Son mariage. — Michel Lupus (*Wolf*), Mathias Reydummel, Anthoine Lecocq, Henri Zantman, François Rétis, Gaspard Hannut, Jean Willebrod, père et fils, etc., chantres de la chapelle impériale à Madrid. — Henri Bredeniers, appelé aussi *Bredemeersch*, organiste de la même chapelle. — Ses missions diverses à la cour. — Erreurs de Fétis. — Jean Lestainnier, l'un de ses successeurs. — Michel De Bock, organiste de Charles-Quint et de Philippe II. — Document relatif à sa retraite. — Il va habiter Mons. — Recrutements de musiciens opérés par lui, aux Pays-Bas, en 1584, 1589 et 1593. — Prébendes qui lui sont conférées. — François Masis, violon de Charles-Quint. — Mission mystérieuse dont on le charge. — Documents curieux à ce sujet. — François Cornet, violon du même souverain. — Sa pension. — David Vanden-Hende, harpiste de Charles-Quint. — Bernard Brouart, joueur de musette. — Ses gages. — Ses collègues instrumentistes. — Costume des ménestrels de la cour.

Sous le titre de: *Mausoleo de un musico*, la *Revista y Gaceta musical*, de Madrid, publia, le 2 mars 1868, un articulet relatif à la découverte faite, en Espagne, d'une

Digitized by Google

pierre tumulaire consacrée à la mémoire d'un musicien de Charles-Quint, appelé Jean Bosquet. Le renseignement était précieux ; mais il contenait plus d'une erreur, que, dans un article subséquent, le journal musical de Madrid s'empressa de relever, en joignant à sa rectification de nouvelles et intéressantes informations.

Comme il s'agit d'un maître belge, il est naturel que nous utilisions, au profit de notre histoire artistique, les révélations dont il s'agit. Il nous suffira d'en donner une courte et substantielle analyse.

Le renseignement inexact fourni au journal madrilègne, émanait d'un certain Vincent de los Fuentes, qui en parcourant des annotations rétrospectives, en rencontra une, prise à Saragosse, en 1852, au musée provincial du couvent des Carmélites déchaussés, appelés aujourd'hui *las Facetas*. Elle concernait le musicien Jean Bosquet, qu'il prétendait avoir été maître de chapelle de Charles-Quint, et dont la pierre sépulcrale provenait, à ce qu'il apprit, de l'église de la Sainte-Grâce, *Santa Engracia*.

Il en transcrivit ainsi le contenu :

In cinerem redditura cubant hic ossa Johannes
Bosquet, qui natus hannoniensis erat ·
Musicus excellens cui plurima gratia cantu
Qui Caroli insoluit regia tecta diu.
! Neu juvecem rapuit mors dignum vivere semper !
Ut jubilet Christo fundite corde preces,
Hisce dehinc lector is exoptas quando quievit
Luna fuit Augusti denaque nona simul.

Vincent de los Fuentes se demanda si la qualification de *hannoniensis* n'était pas relative au Hanovre, et si le nom de Bosquet ou Busquet n'appartenait pas à l'Arragon ou à la Catalogne, où, assurait-il, ce nom était très-répandu. Enfin, il estima que *hisce* veut dire *scire*, et, quant à la date du décès du musicien de Charles-Quint, il supposa, en

Digitized by Google

l'absence de toute trace à ce sujet dans ses papiers, que cette date a dû se trouver, en chiffres romains, à la partie inférieure du monument.

L'inscription aurait-elle été mutilée, et la date du 19 août ne donnerait-elle pas l'époque précise de la mort de Jean Bosquet? Voilà ce qu'il s'agissait de déterminer, et la feuille musicale de Madrid, grâce à une savante communication, élucide ces deux points.

Voici d'abord, dans toute son intégrité, l'inscription dont il s'agit :

IN CINEREM REDITURA CUBANT HIC OSSA IOHANNIS
BOSQUET QUI NATUS HANNONIENSIS ERAT.
MUSICUS ECCELLENS CUI PLURIMA GRATIA CANTU.
QUI CAROLI INCOLUIT REGIA LECTA DIU
HEU IUUENEM RAPUIT MORS DIGNUM VIUERE SEMPER
UT IUBILET CRISTO FUNDITE CORDE PRECES
DISCE DE HINC LECTOR SI EXOPTES QUANDO QUIEUIT
LUX FUIT AUGUSTI DENAQUE NONA SIMUL.

Traduction littérale : « Ici reposent les ossements, convertis en cendres, de Jean Bosquet, natif de Hainaut, excellent musicien, qui chantait avec beaucoup de charme, et à qui Charles-Quint donna longtemps l'hospitalité dans son palais. Ah! la mort l'a enlevé jeune encore, bien qu'il fût digne de vivre éternellement. Pour qu'il se réjouisse dans le Christ, priez pour lui de cœur. Apprenez, lecteur, si vous désirez le savoir, qu'il mourut le 19 du mois d'août. »

A l'aide de ce document précis, il nous est permis d'affirmer que Jean Bosquet ne fut point élevé aux fonctions suprêmes de maître de chapelle de l'empereur Charles-Quint: son jeune âge est déjà un indice certain, à cet égard. Il est dit seulement qu'il était excellent musicien et chanteur agréable, et qu'il recevait l'hospitalité au palais du monarque, *camera real*, en d'autres termes, qu'il faisait partie du personnel domestique impérial.

Digitized by Google

De plus, il était belge. S'il existe des noms de famille pareils à ceux du jeune musicien, en Espagne, on en rencontre de plus nombreux en France et en Belgique. Or, il est clairement démontré que Jean Bosquet était originaire du Hainaut, *natus hannoniensis erat.*

La partie inférieure de la pierre était intacte, de façon que l'inscription a été conservée intégralement. Les mutilations ont été faites à la partie supérieure du monument funéraire, laquelle offrait une sculpture en bas-relief.

Sans doute la date fournie est incomplète ; mais, à l'aide de quelques inductions, l'époque de la mort du musicien pourra être donnée d'une façon plus précise.

Charles-Quint arriva en Espagne, à l'âge de 17 ans, accompagné d'une compagnie brillante d'hommes d'État de son pays. En 1518, il partit pour Saragosse, avec sa sœur Eléonore et toute une suite d'étrangers. Il y resta environ huit mois, marqués par la réunion des Cortès arragonaises, qui le reconnurent pour Roi. L'année 1519 était déjà commencée, quand Charles-Quint partit pour Barcelone. Quelques années après, c'est-à-dire à la fin de juillet 1528, il se trouva de nouveau à Saragosse, où il jura de conserver les priviléges d'Arragon.

Conséquement, si, d'après l'inscription, maître Bosquet, attaché au palais de Charles-Quint, mourut, jeune encore, le 19 août, ce fait doit avoir eu lieu en 1518 ou en 1528, car c'est en été que le puissant empereur a visité Saragosse, accompagné de toute sa cour (1).

(1) « Con lo dicho bastaria para rectificar los errores co.netidos por la *Revista y Gaceta musical* ; pues como se vé en la misma inscripcion, el músico no se dice que fuese maestro de capilla, ni aun esto pareceria presumible, atendiendo á la edad juvenil de Bosquet ; se dice solo que este fué excelente músico y cantor, á quien Cárlos V dió morada en su palacio ; de lo cual puede mas bien inferirse que perteneció á la Real Cámara.

Dice tambien la *Revista* que era flamenco ; y aun sospecha por el apellido, que podria ser de origen espanol ; pero esta sospecha no tiene

Digitized by Google

Il y a provisoirement peu de choses à ajouter à ces notes intéressantes. Jean Bosquet ou Busquet aura été probablement un parent, un frère peut-être, de Jacques Boquet, à la fois organiste de Marguerite d'Autriche et de la chapelle de Charles-Quint, et dont l'existence est encore constatée en 1530. Les deux frères, si frères il y a, auront vraisemblablement fait leur éducation musicale ensemble. Les époques correspondent parfaitement.

La maîtrise d'où ils sont sortis, pourrait bien être celle de Sainte-Waudru à Mons. Les noms de Boquet ou Bouquet sont fort répandus dans la cité montoise, et si ces noms

fundamento, porque si bien se encuentran en Espana familias con el apellido Bosquet ó Busquet, tambien se hallan, y con mucha mas frecuencia, en Francia y en Bélgica ; y sobre todo, ahi está la inscripcion misma, que dice claramente que neustro Juan Bosquet era Belga, nacido en Hainaut (*natus hannoniensis erat*).

Anade la *Revista y Gaceta musical*, que « á la lápida falta la parte inferior, en la que se hallaria indudablemente la fecha de la defuncion en nùmeros romanos. »

Esto no es exacto, porque la lápida en su parte inferior *se halla completa*, y bien conservada *la inscripcion entera*, en la cual solo se da cuenta del dia del mes (19 de Agosto) : la falta de la lápida está solo en su parte superior, que es un bajo relieve algo destrozado ; y aunque es de sentir que el autor del epitafio se olvidara de poner el ano, tenemos, sin embargo, buenos datos para sospechar en cuál falleceria neustro mùsico.

Sabido es que Cárlos V vino á Espana de edad de 17 anos, acompanado de una lucidisima corte de compatriotas suyos. En el ano de 1518 fué á Zaragoza con su hermana dona Leonor y todo su séquito de estranjeros : alli estuvo sopre ocho meses (desde el 6 de Mayo) entretenido en la celebracio de las Córtes aragonesas, que lo juraron por rey : y ya entrado el ano de 1519, patrió para Barcelona. Anos despues, á fines de Julio de 1528 se hallaba igualmente en Zaragoza Cárlos V jurando los fueros de Aragon.

Ahora bien : si como dice la inscripcion, Bosquet vivió en el palacio de Cárlos, y murió jóven en Zaragoza á 19 de Agosto, este acontecimiento tendria lugar en 1518 ó en 1528, cuyas estaciones de verano fueron las ùnicas en que Cárlos V estuvo en la capital de Aragon con toda su córte. » *Revista y Gaceta musical*, de Madrid, en date du 9 mars 1868.

Digitized by Google

répondent à ceux de Bosquet, nos musiciens auront eu, au XVI siècle, deux littérateurs pour parents : Frédéric Bosquet, auteur de poésies fugitives, et Jean Bosquet, écolâtre versificateur, dont les ouvrages sont cités dans la *Biographie* de M. Adolphe Mathieu (1). A la rigueur, il faudrait un accent circonflexe sur l'*o* de Boquet, comme sur *hôtel*, *ôtage*, qui s'écrivaient autrefois *hostel*, *ostage*.

D'après la *Bibliographie montoise* de Rousselle, Jean Bosquet, le poète, eut un fils, comme lui natif de Mons et adonné à la culture des muses. Ce dernier fut père de deux autres auteurs montois, Alexandre et Fréderic Bosquet, nés dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle. Cette circonstance paraît avoir été ignorée de M. Mathieu.

Tout ceci ne nous reporte pas au temps même où vivait le chantre Jean Bosquet. Ce qui nous y ramène, c'est un concours d'arbalétriers organisé à Gand, au mois de juillet 1498. Les membres de Saint-Georges de Mons y ayant remporté le premier prix, leurs confrères de la rhétorique tinrent à se distinguer aussi au banquet célébré en l'honneur des vainqueurs. Vinchant nous a conservé les noms de ces joyeux convives, amis de la chanson et de la rime : « Aucuns rhétoriciens de Mons, en nombre de cinq, dit-il, si comme Hiérosme Fosset, Jamin Lescoignies, le petit Jacquet, Jacquemin Bosquet et Rogerie, donnèrent plusieurs recréations et contentements aux assistants (2). »

Jacquemin Bosquet serait-il le père de notre jeune musicien ? Il n'y aurait à cela rien d'impossible.

Jean Bosquet a fait probablement partie du convoi de chanteurs qui a été dépêché en Espagne, durant la période 1520 à 1530, par l'intermédiaire de Jehan de Montmorency, seigneur de Courrières :

(1) Le 12 juin 1571, un Jacques Bocquet, passementier à Anvers, fut banni pour hérésie.

(2) VINCHANT, édition des Bibliophiles de Mons, t. IV, année 1498.

Digitized by Google

A Jehan de Montmorency, seigneur de Courrières, en prest pour lever aucuns chantres et les envoyer en Espagne, v^c livres.

Cet extrait, que nous empruntons au livre de M. Henne sur Charles-Quint, démontre, une fois de plus, qu'à toute époque, nos musiciens ont été recherchés à l'étranger, tant pour la solidité de leur instruction musicale, que pour l'habileté de leur exécution vocale et instrumentale.

Jean Bosquet aura apparemment eu pour directeur Nicolas Gombert de Bruges, qui parvint aux fonctions de maître de chapelle de la cour à Madrid, entre les années 1526 et 1530, à moins que ce ne soit Jacques Champion, le prédecesseur de l'illustre maître, et dont des compositions figurent dans un recueil de *Psalmi* imprimé à Nuremberg, en 1542.

Nicolas Gombert revint, à notre connaissance, deux fois dans son pays : la première en 1529, la seconde en 1535.

En 1529, le maître se trouvait à Nieuport, en compagnie du comte de Montfort et de plusieurs personnages nobles, venus d'Espagne :

Den xxiiij^en in april, ghepresenteerdt den zangmeestere van den keyzere, commende huut Spaingien, vj kannen (wyns), als vooren; betaelt iiij lib. iiij s. par.

Den xj^en in april, ghepresenteerdt mynheere van Mondtfort ende meer eedelen, commende huut Spaingien, xij kannen. Betaelt viij lib. viij s. par (1).

En 1535, nous le rencontrons dans la même petite ville, cette fois sans la moindre société :

Den xxv^en in ougst, ghepresenteert den sanckmeester van den keyser iiij kannen wyns, ten pryse als vooren, ende hier betaelt... lvj s. (2)

(1) *Comptes de la ville de Nieuport*, du 26 janvier 1529 (n. st.) au 25 janvier 1530 (n. st.).

(2) Id., du 26 janvier 1535 (n. st.), au 25 janvier 1536 (n. st.).

Digitized by Google

L'objet de sa mission nous échappe complètement. Vint-il, parmi nous, pour recruter de nouveaux chanteurs ? Il est plus probable que c'est un irrésistible besoin de revoir son lieu natal, qui l'aura porté à entreprendre ces deux voyages longs et coûteux. Nieuport, qui touche aux confins de Bruges, aura peut-être été le séjour d'une partie de sa famille. Les comptes de Bruges spécialement affectés au contrôle des vins d'honneur, sont malheureusement détruits. Plus d'une fois, dans le cours de cet ouvrage, nous avons déploré ces lacunes, en songeant aux détails intéressants, pour l'histoire de nos grands musiciens, qui ont été engloutis dans le désastre de cette destruction.

Nicolas Gombert, compositeur du plus haut mérite, comme on sait, figure, à diverses reprises, dans la vaste publication nurembergeoise de Montanus : *Evangelica Dominorum*, etc. (1554-1556), que, plus d'une fois, nous avons été amené à citer, pour des productions dues à des musiciens des Pays-Bas.

Le moment est venu de grouper tous les noms qui s'y rencontrent, non-seulement à cause des ouvrages y relatifs, mais afin de fournir aux biographes l'occasion de résoudre certaines appellations énigmatiques, sous les quelles trop longtemps d'illustres maîtres se sont contenté de mettre au jour leurs inspirations. Il nous a été permis d'avoir en consultation le recueil même, qui doit hélas ! être ajouté à la liste des raretés bibliographiques, perdues pour notre pays (1).

Il est vrai que l'ouvrage offre des lacunes qu'il sera difficile de combler. Les quatre premiers tomes seulement sont conservés. Il nous faudra recueillir les noms manquants, dans la description, bien incomplète aussi, qu'en offre un catalogue curieux (2).

(1) Il se trouvait chez Vyt, au mois de juillet 1868. Il venait d'être acquis chez ce libraire, par un amateur parisien. L'ouvrage entier a été présenté en vente, en 1863, chez Ascher et Cie à Berlin, pour 150 thalers.

(2) Catalogue-Ascher, nº 74.

Digitized by Google

Voici la liste complète des compositeurs qui ont fourni des morceaux aux quatre premiers volumes :

Tome Ier, *de Nativitate, de Epiphaniis, de Resurrectione J.-C.* (41 pièces à quatre, cinq et huit parties).

Heinricus Isaac. — Josquin de Prees. — Valentinus Soir. — Morales. — N. Fouchier. — Clemens non Papa. — Joannes Mouton. — Consilium. — Philippus Verdelot. — Joan. de Gero. — Nicolas Gombert. — Adrianus Willaert. — Joannes Larchier. — Franciscus Lupino. — Joan. Pionier. — Gossen Junckers. — Sebastianus Hollant. — Alart. — Joannes Richafort. — M. Gascongne. — Jaquet. — Lupus Hellinck. — Thomas Créquillon. — Piéton. — Lasson. — Joan. Gallus. — Joan. Pionier.

Tome IIe, *de Ascensione Christi, de Missione Spiritus Sancti.* (40 pièces, à quatre, cinq et six parties).

Dominicus Finot. — Joah. Richafort. — Joannes Lupi. — Philippus Verdelot. — Arnoldus de Bruck. — Gose Junckers. — Léréthier. — Anthonius Févin. — Dambert. — Clemens non Papa. — Franciscus Lupino. — Maillart. — Jachet. — Arnoldus Causinus. — Joannes Pionier. — Ciprianus Rore. — Petrus Manchicourt. — Gombert. — Brumen. — Gardane. — Thomas Créquillon. — Archadelt. — Lasson. — Ville-Font. — Tubal.

Tome IIIe, *de Trinitate, de Dedicatione Templi, de Cœna Domini.* (49 pièces à quatre, cinq et six parties).

Martinus Peu Dargent. — Lupi. — Dominicus Finot. — Cornelius Canis. — Zerlinus. — Cyprianus Rore. — Févin. Arnoldus De-Bruck addidit duas voces. — Petrus De la Rue. — Jachet. — Thomas Créquilon. — Franciscus Lupino. — Christianus Hollandre. — Petrus Manchicourt. — Petrus Masseus. — Thomas Créquilon. — N. De Wismes. — Carolus Souliart. — Jacobin Vaedt. — Gossen Junckers. — Adrianus Willaert. — Jacques Du Pont. — Yvo. — Petrus Jordan. — Lupus. — Franciscus Lupino. — Jacques Buus. — Simon Bouleau. — Gascongne. — Clemens non Papa. — Bartholomeus Comes. — Gombert. — Hesdin. — Archadelt. — Jacobus Beutel.

Tome IVe, *de Baptismo Christi, de Transfiguratione, de Passione.* (28 pièces, à quatre, cinq et six parties).

Digitized by Google

Clemens non Papa. — Jachet Berchem. — Maistre Jan. — Jachet. — Andreas Schwartz. — Bartholomeus Comes. — Morales. — Adrianus Willaert. — Joannes Castileti. — Jacobus Vaet. — Joannes Clève. — Simon Boyleau. — Lupi. — Cornelius Canis. — Gombert. — Maistre Gossen.

Les deux tomes complémentaires offrent, analysés dans le catalogue-Ascher, les noms suivants :

Tome v^e^, *de Pœnitentia* (45 pièces, à cinq parties).

P. Manchicourt. — D. Finet. — Fr. Portunarius. — Arn. Feys. — Pionier. — Joan. Lowys. — A. Causinus. — P. Massenus. — H. Schaffen. — Chr. Potier. — Colin. — P. Heylanus. — Tyl. Susato. — Fr. Dela Viola, etc.

Tome vi^e^, *de Pœnitentia* (44 pièces, à quatre, six et huit parties, dont le *Vagans* est en manuscrit).

J. Lastainnier. — Corn. Canis. — Benedictus. — Joh. Géro. — Th. Créquillon. — Petit De Latere. — J. Buus. — A. De Sylva. — Morales. — N. Payen, etc.

Il y a là, on le voit, de grandes richesses. Nicolas Gombert n'y est pas seulement représenté, mais plusieurs autres directeurs et chantres de la chapelle royale d'Espagne y figurent avec des compositions d'un certaine importance. Quelques renseignements sur leur biographie ne seront pas déplacés ici, en attendant qu'on leur consacre, à l'aide de toutes les découvertes qui se feront successivement, une notice plus développée et plus en harmonie avec la grande réputation qu'ils se sont acquise.

CRÉQUILLON (Thomas), maître de chapelle de Charles-Quint, en Espagne. Il était chapelain des hautes messes en 1553, et, trois ans auparavant, il avait obtenu du souverain la prébende de l'écolâtrie de Saint-Pierre à Louvain :

Van brieven van colleytie vander scholastrien van S^te^ Peeters tot Loevene, voere m^ren^ Thomas Cricquillon, zanger van der cappellen der K. M^t^, in daten den xvi^en^ may anno xv^c^ vyftich, signata Verreycken ; maer want dese vry is, ergo nyet (1).

(1) Registre aux droits de scel de Brabant, etc.

Digitized by Google

Son nom apparaît, plusieurs fois, dans les *Evangelica Dominorum*.

PAYEN (Nicolas), maître de chapelle de Charles-Quint à Madrid, devint, comme on le verra, à l'article Canis, — l'un de ses successeurs, — chapelain des hautes messes, et il jouissait, en 1553, de trois prébendes, à Béthune, à Soignies et à Lens. Il figure, dans les *Evangelica Dominorum*, pour avoir collaboré au sixième tome de ce recueil, relatif à la *Pœnitentia*.

CANIS (Corneille), maître de chant de Charles-Quint.

Les renseignements sur cet éminent musicien sont bien insuffisants, et les quelques lignes que lui consacre Fétis réclament d'importantes additions. On en a déjà fait précédemment un certain nombre (1). En voici quelques autres.

Corneille Canis figure, dans un état de la chapelle impériale de Madrid, du 27 avril 1547, comme « maistre de la chapelle et des dix enfans. » Il avait donc à la fois la direction du jubé et celle de la maîtrise. Fétis, par une note ajoutée à la biographie de Créquillon, divise indûment ces deux fonctions. Ses renseignements portent, il est vrai, sur les années 1548 et 1550. Mais, nous avons sous les yeux un document de 1553, qui corrobore celui de 1547. Il est donc improbable que la position de Corneille Canis ait été scindée entre ces deux dates.

Voici d'ailleurs la composition de la chapelle impériale, à Madrid en 1547 :

Chappelains de la haulte messe. — Mr Thomas Cricquillon, Mess. Simon Blancqocq, Mess. Pierre Hoyer, Mess. Nicolle Payen, Mess. Jacques Panyer.

Chantres bas-contres. — Mathias Oudemont, Mess. Pierre Mustiau, Mess. Jehan Herman.

(1) *Musique aux Pays-Bas*, t. I, p. 42 à 45, 233 à 236, et t. II, p. 254. Est-ce de lui qu'il s'agit dans un dénombrement de fiefs situés à Mannekensvere, près de Nieuport, dénombrement datant du 6 décembre 1543, et qui commence par : « Ic, Cornelis Canis... » Il y a un fragment de sceau blasonné supendu au document. Or, on sait que Canis était noble.

Digitized by Google

CHANTRES HAULT-CONTRES. — Antoine Lecocq, Anthoine Caubergh, Charles Borsse, Mess. Noël Tonneken, Gilles Mollin, Mess. Jean Custodis.

CHANTRES TAILLES. — Michiel Wolf, Hubert Hautelet, Pierre Brabant, Johannes de Octo, Nicolas Engles, Jehan Berthoult.

ORGANISTE. — Johannes l'Estaniel.

Il s'agit de noter d'abord les variantes ortographiques qu'offrent leurs noms, dans Mameranus, Butkens et Vorstman. Pour plus de facilité et de précision, nous allons grouper les versions de ces trois auteurs. En les comparant avec le document officiel, que nous venons de mettre sous les yeux du lecteur, on arrivera, très-vraisemblablement, à une détermination fixe, qui, pour n'être pas exactement celle que la famille de ces musiciens avait peut-être adoptée, n'en constituera pas moins une forme qui se pourra régulariser. En disant que les noms d'autrefois sont la torture de tous ceux qui s'occupent de biographies, et en n'essayant pas de les redresser suivant leur acception première, on ne résout rien, on continue à marcher dans les ténèbres. Ces dires constatent un embarras ou un ennui, mais laissent subsister les difficultés.

Voici la tabelle synoptique :

MAMERANUS	BUTKENS	VORSTMAN
Jacobus Panierus	Jacques Panier	Jacques Panyer
Simon Albus Gallus	Simon Le Blanc	Simon Blancquocq
Petrus Hoyerus	Pierre Hoyer	Pierre Hoyer
Petrus Payenus	Pierre Payen	(Nicolle Payen?)
Mathias Rudumel	Mathieu Rudimel	(Matthias Oudemont?)
Joh. Hermanus	Jean Hermans	Jehan Herman
Petrus id.	Pierre id.	
Petrus Musteaus	Pierre Musteaux	
Ant. Coquus	Ant. Le Queux	Anthoine le Cocq.
Michael Lupus	Michel Loup	Michel Wolf
Victor ab Harlemio	Victor de Haerlem	
Petrus Brabantius	Pierre le Brabançon	Pierre Brabant
Nicolaus Lenglesius	Nicolas Langles	Nicolaus Engels
Hupertus Hauteletus	Hubert Hautelet	Hubert Hautelet

Digitized by Google

Mameranus	Butkens	Vorstman
Joannes Bertaus	Jean Berthaut	Jean Berthoult
Carolus Bursa	Charles Bursa	Charles Borsse
Ant. Cauwenbergus	Ant. Cauwerberg	Anthoine Cauberg
Egidius à Molendino	Egide Du Molin	Gillis Molin
Natalis Tonequinus	Noël Tonnequin	Noël Tonneken
Joh. Custodis	Jean Custode	Jehan Custodis
Joh. Lestannier	Jean Lestannier (organiste)	Johannes l'Estaniel

Un autre document, non moins curieux, est un octroi d'exemption de subsides accordé à « ceulx de la chapelle domestique de l'empereur », document daté de Bruxelles, « le IIIe jour de junii XVc cinquante trois » et signé : Marie, Louis de Baet, de Berleymont,... Boisot, A. Van Loo. » On y voit les bénéfices que possédaient la plupart des personnages qui viennent d'être nommés, et particulièrement :

Mre Corneille Canis, maistre de la chapelle, avecq les douze enffans d'icelle, duquel le taux audit subside porte, quant à sa pension sur l'abbaye de Floreffe, soixante-quinze livres, et sur l'abbaye de Notre-Dame de Middelburg L livres, que faict ensemble CXXV livres.

Messire Nicolas Payen, chapelein de haultes messes, duquel le taux audit subside porte, quant à sa prébende de Béthune, quarante-cincq livres neuf sols, de sa prébende de Soignie quarante-quatre livres dix sols, et de sa prébende de Lens quarante-trois livres seize sols huict deniers; faict ensemble CXXXIII livres, XV sols, VIII deniers.

Mess. Jacques Pannier, aussi chappelain des haultes messes, duquel le taux audit subside porte, de sa prébende de St-Pierre à Namur, dix-huit livres, et de sa cure d'Annequin XXVIJ livres; fait ensemble quarante-cinq livres.

Mess. Pierre Laurier, aussi chapelain des haultes messes, du quel le taux audit subside porte de sa chapelle de Notre-Dame de la Treille, en l'église de St-Pierre à Lille, treize livres dix sols.

Charles Bourse, hault-contre, duquel le taux audit subside porte, de sa coustrie de St-Jean à la Goude, trente-six livres.

Mess. Johan Custodis, duquel le taux audit subside porte, de sa cure de Ballare, vingt-six livres, que font ensemble trente-trois livres.

Digitized by Google

Pierre Brabant, chantre taille, duquel le taux audit subside porte de sa chanoinie de Hilvarenbeeck, près Bois-le-Duc, soixante-sept livres onze sols dix deniers; de sa prébende de Lens, quarante-trois livres seize sols huict deniers, et de sa pension sur la cure de Belleghem, quinze livres, que font ensemble cent vingt-six livres huict sols deux deniers.

Mess. Robert de St-Martin, chantre taille, duquel le taux audit subside de sa chanoinie de Dandeyne (d'Andennes) porte quinze livres.

Adrianus Van Couwenhouve, aussi chantre taille, duquel le taux audit subside porte de sa coustrie dix livres.

Mr Eustace Dela Salle, chapellain des paiges, duquel le taux de sa pension sur l'abbaye de Hannoy, porte trente livres, et de la prébende de Walcourt trente livres; fait ensemble soixante livres.

Les deux pièces, relatives à la chapelle impériale d'Espagne, ont été délivrées en faveur de Charles Bourse ou Borse (1), qui, on l'a vu, y chantait l'alto, et auquel la coutrerie de Saint-Jean, à Gouda, avait été donnée en bénéfice. Il se contentait, comme ses successeurs, de toucher purement et simplement les revenus de sa prébende. Un certificat de vie, délivré à ce sujet, par le greffier impérial J. Sigoney, est joint aux documents.

Son successeur à cette prébende fut maître Otto ou Otto Hack van Opynen, sans doute le même que Jean de Octo, *(acht ?)*, la taille déjà mentionnée. Il toucha, pour la première fois, ses émoluments, le 30 septembre 1555.

Maître Otto Hack décéda au mois d'avril 1567, et eut pour successeur, comme prébendaire, Matthias Wanloo, « chantre bas-contre en la chapelle de Sa Majesté catholicque. » La mort de maître Otto est renseignée dans certaines lettres, adressées à Étienne Van Heussen, à Leyde, par un de ses amis, Henrich Reyers, et dont voici un extrait :

(1) Charles Buerse van Duyt.

Digitized by Google

...Ende voort zult gy weten, myn goede vrient, hoe dat Mr Oth gesturven is, ende oick mede zyn lieve huysvrouwe Marri Roesten, God wil haer genadich zyn. Zy sturven drie daghen na den ander. Marri Roesten sturf tot Graets (Gratz), ende Mr Oth achtien milen van dair verder. Men vint nyet anders dan sculden, ende die nyet weynig zyn. Niet meer dan. God almachtich zy met ons allen. Amen. Den lesten heylege dach van Pynster, gescreven met groter haest.

Une autre lettre, signée d'un nom plus connu, Alard Du Gaucquier, vice-maître de la chapelle impériale de Vienne, et adressée à un musicien célèbre, Michel De Bock, organiste de la chapelle royale à Madrid, fournit, sur la mort du bénéficiaire Otto, la date citée plus haut, outre divers autres renseignements qu'il importe ne ne point omettre de recueillir au profit de l'histoire.

A MAISTRE MICHEL DU BOCQ, ORGANISTE DE SA MAJESTÉ CATHOLICQUE, A BRUXELLES.

Monsieur! Après touttes humbles recommandations, les présentes vous advertiront que me suis enquesté de la mort de Mr Otto, selon la charge que m'en avez donné par vos lettres, dont (à ce que j'ay entendu d'aulcuns de la court de l'archiduc Charles) il est décédé de ce monde au mois d'avril, qu'estait lors en l'an 1567, ce que pouvez tenir pour tout certain. Quant à ce que désirez avoir connaissance et communication avecque moi, vous debvez estre certain que ne désire aultre chose que d'avoir communication avecq ceulx qui veulent bien à mes frères et parents, et principallement de gens de vertu et de pudeur, comme j'entends que vous estes, par le bon bruict qu'en avez. Touchant de faire vos recommandations au sr Montanus (1), il ne m'est possible, parce qu'il est parti de ceste ville pour Espaignes, passé plus de trois mois. A tant feray fin de ceste, suppliant le Créateur de touttes choses, vous estre tousiours propice et à vous tous en touttes vos affaires. Bien en haste. De Vienne en Austriche, ce 29 de mars 1568.

Entièrement votre ami sincère,
ALLARD DU GAUCQUIER.

(1) De Berg (?), éditeur de musique.

Digitized by Google

Von Köchel fournit l'année de la nomination d'Otto Hacken (c'est l'ortographe dont il se sert), comme chantre de la chapelle impériale de Vienne, à savoir 1564, mais il n'a pu trouver la date du décès de l'artiste.

Quant à Matthias Wanloo, il fut le dernier « coustre » comtal ou romain, à Gouda. On a de lui une lettre adressée de Madrid, le 13 mai 1569, à un des marguilliers de l'église de Gouda, qu'il appelle « sènor Cornelis ». Après y avoir parlé de son collègue Adrien (Van Couwenhoven), il prie son correspondant de faire parvenir la moitié de ses émoluments à un certain Frans Lefébure, à Bruxelles. Puis, il ajoute :

Waeret myn muegelyc, ic soude eens wel begheeren orlof voer een jaer, om ter Gouwe eens te sien; wat ic en was daer noit; maer nu es ons cappelle so swaek, dat daer als geen geselle en synt. Den Coninckclycke M^at^ heft last gegeven, om te doen comen uyt Neerlant XII gesellen. Waeren die gecommen, so soude ic moghen orlof hebben.

Cette pénurie de chantres, qui obligea Philippe II à faire des recrutements aux Pays-Bas, se trouve confirmée ici. On doit croire qu'il entretenait des doublures, vu que Wanloo espère pouvoir venir inspecter Gouda, quand ses futurs collègues, au nombre de douze, auront été installés à Madrid (1).

Pour les noms que mentionnent les deux documents officiels reproduits plus haut, la plupart ont déjà figuré dans ce livre. Nous en rencontrerons pourtant quelques-uns des principaux plus loin, pour enrichir leur notice de plusieurs renseignements inédits.

(1) KIST EN ROYAARDS, *Nederlandsch Archief van kerkelyke geschiedenis*, VI^de^ deel, p. 381 à 405, *passim*; et X^e^ deel, p. 213, à la rubrique : *Het kerkelijk orgel-gebruik*, où se trouvent divers renseignements auxquels nous renvoyons.

Digitized by Google

MANCHICOURT (Pierre De), maître de chapelle de Philippe II, à Madrid.

Y a-t-il eu deux Pierre De Manchicourt, vivant à la même époque ? Cela nous paraît évident. Tous deux eurent des bénéfices de l'État, le compositeur, cela va sans dire, et son homonyme, sur lequel il nous reste seulement une date : celle de sa mort arrivée en 1542, pendant qu'il était « à la court à Rome. »

A la Royne.

Remonstre très-humblement maistre Jehan Taisnier (1), me d'escolle des enffans de la chapelle de l'empereur vostre bon frère, comme depuys certain temps enchà, il ait pleu à Sa Majesté luy donner ung indult de Thunes avecq ses lettres patentes sur ce, en vertu duquel ledict remonstrant a accepté et prins possession d'une prébende Saint-Pierre de Leuze, vacant par le trespas de feu me Pierre Manchicourt, mort à la court de Rome, aprez quoy est survenu ung nommé Jacques De Fief, demourant au pays de France, lequel a fait prendre possession d'icelle prébende par son procureur pardechà, dont ledict procureur a menaché icelluy remonstrant avoir argent assez pour les traîner longuement en poursuyte de procès, saichant qu'il est domesticque de l'hostel de Sadicte Majesté, et que besoing luy est de brief soy rethirer en son service, le cuydant par ce moyen mattir oudict procès, et aussi que icelluy procès ne se peult rethirer hors du pays de Haynnaut, parquoy ledict remonstrant se rethire pardevant Vostre Majesté, suppliant que, au regard le bon droit qu'il a en icelle prébende, il vous plaise luy accorder lettres closes, adressans aux grant bailly dudict Haynnaut et gens du conseil à Mons, leur ordonnant qu'ilz procèdent somièrement et de plain en ladite matière, sans long train de procès, ains facent briefve expédicion de justice...

A la marge, se lit cette appostille : « Lettres closes au grant bailly et ceulx du conseil à Mons, afin de faire

(1) Sur le quel on verra plus loin une série de documents intéressants.

Digitized by Google

brefve et summaire expédition de justice au suppliant... A Bruxelles, le VIIIe jour de novembre XVc XLIJ (1). »

Nous ignorons jusqu'ici le genre d'emploi qu'il remplissait. Il a dû toutefois rendre de grands services au souverain, vu les bénéfices dont il était gratifié. Il est cité ailleurs encore pour un bénéfice qu'il avait à Douai, à savoir la prébende de Sainte-Anne, la quelle, comme la prébende de Leuze, devint vacante, en 1542, par son décès (2). Ce décès a dû avoir lieu avant le 3 mars 1542, date de la pièce que nous invoquons. Il y est appelé en toutes lettres : Pierre De Manchicourt.

A l'égard du compositeur, nous savons par Guichardin et par d'autres témoignages, qu'il cessa seulement de vivre vers le mois de juillet 1564 (3). Nous l'attribuons, un peu gratuitement, nous l'avouons, à un directeur d'ébattements de Béthune, lequel était « maistre de la grante escole, » en 1525 (4). S'agirait-il ici du fonctionnaire officiel mort à Rome ?

Nous savons, par la *Correspondance de Marguerite d'Autriche avec Philippe II*, que le maître de chapelle Pierre De Manchicourt obtint, en 1560, une prébende chapitrale à Mons. La duchesse de Parme écrit, à ce sujet, à Philippe II, le 17 mars (n. st.) :

Concernant ce que Vostre Majesté m'escript (5), quant à son maistre de chapelle Manchicourt, pour la prébende de Mons, suivant le mémorial que l'aulmosnier Hangouart, au dernier partement de Vostre Majesté, avoit mis ès mains du président, pour le rolle de ceulx de sa chapelle et selon son ordonnance,

(1) Papiers d'État et de l'Audience, n° 13.
(2) Conseil privé, registre n° 45, f° 81.
(3) *Musique aux Pays-Bas*, t. I, p. 240.
(4) Id., p. 240 et 241.
(5) Cette lettre de Philippe II, dit M. GACHARD, n'a pas été retrouvée. Voy. la *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme avec Philippe II*, t. I, p. 141.

Digitized by Google

l'on s'est, Monseigneur, entièrement conduict en conformité ; et suivant ce, quand ledict maistre de la chapelle vouldra lever ses lettres de collation pour ladicte prébende de Mons, sera accomply le bon plaisir de Vostre dicte Majesté.

D'autre part, nous avons vu, à la Bibliothèque communale de Bruges, deux petits recueils incomplets de chansons, où se lit le nom de Manchicourt, à côté de celui de Clément *non papa*. Il s'agira de s'assurer s'ils ont quelque valeur musicale ou bibliographique.

DE LA HÈLE (GEORGE), célèbre compositeur, qui fut maître de la chapelle de Philippe II, en Espagne.

Deux documents existent sur la famille de ce maître, en dehors de ceux qui ont été publiés déjà (1). Le premier date du 20 avril 1495, où l'archiduc Maximilien accorda une récompense, consistant en une pension viagère, à trente personnes, qui aidèrent à réduire la ville de Saint-Omer sous l'obéissance du souverain.

De ce nombre se trouvait un certain Guillaume De la-Hèle, qui succomba probablement depuis l'évènement précité, car sa part de pension, prenant cours au 19 mars 1495, est donnée à ses enfants, comme le démontrent les comptes de la recette générale des Finances, à Lille, allant du 1r janvier jusqu'au 31 décembre 1495 (2).

Nous avons dit qu'il convient de tenir note exacte de tous les employés ou bénificiaires des souverains, afin d'arriver à déterminer la famille d'où ils descendent, aussi bien que le lieu où ils ont vu le jour. C'est le cas ici pour George De la Hèle, qui, selon toute vraisemblance, est un petit-fils ou un cousin du vaillant combattant de Saint-Omer, et a eu même pour berceau cette petite ville du nord de la France.

(1) Voy. *Musique aux Pays-Bas*, t. I, p. 242, et t. II, p. 2 à 20, ainsi que *Archives des Arts*, t. II, p. 254.

(2) Cités par M. GACHARD, dans son *Rapport* sur lesdits comptes.

Digitized by Google

Dans les motifs de la munificence de l'archiduc, il est dit que la récompense est donnée « pour toutes choses qu'elles (les trente personnes pensionnées) pourraient demander à lui, ou à ses successeurs. » En dépit de cette clause, et probablement à cause de la mort précipitée de Guillaume De la Hèle, ses enfants n'auront pas manqué de recourir souvent à la promesse donnée à leur père, en vue de rendre réversibles, en quelque sorte, sur eux, les faveurs dont il n'a pu jouir longtemps.

Ainsi s'explique, par exemple, le secours qu'implore, de Philippe II, en 1589, la mère du défunt maître de chant George De la Hèle. Ce document manque à la nombreuse collection des papiers d'État conservés aux Archives générales du Royaume. Cette perte est regrettable, car, selon toute apparence, Anne Van Schutteput, c'est le nom de la mère de George De la Hèle, n'aura pas omis, s'il y aura eu lieu, la circonstance précitée, à savoir les services rendus par Guillaume De la Hèle, lors de la soumission de Saint-Omer à l'autorité de Maximilien.

Immédiatement, en effet, le duc de Parme reçoit des ordres pressants, de la part du souverain d'Espagne, de pourvoir aux besoins de la pauvre femme :

Mon bon nepveu, avecq cestes va la requeste de Anne De la Hèle, mère de feu maistre de ma chapelle, George De la Hèle, afin que prinse considération à ce que y est allégué, vous pourvoyez à la pouvreté et nécessité de la dicte suppliante, selon que mieulx trouverez convenir. A tant, etc.

De Madrid, le 4e de mars 1589.

Six mois après, nouvelles instances, de la part de Philippe II, qui, cette fois, entre dans des considérations plus développées, mêlées d'une nuance de sentiment philanthropique :

Mon bon nepveu, je vous ay escript, le 4e de mars passé, de pourveoir à la pouvreté et nécessité de Anne Van Schutteput,

Digitized by Google

mère de feu George De la Hèle, en son vivant maistre des chantres de ma chapelle, et comme je suis informé qu'elle est réduicte à bien pouvre estat, par deffault de secours qu'elle avoit de son filz, je tiendray pour œuvre pieux et de charité que vous la faictes assister et soulaiger de quelque aulmosne, selon que mieulx trouverez convenir, et me sera aggréable ce que pour elle sera faict audict regard. A tant, etc. De Madrid, le 13 septembre 1589 (1).

M. Pinchart, en publiant ce dernier document, ajoute que, par une lettre du 5 février 1588, adressée au gouverneur d'Anvers, le duc de Parme ordonna d'exempter de logement militaire la maison qu'habitaient, en cette ville, la mère et les deux sœurs de Guillaume De la Hèle, et où elles tenaient une école de jeunes filles (1). Certainement, les services rendus et les travaux publiés par l'illustre maître, ont été pour beaucoup dans les secours accordés à sa famille souffrante.

George De la Hèle était entré dans les liens conjugaux vers ou en 1586. Il possédait, à l'abbaye de Saint-Winoc, une prébende qui lui valait annuellement 300 florins. Son mariage lui fit perdre ce bénéfice, dont la jouissance fut dévolue à Jacques Alardi, chapelain du roi d'Espagne.

La lettre suivante de Philippe II, datée de Saint-Laurent, le 20 avril 1586, est relative à la suppression de cette prébende. Nous n'en saurions le vrai motif, si une analyse sommaire de la missive, que nous copions d'après un recueil conservé aux Archives du Royaume, n'éclaircissait, en quelques mots, ce que le texte renferme d'obscur ou d'énigmatique. En effet, l'incise : « s'est rendu inhabile de jouyr d'aulcune pension ecclésiasticque, » prête le flanc à plus d'une interprétation :

Mon bon nepveu, quand je fiz la nominacion de sire Jehan Moufflin à l'abbaye de S^t^-Wynocq en Flandres, je le chargez

(1) *Messager des sciences*, année 1867, p. 116.

Digitized by Google

de six cens florins de pension, les trois cens à la vie de sire Guerard Paulinus, et les trois cens restans pour George De la-Heele, maistre du chant de ma chappelle. Et d'aultant que ledict Dela Heele s'est depuis rendu inhabile de jouyr d'aulcune pension ecclésiastique, je me suis advisé de, en son lieu, replacer sire Jacques Alardi, chappellain ordinaire de madicte chappelle, et audict effect faire renouveller la patente de la susdite nomination soubz la mesme date, afin que la fassiez délivrer audit Moufflin en retirant de luy la première, en quoy doibt avoir moings de difficulté pour estre ledit Alardi plus eaigé que le susdict De la Heele, et que mon intention a tousiours été que ladicte abbaye fut chargée de six cens florins que dessus, estant aussi informé que ledite dépesche ne seroit encoires passé en court de Rome, qui est la cause d'avoir faict dresser ce nouveau avecq le changement que dict est. Et touttefois, si tant estoit que ledict premier dépesche fut désià passé, je vous requiers de procurer et tenir la main, par tous moyens possibles, que (nonobstant ce que dessus) la pension que j'avoy réservée audict maistre de chapelle, soit, pour les raysons dessus reprinses, appliquée et payée audict Jacques Alardi, ne veuillant croire que l'abbé Moufflin y mecte quelque difficulté de son costel, pour n'estre en ce aulcunement fondé. A tant, etc. De S[t] Laurent, le 20 d'aoust 1586.

A la marge supérieure: « Au prince, touchant la pension de 300 florins qu'a tenu le m[e] de chappelle George De la Heele sur l'abbaye de S[t]-Wynoc, et que a esté donnée, à cause de son mariage, à sire Jacques Alardi, chappelain du Roy.

Ici commencent les chantres.

LUPUS (Michel), chantre de la chapelle de Charles-Quint.

On a vu précédemment, dans la liste du *Catalogus familiæ totius aulæ cæsareæ*, liste traduite par Butkens (1), un ténor de la chapelle de Charles-Quint, appelé Michael Lupus, ou Michel Loup. Voici une pièce qui le concerne, et au revers de laquelle on lit: *Wolff Lupi*, mots qui sont pour nous une vraie révélation.

(1) *Musique aux Pays-Bas*, t. I, pp. 233 et 234.

Digitized by Google

Non-seulement le musicien appartenait à la famille flamande des *Wolf* (la pièce elle même, écrite sans doute par un wallon, met *Volf*), mais, à en juger par le génitif *Lupi*, le nom officiel et définitif du personnage a dû être *De Wolf*, en tenant compte de la manie qu'on avait de prendre le nominatif flamand *de* pour un génitif ou ablatif français. Fétis n'a rien compris à ce procédé scolastique, lorsqu'il a écrit la courte notice consacrée à Lupus Lupi. Pourtant ce nominatif, suivi d'un génitif intentionnel, eût dû le mener facilement sur la voie de la vérité.

Une incise de la pièce en question, qui n'est qu'une simple minute, a été rayée et remplacée par une autre d'un sens plus vague et plus discret. Il y avait primitivement : « Pour considéracion des services que nous a fait, en tous noz voaiges par mer et par terre... » On y a substitué : « Pour la bonne cognoissance qu'avons... » Nous savons, grâce aux mots biffés, que le chantre accompagna son redouté maître dans *toutes* ses expéditions, et que c'est en récompense de ces longs services, que les fonctions de chapelain lui furent dévolues, par lettres patentes datées de Naples, le 27 décembre 1535, et dont la teneur littérale suit :

A TOUS, etc.

Charles, etc. Scavoir faisons que, pour la bonne cognoissance qu'avons de nostre bien amé chantre de nostre chappelle domesticque, m^e^ Michel Volf, nous l'avons retenu et retenons, par ces présentes, en estat de nostre chappellain du nombre des cent personnes ecclésiastiques de nostre hostel, ausquelles, par indult et privilège du sainct Siége apostolicque, est accordé qu'ilz puissent jouyr des fruictz de leurs bénéfices, nonobstant qu'ilz ne soyent résidens sur le lieu d'iceulx bénéfices pour nous servir oudict estat, aux honneurs, drois, prérogatives, préhéminences, libertés, franchises et exemption, selon et par la manière que autres noz chappellains de semblable retenue ont accoustumé jouyr et user, tant qu'il nous plaîra. Sur quoy ledict m^e^ Michiel Volf sera tenu faire le serment à ce pertinent, en mains de nostre amé et féal aulmosnier, m^e^ Oudard De

Digitized by Google

Bersacques, auquel par cestes mandons que, fait le serment par ledit m^e^ Michiel Volf, comme dict est, il le mecte et institue ou face mectre et instituer, de par nous, en possession et joyssance dudict estat de chappellain et du nombre desdictes cent personnes, etc. Donné en nostre cité de Naples, le vingt et septiesme jour de décembre, l'an de grâce mil cinq cens trente et cinq, et de nos règnes assavoir, etc.

A la marge supérieure : « Retenue de chappellain du nombre de cent personnes, m^e^ Michiel Volf, 1535 (1).

Il importe de ne point omettre de restituer une autre incise qu'un trait de plume a fait disparaître. Elle se rapporte au faible considérant qui a motivé la nomination comme chapelain du maître dont nous nous occupons : « Et afin qu'il ayt tant meilleure occasion d'y continuer de bien en mieulx... » L'adverbe *y* se rapporte naturellement aux services rendus « par mer et par terre. » Ce n'est donc pas une position de retraite qui a été octroyée au musicien ; c'est un brevet d'encouragement et de persévérance.

En effet, l'opuscule de Mameranus : *Catalogus familiæ totius aulæ cæsareæ*, s'étend jusqu'à l'année 1548, et le nom de Michael Lupus s'y trouve sans être suivi des mots : *mortuus* ou *demissus,* comme le cas s'est offert pour d'autres musiciens, dont l'éloignement par décès ou par démission a été constaté. Michel De Wolf a donc continué d'être attaché, en qualité de chantre, à la chapelle particulière de Charles-Quint jusqu'à la date précitée.

Voici d'ailleurs une autre preuve irrécusable, celle-ci émanant du registre du droit des sceaux de Brabant :

Van brieven van collatien van zekere prebende tot S^te^ Gomaers te Lyere, voer Michel Wolff, in date den xxij^en^ may, anno xv^e^ xlvj, signata VERREYCKEN ; maer want de selve Wolff is sanger van der cappellen der K. M^t^, ende zoe ergo hier nyet.

(1) Papiers d'État et de l'Audience, liasse n° 1026.

Digitized by Google

Partant, Michel de Wolf était encore chantre de Charles-Quint, le 22 mai 1546, où des lettres de patentes d'une prébende de Saint-Gommaire à Lierre lui furent délivrées.

REYDUMMEL (MATTHIAS), basse de la chapelle de Charles-Quint, qui était, au rapport de l'ambassadeur italien Cavalli, la meilleure et la plus complète qu'on pût rencontrer, les chantres, au nombre d'une quarantaine, ayant été choisis dans les diverses provinces des Pays-Bas, « qui sont aujourd'hui, ajoute-t-il, comme la source de la musique. »

Reydummel est porté sur la liste des chantres qui accompagnèrent l'empereur dans ses voyages entrepris de 1547 à 1548. Il y figure, en tête des voix de basse, sous le nom de Matthias Radumel. On peut consulter, à ce sujet, le *Catalogus familiæ totius aulæ cœsareæ.*

En 1541, Reydummel avait reçu la prébende de l'église de Rode-Saint-Oeden (ancien Brabant septentrional), selon un registre des droits de sceau du Brabant, conservé aux Archives du royaume à Bruxelles. En 1548, on lui octroya le décanat d'Anderlecht, comme il conste du passage suivant emprunté au même registre :

Van brieven van nominatien totter dekenyen van Anderlecht op heeren Mathyse Ridemont, sangere van der capellen der keyserlicke M^t^, in date den xviij^en^ dach juny, anno xv^c^ xlviij, signata VERREYCKEN; maer want deselve vry is, ergo nyet.

Il mourut en 1552, d'après Van Gestel (1).

LE COCQ (ANTOINE), chantre, a été maître de chant de l'église de Saint-Donatien, à Bruges, en 1545, d'après l'extrait suivant, muni de nos réflexions faites en 1870 :

[17 Junii 1545.] Dominus Antonius Galli, prestito juramento clericorum, admittitur ad stallum et ad succentoriam hujus ecclesie, salvo quod chorales hujus ecclesie, sub antiquo salario, hoc est

(1) « Matthias Ridemont, aliàs *Reydommel*, fit decanus anno 1547. Obiit a° 1552. »

Digitized by Google

pro quolibet chorali, tres libras grossorum annuatim recipiendo intertenebit, et nihilominus ob caritatem annone, domini de illi dando, pro quolibet chorali, tres libras cum dimidia usque ad eorum revocationem, habebunt respectum, ? ac injuncto sibi quod dictos chorales, tam in cantu quam in moribus et ecclesie ceremoniis, instrueret, alioquin ea facilitate qua admittitur destituendus veniret.

Licentiatus 14 aprilis 1550.

« Antoine Galli (peut-être *Den Haene*), est cité, au tome 1er de la *Musique aux Pays-Bas*, pour quatre chansons à quatre parties dont il est l'auteur, et qui figurent dans un recueil imprimé par Pierre Phalèse, à Louvain, en 1555. Il reçoit sa démission ici en 1550. Or, il est porté, à l'année 1544, dans les extraits relatifs à Saint-Sauveur, comme maître de chant de cette église. Il en résulte qu'il cumulait les deux fonctions. Le cas se présente plus souvent pour les organistes. Antoine Galli, dont le talent n'a pas dû être de peu d'importance, est encore cité, comme nous l'attestons au 2me volume de la *Musique aux Pays-Bas*, dans la célèbre collection de Nuremberg : *Novum et insigne opus*, éditée en 1558, et où les plus fameux compositeurs de l'époque ont fourni leur contingent de productions (1). »

ZANTMAN (Henri), « chantre de la chapelle domestique de l'empereur, » est nommé prébendaire du doyenné de Bois-le-Duc, par lettres patentes en date du 9 septembre 1521 (2). Voyez, à son sujet, les *Bouwsteenen* de 1869-1872, où il figure avec l'orthographe de *Santman*.

RÉTIS (François), « chantre de la chapelle de nostre hostel, » reçoit également, à la date du 15 février 1521, une prébende de l'empereur Charles-Quint (3).

(1) *Maîtres de chant et organistes de Saint-Donatien*, etc. p. 28.
(2) Registres de la chancellerie de Brabant, no 4.
(3) Id., même no.

Digitized by Google

FOURMANOIR (Gillequin), chantre de la chapelle impériale de Madrid, reçoit, par lettres patentes de Charles-Quint, données à Gand, le 15 octobre 1535, six sous de pension par jour, en considération de ses longs services. Le souverain, usant d'une formule de pure chancellerie, le nomme son chantre « bien amé. » Cette pension est portée à dix sous le 16 janvier 1538, ainsi qu'il résulte d'une quittance donnée par l'artiste :

Gilles Fourmanoir, naguères chantre en la chapelle de l'empereur, a reçu de Henry Stercke, receveur général des finances, la somme de 54 livres 12 sols du pris de 40 gros monnoie de Flandre, pour sa pension de 10 sols par jour, le 16 janvier 1537 (1).

MEDICO (Augustin De), maître-chantre de Charles-Quint, avant 1520.

Cela résulte d'une ordonnance de payement à « maistre Augustin de Medico, par cy-devant chantre de nostre chapelle domestique, pour la somme de cinquante-cinq livres, iiij solz du priz de quarante groz de nostre monnoye de Flandres la livre. »

Ce payement était une libéralité du monarque, « pour don, » sans doute à la suite d'un service rendu, dans un moment de disette de chantres. Le document qui nous apprend cette particularité, ajoute que le musicien n'avait pas reçu sa pension durant le trimestre juillet-septembre 1520.

HANNET (Gaspard), sopraniste de la chapelle de Charles-Quint, et « clerc du diocèse de Liége. »

Il demande, en 1555, à Philippe II, d'entrer en jouissances du bénéfice de la chapelle de Saint-George, « près du château de Namur. » Cette faveur lui est accordée, par décret du 14 janvier de la même année. Gaspard Hannet était âgé alors de 17 ans ou environ. Donc, il naquit vers 1538.

(1) Voy. Acquits de la recette générale des Finances, carton n° 30, et Pinchart, *Archives*, etc. t. II, p. 232.

Digitized by Google

WILLEBROOT (JEHAN), chantre de la chapelle de Charles-Quint.

Le 1er mars 1530, l'empereur écrit de Tolède à sa tante, que son chantre « a bien et longuement servy en nostre chappelle, et se trouve maintenant fort ancien et débille de sa personne, de sorte qu'il ne pourroit désormais suyvre ne servir. »

Jehan Willebroot ayant demandé, « supplié, » dit la lettre, de pouvoir se retirer tranquillement avec sa femme, l'empereur pourvoit à sa subsistance, en lui accordant une pension de quatre patars par jour, à payer « au quartier de Bruxélles. »

A la même date, le souverain pourvoit à l'instruction de deux sopranistes de sa chapelle : Jacques Alard et Jean Willebroot, devenus incapables de remplir leur office, par la mue de leur voix. Il écrit, entre autres à son argentier, Jehan Dadurca :

Pour ce que Jacobus Alard et Johannes Villebrotte, enfans de nostre chappelle ont mue de voix, nous les renvoyons en noz Pays-Bas, pour estre entretenuz à l'estude quelque temps. Nous vous ordonnons que, des deniers de vostre entremise, vous baillez à chascun d'eux la somme de vingt ducas, à savoir douze pour leur despens de leur voyage et huict pour récompense de leurs robes de dames, que faisons retenir pour autres enfans mis en leur place...

Le nom d'Alard figure dans les *Evangelica Dominorum*. S'agirait-il d'Alard Du Gaucquier ? On a vu plus haut un Jacques Alardi, chapelain. Pour le nom de Willebroot, nous ferons remarquer que des musiciens et facteurs d'instruments, à Bruges, au XVe siècle, portent celui de Wittebroot, qui évidemment comporte une origine différente. Une erreur de scribe est possible ici (1).

Jean Willebroot, le sopraniste, est sans doute le fils du chantre pensionné par Charles-Quint. Celui-ci aura, à son

(1) Voir *la Musique aux Pays-Bas*, t. I, p. 16.

Digitized by Google

voyage aux Pays-Bas, pris avec lui les deux enfants, et soigné pour leur admission à l'Université.

Nous avons encore à citer Jean Gérard, chantre de Charles-Quint et de Philippe II, le quel reçoit, le 25 février 1575, un *ayuda de costa* de deux cents livres et une pension de « dix solz de deux groz, monnaye de Flandre, par jour, » cela « en considération des bons et longz services qu'il a fait en ladite qualité (de chantre), tant à feu de très-haulte mémoire l'empereur Charles-le-Quint, mon seigneur et père (cui Dieu absoille), que à nous... » Les lettres patentes sont datées d'Anvers. Puis, le chantre Jean Berthoul, qui reçoit, en 1559, trois patars par jour de pension; le chantre Henri Le Liégois, etc.

Viennent ensuite les organistes :

BREDENIERS (Henri), organiste de Philippe-le-Beau et de l'archiduc Charles, et non maître de chapelle de Charles-Quint, comme le dit Henne.

Bredeniers forme-t-il l'orthographe véritable de l'artiste ? Le doute est permis, en présence des lignes suivantes, que Rombauts consacre au maître :

« Henri de Bredemersche, dit il, ayant longtemps occupé la place d'organiste de la chapelle royale à Bruxelles, fut pourvu d'un canonicat de cette église, le 28 mai 1517, et de la prévôté de Saint-Aubin à Namur. Il avait été chanoine de Notre-Dame à La Haye, mais il remit cette prébende en 1507 (1). »

Le nom de Bredemersche, d'abord, n'est point imaginaire : il est bel et bien une appellation de famille. Pour n'en donner qu'un exemple, nous citerons une patente militaire, du 4 octobre 1618, par laquelle un certain Charles Bremersch (Bredemersch) est promu au grade d'adjudant du sergeant-major du comte de Balanson (2).

(1) *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 100, et ailleurs.

(2) Collection de patentes militaires, aux Archives générales du Royaume.

Digitized by Google

Il s'agirait de savoir maintenant, si le nom de Bredemersche, Bredemersch ou Bredemers, lequel signifie, *large prairie*, est applicable à l'organiste de Philippe-le-Beau, et si celui qu'on lui prête dans sa biographie n'en est qu'une altération orale ou écrite. Le premier cas serait difficile, sinon impossible à débrouiller. Quant au second, il peut s'expliquer par une méprise de copiste, qui, ayant vu l'orthographe *Bredemers*, aura transformé la lettre *m* en *ni*. La modification doit dater d'assez loin, car nous venons de voir, dans les comptes « de l'ostel du Roy des Romains, des Espaignes, etc., » un article inédit, où l'orthographe Bredenyers accuse déjà une altération passée à l'état de fait accompli et accepté. L'*i* étant devenu *y*, la présence d'un *m* est impossible. L'article est de 1519. Un autre, remontant plus haut, pourrait nous donner raison.

La recherche nous paraît fastidieuse, puisque le docteur Heye adopte définitivement l'orthographe de Bredemersch, dans sa *Proeve eener Naamlyst*, etc. Il a dû se baser sur des documents officiels, qui ne lui auront pas fait défaut, dans les archives hollandaises, l'artiste, comme nous venons de le voir, ayant été chanoine à La Haye.

La découverte que M. De Burbure a faite, dans les archives de la cathédrale d'Anvers, d'un Henri Van Namen, n'infirme en aucune façon notre argumentation. Il y a des familles flamandes dans le pays wallon, comme il y a des familles wallonnes dans le pays flamand.

On a cité le fait de leçons de manicordion, données par Bredeniers à l'archiduc. Voici le document intégral où ce fait a été puisé ; il caractérise à la fois l'homme et l'époque :

Je, Henri Bredeniers, organiste de mon très-redoubté seigneur monseigneur l'archiduc d'Austrice, prince d'Espagne, duc de Bourgoingne, etc., confesse avoir reçu de Jehan Micault, conseiller et receveur général de toutes les finances de l'Empereur et de mondit seigneur, la somme de dix-neuf livres, du pris de quarante gros monnoye de Flandres la livre, pour don que

Digitized by Google

iceulx seigneur m'en on fait de grâce espécial, pour une fois, en considéracion des bons services que je leur ay fait et fay journellement, miesmement pour et en récompense des paynes que je prens journellement à apprendre à jouer sur le manicordion mondict seigneur et mesdames ses sœurs, et ce oultre pardessus tous autres dons et bienfaiz que peult avoir d'eulz jusques à présent, de la quelle somme de xix l. dudict pris et pour la cause que dessus, je suis content et bien payé et en quitte mesdicts seigneur leur dicts receveur général et tous autres. Tesmoing le seing manuel de maistre Louis Baranguier, secrétaire d'iceulx seigneur cy mis à ma requeste, le xvi[e] jour d'aoust l'an mil cincq cens et neuf.

A la requeste : L. A. BARANGIER (1).

Déjà en 1503, Bredeniers avait certaines missions spéciales à la cour d'Espagne, celle, par exemple, de surveiller le transport par mer des musiques de la chapelle de Madrid à Anvers. A cette année, comme en 1509, il déboursa les frais de ce transport, ainsi qu'il appert de deux quittances de restitution (2).

Il avait naturellement aussi le contrôle de l'instrument qu'il jouait à la cour, et, dans les voyages où il suivait le souverain, muni de son dit instrument, il était chargé de parer immédiatement à toutes les avaries qu'il pourrait subir. C'est ce qui eut lieu, entre les années 1519 et 1520, où les orgues de la chapelle ayant été transportées « par les champs de Barcelonne à Molin del Rey, » il y survint quelques détériorations que Bredeniers fit réparer immédiatement. On pourrait croire que, dans ses vieux jours, il s'est amusé à faire ce travail lui-même ; mais l'article qui en fait mention, enregistre bien clairement une somme « payée et desboursée pour le recoustraige. »

Cet article est ainsi conçu :

(1) Carton n° 15, des Acquits de la recette générale des finances.
(2) Carton n° 16.

Digitized by Google

A Maistre Henry Bredenyers, organiste de la chappelle domestique de l'ostel du Roy, la somme de vingt-deux livres dix solz dudict pris que, par le commandement et ordonnance que dessus, le dict argentier lui a baillé et délivré comptant pour son remboursement de semblable somme, que, par ordonnance que dessus, il a payée et desboursée pour le recoustraige des orgues de ladicte chappelle, lesquelles avoient esté desrompues en portant par les champs de Barcellonne à Molin del Rey. Pour ce icy, par certiffication dudict seigneur marquis d'Arschot, chief que dessus, contenant quictance, cy rendue ladicte somme de.... xxij lib. x s. (1).

Ces faits ont une minime importance en eux-mêmes. Mais ils fournissent des dates dans la carrière du maître, et, tandis qu'on le croit occupé à gérer la construction d'une maison, à Lierre, où, selon toute apparence, il comptait terminer ses jours, le voilà qui se trouve en pleine Espagne, à la suite du souverain (2).

Fétis cite de Bredeniers un motet à cinq voix : *Misit me Pater*, que renferme un recueil de compositions intitulé : *Ecclesiasticæ cantiones, sex, quinque et quatuor vocum*, et « publié à Anvers, chez Plantin, en 1529, petit in-4° obl. » Le renseignement est curieux et amusant tout à la fois. Fétis a-t-il ignoré que le premier livre sorti des presses de Plantin, à Anvers, ne date que de 1555? Il faut le croire. Que faire dès lors de son information ? Où l'a-t-il puisée? Personne ne la donne : ni Becker, ni les auteurs des *Annales plantiniennes*. Existe-t-elle dans l'imagination seule de Fétis ?

(1) « Compte de l'ostel du Roy des Romains, des Espaignes, » etc. du 1er janvier 1519 (n. st.) au 31 août 1520, f° vjxxxiij, n° 1927 de la chambre des comptes aux Archives générales du Royaume.

(2) M. De Burbure explique très-judicieusement la construction, à Lierre, d'une maison pour Bredeniers, par la nécessité où le musicien était de s'y loger, avec les enfants de chœur, chaque fois que le souverain établissait sa résidence dans le palais ducal de la petite localité. Voyez la *Biographie nationale*, à l'article *Bredeniers*.

Digitized by Google

M. De Burbure ne reproduit pas la date de 1529. C'est apparemment parce qu'elle lui a paru suspecte.

LESTAINIER (JEAN), organiste de la chapelle de Charles-Quint. Les renseignements sur ce musicien commencent à se faire jour. Sa carrière, à en juger par ce qui a été découvert, doit avoir été bien remplie. Comme on a pu s'en assurer plus haut, il a fourni des compositions au recueil rare et intéressant : *Evangelica Dominorum.*

En 1587, un Roger Lestaignier, fourrier de l'hôtel de Charles-Quint, pendant environ 38 ans, et qui s'était « loyalement » comporté durant les troubles politiques, est rétabli par Philippe II « en l'estat de commis et garde d'artillerie et de munitions de guerre, » à Malines. Nous donnons ce renseignement, pour faciliter les recherches sur le lieu natal de l'éminent organiste de la chapelle impériale.

DE BOCK (MICHEL), organiste de Charles-Quint et de Philippe II.

M. Adolphe Mathieu, dans sa *Biographie Montoise,* assigne, sans preuves à l'appui, la ville de Mons comme lieu de naissance de cet artiste, qu'il nomme, en même temps, un « savant compositeur, habile organiste et maître de chapelle de Philippe II. » Pour être organiste d'une chapelle de monarque, Michel De Bock a dû avoir un mérite de virtuose éminent. Mais, jusqu'ici, ses compositions sont ignorées, et, quant à la direction musicale de la chapelle de Philippe II, il n'en est question, que nous sachions, nulle part.

M. Mathieu reproduit un document, dont nous avons la minute sous les yeux (1), et qui sont les lettres patentes de retraite, accordées par Philippe II à Michel De Bock, avec une pension de deux cents livres par an et vingt patars de gages par jour. La pièce est datée de Bruxelles, le 20 décembre 1576. Il y est parlé, entre autres, des « bons et longs services que nostre bien amé, m^e^ Michel De Bock a

(1) Papiers d'État et de l'Audience.

Digitized by Google

faict, tant à feu de très-haulte mémoire l'empereur Charles-Quint, mon seigneur et père, qu'à nous, en qualité d'organiste de nostre chapelle, par l'espace de trente ans ou environ (1). »

Il en résulte que les fonctions de Michel De Bock, comme organiste de la cour d'Espagne, commencèrent vers 1546. A cette date probable, nous allons en ajouter quelques-unes très-précises, concernant les services rendus, par notre organiste, comme recruteur de voix pour la chapelle royale, et les prébendes dont il fut gratifié par la munificence royale.

En 1584, Nicaise Houssart, chantre de Philippe II, fut chargé de reconduire, en leur pays natal, six sopranistes de la chapelle royale de Madrid, avec prière de vouloir s'interposer pour leur admission immédiate à l'Université. C'étaient : Daniel Van Roy, Jehan Hamelin, Henri Bibau, Jehan Kevens, Jacques Sem et Pierre Vander Elst, devenus impropres aux fonctions qui leur incombaient.

Il s'agissait de pourvoir à leur remplacement, et Michel De Bock fut constitué, à cet effet, par Philippe II. Il reçut l'ordre de recruter douze enfants de sept à douze ans, possédant une bonne voix, et susceptibles d'être utilisés, à l'âge voulu, pour être emmenés le plus tôt possible en Espagne par le dit Nicaise Houssart.

La mort de Jehan d'Arras, organiste à la même chapelle, avait laissé vacantes ces importantes fonctions. Le monarque ayant en vue maître Louis Van Heymissen, organiste à Bois-le-Duc, enjoignit à Michel De Bock de s'assurer dûment du mérite de l'artiste hollandais, avant de le retenir à son service, aux gages d'un ducat par jour.

Le pensionnaire de Philippe II eut encore à prendre des renseignements précis, au sujet d'une basse-contre de Bois-le-Duc, nommée Jean Leuwertz, avant de conclure avec

(1) Les mots « ou environ » ont été omis, dans la pièce publiée par M. Mathieu.

Digitized by Google

elle aucun engagement. Le cas échéant, Jean Leuwertz aurait reçu, pour gages ordinaires, trois réaux et demi par jour, et, à la distribution du chœur, deux réaux, outre un habillement par an et des droits à son bénéfice par tour de rôle.

Ces particularités sont contenues dans une lettre adressée, le 9 octobre 1584, par Philippe II, à son gouverneur général des Pays-Bas, et dont la teneur est :

Mon bon nepveu, comme entre les enfans de ma royalle chappelle se trouvent six d'iceulx, scavoir est : Daniel Van Roy, Jehan Hamelin, Henry Bibau, Jehan Kevens, Jacques Sem et Pierre Vander Elst, désormais peu idoynes pour le chant, j'ay advisé pour leur plus grand bien et institution les envoyer par dates aux estudes, soubz la conduicte de maistre Nicaise Houssart, chantre de madicte chappelle, porteur de la dicte présente. A ceste cause, je vous requiers bien à certes que, à l'arrivée desdicts enfants, vous ordonnez à ceulx de mes finances de sans dilay les pourveoir d'accoustremens et aultres choses en tel cas accoustumées, et incontinent les faire colloequer en quelque colliège que l'on trouvera plus convenir en l'université de Douay, et respondre pour les deniers de l'escolaige qui sera convenu pour eulx, y faisant fournir aux termes, de sorte que, comme aultre fois j'entens estre advenu, lesdicts enfans ne soyent contrainctz de laisser leurs estudes par défault de payement.

Et pour replacer les lieux desdicts enfans et d'aultres, est semblablement mon intention que donnez commission et ordonnez bien expressément à maistre Michiel Bocq, jadis mon organiste et à présent pensionnaire, lequel réside en ma ville de Mons (1), qu'il ait à se transporter par les villes delà, à rechercher douze petits enfans, ayant attainct l'eaige de sept jusques à douze ans, sans l'excéder, pour retenir ceulx qui arriveront à onze ou douze ans, moyennant qu'ilz soient asseurez en leur chant, et que les plus jeusnes ayent bonne voix et soyent de bon esprit, usant ledict maistre Michel, en cest endroict, de l'advis de maistre Nicaise, pour y suivre son adveu et opinion, et d'aultant que

(1) La retraite de Michel De Bock à Mons, n'implique nullement la naissance de l'artiste en la même ville.

Digitized by Google

pour faire lesdictes dilligences, ils auront besoing d'argent, vous en ferez furnir, soit hors de mes finances ou bien des deniers destinez au payement de mon armée, comme pareillement sera par vous pourveu de mesmes deniers, pour mettre lesdicts enfans en ordre et les envoyer pardeçà soubz le gouvernement du susdict maistre Nicaise.

D'aultre part, comme au moyen du trespas de Jehan d'Arras, organiste, madicte chappelle se trouve dépourveue, il sera à propos que vous commandez semblablement audicts maistres Michel Bocq et Nicaise Houssart, eulx duement informer des qualitez et suffisance de maistre Louys Van Heymissen, organiste de Bois-le-Ducq, et si, avant qu'ilz se treuvent satisfaitz de ses parties, l'ayent à retenir en mon service, aux mesmes conditions et gaiges que percepvoit ledict feu Jean d'Arras, qui estoit d'ung ducat de unze réaulx par jour.

Finablement, sera par nous ordonné aux susdicts maistres Michel et Nicaise, de prendre aussi information de mesme chemin de la voix et suffisance de Jean Leuwertz, bascontre audict Bois-le-Ducq, et le treuvant qualifié pour mon service, le pourront aussi retenir aux gaiges ordinaires de trois réaulx et demy et de deux réaulx par jour, pour la distribution, oultre ung accoustrement par an, et leur tour au rolle des bénéfices par eulx ou ceulx qu'ilz dénommeront de leurs enfans ou alliez, et ferez aux susditz, si, avant qu'ilz acceptent les conditions proposées, au plustost encheminer vers ceste court, les pourvoyant de deniers pour la confection de leur voyaige hors de ceulx de ladicte armée, en cas que en finances y est difficulté de les furnir promptement, si auray à contentement et service bien agréable que ès poinctz que dessus vous ordonnez estre usé de toute diligence. A tant, mon bon nepveu, nostre Seigneur vous ait en saincte garde. De ma mayson del Pardo, le ix^me^ d'octobre 1584.

PHLE.

Yo os encargo mucho que hagais usar en esto de mucha diligencia, por que ay aca mucha necesidad de todo lo que aqui se os dice.

L'activité de Michel De Bock dut être grande, attendu que, le 20 septembre suivant, les sopranistes étaient trouvés. Quant à l'organiste et à la basse-contre, les rensei-

Digitized by Google

gnements directs nous manquent. Mais nous savons, par les *Bouwsteenen* précités, qu'une nouvelle disette de sopranistes se fit sentir à Madrid en 1589, et que Michel De Bock reçut, à la date du 13 septembre, la mission d'y pourvoir le plus promptement possible. Puis encore en 1593. Cette fois, le monarque fut de meilleure composition, quant à l'âge des jeunes virtuoses. C'est ce qui nous engage à reproduire sa lettre, où, de rechef, Michel De Bock occupe la première place :

Mon cousin, comme aulcuns enfans de ma chapelle se trouvent incapables de servir plus longuement, à cause d'avoir commencé muer de voix, et que partant sera besoing m'envoyer aultres pardeçà, j'ai trouvé bon de vous escripre la présente que, pour fornir les places desdicts enfans, donnez commission et ordonnez à Charles Cornet, chanoine de Béthune, et à maistre Michel De Bocq, mon pensionnaire, qu'ilz ou l'ung d'eulz qui plus commodément faire le pourra, ayent à se transporter par les villes de delà, a recercher aultres douze enfans de l'eage de sept jusques à noeuf ans, sans l'excéder, et les retenir à mon service, moyennant qu'ilz soyent asseurez en leur chant, et que les plus jeusnes d'entre eulx ayent bonne voix et soyent de bon esprit, bien entendu touttesfois que lesdicts commissaires rencontroient entre lesdicts enfans quelque enfant qui fût de voix très-excellente, ilz le pourront aussi retenir ores qu'il excéda d'ung an davantage l'eaige desdict noeuf ans, et pourceque lesdicts commissaires auront besoing d'argent pour faire lesdicts deligences, vous leur en ferez furnir hors de mes finances ou des deniers de l'armée, faisant aussi hors des mesmes deniers pourveoir celluy qui par vous sera chargé de mectre lesdicts enfans en ordre et les conduyre pardeça au plustost que faire se pourra. A tant, etc. Del Pardo, le 26 février 1593.

Le récolte n'eut pas un résultat aussi prompt qu'antérieurement, car, le 4 septembre 1593, Philippe II revint à la charge, dans une lettre conçue, à peu de chose près, en des termes identiques à celle reproduite plus haut, et, en même temps, il dépêcha aux Pays-Bas, un de ses archers, Guillaume Gommer, pour y reconduire trois

Digitized by Google

enfants de sa chapelle : Mathieu Prévost, Eustache Lamberti et Jean d'Arras, et les colloquer, avec tous les objets nécessaires, à l'Université de Douai.

C'est à notre connaissance, le dernier document où Michel De Bock soit mentionné. Très-vraisemblablement aura-t-il cessé de vivre non longtemps après.

On connaît déjà les prébendes nombreuses dont jouissait Michel De Bock (1). Quelques dates, à ce sujet, ne seront pas inopportunes ici.

En 1561, l'artiste s'adressa à la duchesse de Parme, au sujet d'une prébende devenue vacante « peu auparavant son partement d'Espaigne, pour venir pardeçà, par commandement et charge de Sa Majesté, pour aulcungz affaires concernant le service d'elle... » Le musicien eut en vue un certain Jehan Demol, clerc du diocèse de Cambrai, et « filz de sa femme, » pour lequel il demanda « en recognoissance de ces longs services », la faveur d'entrer, sans retard préjudiciable, en possession réelle de la prébende qu'il avait reçue.

Par une lettre patente, datée de Bois-le-Duc, le 30 juillet 1568, et adressée « au gouverneur et souverain bailli de Namur, » Philippe II conféra à Michel De Bock, selon le tour de rôle des bénéfices à la collation du roi, la coutrerie de l'église paroissiale de Saint-Barthélémi à Bioul, au pays de Namur, vacante par la mort de m^e^ Jehan Refect.

Les considérants sont ainsi formulés : « Pour le bon rapport que fait nous a esté de la personne de nostre bien amé Michel Bock, organiste de nostre chapelle domesticque, meismes en considération de ses bons services faitz en la icelle qualité, par plusieurs années, où il continue encore.... (2). »

(1) Voy. *la Musique aux Pays-Bas*, t. I, p. 244.
(2) Papiers d'État et de l'Audience.

Digitized by Google

Il se trouvait, à cette date, à Bruxelles, comme le prouve la lettre d'Alard Du Gaucquier, reproduite ci-dessus.

En 1572, De Bock obtint la prébende de Boitsfort, vacante par la mort du titulaire Pierre Pyck, *aliàs* Merex :

Remonstre très-humblement Michel De Bock, servant actuellement à Vostre Majesté d'organiste en Espagne, que la cousterye à Boitsvort, que y souloit tenir Peeter Pyck, aliàs Merex, y est vacante par le trespas d'icelluy. Et comme il a pleu à Vostre Majesté nommer ledict remonstrant à son roole des bénifices du patronnaige d'icelluy, sur les cousteries de Brabant, où il est premier en tour, il supplie très-humblement qu'il plaise à Vostre Majesté ordonner que lettres de collation et provision en soyent dépeschées en faveur dudit supplyant. Quoy faisant, etc.

A la marge supérieure : « Fiat ces lettres de collation de la cousterie icy dénomées, au proffit du supplyant, selon son tour de rolle. A Bruxelles, le xvij d'avril 1572, après Pasques. »

Michel De Bock appréciait hautement le mérite de ses collègues, on a pu se convaincre de cela par les fragments de sa lettre relative à George De la Hèle, fragments qui ont paru précédemment dans ces recherches (1).

Un Michel De Bock, appelé *le jeune*, fut chapelain de la cathédrale d'Anvers, et eut des relations avec le célèbre Obrecht, qui dirigea, pendant quelque temps, la maîtrise de ladite cathédrale. Nous ignorons quelles affinités de parenté existaient entre les deux homonymes.

A ces organistes célèbres, joignons quelques instrumentistes, en vue d'aider à recomposer la liste des ménestrels attachés à la cour impériale d'Espagne.

MASSI (François), violon de Charles-Quint, originaire de Flandre, ou du moins du pays thiois. Il appartient probablement à la famille Maes, qui eut plusieurs de ses membres au service de l'empereur, et, entre autres, comme

(1) Tome II, p. 6.

Digitized by Google

on le verra bientôt, un Jean Maes « fourrier des chantres de la reine (Marie de Hongrie). »

A la carrière de Massi se rattache une particularité curieuse, qui, malgré le mystère dont elle a été soigneusement entourée, est devenue aujourd'hui un fait historique très-ostensible. Cette circonstance a échappé pourtant à M. Henne, qui a consacré à Charles-Quint un travail élaboré consciencieusement sur des pièces probantes, dont quelques-unes, notamment, concernent Don Juan, le héros de l'épisode que nous allons résumer en quelques lignes.

Pour dérober au public le secret de la naissance de son fils, Charles-Quint conçut le projet de le reléguer au village de Leganes, en Espagne, dans le but de l'y livrer aux soins d'un personnage de sa connaissance.

Alors, dit le docteur Wilhelm Havermann, auquel nous empruntons ce passage intéressant, le hasard voulut que Francisco Massi, joueur de violon à la chapelle impériale, marié à Anna de Medina, native de Leganes, flamand d'origine, et qui s'était mis, dès sa plus tendre enfance, à la suite de l'empereur, sollicita de son maître la permission de se retirer en Castille.

Charles-Quint, lui ayant demandé le motif de sa résolution, Massi dit qu'il désirait revoir sa femme et vivre près d'elle, dans sa paisible retraite de Leganes, du produit de ses épargnes. L'empereur ne refusa pas le congé. Il fit écrire au curé Bautisto Vela, par Luis de Quijada, d'entreprendre l'éducation de Geronima (Jérôme, c'est-à-dire Don Juan d'Autriche), et à l'artiste il dit, quand il vint prendre congé de son impériale personne, qu'il verrait avec plaisir que lui, Massi, se chargeât de donner des soins à un *enfant*, selon les ordres qu'il recevrait, à cet effet, de Quijada.

Massi promit de se conformer aux vœux de son auguste maître, et celui-ci enjoignit à Adrien Dubois et à l'huissier Adrien Bodart, de confier l'enfant à Massi. Le contrat en espagnol rédigé à ce sujet, faisait partie des papiers

Digitized by Google

trouvés dans le testament de l'empereur. Ces papiers, au nombre de quatre, étaient renfermés dans un autre qui paraît avoir été cacheté, et qui portait en tête l'avis suivant, écrit de la main de Philippe II : « Si je meurs avant Sa Majesté, qu'on remette ceci entre ses mains; dans le cas contraire, ce sera dans celles de mon fils, ou, à son défaut, de mon héritier. »

Or, la première pièce, relative au fils naturel appelé Jérôme (Don Juan), comportait un autre papier d'une écriture différente, et dont voici le contenu, traduit de l'espagnol :

« Moi, François Massy, violeur (1) de Sa Majesté, et Anne de Medina, mon épouse, reconnaissons et confessons avoir reçu du sieur Adrien De Bues, valet de chambre de Sa Majesté, un enfant mâle que nous avons accepté sur sa demande, et que nous nous sommes engagés à traiter et élever comme s'il était notre propre enfant, ne disant ni déclarant à qui que ce soit le nom de son père; car le sieur Adrien ne voulait que personne au monde, pas même sa femme, sût ou entendit la moindre chose à ce sujet. En conséquence, moi, François Massy, Anne de Medina, mon épouse, et Diégo de Medina, notre fils, avons promis et juré audit sieur Adrien de ne dire ni déclarer à qui que ce soit, en cette vie, l'origine de l'enfant dont il s'agit, mais de le faire passer pour le mien, jusqu'à ce qu'il me l'envoie redemander par quelqu'un chargé de me représenter le présent écrit, ou qu'il vienne lui-même pour cet effet. Et comme le seigneur Adrien veut tenir cette affaire entièrement secrète, il m'a prié, pour lui rendre service, de prendre ledit enfant à ma charge, ce que nous avons fait très-volontiers, moi et mon épouse. Je reconnais, en outre, avoir reçu de lui, tant pour frais de voyage et entretien d'un cheval, lorsque j'allais chercher l'enfant, que pour son équipement et le

(1) Joueur de violon ou de viole.

Digitized by Google

montant d'une année de gages qu'il m'a assignés, la somme de cent écus; ledit terme courant à dater du 1er août de la présente année 1550. Je me déclare en conséquence satisfait et suffisamment payé quant à ce, et en foi de tout ce que ci-dessus, nous avons signé de notre nom, ma femme et moi; mais attendu que madite femme ne sait pas signer, j'ai prié Oger Bodart de le faire à sa place. Dès ce moment, le seigneur Adrien se soumet à me compter cinquante ducats par an, pour l'entretien dudit enfant. Fait à Bruxelles, le 13 juin 1550 (1). »

Voilà un simple instrumentiste flamand devenu célèbre, par une de ces bizarreries du sort qui a élevé au pavois tant d'autres enfants du peuple! Le « sieur Adrien De Bues, » incontestablement flamand aussi, appartient-il à la famille De Buus, qui a possédé plusieurs organistes de talent au XVIe siècle, et dont il est question plus loin?

CORNET (François), violon de Charles-Quint, puis de Philippe II.

Lors de l'abdication de l'empereur, il reçut une pension de cinquante livres, « telle que eurent ses compaignons (2). » Une lettre de Philippe II, à ce sujet, entre dans quelques détails qu'il est utile de connaître :

Phle, etc. Sçavoir vous faisons que, pour considération des bons services que nostre bien-aimé François Cornet a fait, tant à feu de très-haulte mémoire l'empereur Charles-le-Quint, mon seigneur et père (cui Dieu absoille), que à nous, en estat de violeur (3), et espérons nous fera encoires à l'adevenir, l'en veuillans aucunement

(1) *Papiers d'État du Cardinal de Granvelle*, publiés, d'après le manuscrit de la bibliothèque de Besançon, sous la direction de M. Ch. Weiss, dans le t. IV de la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*, p. 498 et 499.

(2) Registre appelé : « Pensions que le Roi nostre sire a accordé à aucuns srs gentils hommes, officiers et aultres... etc. »

(3) Mot barré et remplacé par celui de *violon*.

Digitized by Google

remunérer, luy avons octroyé, consenti et accordé, octroyons, consentons et accordons de grâce spécialle, par ces présentes, la somme de cincquante florins d'or de Rhyn, vallissans en nostre monnoye de pardeça soixante quinze livres du prix de quarante groz de nostre monnoye de Flandres la livre, de pension pour chacun an, dont voulons que soit payé et contenté par les mains de nostre receveur général de Brabant au quartier d'Anvers... le cours de sa vie durant, et, oultre ce, avons accordé audit François Cornet qu'il jouysse, par tous noz pays et seigneuries, des droiz, libertez, franchises et exemptions dont nos serviteurs domesticques... ont accoustumés jouyr et user, etc. Donné en nostre ville de Gand, le ix^e^ jour d'aoust 1559.

François Cornet ne prit pas retraite immédiatement, et, comme les mots : « espérons nous fera (des bons services) à l'advenir » le font pressentir, il resta, dans son poste de violoniste, sous le règne de Philippe II.

VANDEN HENDE (David), harpeur de Charles-Quint, en 1530, d'après les comptes communaux d'Audenarde, qui constatent qu'à son arrivée en cette ville, le magistrat lui octroya, par gracieuseté, quatre lots de vin :

Den viii^en^ december, ghepresenteert David Vanden Hende, arpeneere van den Keysere, iiii stope wyns, xl st. par.

Il y aura lieu de rechercher si cet artiste appartient à la famille de musiciens, qui, latinisant leurs noms, se sont appelés : *A fine*.

BROUART (Bertrand), joueur de musette, pendant la minorité de Charles-Quint.

Il recut, en 1505, une pension de six sous par jour, pour le terme d'un an, à commencer du 1^er^ novembre 1505. En voici les considérants :

(1) En minute dans les Papiers d'État et de l'Audience.

Digitized by Google

Bertrant Brouart, speelder op te musetten, den welcken onse heere de coninck van Castillien, etc. by zynre genadegen oepenen bezegelde brieve, gegeven in zynre genadegen stad van Ghend, den xxvj^ten dach novembris anno vive, in consideratien van goeden ende bequaemen diensten die de voirscrevene Bertrant onser voirscrevene heere den coninck gedaen heeft, ende om te bat te mogen onderhouden ende daerop alhier te leven, duerende de reyse van Spaengnen, den zelven gegunt ende gegeven heeft, uut zunderlinger gratien, eene pensie van vj st. t'sdaigs, duerende den tyt van ij jairen, innegaende primâ novembris anno vive, om dairaf betailt te worden van iij maenden te drie maenden, by ghelycker portien, by handen vanden rentmeester vanden quartiere van Antwerpen nu zynde ende namals wesende, ende vanden pennincg van zynen ontfanghe, als allet meer ende int lange verclairt is in myns genadegen heeren openen bezegelde brieve, geverificeert by mynen heere den tresorier generael van den financen, heeren Jeromme Lauwerin, ridder, dairaf copie auctentyck getekent: Verde Rue, overgegeven is opte naestvoergaende rekenynghe, alsoe hyer, uut cracht vander voirscrevene brieven ende by quictancie des voirscreven Bertrans, voer den tyt van xij maenden, beginnende primâ augusti anno vj, ende eyndende ultimâ julij anno zeven, daerinne dat begrepen zyn xij maenden, die maken iij^e lxv dagen 'tsdaechs als voer, maken cix lib. x s. te xl gr., qui valent in munten deser rekenynge xxvij lib. vij s. vj den. gr.

Les collègues de Bertrand Brouart, comme joueurs de musette de Philippe-le-Beau, en 1503, étaient Mathys De Wildre (2) et Guillaume Terro. Comme joueurs de saqueboutes, il y avait notamment Michel De Chastroul, « espaignart », Josse Denys, Pierre Jourdaen et Jenin De Calus. Le tambourin et la flûte gagistes sont désignés par l'appellation respective de leur métier : « Joachim *de Tromslagere*, joueur de tamburin, et Hans *de Phiffre*, joueur des flûtes. »

(1) *Comptes des domaines d'Anvers*, allant du 1^er octobre 1506, au 1^er septembre 1509, f° 51 v°.

(2) De la famille du luthiste que fut attaché à la cour d'Angleterre, et dont il sera parlé ultérieurement ?

(3) Acquits de la recette générale, etc.

Digitized by Google

Pour ceux qui aiment à s'entourer des moindres particularités concernant nos musiciens d'autrefois, le document suivant, relatif au costume de nos ménestrels officiels, à l'époque dont il s'agit, offrira, sans nul doute, un très-vif intérêt :

Gegeven, ten bevele vander coninginnen, van twee speelliede te cleeden, die tot Valenchiene wordden ghesonden byder coninginne, ende jerstaen zeven ellen zwert laken tot cappen, iij lib. xij s. ix d. gr.

Item, gegeven aen xij ellen fluweels totten voirscreven cappen verboert, ende twee wambeysen daeraf te makene, d'elle xv s. ix d. ; t'samen ix lib., ix s. gr.

Item, gegeven aen twee paer coussen, ij lib., xiiij s. gr.

Item, gegeven aen twee paer schoenen, iij s. gr.

Item, aen twee fluweele bonnetten, xxx s. gr.

Item, aen twee paer cousbannen, v s. gr.

Item, den cleermakere gegeven vander voirscreven cleederen te makene metten fusteyne ende camfas, by hem daeranne verleyt, xxj s. gr. (1).

La couleur noire, adoptée pour le capuchon, annonce-t-elle une participation à une cérémonie funèbre ? Au capuchon orné de velours, il faut joindre le pourpoint également en velours, ainsi que le bonnet de même étoffe, le tout garni de futaine et de bougran. Des bas avec jarretières..., rien n'est oublié, sinon l'habit principal, dont la forme et l'étoffe auraient complété ce costume *suî generis*, que nous n'avons rencontré, malgré de minutieuses recherches, sur aucun tableau du temps.

Proportion gardée, l'accoutrement de nos ménestrels communaux était bien plus original et bien plus pittoresque. Pour l'habit de parure des musiciens attachés à nos gildes littéraires et dramatiques, il surpassait certainement tout ce qu'on pouvait imaginer de plus caractéristique en ce genre.

(1) *Comptes des écoutètes d'Anvers*, etc., année 1559, nº 12905.

Digitized by Google

III

Obrecht (Jacques),

Illustre compositeur du xv^e^ siècle. — Est-il flamand d'origine et natif des environs de Bruges ? — Chantre, en 1489, à Saint-Donatien, il y devient *succentor*, en 1490. — Manque de vivres à la maîtrise de cette église. — Après avoir rempli, à partir de 1492, les fonctions de maître de chant à Notre-Dame d'Anvers, Obrecht reprend, en 1498, le même poste à Bruges. — Alain De Groote le remplace pendant sa maladie. — La chapellenie de Sainte-Croix est accordée à Obrecht. — Il est élevé, en 1500, à la dignité de prévôt de Saint-Pierre à Thourout. — Il reparaît, l'année suivante, à Anvers. — De retour en Italie, en 1504, il y meurt de la peste, en 1505. — La vraie orthographe du nom d'Obrecht. — Erreur de M. Lansens. — Jean Cordier, fameux chantre brugeois, ami d'Obrecht, est attaché à la chapelle archiducale de Maximilien. — Sa réception à Berg-op-Zoom, en 1487. — Il est d'abord chantre du duc de Milan, qui lui octroie des appointements extraordinaires. — Sa famille à Bruges, et la date exacte de son décès. — Henri Van Ghyseghem, chantre de Charles-le-Téméraire, remplit antérieurement le même emploi à la cathédrale de Cambrai. — Efforts de Fétis pour découvrir le lieu natal de Jacques Berchem, célèbre compositeur. — Inductions à ce sujet. — Idem pour le berceau de Jacques Vaet. — Notes diverses sur Chrétien Ameyden, Jacques Clément, Josquin Deprès, Jean Ghiselin, Simon de Quercu, François Adriani, Pierre Lambert. — Hubert Waelrant, musicien distingué du xvi^e^ siècle. — Son vrai lieu de naissance. — Les premières fonctions qu'il remplit à Anvers. — Recueil musical édité par lui et saisi par l'Inquisition. — Inventaires des livres de musique dressés, au même office, en 1568, à Anvers, à Mons, à Ath, à Enghien, à Douai, à Courtrai et à Aire. — Corneille Verdonck, attaché à la chapelle de la gouvernante des Pays-Bas. — Composition de lui dans Bochius. — Son épitaphe. — Sa famille. — Madrigaux de lui datant de 1588. — Jacques De Weert, célèbre musicien de la première moitié du xvi^e^ siècle. — Renseignement, fourni par Jean-Albert Ban, sur son lieu de naissance. — Sa famille. — Pierre Dela Rue, célèbre compositeur, né dans la seconde

Digitized by Google

moité du XVIe siècle. — Son origine flamande. — Hypothèse sur son berceau et sur son vrai nom. — Deux motets de lui cités par Zarlino. — Il est ténoriste de la chapelle de Maximilien d'Autriche, en 1492. — Liste des musiciens attachés à cette chapelle. — Le maître de musique de Marie de Bourgogne. — Philippe Rogier, *phonascus* de Philippe II. — Il recrute, en 1590, des chantres aux Pays-Bas. — Étienne Bernard, sopraniste. — Éloges adressés par Philippe II à Rogier. — Laurent De Vos, compositeur du XVIe siècle. — Contradictions de Fétis à son sujet. — Bévues du même sur Mathieu Lemaistre, musicien du XVIe siècle. — Joachim Vanden Hove, compositeur et luthiste, né à Anvers, à la même époque. — Jean Leconte, chantre de la chapelle papale. — Bénéfice qu'il sollicite, en 1541. — Jacques Petrino, de Malines. — Ses ouvrages et son nom de famille. — Pierre et Philippe Van Wilder, luthistes de la cour d'Angleterre, pendant la première moitié du XVIe siècle. — Rapprochements significatifs du deuxième artiste avec un compositeur de la même époque. — Jean Buys, musicien du XVIe siècle. — La famille De Buus : Jacques De Buus, Josse De Bus, Jean De Bus, etc. — Isbrand Bus, chantre de Charles-Quint en 1541.

Le lieu de naissance du célèbre Jacques Obrecht est-il bien authentiquement établi ? Toujours est-il que de nombreuses familles du nom d'Obrecht se rencontrent en Flandre. Au quinzième siècle, nous en voyons à Alost et à Ypres. Ce sont surtout les environs de Bruges qui en fournissent en abondance (1). Si des recherches assidues étaient faites de ce côté, peut-être parviendrait-on à déterminer, d'une façon positive, sinon le lieu natal, du moins l'origine généalogique du grand musicien, et à joindre ainsi à la nomenclature artistique de la Flandre une illustration de plus.

Le mystère plane aussi sur plus d'une phase de l'existence du maître. Faute de renseignements, on est obligé d'enjamber au moins une soixantaine d'années, dans la carrière de Jacques Obrecht, pour l'installer d'emblée,

(1) Les comptes d'Ostende en fourmillent. Un Corneille Obrecht s'y rencontre, entre autres, en 1503, puis un Alexis Obrecht, en 1522. Il « paraît » seulement, d'après Fétis, qu'Obrecht est né à Utrecht.

Digitized by Google

en 1492, comme maître de chapelle de la cathédrale d'Anvers, en remplacement de Jacques Barbirau.

Or, avant d'être élevé à ce poste éminent, Jacques Obrecht avait rempli, à la collégiale de Saint-Donatien à Bruges, les fonctions de *cantor*, fonctions infiniment plus modestes et moins lucratives. L'extrait suivant, reproduit pour la première fois, le démontre clairement :

Betaelt, by ordonnancie ende wetene van minen heeren van der wet, hooftman ende dekenen van dese stede, Jacob Obrechts, priester ende canter van Sint Donaes keerke in Brugghe, ende zine medeghesellen, ter causen vande love ende salve daghelijcx, alle avonde ghesonghen thebbene, ter eeren ende waerdichede van der glorieuser maghet Marien, binder voorscreven kerke, daerin begrepen zynde 't luden, oorghelen ende 't luminaris, ende van eenen jare ghevallen te meye t'xc . . . . . xx lib. (1).

Jacques Obrecht aurait-il fait son éducation musicale à la maîtrise de Saint-Donatien ? La constatation que nous faisons plus haut donne quelque poids à cette conjecture.

Notre musicien occupe déjà, au mois de mai 1489, l'emploi de *cantor* à Saint-Donatien. Un hasard fournit cette particularité intéressante de la carrière du maître. Après, les comptes communaux de Bruges se taisent à l'endroit de Jacques Obrecht.

Heureusement, les actes capitulaires de la cathédrale de Bruges viennent à notre secours, et nous apprennent qu'au mois de novembre 1490, l'éminent compositeur était élevé à la dignité de *succentor*, ou maître de chant.

La cherté des grains était alors excessive. Jacques Obrecht, ne consultant que son dévoûment et ne songeant qu'à l'honneur de l'église, continua, comme par le passé, à pourvoir à l'alimentation des choraux confiés à ses soins, et, grâce aux larges émoluments dont il jouissait, il avait pu, sans trop en souffrir, éprouver quelques pertes d'ar-

(1) *Comptes de la ville de Bruges*, du 2 septembre 1489 au 2 septembre 1490, f° 167 v°.

Digitized by Google

gent. Toutefois, cet état de choses n'ayant pas de terme, et le froment étant hors de prix, il eut recours aux dignitaires de Saint-Donatien, et leur exposa que, vu la cherté exceptionnelle des subsistances, il se trouvait dans une complète impossibilité de continuer à nourrir, comme il le devait, ses jeunes élèves, si, émus d'une situation aussi anormale, les membres du chapitre ne venaient promptement à son secours, et ne suppléaient, par une intervention précuniaire, à ce que l'amitié seule était incapable de donner. Il lui fut répondu que, dans la prochaine réunion chapitrale, il serait statué sur le cas du maître, et que, dans l'intervalle, il serait pourvu aux nécessités les plus pressantes.

Voilà les faits qui ont amené la découverte de la particularité biographique de Jacques Obrecht que nous enregistrions plus haut. L'extrait en entier mérite d'être reproduit :

Die 22 9bris 1490, tunc comparuit dominus Jacobus Hobrecht, succentor hujus ecclesiæ, exponens quod uti frumenta et bleida jamdiu fuissent et adhuc essent valde cara, ob honorem tamen ecclesiæ et dominorum ejusdem a quibus multa emolumenta habuit, libenti animo choralos hucusque alimenta ministravit, in qua tamen administratione multa perdidit, quia jam frumenta extra omnem rationem estimantur, et quod illa pro pecunia etiam quacumque vix inveniuntur, non valet ammodo dictos chorallos sustentare, nisi Domini desuper provideant. Domini mei scientes magnam pecuniam et defectum frumenti in hoc opido, et quod hodeum tritici pro tribus libris grossis vix emitur, et hoc adhuc ex maxima amicitia dixerunt succentori, quod habeat patientiam usque ad diem capitularem, et interea providebunt (1).

Plus tard, on le sait, Obrecht, avant ou après un court séjour en Italie, devint maître de chapelle de Notre-Dame

(1) *Actes capitulaires de Saint-Donatien.* En marge : « Succentor retulit quod non posset sustentare chorallos. »

Digitized by Google

d'Anvers, en 1492, à la suite d'un concours où il l'emporta sur douze aspirants. Il fut souvent malade d'après M. De Burbure, particulièrement en 1496, 1498, 1501 et 1504, et, à chaque reprise de ses travaux, des étrennes de bienvenue lui furent offertes.

Ici, nous plaçons les découvertes antérieures, faites dans les archives de Saint-Donatien, en y joignant les réflexions que ces curieuses exhumations nous ont suggérées. La nomination de Jacques Obrecht, comme maître de chant de la cathédrale de Bruges, en 1498, est donc une simple réinstallation, que d'ailleurs le texte cité implique très-clairement par ces mots : *in locum suum pristinum.*

« [31 Decembris 1498]. Ultima die decembris 1498, more gallicano, ipso die sancti Silvestri, domini congregati in revestiario, domino decano presidente, receptus fuit magister Jacobus Obrecht in succentorem hujus ecclesie et in locum suum pristinum, qui per juramentum semel prestitum promisit obedientiam, reverentiam et honorem dominis decano et capitulo, et etiam ecclesie legaliter inservire, et juvenes instruere ac docere in cantu et consuetudinibus ecclesie.

« [3 Septembris 1500]. Die jovis tertia mensis septembris, dominis meis in revestiario congregatis, dominus et magister Johannes Cordier, canonicus hujus ecclesie, rogatus, ut dixit, et instanter requisitus a magistro Jacobo Hobrecht, succentore ecclesie, ad presens gravi ægritudine laborante, exposuit dominis meis qualiter dictus magister Jacobus gratulabatur, dominis meis de omnibus honoribus sibi impensis et quia ad presens infirmitate gravi laborat, quem etiam timet non de levi aut facili curabilem, quodque propterea officio suo succentorie intendere non valet, rogabat dominos meos quatinus ipsum ab hujusmodi suo officio absolvere (a quo etiam ex tunc quantum in eo fuit se absolvit), et chorales apud aliquem bonum virum quem domini mei ad hoc deputarent, disponere et collocare vellent et dignarentur. Domini mei dolentes de infirmitate ipsius magistri Jacobi Hobrecht, acceptarunt absolutionem ipsius magistri Jacobi, ipsum etiam a dicto officio succentorie absolverunt. Quia tamen illico de choralibus et illorum collocatione disponere non potuerunt, deputarunt me, Johannem Dionisii, eorum secretarium, ut ego

Digitized by Google

accederem dictum magistrum Jacobum, et rogarem illum ex parte dominorum meorum, ut chorales ipsos usque diem lune proximam in sua domo et expensis suis tenere vellet. Qui quidem magister Jacobus, postquam sibi id pro parte dominorum meorum exposuissem, se liberaliter hoc facturum promisit, offerens se ad servitia dominorum meorum quoad viveret.

« [7 Septembris 1500.] Preterea, ad presentationem seu recommandationem venerabilis viri domini et magistri Richardi de Capella, hujus ecclesie cantoris, domini mei providerunt de officio succentorie, vacante per absolutionem domini et magistri Jacobi Hobrecht, honesto viro domino Aliano de Groote, capellano de gremio chori in hac ecclesia, qui alioquin priscis temporibus idem officium exercuerat, injungentes sibi ut chorales in cantu et in moribus diligenter instrueret, omniaque illa que ad dictum officium spectant et pertinent faceret, alioquin eum dicto officio privarent. Quare gratulabatur dominis de honore, et impenso in officium ipsum acceptante, illud pro suo posse diligenter curare promisit.

« [26 Octobris 1500.] Eodem die, domini mei ad nominationem domini Victoris Brunync contulerunt honesto viro magistro Jacobo Hobrecht, capellaniam Sancte Crucis in hac ecclesia de extra chorum existentem, novissime vacantem per obitum domini Jacobi Peckele, illius possessionis, concedentes eidem magistro Jacobo litteras in forma, salvis juribus.

« [29 Octobris 1500.] Preterea, quia dominus et magister Jacobus Hobrecht, qui bene famosus musicus esse noscitur, huic ecclesie in instructione choralium et alias plura et grata servitia impendit, domini mei contulerunt sibi lucrum unius stalli in hac ecclesia, cum honoribus et oneribus solitis. Et quia idem magister Jacobus, qui prepositurum ecclesie Sancti Petri Thoraltensis obtinet, eaque ratione in dignitate constitutus existit, et indecorum foret quod cum clericis in bassis formis se tenere deberet, consentierunt quod idem magister Jacobus deferre posset habitum capellanorum et stare superius cum capellanis, et in processionibus haberet locum sicut alii capellani de extra chorum, non obstante quibuscumque in contrarium facientibus (1). »

(1) *Actes capitulaires de Saint-Donatien*, etc. Voy. *Maîtres de chant et organistes de Saint-Donatien*, etc. p. 15 et 16.

Digitized by Google

« En septembre 1500, les actes capitulaires de Saint-Donatien mentionnent un Jacques Obrecht, maître de chant malade, *succentor ægrotus*. La coïncidence n'est-elle pas remarquable, et ne peut-on pas conjecturer que le célèbre musicien aura reçu le conseil de changer de résidence pour rétablir sa santé délabrée, et qu'il aura opté pour l'air vif et pur de Bruges ? Faisons observer que le maître de chapelle de Saint-Donatien, Aleanus de Groote, après lui avoir gracieusement cédé la place, reparaît à son poste presque immédiatement, ce qui, abstraction faite de détails plus précis, indique que Jacques Obrecht n'a fait à Bruges qu'un séjour de courte durée, le maître n'ayant pu s'y habituer sans doute. Toujours souffrant, il retourna à Anvers, qu'il quitta bientôt pour se rendre de nouveau en Italie, où il mourut de la peste en 1505.

» Avant son séjour momentané à Bruges, Jacques Obrecht avait eu des relations sympathiques avec les chantres de Saint-Donatien à Bruges, car M. De Burbure a constaté qu'il leur envoya, en 1491, une messe de sa composition, et que ce précieux cadeau lui valut, trois ans après, la visite de ces artistes, visite marquée par des banquets divers, dont la chapelle de Notre-Dame d'Anvers supporta les frais.

» Ne serait-ce point alors, que le maître, pris en affection par les visiteurs brugeois, reçut d'eux l'offre d'une hospitalité cordiale ?

» Remarquons encore la date de la nomination de Jacques Obrecht aux fonctions de maître de chant de Saint-Donatien, à savoir le 31 décembre 1498. C'est en cette même année que M. De Burbure constate, dans les archives de la cathédrale d'Anvers, l'état maladif du maître.

» Jacques Obrecht géra la maîtrise pendant toute l'année 1499, et jusqu'en septembre 1500, sans qu'il soit fait la moindre mention des maux qui venaient l'affliger périodiquement. Tout à coup une indisposition grave l'assaillit de nouveau, au point de le faire renoncer à l'espoir

Digitized by Google

d'une guérison et demander d'être relevé de ses fonctions.

» Les dignitaires du chapitre compatissent à ses souffrances, et en éprouvent un chagrin véritable. Pris au dépourvu, pour le fait de l'enseignement des choraux, ils prient le musicien de vouloir garder chez lui, pendant un certain temps, ses élèves, jusqu'à ce qu'ils aient pourvu à son remplacement. Le maître consent à leur demande, et, quelques jours après, Alain de Groote, fait sa rentrée comme maître de chant de Saint-Donatien.

» Pour dédommager et retenir auprès d'eux un artiste d'une renommée si grande, *qui benè famosus musicus noscitur* (c'est bien là, croyons-nous, l'illustre contrepointiste d'Utrecht), les dignitaires du chapitre lui octroyent la chapellenie de la Sainte-Croix, récemment devenue vacante. Ce n'est pas tout.

» Soit que le malade eût recouvré provisoirement la santé, soit qu'il se crût lié moralement vis-à-vis de ses bienfaiteurs, il consentit de nouveau à donner ses précieuses leçons aux choraux de Saint-Donatien, peut-être aussi à composer pour eux des motets, ce que semblent indiquer les mots : *pluria alia servitia*, et il reçut, à ce sujet, le bénéfice d'une stalle, *lucrum unius stalli*, dans ladite église.

» Puis enfin, devenu prévôt de Saint-Pierre à Thourout, de simple clerc qu'il était, il s'éleva en dignité de façon à être autorisé à se placer dans les hautes formes avec les chapelains, à prendre l'habit de chapelain, et à tenir rang dans la procession comme les chapelains en dehors du chœur.

» Cela se passait le 29 octobre 1500. Le célèbre musicien, déjà si versatile, le devint encore davantage, à mesure que les souffrances augmentèrent avec l'âge. Rien d'étonnant, si, dès 1501, on le voit reparaître à Anvers, et si, trois ans plus tard, on le retrouve établi en Italie, où il cessa de vivre, comme on l'a dit, en 1505. (1) »

(1) *Maîtres de chant*, etc. p. 17 et 18.

Digitized by Google

L'époque de cette mort restait dans l'incertitude, il y a une dizaine d'années. On savait seulement qu'après 1504, son nom disparaît des comptes de Notre-Dame d'Anvers et de ceux des funérailles de cette cathédrale. Un dernier renseignement tiré du chapitre des recettes du compte des chapelains, compte rédigé en latin et qui finit au 25 juin 1507, comporte que « les anciens des chapelains ont reçu la moitié des droits d'installation de Gérard Gysels, familier du chanoine maître Liévin Nélis, mis en possession de la première chapellenie de l'autel de Saint-Josse, vacante par le décès de maître Jacques Obrecht. »

Une publication, faite en 1864, vint dissiper toutes doutes à ce sujet : *Notizie relative a Ferrarra per la maggior parte inedite, ricavate da documenti ed illustrate da Luigi Napoleone Cittadella, bibliotecario*, etc. — Ferrare, 1864. On y rencontre, à la page 717, ce qui suit :

» 1510. La fabrique *del Boschetto degli ammorbati*, a » hérité des livres 302. 2 sous, pour 139 onces, à raison » de 38 sous par once, laissées en six tasses d'argent et » une cafetière dorée du nommé maître Jacques Obrecht, » chantre de l'illustre seigneur duc, qui ont été délaissées » depuis l'année 1505, après la mort dudit maître Jacques, » quand il mourut de la peste. » (Tiré des Archives communales de Ferrare).

» Il n'y a donc plus de doute : Obrecht se rendit en Italie, dans l'année 1504, sans doute pour y rétablir sa santé, et se fixa à Ferrare, où il mourut de la peste en 1505.

» A l'égard du titre de chantre du duc de Ferrare, il est incertain s'il fut simplement honorifique, ou si le célèbre artiste en a rempli la fonction.

» Je n'ai eu connaissance de l'ouvrage de M. le bibliothécaire Cittadella que par un article de M. Catelani, conservateur de la bibliothèque *Estense* de Modène, lequel a paru le 15 mars 1865, dans le n° 5 du *Giornale della società del Quartetto*, publié à Milan.

Digitized by Google

» Dans le moment où Citadella faisait l'intéressante découverte dont je viens de parler, M. Louis Lodi, secrétaire de la bibliothèque palatine de Modène, en faisait une autre non moins précieuse pour la gloire de l'illustre maître, dans un manuscrit de cette bibliothèque, côté v. c. 21. Une page de ce manuscrit contient deux épitaphes de Jacques Obrecht, composées par Gaspard Sardi, de Ferrare, historien, philosophe, orateur et poëte, né vers 1480, mort après 1559, suivant Barotti. Les épitaphes sont ainsi conçues:

Epyt. Hobrecht, musici.

MUSICUS HOC HOBRECHT DOCTUS NULLIQUE SECUNDUS
ARTE VEL INGENIO SARCHOPHAGO TEGITUR.

De eodem.

MUSICUS HIC HOBRECHT DOCTISSIMUS, ARTE SECUNDUS
NULLI ALIO, TEGITUR, VOCE VEL INGENIO.

» Malheureusement, ni l'une ni l'autre de ces épitaphes n'a de date; en sorte que l'année seulement de la mort du grand musicien est connue, mais non le jour (1). »

On voit que les actes capitulaires de Saint-Donatien, écrivent *Hobrecht* au lieu de *Obrecht*. C'est l'orthographe véritable et logique, car ce nom de famille n'était, à l'origine, qu'un simple nom de baptême, *Hubrecht*, Hubert. Ambros adopte également le *h* initial.

Ceux qui feront usage de la *Geschiedenis van Thourout*, de M. Lansens, voudront bien rectifier, d'après les documents irréfragables, reproduits plus haut, l'erreur suivante qui s'y trouve, à la page 196 :

« Jacob Obrecht, proost gemaekt (te Thourout) in 1514. »

Si l'on doutait de la date 1500, assignée à cette particularité de la carrière de l'illustre maître, l'année de son décès, 1505, suffirait à ôter à la chronologie de M. Lansens, toute créance et toute valeur.

(1) Ce passage a été lu par M. Fétis père, à la séance du 9 octobre 1865, de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique.

Digitized by Google

CORDIER (JEAN), célèbre chantre du XVe siècle, ami de Jacques Obrecht et originaire de Bruges.

Ce que nous allons en dire a échappé aux soigneuses investigations de M. De Burbure, qui, le premier, a consacré à Jean Cordier une notice particulière, insérée dans la *Biographie nationale*.

Cordier fut attaché, de 1480 à 1482, peut-être même plus tôt, à la chapelle archiducale de Maximilien, d'après les comptes de la recette générale des finances (1).

Ce prince, grand amateur de musique, se trouva malade à La Haye, au printemps de 1480. En guise de distraction, il se fit donner des concerts par les artistes de sa chapelle qui l'avaient suivi. Chaque fois, il les gratifiait généreusement.

C'est ainsi que Jean Cordier, le ténoriste, fut appelé à se faire entendre devant l'archiduc, à deux reprises différentes, en 1480 et 1482.

Cordier se trouvait encore en Hollande en 1487-1488, où le magistrat de Berg-op-Zoom lui versa le vin d'honneur, comme le prouvent les comptes communaux de cette ville :

Geg. aen Cordier, den sanghere, 8 juni, vj ghelten ryns wyns... ix sch. (2).

Il avait alors quitté l'Italie. Un témoignage contemporain, cité par Ambros (3), le place en tête des chantres de la chapelle ducale de Milan :

« Cantori suoi, de quali molto si dilettava, havendo forse trenta oltramontani honorevolonente salariati, essendovi Cordiero il principale. »

(1) Série conservée à Lille, et citée par M. PINCHART, dans le *Messager des Sciences*, qui renvoie au registre n° F. 348 (compte de 1480), et au registre n° F. 172 (compte de 1482).

(2) *Navorscher*, année 1872, p. 138. A la page 362 de cette revue, l'apparition de Cordier à Berg-op-Zoom est placée en 1488-1487, erronément sans doute. Voy. aussi *Bouwsteenen*, 2me année, p. 190.

(3) *Geschichte der Musik* t. III, p. 34.

Digitized by Google

Les appointements qu'il touchait à cette cour, d'après Bernardino Corio, le contemporain en question, et auteur d'une histoire du duché de Milan parue à Venise en 1554, sont révoqués en doute par Fétis. Rappelons-nous ce que dit également Scipion Barbuo Soncini, de la munificence des ducs de Milan, et des *grossi stipendi* accordés aux musiciens attachés à leur service (1).

L'abbé Du Bos, dans ses *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture,* relate le fait sans y trouver à redire : « Le duc (Galeas Sforce Visconti, qui fut assassiné, en 1476, dans l'église de Saint-Étienne, à Milan), aimait beaucoup la musique, dit-il, et même, il tenait à ses gages une trentaine de musiciens ultramontains, auxquels il donnait de gros appointements. Un d'eux, nommé Cordiar *(sic)*, touchait du prince cent ducats par mois (2). »

Un Gisbert Cordier était chanoine de Saint-Donatien à Bruges, en 1480. Il avait pour oncle, Jean De Coutere, qui fit, avant cette date, une fondation en faveur des choraux de la même église. Reproduisons le texte relatif à cet acte de générosité :

[24 Januarii 1480 n. s.]. Eodem die, dominus Ghysbertus Cordier, canonicus hujus ecclesie, exposuit dominis meis quod dominus Alianus de Groote, succentor, petit habere ab eodem de termino excadato in festo Nativitatis Christi ultimo effluxo, summam quinque gr. monete Flandrie, ad causam fundationis magistri Johannis de Coutere, dicti Cordier avunculi, pro sustentatione choralium hujus ecclesie. Sicque ipse dominus Ghysbertus petiit auctoritatem dominorum meorum ad solvendam ipsi domino Aliano summam prescriptam pro dicto termino. Quibus auditis, domini mei consentierunt ut Dominus Alianus dictam summam reciperet, et dominus Ghysbertus actum capitularem desuper haberet (3).

(1) *La Musique aux Pays-Bas,* t. II, p. 67.
(2) Tome I, p. 497.
(3) *Maîtres de chant et organistes de Saint-Donatien,* etc., p 14.

Digitized by Google

En forçant l'étymologie de De Coutere, si on n'en fait pas *De Coustre*, on pourrait lui appliquer l'appellation flamande de Cordier. Coutere sonne un peu *Coordere*, qui se prononce d'ailleurs, en certaines parties du Brabant, *Coodere*, *Cootere*, en adoucissant le *r* ; dont *Coutere*. On dit à Bruxelles *kood*, *koot*, pour *koord*; *poot*, pour *poort*, etc.

M. De Burbure présume que Jean Cordier, — qui est d'ailleurs cité en toutes lettres, en 1500, lors de la réinstallation d'Obrecht, — est mort à Bruges. Rien n'est plus exact, à preuve cette simple ligne, extraite d'un fragment de registre aux comptes de la chapelle de Saint-Jean, à Bruges :

Pro obitu Domini Jo. Cordier, canonici... xxiiij gr.

Cette mention est faite au mois de septembre de l'année 1517, qui, sans nul doute, est la date réelle du décès de l'artiste (1).

VAN GHYSEGHEM (Henri), dit *Heyne* ou *Hayne* (2), chantre de la chapelle de Charles-le-Téméraire.

Les renseignements sur ce chantre célèbre, qui fut aussi compositeur, sont assez clair-semés. Le premier fait précis qui le concerne, ne remonte pas au delà de 1468, où il apparaît comme gagiste du duc de Bourgogne. Nous le rencontrons en 1453, dans un ouvrage de Le Glay, où certes on ne s'attendrait pas à le trouver (3).

Il s'agit de l'autorisation accordée, à cette date, pour

(1) Ce fragment de compte appartient à M. Désiré Vande Casteele. Un Roland Cordier figure, en 1490, comme doyen des archers, dans les comptes communaux de Bruges.

(2) De *Hein*, première syllabe de Heindrick. Inutile d'insister sur les appellations ainsi abrégées ; elles ont encore cours aujourd'hui, autant pour la première que pour la dernière syllabe des noms. Lipse, par exemple, n'est que l'abréviation de *Phi-lips*.

(3) *Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai*. — Paris, 1825, in-4°, p. 168.

Digitized by Google

l'érection, en la cathédrale de Cambrai, d'une confrérie de Notre-Dame de Grâce (1). Cette autorisation est donnée à la prière de certains personnages dont le nom et le prénom sont reproduits scrupuleusement, et parmi lesquels figure « Henricus de Ghiseghem, » que le document appelle, ainsi que ses partenaires, « incola hujus civitatis, » c'est-à-dire, habitant de la cité cambrésienne.

Cette mention nous induit à supposer que le maître avait quelque emploi stable à Cambrai, et cet emploi n'aura été autre, sans nul doute, que celui de chantre de la cathédrale. Les co-signataires appartiennent presque tous à cette église. Qui sait si, parmi les trois noms qui précèdent celui de Van Ghyseghem, il n'en est pas qui ont illustré l'art ou la science de la musique?

Voici l'extrait qui nous intéresse surtout:

Universis presentes litteras inspecturis decanus et capitulum ecclesiæ Cameracensis, salutem in Domino. Sicut illicitas et temeritatis ductu sese erigentes despicit et reprobat jurium auctoritas moderata, sic devotionis zelo caritatisque fœdere necnon superiorum auctoritate postulantes erigit, approbat et benignis favoribus prosequitur congregationes. Exhibita itaque nobis nuper pro parte dilectorum nostrorum dominorum Bartholdi Manchion, vicarii, Hectoris de Canteraine, capellani, perpetuorum ecclesiæ nostræ, Radulphi du Prier, presbiterorum, Hermanni Waldrick, pictoris, Guillermi Sluper, scriptoris, Johannis de Locron, Judoci Lamberti, Karoli de Dixmude et Henrici de Ghiseghem, incolarum hujus civitatis Cameracensis, supplicatio continebat quod ipsi devotionem et affectionem maximam ad B. Dei Genitricem habentes et piè credentes quod imago quædam in capellâ Sanctæ Trinitatis decenter collocata fuerit, à beato Lucâ Evangelistâ, ipsammet virginis quam corporaliter viderat effigiem depicta, sperantes...

Datum Cameraci, anno D^ni millesimo quadrigentesimo quinquagesimo tertio, die prima mensis augusti.

1) Elle figure dans l'appendice, sous le n° v.

Digitized by Google

Fétis parle de missions officielles, assignées à Van Ghyseghem, à propos d'une visite faite par le chantre à Cambrai, en compagnie de son collègue Robert Morton. Cette visite, qui confirme pleinement le séjour du musicien dans la ville épiscopale, n'a eu pour but qu'une simple fraternisation avec les amis d'autrefois. On peut même supposer, d'après la réception qui a été faite aux deux artistes à la fois, que Morton fut, comme Hayne, attaché antérieurement à l'église de Cambrai.

Voici les vers qui y font allusion, et dont Fétis ne reproduit que les quatre premiers :

La plus grant chère de jamais
Ont fait à Cambray la cité
Morton et Hayne. En vérité,
On ne le pourroit dir huy mais.

Se sont esté servis de beaux mais
Tout partout où ils ont esté.
Encore, je vous jure et promets,
Sur bas instruments, a planté,
Ont joué et si fort chanté
Qu'on les ouy près de mais (1).

Ce texte, à ce que pense Morelot, a dû être mis en musique par l'un des touristes, peut-être par les deux ensemble. Il était destiné, en effet, à conserver le souvenir d'un voyage qui devint, pour les artistes, l'occasion d'une réception conforme aux vieilles traditions flamandes. Évidemment ces plantations de mais fleuris, ces aubades vocales et instrumentales s'adressaient, non à des personnages qui effectuaient leur entrée dans une ville (de simples chantres ne recevaient pas tant d'honneur), mais à d'anciens

(1) Fétis cite l'opuscule de MORELOT sous le titre de : *Notice sur un manuscrit de la Bibliothèque de Dijon.* Or, ce titre, qui n'indique nullement qu'il s'agit de musique, ne vient qu'en sous-ordre, après celui-ci : *De la Musique au* XV^e *siècle.* — Paris, 1856, in-4°, avec planches de musique.

Digitized by Google

amis, qu'on était heureux de revoir, et dont on voulait célébrer les qualités de cœur et d'esprit, restées vivaces depuis leur séjour à Cambrai.

M. Morelot a rencontré le nom de notre musicien, à Florence, dans un receuil de chansons françaises, qui en contient trois sous le nom de *Hayne* (Bibliothèque *Magliabecchiana*, fonds Strozzi, cl. XIX, n° 178).

La chanson qui commence par ces mots : *De tous les biens plaine est ma maistresse*, est écrite à trois voix, avec une remarquable pureté, dit Morelot, bien que son style ne soit pas exempt d'une certaine lourdeur, commune à toutes les compositions de cette époque.

Puisque nous en sommes à relever les lacunes et les méprises de Fétis, alignons encore quelques notes, pour démontrer, par de nouvelles preuves convaincantes, ce que les travaux du ci-devant directeur du conservatoire de Bruxelles, offrent de dangers sérieux à ceux qui les consultent de bonne foi et sans les soumettre à un contrôle rigoureux. Nous nous en tiendrons, pour le moment, à certains compositeurs des XV^e^ et XVI^e^ siècles.

BERCHEM (JACQUES), ou DE BERCHEM, un des plus habiles contrepointistes flamands, qui brilla de 1535 à 1565.

Le nom de ce musicien a singulièrement embarrassé Fétis. Trois versions, à ce sujet, sont mises en avant par lui. Il ignore 1° si le nom de Berchem fut le sien propre ; 2° s'il l'emprunta au lieu de sa naissance : le village de Berchem, près d'Anvers ; 3° si ce nom n'était pas Jachet ou plutôt Jacquet, parceque, dans un recueil de ses compositions, datant de 1540, il trouve écrit : *Jachet de Berchem ;* en ce cas, ajoute-t-il, Berchem indiquerait clairement le lieu de naissance de l'artiste, comme le dit, du reste, Guichardin.

Mais, pourquoi toutes ces conjectures, puisque, selon Fétis, Jacques Berchem « naquit en Flandre ? » Il y aurait lieu plutôt d'opter pour le village *flamand* et non *brabançon* de Berchem, près d'Audenarde.

La vérité, selon nous, se dégage des deux considérations

Digitized by Google

suivantes : 1° Il existait, au siècle où vivait l'artiste, des familles appelées Berchem, De Berchem. A preuve, entre autres, certain Franco Berchem, qui fut nommé, en 1541, à la prébende d'Aix-la-Chapelle, selon un passage d'un registre aux droits de sceau du Brabant, conservé aux Archives générales du royaume, à Bruxelles ; 2° les noms de localités, au XVI^e^ siècle, étaient déjà généralement admis comme noms de famille, ainsi que nous avons eu occasion de le constater plusieurs fois dans le cours de ce livre.

D'où nous concluons que le nom de Berchem, qui fut, en des temps plus reculés, donné à un habitant de l'un des villages qui s'appelle ainsi, et qui avait immigré ailleurs, est le nom de famille de l'artiste en question, et que le lieu de sa naissance reste un problème à résoudre.

Où l'abbé Dubos (1) a-t-il vu que Jacques Berchem est natif d'Anvers ? Il traduit à sa manière le passage bien connu de Guichardin, relatif aux meilleurs maîtres des Pays-Bas, et, arrivé à Berchem, il y ajoute la particularité de son lieu natal, sans indiquer les auteurs qui lui ont signalé le fait. Cela peut être le point de départ d'une recherche qui pourra aboutir.

VAET (JACQUES), musicien distingué de la première moitié du XVI^e^ siècle.

Fétis se livre à de longs raisonnements pour établir que Jacques Vaet et Jacques De Weert, deux musiciens qu'il a confondus d'abord, dans la première édition de sa *Biographie universelle*, forment des personnages distincts. Il invoque, à ce sujet, le *Novus Thesaurus musicus* de Pierre Joannelli de Gandino, publié à Venise en 1568.

Mais, il omet d'en tirer l'argument le plus décisif en faveur de la disjonction des deux compositeurs, à savoir la mention simultanée, dans le même recueil, d'ouvrages

(1) *Réflexions sur la Poésie*, etc., t. I, p. 496.

Digitized by Google

de Jacques Vaet et de Jacques De Weert. Conçoit-on qu'une publication si soignée, éditée du vivant même de la plupart des musiciens qui y figurent, ait cité indifféremment le nom de Jacques De Weert et *vice versa ?*

On y trouve, comme on a déjà vu, un motet à sept voix, composé par Jacques Regnard, à l'occasion de la mort de Jacques Vaet.

AMEYDEN (Chrétien au lieu de Christophe), est né à Oirschot, dans le Brabant septentrional, et non à Arschot, comme nous l'avons dit par erreur.

Ameyden n'est probablement que l'abréviation de Vander-Ameyden ou Vander Ameye, nom de famille qui se rencontre parfois dans les anciens actes publics.

Le passage suivant serait-il relatif à un parent du musicien brabançon? Nous l'extrayons, en le traduisant, du registre aux droits de scel du Brabant, à la date du 16 août 1537 : « Reçu d'un octroi pour tester, accordé à Chrétien Vander Meye, prêtre, demeurant à *(en blanc)*, fils naturel de feu Chrétien Vander Meye, également prêtre, le 16 août 1537, la somme de xii sous, ix deniers parisis. »

En tous cas, Chrétien Ameyden est cité comme un musicien habile, et, à en croire son épitaphe, il était aimé du pape Pie IV et de ses successeurs, à cause de son grand talent pour la musique (1).

CLÉMENT (Jacques), appelé par ses contemporains *Clemens non papa*, fut un des compositeurs les plus célèbres du xvi^e^ siècle.

Selon Fétis, « Guichardin dit *(Description des Pays-Bas)* qu'il était mort avant 1566. » Guichardin cite tout simplement Jacques Clément comme étant décédé lorsqu'il acheva son livre, c'est-à-dire en 1560. Après avoir commis cette erreur, Fétis y ajoute un correctif, que lui fournit Hermann Finck *(Practica Musica ; de Musicæ inventoribus)*, et d'où il

(1) Voy. *la Musique aux Pays-Bas*, t. i, pp. 50-51.

Digitized by Google

résulterait que Jacques Clément vivait encore en 1556. S'il en est ainsi, ce maître doit être mort entre 1556 et 1560.

DEPRÈS (Josquin), un des plus grands musiciens du xv^e^ siècle.

Nous avons rencontré, dans un registre aux droits de sceau de Brabant, conservé aux Archives du royaume à Bruxelles, un article ainsi conçu: « D'un placet pour maître Jean Pratensis, né en Artois, sur un chapitre de Turnhout, en date du 20 novembre 1542. Signé : Baudewyns... vij s. vj den. » S'il s'agit là d'un parent, d'un neveu ou d'un fils de l'illustre musicien, la question de la naissance de celui-ci, en Artois, nous paraît quasi résolue.

Entre la foule de familles de Desprès qui s'offrent, dans les papiers publics des xv^e^ et xvi^e^ siècles, relatifs au Hainaut et au Brabant wallon, citons, en 1545, le dénombrement d'un fief de la seigneurie de Gammerages (relevant du château de Flobecq), effectué par « Jean Desprès, laboureur. »

GHISELIN (Jean), compositeur belge, qui vécut à la fin du xv^e^ siècle et au commencement du xvi^e^.

« Il y a lieu de croire qu'il vit le jour dans le Hainaut : il existe encore, dans cette province, plusieurs familles du même nom, » dit Fétis.

Il en existait, du vivant du musicien, en Flandre, et notamment à Bruges. Conséquemment, l'induction perd de sa valeur. D'ailleurs, le nom de Ghiselin n'a pas exclusivement pour origine celui que porte un saint très-populaire dans le Hainaut, mais aussi celui de *Ghiselinc, Ghyselinck*, ôtage, appellation qui a été donnée, en des temps reculés, à certains individus de la Flandre, et qui forme aujourd'hui un nom de famille fort répandu dans cette province.

QUERCU (Simon De), premier chantre ou maître de chapelle de Louis Sforce, duc de Milan, né dans le Brabant, vers la seconde moitié du xv^e^ siècle. « Je crois, dit Fétis, que le nom véritable de cet artiste était *Eikenhout*,

Digitized by Google

nom flamand de *Duchesne* ou *Duchêne*, signification exacte de *De Quercu*. »

La traduction latine de *Eikenhout* est *lignum querceum*, et la traduction flamande de *De Quercu* est *Vander Eycken*. Valère André et Foppens ont donc eu raison de donner cette dernière interprétation, comme nom véritable de l'artiste brabançon, d'autant plus qu'il n'existe guère de familles appelées *Eikenhout*.

On en compte, au contraire, un grand nombre, en Brabant, du nom de Vander Eycken, et, comme preuve de ce que nous avançons, et, comme sanction de notre opinion sur la traduction de *De Quercu*, nous citerons, en le traduisant, un extrait d'un registre des droits de sceau du Brabant, de 1540, ainsi conçu : « De la collation d'une prébende de Saint-Pierre à Louvain, en faveur de Théodoric de Quercu, *aliàs* Vander Eycken, vacante par la mort de maître Chrétien de Beka, en date du 31 octobre anno xv^{c} xl... ij lib. xiiij s. »

ADRIANI (François), compositeur italien, né à Santo-Severino, en 1539.

« Ce musicien, dit Fétis, a écrit des psaumes à quatre voix qui ont été publiés avec ceux de Jacques de Waet (lisez Vaet), sous ce titre : *Adriani et Jachet Psalmi vespertini omnium festorum per annum, quatuor vocum*. Venise, 1567, in-4°. »

Le rédacteur du catalogue de la bibliothèque de Gaëtano Gaspari, de Bologne, en mettant entre parenthèse le nom d'Adrien Willaert à côté du prénom *Adrianus*, semble partager cette attribution. Mais il s'agit ici d'une édition différente, et le recueil de psaumes en question parut, dès 1557, à Venise, sous le titre italien : *Di Adriano et di Jachet i Salmi apertinenti alli vesperi per tutte le feste dell' anno*.

LAMBERT (Pierre), musicien du xvi^{e} siècle, que cite une épitaphe de l'église de Saint-Augustin à Rome.

Fétis dit musicien *français;* l'épitaphe dit musicien *belge*,

Digitized by Google

du pays de Nerviens : *Belgius Nervius*. Les savants en géographie ancienne décideront.

Fétis rattache à ce Pierre Lambert un musicien de l'époque, ayant porté le nom de Lamberto, et que citent divers écrivains du XVI^e^ siècle. Pour nous, Pierre Lambert n'était qu'un simple instrumentiste, comme le mot *symphoniacus* l'indique clairement. *Symphonista*, *symphoneta*, *symphonarius*, ainsi qu'il a déjà été dit, ont la même signification.

WAELRANT (HUBERT), musicien éminent du XVI^e^ siècle. A son sujet, le *Guide Musical* de Bruxelles reçut de nous, en 1868, la communication suivante :

« Le berceau attribué à Hubert Waelrant, compositeur célèbre, éditeur de musique et inventeur présumé de la *bocédisation*, a été d'abord Ath ou Arras. La préférence pour ces deux villes était justifiée, jusqu'à un certain point, par les initiales AT., qui suivent le nom de l'artiste, au frontispice d'un livre de motets publié par lui en 1557. En effet, on pouvait en faire à la fois *Athensis* et *Atrebatensis*, en l'absence de toute autre indication. Puis, on a adopté un système assez plausible, celui de faire surmonter les deux lettres énigmatiques d'un trait horizontal pour désigner *Antverpiensis*, le trait remplaçant l'*n* selon les règles les plus élémentaires de la paléographie. C'est l'opinion, croyons-nous, de M. Léon De Burbure, du moins on la lui prête, dans la *Biographie universelle des musiciens*. A notre tour, nous venons proposer la commune de Tongerloo comme lieu natal d'Hubert Waelrant, et voici sur quoi nous fondons ce choix :

« En parcourant un vieux registre d'inscriptions de l'Université de Louvain, nos yeux tombèrent sur ce passage : « HUBERTUS F^s^ *Johannis* WALRANT *de Tongerlo*. » Ce passage remonte approximativement à l'année 1529, et est contenu dans le chapitre : *Intitulati minores XXV annis solverunt singuli*. Or, Tongerloo a pour dénomination latine *Atuaticum* (ou *Atuatica Tungrorum*), d'où *Atuaticen-*

Digitized by Google

sis. Voilà les hiéroglyphes expliqués à l'aide d'un document irrécusable.

« Tongerloo, on le sait, était situé dans l'ancienne Campine brabançonne, et le duché de Brabant, tel qu'il exista depuis sa réunion à l'Autriche (1477), jusqu'à son incorporation à la France, était divisé en trois quartiers : Bruxelles, Louvain, Anvers. C'est au quartier d'Anvers que Tongerloo appartenait.

« Hubert Waelrant était encore élève de l'Université de Louvain en 1534, suivant les *Recepta* de cette année. Le premier fait de sa vie artistique se révèle en 1547. Une tradition veut que Waelrant ait enseigné, à son retour d'Italie, une méthode de solmisation où les muances étaient complétement abandonnées. Le lieu où il érigea son école fut Anvers. De 1554 à 1557, il fournit divers motets à un recueil imprimé à Louvain. En 1557 il fit paraître, chez Pierre Phalèse, établi dans la même ville, une collection de motets dont il était l'auteur. Le premier ouvrage composé et édité par lui porte l'année 1558. Son atelier était établi à Anvers.

« Tout cela a une logique si naturelle, que le doute, à notre avis, n'est guère possible.

« En groupant les dates et les faits qui précèdent, on arrive aux résultats suivants, les uns positifs, les autres vraisemblables : 1° Hubert Waelrant, fils de Jean Waelrant, a vu le jour à Tongerloo, commune de l'ancien duché de Brabant ; 2° il aura reçu sa première instruction à la célèbre abbaye de ce nom ; 3° de là, muni probablement d'une bourse, il passa à l'Université de Louvain, où il fit ses hautes études. »

M. Léon De Burbure, qui a approfondi particulièrement la biographie musicale anversoise, nous apprit immédiatement que le Hubert Waelrant, né à Tongerloo et reçu comme étudiant à l'Université de Louvain, est un homme de loi, qui ne s'établit à Anvers qu'en 1559, tandisque l'autre, son homonyme, le compositeur et éditeur de

Digitized by Google

musique, d'abord simple chantre à Notre-Dame, est déjà signalé, en la cité anversoise, en 1544.

Il y eut donc, au même endroit et à la même époque, deux Hubert Waelrant, l'un musicien, l'autre jurisconsulte. C'est sans doute pour cette raison que la qualification de *filius Joannis*, fils de Jean, a été ajoutée au nom de ce dernier. On se sert fréquemment de ce procédé, dans les documents généalogiques, pour distinguer deux homonymes d'une même localité, appartenant à deux branches de famille différentes. Il ne serait donc pas impossible, et M. De Burbure est de cet avis, que le Waelrant, compositeur, et le Waelrant, homme de loi, fussent originaires de Tongerloo. Dans ce cas, notre articulet, fourni au *Guide musical*, n'aura pas été inutile à la science.

Les inductions, nous l'avons dit déjà dans ce travail, si elles ont parfois une base chancelante, mènent souvent aussi à la découverte de la vérité (1). Nous nous sommes trompé de personnage : cette méprise a donné lieu à la trouvaille du berceau natal d'un illustre maître.

Cela posé, accordons, un instant, la parole à notre ami De Burbure :

« Ce que vous avez découvert sur un Hubert Waelrant de Tongerloo, est exact : ce personnage était fils de Jean, comme le dit l'inscription au registre de Louvain; mais il ne vint s'installer à Anvers, où il remplissait l'office de procureur ou homme de loi, que le 10 novembre 1559. Or, notre compositeur, qui n'était pas homme de loi, et qui très-probablement n'avait pas fait ses études en droit, exerçait, plusieurs années auparavant déjà, à Anvers, l'état de chanteur et de professeur de musique. J'ai des actes qui le concernent depuis 1544, l'orsqu'il chantait à Notre-Dame comme ténor. En 1553, on le qualifie tantôt de *musicien* (en flamand), tantôt de « maistre Hubert Waelrant,

(1) *La Musique aux Pays-Bas*, t. I, p. 156.

Digitized by Google

« chantre (en français). » En 1556, on l'appelle *meester Hubrecht Walrant, sanghere.* En 1557, *Hubrecht Walrants*, etc.

« Vous voyez donc qu'il s'en faut que l'Hubert Waelrant que vous avez découvert dans le registre de l'université de Louvain, soit le même que l'Hubert Walrant, musicien, compositeur et imprimeur de musique. Il se peut néanmoins que le second, comme le premier, soit natif de Tongerloo (*Atuatica Tongrorum*, comme le soutenait Hubertus Leodius, cité par Hadrianus Junius), et appartienne à la même famille... »

Il paraît que Waelrant édita, dès 1552, avec Jean Delaet, un recueil de motets, dont un exemplaire fut saisi à Mons, par l'Inquisition, le 16 mars 1568. Nous trouvons ce fait dans un carton bibliographique, aux Archives du Royaume, avec plusieurs autres renseignements, relatifs à des ouvrages musicaux confisqués par le tribunal inquisitorial. Dans le nombre, il en est encore deux qui concernent Waelrant. Nous en donnons quelques extraits, plutôt comme curiosités historiques que comme documents bibliographiques, car les titres des livres, outre qu'ils ne révèlent rien d'inédit, sont généralement reproduits d'une façon très-inexacte. Les saisies ont été faites successivement à Anvers, à Mons, à Ath, à Enghien, à Bruxelles, à Courtrai et à Aire :

Catalogue d'Anthoine Thielens, imprimeur d'Anvers, né à Brecht, interrogé le.... 1568.

Harmoniae musicae in usum testitudinis, per Valentinum Bacfard. In-4°.

Inventaire des livres bons trouvés ès maisons des libraires jurés de la ville de Mons, visités, etc., ce XVI^e *de mars* 1568.

Sacrae Lectiones novem ex Job, in musicam traductae. Impress. apud Petrum Phalesium, 1566.

Minervalia Joannis Guyot, Castiletani. Trajecti, apud Jacobum Batenium, 1554.

Moteta per musicam. Antverpiae, apud Joannem Latium et Hubertum Waelrandum, 1554.

Digitized by Google

Piissimae Lamentationes Jeremiae positae in musicam. Lutetiae, apud Adrianum Le Roy, 1557.

Moteta Adriani Willart. Lovanii, apud Phalesium, 1561.

Wolfangi Signei, Nurinburgani, de Musicâ practicâ liber primus. Nurinbergae, 1565.

Moteta plurium auctorum. Antverpiae, apud HubertumWaelrandum et Joannem Latium, 1552.

Joannis Caripensis Psalterium latinè et gallicè. Antverpiae, apud Joannem Gymnicum.

Livres en musicque. A Paris, chez Adriaen Le Roy, 1564.

L'art et practicque de musique. A Paris, chez Bonfons.

Messes en musicque, par Gaspar Alberti. A Venize, apud Hieronymum Scottum, 1549.

Inventaire des livres trouvés en la ville d'Ath, visités, etc., ce x^me^ *d'avril* 1569, *puis Pasques.*

« Livres de la vefve Pissart, trouvés en la ville d'Ath : »

Le recueil des chansons tant musicales que rurales. A Paris, chez Bonfons.

Noelz nouveaulx à l'honneur de Dieu. A Paris, chez Bonfons.

Inventaris van de boecken vonden ende opgheghevven binnen de stadt van Edinghen..... den XVJ^en^ *maerte* XV^c^ LXVIIJ.

De nieuwe liedekens van de calvinisten. Gheprint t'Antwerpen, by Pieter van Keerberghen.

Leysenen ende gheestelycke liedekens. Gheprent t'Antwerpen, op die Lombaerde veste, by Jan van Ghelen, anno XV^c^ lx.

Le psaultier de David reduit en forme d'oraisons, contenant CL. psaulmes. Imprimé en Anvers, par Jehan de Liesvelt, l'an 1563.

Registrum librorum inventorum apud bibliopolas habitantes in oppido Bruxellensi, anno Domini 1568.

Liber cantûs Ecclesiarum rationum, quinque vocum.

Carmina quae cythara pulsantur.

La Tricarile, plus quelques chants en faveur de plusieurs demoiselles.

Le primetemps de madame poésie chanté par les vrays amants.

Souterliedekens gecomponeert by Jacobum Clement non papa. Met privilegie, ende onderteekent Stryck.

Catalogue des livres trouvés chez le libraire Ant. Ghewaert, dit Schrieveyns, et de son frère Roger à Courtrai, le 16 *mars* 1568.

Digitized by Google

Chansons, madrigales et motetz. En Anvers, chez la veufve de Jean de Laet, 1568. Cum gratiâ et privilegio.

Souterliedekens, etc. Ghedruckt t'Antw. by Symon Cock, 1559. Cum privilegio.

Chansons de Hubert Waelrant. Antverpiae, 1558.

Eenen liedekens bouck. Ghedruckt te Antwerpen, by Hans van Liesvelt, 1563. Cum privilegio.

Psalterium cum hymnis in majori formâ. Excussum Antverpiae, per Joannem Gymnicum, 1566.

Een schoon bouxken vul schoon leysene ende liedekens. Ghedruckt te Antw. per Liesvelt, 1554.

De Severino Corneto Canzoni. Ghedruckt te Antwerpen per Joannem Latii, 1563. Cum privilegio (1).

Inventarium librorum approbatorum et repertorum in officinâ librariâ Matthaei Ribault, bibliopolae oppidi Ariensis, ex mandato R^mi Audomarensis.

Psalterium David, cum aliquot canticis ecclesiasticis, magnâ diligentiâ denuo impressum Antverpiae, apud Joannem Gymnicum, 1559 (2).

VERDONCK (CORNEILLE), excellent compositeur des XVI^e et XVII^e siècles.

Vers la fin de sa carrière, Corneille Verdonck fut attaché à la chapelle de la gouvernante des Pays-Bas, si nous pouvons nous en rapporter à une requête, datée du 29 janvier 1622, et où il est dit que « sire Corneille Verdoncq, de l'oratoire de sa Majesté, » céda à un certain Joseph Van den Leene, « repostero de Camas de V. A. » le droit qui lui revenait, au rôle des prébendes, pour le bénéfice de l'église d'Eindhoven, en Hollande (3).

Une de ses compositions, à savoir la magnifique cantate en contrepoint double, écrite à l'occasion de l'entrée

(1) Voy. *la Musique aux Pays-Bas*, t. I, p. 6.

(2) Il nous a été impossible de retrouver les pièces originales, ce qui nous fait regretter de n'avoir pu reproduire plus soigneusement les noms et les dates qu'elles comportent.

(3) Papiers d'État et de l'Audience, liasse n° 1057.

Digitized by Google

d'Albert et d'Isabelle à Anvers, se trouve reproduite dans l'*Historica narratio*, de Jean Bochius (1). Fétis ne la mentionne pas, bien qu'elle lui ait été signalée, à deux reprises, par De Reiffenberg (2).

Mort en 1625, le maître fut enterré au couvent des carmélites, à Anvers, où Jean-Charles de Cordes, gouverneur de Wichelen, au service duquel il fut attaché, lui érigea un tombeau orné d'une épitaphe que Fétis passe également sous silence, et qui mérite pourtant une place dans sa biographie. La voici :

D. O. M. S.
SISTE GRADUM VIATOR,
UT PERLEGAS QUAM OB REM
HIC LAPIS LITTERATUS SIT.
MUSICORUM DELITIÆ
CORNELIUS VERDONCKIUS
HOC CIPPO EHEU CLAUSUS !
PERPETUUM SILET.
QUI
DUM VIXIT,
VOCE ET ARTE MUSICA
MORTEM,
SURDA NI ESSET,
FLEXISSET,
QUAM DUM FRUSTRA DEMULCET,
COELI CHORIS VOCEM ÆTERNUM
SACRATURUS ABIT,
IV. NON. JUL. ANNO M.D.C.XXV.
ÆTAT. LXII.
AT TU BENE PRECARE LECTOR
ET VALE.
CLIENTI SUO MOESTUS PONEBAT
DE CORDES (3).

(1) Anvers, 1602, in-f°, pp. 270-271.
(2) *Lettre à Fétis*, édit. in-8°, p. 22.
(3) Voy. FOPPENS, *Bibliotheca belgica*, pp. 221-222.

Digitized by Google

Un Jean Verdonck, chanoine, est installé, le 10 mai 1572, dans les hautes formes du chœur de la cathédrale d'Ypres (1).

Un de ses homonymes, âgé de 78 ans en 1624, et chanoine également, obtient, à cette dernière date, la prébende de l'autel du Saint-Esprit, en l'église de Saint-Albin à Namur. Il était alors bénéficiaire de l'église de Saint-Sulpice à Diest.

En 1625, le même personnage, ou un deuxième homonyme, chanoine de la Salle à Valenciennes, postule la prébende vacante par la mort de Jehan Santvoort, « pour estre tant plus proche d'Anvers, son pays et lieu de naissance (2). »

Est-ce un parent, un frère de l'illustre compositeur? Dans ce cas, il s'agirait de rechercher soigneusement si l'éminent musicien est réellement né à Turnhout. Nous ne voyons jusqu'ici que des assertions. Des preuves sont nécessaires.

N'oublions pas de consigner encore une particularité qui a son importance, vu la rareté des informations concernant Corneille Verdonck. Le maître avait déjà un renom comme contrepointiste, en 1588, attendu qu'un musicien renommé d'Angleterre, William Byrd, ne dédaigne pas d'insérer ses productions dans un recueil imprimé par ses soins, et où se voient les œuvres des plus grands compositeurs de l'époque, tels que : Palestrina, Philippe de Mons, Luc Marenzio, etc.

C'est une collection de madrigaux à quatre, cinq et six voix, dont le titre général est *Musica Transalpina*. Il fait partie de la *Rimbault's Bibliotheca Madrigaliana*, et figure, avec d'autres recueils du même fonds, dans le supplément à la liste de Becker.

DEWEERT (Jacques), illustre compositeur du XVIe siècle.

Un renseignement assez curieux nous est fourni, sur le lieu de naissance de ce maître, par Jean-Albert Ban,

(1) *Actes capitulaires* de l'église de Saint-Martin à Ypres, déjà cités.

(2) Papiers d'État et de l'Audience, liasse n° 1060. On signale encore un Jean Verdonck, organiste et facteur d'orgues à Anvers, en 1546.

Digitized by Google

auteur d'un recueil de chants avec paroles néerlandaises, publié en 1642, et dont nous nous occuperons ailleurs (1). Il y est dit, d'une façon assez positive, que le berceau de Jacques De Weert est Anvers, ce qui renverse, d'un coup, les hypothèses contradictoires écrites au sujet de l'endroit natal du grand musicien.

Parlant, dans un avis au lecteur, des innovations importantes introduites dans l'art musical par Claude Monteverde, qu'il nomme « un grand homme », Jean-Albert Ban, interjette, dans une incise de phrase, l'information importante dont il est question :

Waerlyk Monteverde heeft getoont dat zyne eerste en tweede boek der *Madrigalen*, volgende den styl van Luca Marenzio (die een navolger was van Giaches de Weert, een Nederlander, geboren tot Antwerpen, zoo ick hebbe verstaen), minder zyn dan zyn tweede styl int derde, vierde en vyfde boek.

Outre l'indication de l'origine de Jacques De Weert, le chantre hollandais en fournit une autre qui concerne l'influence directe exercée par le célèbre maître sur un compositeur italien de beaucoup de renom et de talent, Luc Marenzio, justement appelé *il divino compositore*.

Ban était presque contemporain de De Weert. Il tient, dit-il, son renseignement de deuxième main. Est-ce dans les ouvrages de Marenzio qu'il a appris le fait, ou lui est-il venu traditionnellement ? Il y a, en tout cas, lieu de prendre note d'une pareille déclaration, sauf à la soumettre à un contrôle attentif, d'où la discussion des autres attributions ne serait pas exclue.

On a déjà fait remarquer que Ban ne figure point dans la *Biographie universelle* de Fétis.

L'attention a été appelée (2) sur un Richard De Weert,

(1) Ce recueil est d'une rareté excessive, et l'exemplaire que renferme notre bibliothèque est peut-être unique.

(2) Voy. *la Musique aux Pays-Bas*, t. II, p. 372.

Digitized by Google

chanteur de la chapelle de Charles-Quint, et, plus d'une fois, nous nous sommes demandé si Jacques De Weert, le fameux peintre, n'était pas le frère du célèbre musicien. Les époques correspondent. Mais, voici mieux.

Les extraits des comptes communaux d'Anvers, publiés par M. Génard, donnent, à l'année 1550, un Jacques De Weerdt, clerc des impôts de la bière *extrà muros :*

« Jacoppe De Weerdt, clercq opte buyten bierassyse (1). »

Voilà notre origine anversoise de De Weert confirmée par induction. Malheureusement, quelques lignes plus loin, il y a, pour les *buyten assise*, un Jacques De Berchem, près d'Anvers. Cela reviendrait à rapporter le De Weerdt, s'il s'agit du même personnage, au village de Berchem, opinion qui a été déjà émise, on l'a vu plus haut, et qui a enveloppé, dans ses mailles resserrées, le Jacques De Berchem.

Pour être consciencieux et exact en tout, nous constaterons encore l'existence, à Furnes, en 1509, d'un échevin, s'appelant Jan De Waert (2).

Notre compositeur figure dans le recueil de madrigaux : *Musica Transalpina*, dont il vient d'être question, à côté de ses compatriotes Philippe de Mons et Corneille Verdonck.

LA RUE (Pierre De), illustre compositeur, dont plusieurs messes manuscrites, d'une exécution magnifique, sont conservées à la bibliothèque de Bourgogne.

Ambros, dans sa *Geschichte der Musik* (3), nous révèle un fait assez inattendu : Pierre De la Rue est flamand !

« *Numeri excellentissimi musici Petri De la Rue, Flandri.* »

Voilà, dit Ambros, ce que comporte le titre des *Lamentationes*, imprimées de Bruschius. L'information, quoique

(1) *Bulletin*, etc., déjà cité, p. 84.
(2) Voy. les comptes de la ville de Furnes, à cette année.
(3) Tome III, p. 235.

Digitized by Google

vague, est précieuse, en ce qu'elle restitue à la Flandre, si riche déjà en sommités musicales, une gloire de plus.

Fétis fait naître l'artiste en Picardie. Il se fonde sur la forme du nom de Pierre, *Pierchon*, qui, prétend-il, est particulière à ce pays. L'argument est faible. Willaert est-il d'Italie, parce qu'on l'y nomme *Adriano ?*

Il y a plus. La forme *Pierchon* se retrouve en pleine Flandre, témoin l'extrait suivant des comptes de Dixmude de l'an 1579 :

Betaelt Pierchon Colpaert, dienaere vande wet, voor zyn pensioen . . . . . xij lib. par.

Le musicien étant flamand, le terme familier de *Pierken (Pierchen*, en prenant *ch* pour *k)*, si usité à cette époque, aura naturellement revêtu, en passant par des bouches françaises, la forme qu'on lui trouve communément.

Qui sait — notre hypothèse est, nous le confessons, bien gratuite — si le compositeur n'a pas transformé, pour des motifs à lui seul connus, son nom originaire flamand, Vander Straeten, en un nom français. Cela est arrivé à des artistes-musiciens contemporains, au nombre desquels nous nous bornerons à citer De Rycke, devenu Le Riche (1). Pour ne rien omettre pourtant de ce qui peut contribuer à éclaircir la question, constatons qu'un Jehan De la Rue, fut relieur de monseigneur l'archiduc (le comte de Flandre), en 1431.

Ce n'est pas tout encore. Pierre De la Rue fut attaché à la chapelle de Marguerite d'Autriche (2), dont il devint le musicien préféré. Au mois de juin 1510, il résigna la prébende qu'il avait obtenue à l'église de Saint-Aubin, à Namur, et il cessa de faire partie du personnel de musiciens aux gages de la princesse. Où se rendit-il ?

(1) Voy. *Maîtres de chant*, etc., précités, p. 21-22.

Digitized by Google

Fétis croit qu'il reçut un canonicat dans l'une ou l'autre collégiale des Pays-Bas, et qu'il mourut dans cette situation. Cela est possible, vraisemblable même.

Une autre hypothèse est également admissible, d'autant plus qu'en devenant une réalité, elle restitue, d'une façon irréfragable, un musicien de premier ordre à son lieu natal.

Quand, en 1510, mourut François Vander Donck, régent de la Sorbonne, à Paris, certain maître Pierre De la Ruelle, de Courtrai, composa l'épitaphe du savant défunt, et lui succéda dans les fonctions qu'il remplissait à la célèbre université. Cela ressort de la note suivante, conservée sur un incunable de la Bibliothèque royale de Bruxelles :

Epitaphium magistri Francisci Vanderdonck, Flamingi de Nukerke, regentis mei primi, Parisiis compositum per magistrum Petrum De Ruella, curtracensem, postea regentem meum, qui obiit 1510, 7° augusti (1).

Ce Pierre De la Ruelle, est-ce notre compositeur, car les italiens l'ont parfois appelé aussi *Dela Ruellien ?* Rien d'étonnant si cette position de retraite lui sourit : Vanderdonck enseignait les arts, qui comprenaient naturellement la musique théorique et pratique. En tous cas, les époques correspondent étonnamment. Les deux flamands, l'un courtraisien, l'autre nukerkois, peuvent avoir été camarades de collége.

Les recherches ultérieures, dans les archives de nos cathédrales, pour vérifier la supposition de Fétis, ou dans les archives de Paris, pour contrôler notre hypothèse,

(1) Voy. notre *Notice sur François Vander Donck, professeur à la Sorbonne*, p. 7. Crévier parle, à l'année 1518, d'un Jean De Ruel, régent au collége de Calvi, lequel fut maintenu dans sa position, par la Faculté des arts, contre son principal, dont l'intention était de l'écarter. L'écrivain, d'ailleurs très-sujet à caution, met évidemment Jean au lieu de Pierre, outre qu'il tronque le nom de De Ruelle d'une façon assez bizarre. Voy. *Histoire de l'Université de Paris*, t. v, p. 128.

Digitized by Google

conduiront infailliblement à un résultat décisif. Nous l'appelons de tous nos vœux.

Selon Fétis, les motets de Pierre De la Rue sont en petit nombre, et le biographe n'en cite que deux tout au plus. Nous trouvons dans Zarlino (1) deux motets du maître, à six voix : *Pater de cœlis Deus* et *Virgo prudentissima*. Ces morceaux devaient être bien méritoires, puisqu'ils sont parvenus jusqu'à Venise, et jugés dignes d'être vantés par l'élève de Willaert.

En citant un Pierchon De la Rue, dans l'*État de l'Hôtel de Philippe-le-Bel, duc de Bourgogne, à Bruxelles* (2), Fétis dit que ce document est de 1476. C'est 1496 qu'il faut lire.

Donnons en son entier le plus ancien document qui concerne Pierre De la Rue. Il comporte, en même temps, la composition de l'ancienne chapelle musicale de Marie de Bourgogne, reprise par Maximilien, tuteur de Philippe-le-Beau. Il en résulte que Pierre Dela Rue était ténoriste de cette chapelle, depuis le 2 novembre 1492, époque où se forma la phalange des autres musiciens. Dans le nombre, il en est sur lesquels nous reviendrons :

A messire Nicole Mayoul, prêtre, premier chapelain ; Pierre Duwez, aussi prêtre ; Johannes Lauwrier, dit de Valenciennes ; Pierre Barbry, ténoriste ; Jacques Buckel, haute-contre ; Clais Van Liere ; Valentin Hongher, aussi ténoriste ; Gomar Népotis, organiste ; Jean Plouvier ; Jacques Mouschet, disant les hautes messes ; Jean Biest ; Jean Picavet ; Gérard Barbet ; Michaul (Michel) Berruyer ; Pierre de Ryvo ; Mathuot de Champagne ; Pierchon De la Rue ; Fransquin Rétis, tous chantres ; Antoine François, sommelier ; Matthieu Lescailler ; Jacotin de Furnes et Pierre Duret, fouriers ; Louis Delryane, Colinet Baldin et Martin Évrard, porteurs d'orgues de la chapelle domestique de l'archiduc ; au nombre de vingt-cinq personnes, 6,209 livres, 17 s. 6 d., à compte sur ce qui leur est dû de leurs gages, attendu qu'ils

(1) *Dismostratione harmoniche*, etc., p. 204.

(2) *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 1re série, t. XI, p. 679.

Digitized by Google

n'ont rien reçu par les écrous de la dépense ordinaire de l'hôtel, depuis le 17 novembre 1492, que le roi des Romains les retint en son service, jusqu'au 30 septembre 1495, que ledit seigneur les a fait porter sur les écrous de la dépense ordinaire de son hôtel (1).

Ainsi, l'organiste Népotis (De Neve?) est cité dans les mêmes comptes, pour avoir appris à Marguerite d'Autriche, divers instruments de musique :

A maître Gomar Népotis, organiste de la chapelle domestique de l'archiduc, en récompense des peines qu'il avait à apprendre Marguerite d'Autriche, de plusieurs instruments de musique (2).

La musique était, pour ainsi dire, héréditaire dans cette famille, vu que Marie de Bourgogne, en 1480, apprit de l'organiste de sa chapelle, Pierre Beurse, à toucher du clavicorde :

(Décembre). A Pietre Beurse, organiste de la chappelle domesticque de monseigneur, la somme de x livres, que icellui seigneur lui a de sa grâce donnée, pour une fois, à la requeste de madame la duchesse, sa compaigne, en faveur des grans et continuelz services qu'il fait journèlement, en apprenant icelle dame à jouer du clavicordion, et ce oultre et pardessus la somme de xx libvres, que icellui seigneur lui a aussi nagaires paravant donné ou mois de juillet oudit an iiij^{xx} (3).

ROGIER (Philippe), maître de chapelle de Philippe II, à Madrid.

En 1590, Philippe Rogier obtint un congé de quelques mois, pour aller règler certaines affaires de famille. Le

(1) Recette générale des Finances à Lille, du 1er janvier au 31 décembre 1495. Voy. Gachard, *Rapport sur les Archives de la chambre des comptes de Flandre à Lille*, etc., Bruxelles, 1836, p. 280. La modernisation orthographique de cette pièce n'est pas notre fait.

(2) Voy. le *Rapport* précité, p. 288.

(3) Registre de la Chambre des comptes à Lille, n° F, 348, f° 437 v°. Pinchart, *Messager des sciences*, année 1867, p. 102.

Digitized by Google

souverain profita de l'occasion pour lui recommander d'emmener, à son retour, quatre chapelains, trois basses-contre et un vice-maître de chant, destinés à sa chapelle musicale. Ordre était donné aux hauts dignitaires ecclésiastiques de laisser partir les artistes qu'il jugerait le plus convenables à l'emploi. Les collégiales des Pays-Bas devaient surtout former le contingent demandé. Toutes les facilités lui furent, en outre, accordées pour l'arrangement des frais de voyages et autres.

A l'égard du maître lui-même, il était recommandé tout particulièrement par le roi d'Espagne, à cause du « contentement » complet qu'il avait de ses services « depuis plusieurs années, » et il reçut, pour le traitement de ses affaires, les références les plus sûres et les plus promptes.

Une lettre, faisant partie des papiers d'État et de l'Audience, aux Archives générales du royaume, permettra au lecteur de juger mieux encore de la protection dont Philippe Rogier avait su se faire entourer à Madrid :

Mon bon nepveu, le présent porteur Philippe Rogier, maistre du chant de ma chappelle s'en va pardelà, avecq mon congé pour quelques mois, et avecq telle occasion luy ay faict ordonner de recerchier et choisir quatre chappelains, trois bascontres et ung lieutenant dudict chant qu'il trouvera plus propres pour le service de madicte chappelle, afin les amener pardeçà à son retour, et d'aultant que pour rencontrer telz que plus soient qualifiez, il conviendra les prendre et choisir hors de quelques églises cathédrales ou collégiales de pardelà, il sera requis audict maistre Philippe donnez lettres vostres favorables et de commandement aux évesques et chapitres desdictes églises, afin qu'ilz l'assistent en ce que dict est et laissent partir de leurs églises ceux que ledict maistre Philippe aura choisy pour mon dict service.

Et par ce que pour vacquer à ce que dict est et trouver lesdicts chappellains, chantres et lieutenant, il sera requis de faire des fraiz, comme aussi pour les défroyer de toutes choses et traicter en leur voyage jusques à les rendre en ceste cours, mon intention est que audict maistre Phlippe vous faictes furnir

Digitized by Google

comptant par ceux de mes finances ou bien hors les deniers de l'exercito, telle somme dont il aura à faire pour convenablement les amener et retourner avecq eulx.

Aussi, comme j'ay tout contentement de service, que ledict maistre Philippe m'a faict dez plusieurs années, et que son iutention est d'y continuer, j'auray pour agréable que non seulement vous ayez en bonne recommandation ses personne et affaires que le concernent pardelà, mais que semblablement à toutes occasions vous favorisez, faictes advancer et assister ceux que luy attouchent de parentaige. Et qu'ainsy soit faict auray je contentement. A tant, etc.

Del Pardo, le 2me mars 1590.

Rappelons-nous que George De la Hèle, maître de chapelle de Philippe II, mourut à la fin de 1589 ou au commencement de 1590, et que Philippe Rogier le remplaça dans les susdites fonctions (1). Ainsi s'explique la vacation de l'emploi de vice-maître ou de « lieutenant » du chant.

Philippe Rogier avait pour compagnon de voyage un sopraniste de la chapelle royale, nommé Étienne Bernard, un parent peut-être de Philippe Bernard, maître de chant de la cathédrale de Tournai (2). Cet enfant, par suite de la mue de la voix, était devenu impropre à remplir convenablement ses fonctions, et il lui était permis dès lors de faire, selon l'usage, dans l'une des deux universités de pardeça, soit à Louvain soit à Douai, les hautes études auxquelles il se vouait :

Mon bon nepveu, avecq le maistre de chant de ma chapelle, Philippe Rogier, présent porteur, retourne pardelà Estienne Bernard, enfant de madicte chappelle, pour estre mis aux estudes, attenduque désormais il est peu idoyne pour le chant, a esté cause je vous requiers que, à l'arrivée dudict enfant, vous ordonnez à ceux de mes Finances de sans délay le pourveoir de aceoustremens et aultres choses en tel cas accoustumées, et incontinent

(1) Voy. *la Musique aux Pays-Bas*, t. II, p. 6.
(2) Id., p. 15.

Digitized by Google

le faire colloquer en quelque colliège de l'Université de Louvain ou Douay, selon que trouverez plus convenir, et que l'on responde pour les deniers de l'escolaige dont sera convenu, et faisant y fournir, de sorte que ledict enfant ne soit constrainct de laisser son estude par défault de payement, comme aultrefois est advenu. A tant, etc.

Del Pardo, le 4me de mars 1590.

On voit, par une autre lettre royale, dont la reproduction serait fastidieuse, qu'Étienne Bernard recut, le 7 octobre 1595, la faveur de poursuivre, durant trois années encore, les études qu'il avait commencées probablement en 1590, à son retour aux Pays-Bas. En cette même année 1595, Philippe Rogier certifia, au sujet d'un des enfants de sa chapelle, Jehan Carrette, que celui-ci avait servi, en ladite chapelle, « environ l'espace de douze années, » donc depuis 1583. Cette constatation dut servir de preuve à faire valoir, pour l'achèvement des études universitaires dudit Jehan Carrette, études que Philippe II, dans une lettre adressée au gouverneur-général, le 7 octobre de l'année précitée, autorisa à faire à Louvain ou à Douai, pour un terme de trois ans.

Philippe II avait écrit à l'évêque de Tournai, pour le prier de donner à Philippe Rogier, la première prébende qui viendrait à être libre en sa cathédrale. Le décès de l'évêque, en 1592, donna lieu, le 27 février 1593, à un renouvellement de demande de la part du roi d'Espagne, cette fois, à son cousin le comte de Mansfeldt, gouverneur-général des Pays-Bas. Comme on le voit, le souverain s'y applaudit, de rechef, des services que son maître de chant lui a rendus et continue journellement à lui rendre:

Mon cousin, comme l'Évesque de Tournay est naguères décédé, et qu'il n'aura à ladicte cause peu effectuer dont l'avoy requis, afin de pourveoir sire Philippe Rogier, maistre de chant de ma chappelle, d'une des premières prébendes de sa collation que vacqueroit en son église, la présente sera pour vous dire que ce me seroit plaisir que ledict sire Rogier soit accommodé par

Digitized by Google

une des prébendes de ladicte église, dont par droict de régale m'appartient la collation, et pour la satisfaction que j'ay des services qu'il m'a faict et continue de faire actuellement, je tiendray à service qu'il soit advancé en ce que dict est, aux occasions que s'en pourroit présenter. A tant, mon cousin, nostre Seigneur soit garde de vous. De Madrid, le 27 de janvier 1593.

PHLE.

Ces renseignements, entièrement inédits, sont destinés à compléter ceux que comporte le 2me volume de ces recherches (1). Inutile d'ajouter que la qualité de vice-maître de la chapelle royale d'Espagne est seulement attribuée, en 1589, par Fétis à l'éminent musicien qui forme l'objet de ce paragraphe.

DE VOS (LAURENT), compositeur célèbre du XVIe siècle.

Au nombre des singularités qui déparent la *Biographie universelle des musiciens*, se remarque la notice consacrée à ce maître, laquelle est en partie double : l'une à la rubrique DE VOS, l'autre à la rubrique VOZ (DE), lisez VOS (DE).

Les deux biographies ont ceci de particulier, qu'elles accusent des différences assez marquantes. La notice la plus complète est la première. Une lacune s'y fait sentir cependant. Fétis dit, par exemple, que le nombre immense de recueils du XVIe siècle ne lui a rien fourni sur Laurent De Vos. Or, dans la deuxième notice, il déclare avoir vu du même musicien, un motet à cinq voix, figurant dans un recueil publié par Pierre Phalèse, à Anvers, en 1591. C'est le suivant :

Concentuum sacrorum quae motecta vocant, quatuor, quinque et sex vocibus, plur. celeb. auctorum. — Antverpiae, apud Petr. Phalesium, 1591. Volume in-4o obl. (2).

On se rappelle ce qui a été dit de Laurent De Vos, dans les deux premiers volumes du présent travail.

(1) *La Musique aux Pays-Bas*, pp. 6, 12, 13, 15 et 17.
(2) BECKER, p. 52, et GOOVAERTS, d'après cet auteur, p. 23.

Digitized by Google

LE MAISTRE (MATHIEU), compositeur du XVI^e^ siècle.

Après avoir consacré à ce musicien, sous le nom de LE MAÎTRE (MATHIEU), quelques lignes, Fétis oublie complètement cette notice, et en consacre une deuxième à MATTHIAS (MAÎTRE ou MESTRE), dont il dit ces choses curieuses :

« Ce musicien belge a été placé par Walther et par Gerber, dans leurs dictionnaires, sous le nom de DE MEISTRE. Je crois qu'ils ont pris, pour le nom de cet artiste, la qualification de *maître*, qui se donnait autrefois aux ecclésiastiques qui cultivaient la musique, et que le nom véritable de celui dont il s'agit, était réellement MATTHIAS. Je suis conduit à cette conjecture, par un de ses ouvrages, où il est appelé *M. Matthias, Fiamengo*, et où l'on voit qu'en 1551, il était maître de chapelle de l'église cathédrale de Milan. »

M. L. Otto Kade a publié depuis, sous le titre de : *Mattheus le Maistre, Niederländischer Tonsetzer und churfürstlich Sächsischer Kapellmeister, geb.* 15.., *gest.* 1577 ; *ein Beitrag zur Musikgeschichte des* 16 *Jahrhunderts, nach den Quellen bearbeitet und mit Musikbeilagen versehen*, (Mainz, 1862, in-8°), un travail où toutes les questions biographiques et bibliographiques, relatives à Mathieu Le-Maistre, sont élucidées avec une sagacité qui fait honneur à l'écrivain. Nous y renvoyons.

Que si l'on doutait, par exemple, de la qualité belge ou flamande du musicien en question, il suffirait de mettre sous les yeux du lecteur, un des nombreux extraits de nos archives locales, où les familles Le Maistre foisonnent. Celui que nous donnons ci-contre, renferme, à la fois, à l'année 1569, les noms de Dufay et de Le Maistre :

Joncheer Lonnet, Michiel ende Jan Dufay, als voochden van Jean Ponthus, Barbele ende Marie Le Maistre, f^a^ Pieters, die hy hadde by joncvrouwe Adriane de Stavele, over den coop van hondert ponden tournois tjaers... xvj^c^ lib. tr. (1).

(1) Registre des impôts du quartier d'Ypres, aux Archives générales du Royaume, n° 29040.

Digitized by Google

Nous rencontrons, au 20 septembre 1554, un « Pierre Le Maistre, lieutenant-général de monsieur le gouverneur et bailli de Douai, d'Oisy, etc. »

VANDEN HOVE (JOACHIM), compositeur de musique et luthiste, natif d'Anvers, d'après le titre d'un de ses recueils, publié par les presses elzéviriennes, en 1612 :

Delitiæ musicæ, sive cantiones e quamplurimis præstantissimis nostri ævi musicorum libris selecti, ad testudinis usum accommodatæ, opera et studio Joach. Vanden Hoven, Antverp. — Lugduni Batavorum, ap. Lud. Elzevirium et Jo. Joan., in-f° (1).

Fétis cite le volume d'une façon si incomplète, qu'il est permis de supposer, sans crainte d'erreur, que le ci-devant professeur du conservatoire royal de Bruxelles ne l'a jamais eu entre les mains : « *Delitiæ musicæ.* — Leyde, 1612, in-f°. » C'est tout ce qu'il en dit. Il mentionne, sous le même nom, et de la même façon concise, des *Préludes de luth, pour chansons à 2 voix, avec 2 violons*, imprimés également à Leyde.

Becker, dans son précieux catalogue, fournit le titre d'une édition des *Delitiæ*, différente de celle citée plus haut. C'est la suivante : « HOVE (JOACH. VANDEN). *Delitiæ musicæ, sive cantiones, etc., ad testudinis usum accommodatæ.* — Ultrajecti, apud Salm. de Roy et Joh. Guil. de Rhenen, 1612, petit in-f°. »

Le *De Horto*, que donnent Ritter von Köchel et Kiesewetter, se rapporte-t-il à notre Vanden Hove anversois ?

LE CONTE (JEAN), chantre de la chapelle de « nostre Saint Père le pape moderne. »

Muni de recommandations de son maître, Jean Le Conte demanda, au mois de février 1541, à prendre possession

(1) Ce volume curieux nous a été signalé par M. Alphonse Willems, qui termine, en ce moment, un livre sur la bibliographie elzévirienne, et qui a vainement cherché le volume dans les grandes bibliothèques de Hollande et de Belgique.

Digitized by Google

d'un bénéfice affecté sur la chapelle « perpétuelle fondée à l'autel de Nostre-Dame, située en l'église parrochiale de Bassevelde, en Flandres, appelée *'s Busercapelle.* »

Sa tentative échoua complétement. Le Conte était natif de Douai, comme il le dit lui-même dans sa requête (1).

PEETRINO (Jac.), compositeur, né à Malines, s'il faut en croire Kiesewetter (2), qui cite de lui un livre de madrigaux, imprimé en 1583, à Venise, chez Angelo Gardano : « *I Lib. di Madrig., presso Ang. Gardano, a Venezia,* 1583. »

Fétis, qui le prend pour un italien, mentionne, comme seule composition du musicien, un recueil de morceaux à plusieurs voix, intitulé : *Jubilo di S. Bernardo, con alcune canzonette spirituali, a* 3 *e* 4 *voci.* — Parme, 1589, in-f°.

S'il y a lieu d'envisager comme sérieuse l'assertion de Kiesewetter, on peut se demander si la forme italienne Peetrino ne cache pas un *Pieterkin* ou *Pierkin* flamand, ou bien un *De Troch,* ou bien encore un *Van Steene* ou *Steenaert.*

On le voit, au lieu de déplorer la complication des vieux noms de musiciens, nous essayons de la résoudre, au risque de lancer des suppositions téméraires, hasardées. N'importe, il faut aller en avant, si l'on désire en finir une bonne fois avec toutes ces éditions et rééditions d'erreurs, d'obscurités et de contradictions.

Un *Compendium* musical, publié, en 1600, à Augsbourg, contient, sous le nom de Petrino, plusieurs morceaux, d'après le *Monatshefte für Musik-Geschichte,* 2me année, p. 29.

VAN WILDER ou VAN WELDER (Pierre et Philippe), luthistes de la cour d'Angleterre, dans la première moitié du xvie siècle.

Un Pierre De Welder est cité, parmi les « kings minstrels in the reign of Henri VIII, » dans le manuscrit landsdownien, sans indication de date (1516 ?).

(1) Conseil privé, registre n° 45, f° 70.
(2) *Die Verdienste der Niederlander,* etc., p. 39.

Digitized by Google

Pagne-Collier mentionne, à l'année 1526, dix-septième du règne d'Henri VIII, « Peter Welder, lewter » (luthiste), et « Philip Welder, mynstrel. » Puis, il enregistre, à l'année 1557, première du règne de Marie, « 2 lutars, Philip Van Welder, Petre Van Welder (1). » Ces deux noms, ainsi orthographiés, sont repris par Burney (2). Enfin, Engel, dans son catalogue du *South Kensington museum*, à Londres, n'omet pas les deux luthistes flamands (3), déjà signalés d'ailleurs par nous, au tome IIe de ces recherches.

En y revenant aujourd'hui, nous ne pouvons nous dispenser de faire un rapprochement. Un Philippe De Wildre apparaît, avec des compositions, dans un recueil de *Concentus* édité, en 1545, à Augsbourg. Le même artiste, orthographié De Vuildre, contribue encore, par un contingent de morceaux, à un recueil de chansons, imprimé en 1544 (liv. IIme), et en 1545 (liv. VIIme), à Anvers, chez Tilman Susato.

Le Philippe Van Welder, luthiste, qui vient à la même époque en Angleterre, peut-il être ramené au Philippe De Wildre, auteur de compositions vocales? Nous posons la question, sans tenter de vouloir la résoudre, et en attendant que d'autres faits viennent ou corroborer ou démentir notre demande. Nos imprimeurs utilisaient les recueils d'Angleterre, comme ceux de ce pays compilaient les recueils des Pays-Bas. Il n'est donc guère nécessaire de recourir à l'hypothèse d'un déplacement, pour justifier l'identité des deux personnages.

Ajoutons que l'*i* et l'*e* ne sont que de simples variantes de prononciation. Quant au *van* et au *de*, il y a des milliers d'exemples des deux prépositions, appliquées indifféremment aux mêmes personnes.

(1) *The history of english dramatic Poetry, to the time of Schakespeare*, etc., t. I, pp. 94, 95 et 165.

(2) *A General history of music*, etc., t. III, p. 5.

(3) Page 75.

Digitized by Google

BUYS (JEHAN), vraisemblablement un compositeur de musique, car il obtient, le 22 août 1540, concurremment avec Henri Loys, un octroi, portant privilége de pouvoir « faire » imprimer « certains livres de musique. »

Octroy om te mogen doen prenten *cum privilegio*, voor drie jaren, zekere boeken van muysicq voor Jehan Buys en Henry Loys; 22 août 1540. (1).

Le redoublement de l'*u* vaut, comme on sait, *uy* ou *ui*. De façon que Jehan Buys appartient aussi bien à la famille De Buus, Du Buus, qu'à la famille De Buys, Du Buys. Un Guillaume De Buus était, en 1533, hôtelier à Ypres, et ce fut en sa maison, appelée *Spaengnen* (2), que logea la cour de la reine de Hongrie, lors de la visite de la gouvernante des Pays-Bas en la petite cité flamande.

D'autre part, il y avait, en 1498, un *poortbailliu* à Furnes, du nom de Vespasien Du Buys. Mais, voici mieux :

On compte, au XVI^e^ siècle, toute une famille de musiciens appelés De Buus, et en tête de laquelle il faut citer le célèbre Jacques De Buus, qui brilla, comme organiste, à l'église de Saint-Marc, à Venise (3), et qui est auteur de plusieurs compositions instrumentales et vocales, fort estimées.

Viennent ensuite : 1° Josse De Buus, qui construisit, en 1505, un nouvel orgue pour l'hôpital de Notre-Dame, à Audenarde ; 2° Jean De Buus, également facteur d'orgues, et qui eut, en 1498, la charge de visiter annuellement

(1) Chambre des Comptes, n° 20788 (ancien). Voy., pour notre appréciation de *Canalis*, au tome I de ces recherches.

(2) « Betaelt Guillaume de Buus, weerdt in Spaengnen, de somme van iij lib. x st. par., die t'zynen huuse verteert waeren, int festieren van eenighe edele mannen vander coninghinne (van Hongherien), metgaeders den bailliu ende stedehouder vanden casteele te Walle. » *Comptes de la châtellenie d'Ypres*, année 1533.

(3) Voy. CAFFI, *Storia della musica sacra ... di San-Marco, in Venezia*, etc.

Digitized by Google

les grandes orgues de l'église de Saint-Walburge, audit Audenarde (1), comme le constate l'extrait suivant :

Betaelt Jean De Bus, orghelmaecker, van zyn onthout van eens t'sjaers de groote orghele te visiteren, vor 't jaer dat viel St-Jansmesse XIIIIc XCVIII, III lib. par. (2).

3° Jean De Buz, organiste et chapelain de la cathédrale d'Évreux, inscrit dans le registre de la société de Sainte-Cécile de cette ville, de 1571 à 1578, date de sa mort (3).

Jusqu'à preuve du contraire, nous considérons Josse et Jean De Buus, facteurs d'orgues à Audenarde, comme parents de l'illustre organiste de Saint-Marc à Venise, et nous en concluons que, fort probablement, l'éminent artiste était originaire de la petite ville flamande ou de ses environs.

Voici un Bus originaire de Hollande. Né vers 1505, il devint chantre de Charles-Quint, au rapport de Jean Taisnier, son collègue, qui lui assigne une vraie voix de rossignol, et le place en tête des soixante chantres que l'empereur avait alors réunis dans sa chapelle musicale.

Malheureusement, il s'adonnait à la boisson et à la gloutonnerie, au point d'en perdre parfois la raison. Alors, comme tant de musiciens éminents qui ne connaissent rien en dehors de leur art, et qui font marcher de front l'harmonie avec l'ivresse, il provoquait tout le monde et recourait aussitôt aux voies de fait les plus brutales.

C'est ainsi qu'étant en partie de plaisir avec ses collègues à Valladolid, il vint à se battre avec un courrier de l'empereur, en se servant non-seulement du glaive, mais même des poings et des dents. Dans cette lutte acharnée, les corps ayant roulé à terre, ledit Bus saisit l'oreille droite de son adversaire, la détacha à coups de morsures et l'avala.

(1) *Recherches sur la musique à Audenarde*, etc., p. 21.
(2) *Comptes de l'église Sainte-Walburge*, à Audenarde.
(3) Bonnin et Chassant, *Puy de musique érigé à Évreux*, etc., p. 37.

Digitized by Google

Le duel terminé, c'est en vain que le courrier impérial chercha, à la lumière d'un flambeau, son oreille dévorée. La paix fut conclue néanmoins, à l'instigation des spectateurs, pour obtenir plus facilement l'indulgence du souverain. Telle était l'existence du malheureux chantre. Avec lui, les nuits se transformaient en jours, et vice-versa. Mais, le châtiment ne se fit point attendre. Bus périt par où il avait péché.

Le 18 octobre 1541, un vaisseau appareillait devant l'arsenal de la forteresse. Les chanteurs impériaux s'y installèrent, à la suite d'une convocation officielle. Bus, pour n'être point reconnu, et pour pouvoir s'adonner plus librement à Bacchus, préféra de s'embarquer dans un autre navire.

Bientôt une fièvre putride vint l'assaillir et précipiter la fin de sa carrière honteuse. Placé, comme c'était alors la coutume, sur un soliveau, pendant qu'il rendait le dernier soupir, il fut jeté en proie aux poissons et englouti par les flots. Ainsi furent expiées et son ivresse scandaleuse et sa voracité indomptable.

CHYROMANTIÆ YSBRANDI BUS, BATAVI, EXPERIMENTUM XI. ANNO 1541, OCTOBRIS 23.

Solet piæ memoriæ Imperator Carolus Quintus, selectissimos cantores in obsequium domesticum colligere, inter quos Batavus quidam Ysbrandus Bus mecum vocatus fuit. Vir natus annos 36, vel circiter, voce non inferior Philomela, inter cæteros sexaginta vel circiter præstantissimus, jejuno inquam stomacho, quod ei rarò accidit (nam miser tanta gulositate et voracitate, et crapula quotidiana vexabatur, ut aliquando mentis non esset compos, et ut solent fere omnes optimi quique musici, qui præter musicam aliarum scientiarum sunt imperiti, symphoniam nimia potatatione confundere, et alicò ad lites, arma et verbera confugere), iste Bus Valisoleti nostra familiaritate et aliorum cantorum in communi commessatione fretus, cum quodam cæsareæ Majestatis rumigestore absoluta commessatione, nobisque absentibus, lites ad verbera movit, ex tempore collisis mutuis corporibus

Digitized by Google

enudandi gladios occasio oblata fuit: pugnis sese et dentibus contundunt, acriter colluctantur, in terram collapsi, vim vi corporum gravitate pellentes, dictus Bus arrepta aure dextera dicti rumigestoris, dentibus excerpta, aperto ore aurem deglutivit. Duello absoluto, ad pocula reversi, aurem rumigestor accenso lumine undequaque perquirebat, quam dictus Bus deglutiverat, pacem nihilominus assidentium suasu, ut facilius Imperatorem inscium adhuc mitigarent, componunt. Siccine continuo pocula siccantes, noctes in dies et è contra vertebant. Infinitum esset volumen, quod similia acta dicti Bus reciperet, donec ad vindictam divina lento gradu processit ira, et quo ille peccarat, eodem supplicio pœnas extremas dedit in hemiciclo arsenariæ oppidi, quod alii Argieriam vocant. Ubi enim navium classis ante arsenariam 18 octobris prædicti anni, faustis velis applicuisset, ex pistri ingentis molis navigio Andreæ Doriæ in sclatam Franscisci Duardii convocati cantores, Bus maluit aliud navigium, in quo non esset cognitus conscendere. In quo etiam liberiùs Baccho indulgebat, donec febre pestifera correptus semivivus, ut fieri solet, in navigiis, asseri superpositus, piscibus in escam projectus est, et in mediis undis submersus....

Le passage qui précède est emprunté à l'*Opus mathematicum*, qui sera utilisé plus d'une fois dans le cours de ce volume. Sans l'incident tragique qui coûta la mort au chantre impérial, et qui fournit à Taisnier l'occasion d'exercer son art frivole et charlatanesque de chiromancie, nous n'aurions connu peut-être Isbrand Bus que par une sèche nomenclature de la chapelle de Charles-Quint, où, comme on sait, les musiciens sont simplement enregistrés, d'après le genre d'emploi qu'ils remplissaient à la cour du puissant monarque.

Les *Bouwsteenen* (1) donnent les noms de deux musiciens de Hollande qui peut-être appartiennent à la famille d'Isbrand Bus : 1° Thomas Bus, chantre en 1563 ; 2° Nicolas Buys, chantre en la même année.

Il restera à déterminer de quelle localité ces artistes sont originaires, afin de permettre aux archivistes de faire,

(1) Dans la *Proeve eener naamlyst*, 2me fascicule.

Digitized by Google

à leur sujet, les recherches nécessaires. Il suffira probablement de découvrir le berceau d'un seul musicien, pour arriver à la connaissance du lieu de naissance de l'autre.

Il est regrettable qu'un chantre du talent d'Isbrand Bus, ne puisse être rattaché à aucune des villes ou communes citées dans notre table onomastique. Cela le dérobera longtemps encore à l'attention de ceux qui seront en état d'élucider la question de son origine.

IV.

Taisnier (Jean),

« Maître d'escolle des enffans de la chapelle de l'Empereur (Charles-Quint). » — Erreurs au sujet de cet emploi. — Il est chapelain et chantre du même monarque. — Sa retraite à Cologne. — Ses voyages à Tolède, à Valladolid, à Palerme, à Rome, à Venise, à Florence, à Trente, etc. — Il remplit, en 1552 et 1556, les fonctions de maître de chapelle de François de Mendosa, à Trente et à Palerme. — Il dirige une institution littéraire et musicale à Lessines. — Mort tragique de Josse Brulé, chantre de la chapelle impériale. — Élèves de Taisnier. — Son traité de musique ancienne et moderne. — Exposé sommaire de cet ouvrage. — Instruments de musique y mentionnés. — La famille Taisnier. — Ses effigies. — Description d'un portrait de 1562. — Sa devise et ses armes. — Munificence de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, envers les musiciens de sa chapelle. — Correspondance privée de quatre de ses pensionnaires. — Alexandre Uutendal, compositeur flamand, chantre de l'archiduc Ferdinand d'Autriche, comte de Tyrol. — Erreurs de Fétis, qui en fait un musicien allemand. — Sa mort, en 1581, à Inspruck. — Son cachet. — Jehan Goossens, musicien flamand, chantre du même souverain. — Faits divers qui le concernent. — Sa mort à Frankendal, vers 1582. — Son cachet. — Guillaume Bruneau, maître de chapelle du même archiduc. — Départ pour l'Espagne de son fils Philippe. — Traits de générosité dûs à Guillaume Bruneau. — A-t-il été élevé à la chapelle royale de Bruxelles ? — Son cachet. — Philippe Bruneau, gouverneur des pages de Ferdinand d'Autriche. — Demande de chantres flamands pour la chapelle archiducale à Inspruck. — Le recrutement est

Digitized by Google

confié à Antoine Dela Court. → Démarches faites, en 1581, par Séverin Cornet, ex-maître de chant de la cathédrale d'Anvers. — Lettre curieuse à ce sujet. — Alain De Gaucquier lui est préféré. — Lettres relatives au testament d'Alexandre Uutendal, et au départ de Philippe Bruneau pour l'Espagne. — Cachet de celui-ci. — Thomas Winckel, ténoriste de Ferdinand d'Autriche. — Son voyage aux Pays-Bas. — Excursion identique d'Antoine Joncker, organiste du duc Érick de Brunswick. — La famille Bruneau. — Exécutions musicales, dirigées à Gand, par Jacques Bruneau, maître de chant de Saint-Bavon. — Compositions dues à Hermès Bruneau.

Jean Taisnier fut « maître d'escolle des enffans de la chapelle de l'Empereur, » en 1542, d'après une lettre de lui qui a été publiée plus haut.

Il règne, à ce sujet, croyons-nous, une confusion à laquelle il importe de mettre un terme, attendu que les biographes et les historiens, se copiant les uns les autres, sans le moindre contrôle, accréditent *ad perpetuum* une erreur une fois lancée dans le monde scientifique.

Jean Taisnier aurait été maître de chapelle de Madrid! Fétis, qui parle du personnage comme d'un homme tout a fait obscur, dit, d'une façon indirecte : « Il est certain qu'il (Gombert) n'était plus, (en 1551), maître des enfants (de chœur de la chapelle de Madrid), puisqu'on voit, dans les comptes de la chapelle (1), aux Archives (générales) du royaume de Belgique, qu'un certain Taisnier occupait cette place en 1543 (2). »

Ce « certain » est adorable sous la plume du biographe musical universel !

L'erreur porte sur la distinction, mal faite, entre le précepteur littéraire et le précepteur musical. Ce dernier, était, à proprement parler, maître de chapelle, c'est-à-dire, gouverneur de la musique de la cour. L'autre n'était que « maître d'escolle, » c'est-à-dire, professeur chargé d'enseigner les rudiments littéraires aux enfants de la

(1) Comptes qui n'existent que dans l'imagination de Fétis.
(2) *Biographie universelle des musiciens*, au mot Gombert.

Digitized by Google

maîtrise. Dans certaines églises, les deux fonctions étaient cumulées. Ici, leur séparation est évidente, et une cour, montée comme celle de Charles-Quint, pouvait se permettre ce supplément de personnel.

Jean Taisnier aura été, en même temps peut-être, « chapelain des paiges, » et, musicien sans le moindre doute, il aura tenu sa partie dans les offices déchantés au chœur. Voici d'ailleurs ce qu'en dit Dela Serna, qui a été généralement copié depuis : « Jean Fuisnier (lisez Taisnier), natif de la ville d'Ath (1), était, selon Guicciardin, savant et excellent musicien, docteur en droit, poëte lauréat, et célèbre mathématicien ; il fut directeur de musique de Jean Gebhard, archevêque de Cologne, précepteur des pages de l'empereur Charles-Quint, et il accompagna cet empereur, en qualité de musicien, dans son expédition de Tunis. »

« Précepteur des pages, » nous venons d'en voir la signification réelle ; « musicien » s'entend ordinairement d'un joueur d'instrument quelconque. Prenons que Taisnier était chantre. A coup sûr, il n'avait pas, lors de l'expédition susdite, qui eut lieu en 1535, l'emploi de maître de chapelle, dont le titulaire était Nicolas Gombert.

Au fait, pourquoi toutes ces inductions, puisque le titre d'un de ses ouvrages : *De spheræ materialis fabrica et usu* (Coloniae, 1558), le nomme : « Cæsareæ majestatis Caroli V, invictissimi, quondam sacellanus et cantor domesticus, puerorumque sacelli pædagogus ? » Cela tranche définitivement la question. On peut croire que Taisnier conserva ses fonctions jusqu'à la mort de Charles-Quint, arrivée en la même année 1558, et que, peu après cet évènement, il se retira à Cologne, où il fit imprimer le susdit livre. Cette prolixité complaisante, dans le titre, annonce quelque chose d'actuel, de récent. Plus rien de cela,

(1) *Fuisnier*, simple faute d'impression, reproduite par Henne, dans son livre sur Charles-Quint, t. v, p. 103, note 1re.

Digitized by Google

l'année suivante, où deux nouvelles œuvres virent le jour.

L'une de ces publications : *De usu sphæræ materialis*, rapporte dans l'épitre dédicatoire, que c'est à Cologne que Taisnier, accablé par l'âge, alla chercher le repos : « Tandem in hâc celeberrimâ Coloniensi Academiâ, protectoribus annis aliquater gravatus, vitæ residuo quietem seligerem. » Van Hulthem, au contraire, dans les notes qu'il a inscrites sur la garde des ouvrages de Taisnier, prétend que le maître se retira dans son pays.

On ne connaît que *grosso modo* les voyages de Jean Taisnier. Voici quelques étapes musicales tirées de son *Opus mathematicum* (1562), et qui serviront en même temps à mettre au jour certaines particularités curieuses concernant d'autres musiciens de mérite :

En 1538, il se trouve à Tolède, où il célèbre, par des chants et par des libations, selon une coutume de la Germanie inférieure, dit-il, la fête des Trois-Rois, avec les autres chantres attachés à la chapelle impériale. Est-ce incidemment qu'il se trouve là, ou bien remplit-il des fonctions fixes à la cour de Charles-Quint ?

Solent inferioris Germaniæ cujusque sexus homines, nocte Trium Regum indulgentes genio domestico et tandem mensæ Regem seligere, et communi omnium voce sublimiori haustum felicem bibenti Regi precare. Quod nobis aliquot Cesareæ Majestatis cantoribus Tolleti in cœna discumbentibus, contingit (1).

En 1541, on le rencontre à Valladolid, où il fut témoin de la mort tragique d'un de ses collègues, Isbrand Bus (2), chantre de la chapelle impériale.

En 1550, il est chargé de recruter en Flandre, pour être dirigés sur Palerme, dix chantres, plus deux sopranistes d'élite, dont l'un, Jérôme Prince, brabançon, meurt de dissenterie, peu après son arrivée :

(1) Page 434.

(2) Voy., à la fin du chapitre précédent, la relation de cette mort funeste.

Digitized by Google

CHYROMANTIÆ HIERONYMI PRINCE, CANTORIS ADOLESCENTIS, EXPERIMENTUM 19, ANNO 1550, PANHORMI.

Reverendissimus Archiepiscopus Panhormitanus, cardinalis, Tridentinum me prætereuntem, ad se vocari jussit, quod mihi magna cum eo intercesserat familiaritas. Adhuc sacellani illustris fungente officio, apud piæ memoriæ Carolum quintum, imperatorem, pro ritu et consuetudine ecclesiæ romanæ, volens imposito oneri satisfacere, cantores suis sumptibus etiam meliores è Flandria voluit. Obnixè itaque oravit, illorum curam me velle subire, et eos Panhormi conducere. Exoratus, acquievi, ac cantores numero X collegi, cum duobus pueris selectioribus, quorum alter Hieronymus Prince, Brabantinus adolescens, voce et modulationis dulcedine quovis altero coævo non inferior. Qui dum nobiscum mare Ligusticum transnataret, alternis vicibus insueto morbo laboravit. Causam examinare volens ejus chyromantiæ judicium examinavi. Brevem vitam animadvertens, volui et mortis qualitatem prævidere, quæ erat dysenteria. Panhormi itaque felicioribus velis tandem appulsi, adolescentem curandum diligentia et arte doctoris Balthazaris Torris, proregis Siculi medici commisi. Ille, ut opinor omnibus, via, modo, jure, quibus potuit diligentissimè medelam procurans, tamen nihil efficit : nam continuo morbo nihilominus hic succubuit (1)....

En 1552, il devient directeur des musiciens du cardinal François de Mendosa, à Rome, malgré sa répugnance, dit-il, à reprendre l'enseignement musical : « etsi deliberaveram musicis disciplinis non amplius indulgere. » Il accompagne ce personnage, en cette qualité, à Venise, à Florence, à Trente, et delà à Malines, où il perdit un jeune chanteur, Fabius Gazella, d'une famille noble de Gaëte, et doué d'une telle souplesse de gosier, qu'à peine un instrumentiste pouvait le suivre.

Reverendissimus, titulo sancti Eusebii Cardinalis, Franciscus à Mendosa, Hispanus, Romæ, anno 1552, familiam splendidam alens, musicos etiam nonnullos simul alebat, quibus (etsi

(1) *Opus mathematicum*, p. 424.

Digitized by Google

deliberaveram musicis disciplinis non amplius indulgere) me præfecit, ut ille in Flandriam iter parat ad piæ memoriæ Carolum quintum Imperatorem, (quod satis placebat stipendiis suis in patriam redire) tantisper laborem me subire exoravit. Venetiis et Florentiæ aliquot mensibus quievit, donec circa Bacchanalia Tridentini à reverendissimo Cardinali humanissimè, cum tota familia receptus, quatuor diebus hæsit, genio indulgens. Deductus una dierum à reverendissimo Tridentino, deambulationis gratia extra portam, quæ ad meridionalem plagam vertit, novum quidem et memorabile in quodam horto apparatur... Ad arcem Cardinales revertuntur. Inter cœnandum cantores Tridentini, convivas cantilenis et instrumentis musicalibus exhilarabunt alternis vicibus, et nostris Italicis cantilenis oblectabantur : præsertim quod adolescens Fabius Gazella, nobilis Cajetanus, tanta gutturis pollebat elegantia, ut instrumentis vix aliquis cum consequeretur.... Maluisset diutius adolescentis excellentissima modulatione frui, sed Deus aliter disposuerat. Mechliniæ enim morbo leviori gravatus per aliquot dies, fluxu ventris, anno supradicto, mense augusti, Deo animam vovit (1)....

En 1556, il raconte la mort, à Lessines, d'un autre de ses élèves sopranistes, Jacques Sableau, de Hainaut, qui, appelé par lui à faire partie de la chapelle musicale de Charles-Quint, le suivit à Palerme, où il séjourna, pendant les deux ans que Taisnier fut chargé, par le cardinal François de Mendosa, de diriger les chantres de la cathédrale de cette ville. De là, son élève l'accompagna en Sicile, puis à Rome, enfin dans sa patrie, à Lessines :

CHYROMANTIÆ JACOBI DE SABLEAU, HANNONII, EXPERIMENTUM VIGESIMUM TERTIUM, LESSINIÆ, ANNO M. D. LVI.

Hic adolescens à puero propter vocis sonoritatem à me è patria deductus, ad mortem usque alumnus fuit, multis mecum itineribus sœpè defatigatus. Panhormi enim ferè duobus annis in summo templo (in quo phonasci officio fungebar, mandato et

(1) *Opus mathematicum*, p. 406.

Digitized by Google

stipendiis reverendissimi Cardinalis) mecum et aliis cantoribus hæsit. Deinde navigio mare Siculum transfretati regio, illinc Romam pervenimus. Paulatim patriam repetentes, in qua gratissimè receptus à matre, quotidiè cum parente Baccho indulgebat, adjuncta aliquando (consentiente ejusdem farinæ, patre) venere. Ad me reversum monui iterum atque iterum poculis domi meæ esse parcendum, propter consequentiam. Surrepticiè tamen quotiescumque poterat, ad parentes divertens, vitæ luxum non potuit evitare, donec Athi pellici adhærens, morbo Gallico maculatus, lecto sœpè decubuit, dissimulato morbo, nec alicui fidens, radicem incurabilem morbi silentio præterire volens. Graviter laborans, à quodam medico Lessiniensi receptaculis insolitis et rudibus intoxicatus obiit, mixta dysenteria, quod illi anteà diu futurum prædixi, ni diligenter sibi præcaveret (1).

De quoi s'occupe Taisnier à Lessines? Il y enseigne et fait enseigner sous sa direction, pendant plusieurs années, dit-il, en 1561, le grec, le latin, l'espagnol, le français et... la musique. Le nombre des élèves, dont quelques-uns appartenaient à la noblesse, dépassait le chiffre de quatre cents :

Lessiniæ nonnullis annis requisitus in edocenda juventute, provinciam suscipiens, multos commensales nobiles et inferioris conditionis discipulos, et convictores domesticos ex tempore plus quadringentis collegi, cum quinque hypodidascalis, qui in omni facultate et peritia linguæ græcæ, latinæ, hispanicæ, galicæ et aliis, et musica sub nostro imperio juventutem erudirent (2).

Il fut chargé de cette mission, en gagnant la province. Venait-il de Bruxelles? Il place, en ces environs, un fait auquel il n'assigne malheureusement aucune date, mais d'où il est permis de conclure que le maître avait suivi et dirigé, à Bruxelles, les sopranistes de la chapelle impériale :

(1) Ouvrage précité, p. 432.
(2) Id., p. 398.

Digitized by Google

... Hujus rei inscium me, cum sacelli pueris cantoribus Cæsareæ majestatis, quibus præeram, prætereuntem, his verbis salutatum aggreditur... Ego insolitam vocem non ferens, gressum accelerabam : tempus enim nos ad sacellum suæ majestatis evocabat (1).

Terminons ces notes, par quelques détails sur un chantre de la chapelle impériale de Charles-Quint, Josse Brulé, de Flandre, « grand musicien, » comme il le nomme, et mort aussi, d'une façon tragique, dans les montagnes d'Italie, à l'âge d'environ cinquante ans :

CHYROMANTIÆ DOMINI JUDOCI BRULÉ, FLANDRI, EXPERIMENTUM VIGESIMUM NONUM, INTER MONTES ITALIÆ.

Mirum est quò optimi cujusque virtus aliquando incidat. Pius hic sacerdos, musicus insignis, senio satis confectus, adhuc mutationem appetens, stipendiis Cæsareæ majestatis annos natus quinquaginta vel circiter, sese emancipavit. Functus cantoris et sacellani officio, quò posset tandem (non dico avaritia vexatus), vitam splendidè terminare, contra cantorum justam consuetudinem, qui ut latinè loquuntur, aut aliquod simile insuetum idioma, aut equo insident, illicò raucescunt, aut in aliquod genus infortunii facilè labuntur, non secus atque hic pius vir, qui dum Alpes percurreret equo empto, ad scholia lapsus malè enutritus aut debilis equus, ab altissimo monte præcipitatus, equo ipso quoque in abyssum collapso, vix terram attingentes, venti et aëris penetratione violenta in pulveres comminuti sunt, nec cadaverum pars palma amplior ab exploratoribus inventa est. Sic miseri Domini cadaver ibidem sepultum remansit cum equi cadavere. Littera D huic beneficia ecclesiastica, quibus ille amodo provisus erat, pollicebatur, plura adhuc expectans ex turno retuli, ut ita dicam. Solet enim Imperator suis cantoribus post aliquod annos providere beneficiis, vacantibus in suis inferioris Germaniæ ditionibus, Brabantiæ inquam, Hannoniæ, Flandriæ, Arthesiæ, Hollandiæ, Zeelandiæ, Namurcæ, et cæteris comitatuum ecclesiis, quibus et iste proch dolor provisus, parum emolumenti consequutus est. Idipsum sæpè contingit, quibus aurum aut nummorum accumulatio pro idolo est : tandum omnia turpiter pereunt (2).

(1) *Opus mathematicum*, pp. 436 et 437.
2) Id., p. 444.

Digitized by Google

Nous ignorons si les deux personnages, appelés ses élèves, qui figurent, l'un en tête du livre : *De annuli spherici fabrica* (Anvers, 1560), l'autre au début de l'ouvrage : *Opus mathematicum*, déjà cité, appartiennent réellement à l'art musical. C'est d'abord, Jérôme de Cordes, de Tournai, que Taisnier nomme « discipulus noster. » C'est ensuite Gaspard Spotz ou Spoetz, d'Anvers, qui s'adresse à son professeur de la façon suivante : « Joanni Taisniero, hannonio, utriusque juris doctori, poetæ laureato celeberrimo, mathematico excellentissimo, musico expertissimo, Jaspar Spotz, antverpianus, præceptori suo optimè merito. »

A coup sûr, il a élaboré un traité de musique théorique et pratique, embrassant à la fois les temps anciens et les temps modernes. Dans l'épitre dédicatoire de son *Opus mathematicum*, adressée au mécène Jean-Jacques Fugger, baron de Kirchperg, de Weissenhorne, etc., Taisnier, après avoir parlé d'ouvrages de mathématiques, d'astronomie et de géométrie qu'il se propose d'écrire, ajoute ces lignes significatives :

Supererit etiam, ut tandem his absolutis, libros nostros de Theorica et Practica musicæ in lucem prodam, qui (ut spero) musicis non erunt ingrati. De nova enim (quam reservatam volunt) et veteri musica tractabunt, et tandem (salva arrogantia) ea continebunt, quæ ad totius musicæ perfectionem spectare videntur.

L'*Opus mathematicum*, on l'a vu, est de 1562. Le maître a-t-il publié antérieurement un livre de didactique musicale, ou est-ce à un manuscrit qui en existe qu'il fait allusion, dans un passage important qui mérite d'être reproduit en entier ? Il y parle de difficultés exposées dans son livre de musique : « quorum difficultatem in nostro libro musicæ satis exposui ; » ainsi que d'instruments de musique innombrables dont il fait une mention spéciale dans ledit ouvrage musical : « quorum sigillatim in libro nostro musices mentionem facimus. »

Digitized by Google

Faut-il regretter la perte, soit d'un ouvrage imprimé, soit, chose plus grave, d'un précieux manuscrit ? En tout cas, on aura la satisfaction de voir une sorte de résumé substantiel du travail auquel il renvoie, dans l'épitre dédicatoire de son *Astrologiæ judiciariæ Ysagogica* (Cologne, 1559), résumé qui vient à la suite de trois autres épitomes concernant l'astronomie, la géométrie et l'arithmétique, les quelles forment, dit-il, avec la musique : « mathematicæ quatuor quantitates. »

Ceci posé, accordons-lui la parole :

Superest ultima et quarta mathesæos quantitas musica, quae animos à quovis iræ motu revocans, in consonam multitudinem proportionum suarum, in quadam æqualitate vocum conciliat, per cujus harmonias, gratia contemplationis, ad divinarum scientiarum studia, non mediocriter juvantur, animique à curis liberantur, et quadam interna lætitia ad exultationem in Deum mentes humanæ provocantur, immo et equos (teste Alpharabio) in bellis musicales concentus incitant, Delphines, Syrenes, cæteraque animalia, lætificant. Omitto quod asserunt poetæ Orphæum sua lyra saxa movisse, et hæc est quantitas, quæ in sonorum concordantiis sistens, ad auditum transfertur, quæ humanis delectationibus convenit, de qua Boëthius libro primo musicæ habundè tractavit, dicens, quantitatem vocum, sub una concordantia et consonantia conjungi, et in sua numerali proportione deduci. Estque musica, theorica, practica et poetica, mundana, humana et instrumentalis, choralis et figurata, antiqua et moderna, ab aliquibus nova dicta sive reservata, qui arbitrabantur impositionem unius aut alterius diæsis, aut diaschismatis in cantilena, aut motteto, diatonicum musices genus, in chromaticum verti, differentiam diatonici à chromatico et enharmonico penitus ignorantes, quorum difficultatem in nostro libro musicæ satis exposui : novumque quid ubi excogitare nituntur, suarum cantilenarum tonos, quæ in musicæ principiis sistunt, prætermittentes, magnum errorem committunt, notarum ligaturas, valores, in modo, tempore et prolatione negligentes, contrapuncta, ut aiunt (vulgaris est locutio : Musica enim sermonis elegantia non modulatur) harmoniosa, fluentia, currentia, per minimam, ad semiminimam, ad fugam, reiterata, in modo perfecto et imperfecto

Digitized by Google

per hemiola majus et minus, per sesquialtera, sesquitertia, sesquiquarta, etc. Item contrapunctum 3, 4, 5, 6, 7, partium extemporaneum, à diversis cantoribus modulandum, pro prædecessorum documentis in mentem revocent, demum fiant cantores Poëtæ, opus absolutum prædecessorum exemplo provocati, in sui memoriam et posteritatis usum linquentes, instrumentis musicalibus alternis vicibus indulgeant, utpote fistulis rectis et obliquis, monochordo, claviciterio, virginali, clavicordio, clavicembalo, lyrae, lutinæ sive testitudini, cytharæ, psalterio, portativo positivo, regali, organo, utri, claretæ, tubæ, cymbalis, tympano, cytharæ Hieronymi, timpano ejusdem, psalterio decacordo, tubæ Hieronymi, organo Hieronymi, fistulæ Hieronymi, aliisque propemodum innumeris, quorum sigillatim in libro nostro Musices mentionem fecimus. Et hæc etiam de musica tandem sufficiant (1).

L'énumération partielle qui est faite des instruments de musique en vogne du temps de Taisnier, nous permet d'apprécier la valeur des « innombrables » renseignements qu'il avait recueillis, sur la même matière, dans le livre mystérieux auquel il renvoie, à trois reprises différentes. Et déjà les instruments cités nous fourniront plus loin le sujet de commentaires divers.

Quel peut être ce Jérôme, *Hieronymus*, qui attache ainsi son nom à plusieurs instruments ? Les biographes ne mentionnent aucun facteur sous cette dénomination. C'est un point nouveau à éclaircir. Si la réclame existait déjà en ces temps, Taisnier pourrait bien en avoir fait usage, pour être agréable au luthier Jérôme, un ami de Cologne sans doute.

Tout ce que l'on vient de lire et tout ce qui va encore suivre, n'a jamais attiré l'attention d'aucun musicologue. Il n'en est pas moins acquis que l'homme auquel on doit

(1) Nous aurions voulu parcourir aussi, dans un intérêt biographique, l'ouvrage de Taisnier : *De naturâ et effectibus magneti.* — Coloniæ, 1562, in-4°; mais il manque à la Bibliothèque royale de Bruxelles.

Digitized by Google

tant de publications distinctes, prend, par le livre théorique qu'il a écrit, une place honorable dans la galerie de nos didacticiens musicaux du XVI^e^ siècle.

L'ordre que suit Dela Serna, en groupant les faits relatifs à Jean Taisnier, pourrait induire à croire que le savant ecclésiastique fut tout d'abord attaché à la chapelle archiépiscopale de Cologne, en qualité de directeur de la maîtrise musicale. Il n'en est rien, et la *Biographie universelle* de Didot, généralement puisée aux sources les plus autorisées, et d'accord avec les faits énumérés plus haut, constate que ce n'est qu'en 1558 que Jean Taisnier accepta ces fonctions honorables. C'est l'année de la mort de son souverain, qui probablement lui aura octroyé, dans son testament, une large pension.

On a déjà vu que Taisnier obtint, en 1542, la prébende de Saint-Pierre, à Leuze. Un de ses parents, son frère peut-être, Pierre Taisnier, « ex oppido Hannoniæ Aet oriundus, » comme il est dit dans sa requête, reçut, par lettres patentes de Charles-Quint, datées de Bruxelles, le 31 janvier 1556, une prébende à l'abbaye de Cambron (1).

« Les appellatifs Taynière, Taisnier, Teniers appartiennent à une même et unique famille athoise. Joachim Taynière (grand-clerc batteleur de l'église de Saint-Julien, à Ath), fils de Thomas Taynière et de Cathérine de Lissue, fut le père de Julien Teniers, mort à Anvers, le 4 mai 1585, l'aïeul de David Teniers, dit *le vieux*, né en 1582, et le bisaïeul de David Teniers, dit *le jeune*, né le 4 mai 1610. Jean Taisnier, homme universel, poëte, musicien, mathématicien, est aussi un rejeton de l'une des branches de cette illustre famille (2). »

Il existe un portrait, gravé sur cuivre, de Jean Taisnier,

(1) Papiers d'État et de l'audience, liasse n° 1031.

(2) Note de M. Emmanuel Fourdin, obligeamment communiquée par M. Léon Jouret. La famille allemande Teschner a fourni aussi des musiciens recommandables.

Digitized by Google

dû à Théodore De Bry, et inséré, d'après Gerber, dans le recueil d'*Icones*, de Boissard, de 1591. Cette année manquant à la collection d'*Icones* de la Bibliothèque royale de Bruxelles, nous avons vainement cherché l'effigie du savant athois dans des recueils édités antérieurement ou postérieurement. Après tout, le mal est peu considérable, car les portraits de Th. De Bry, sauf quelques-uns, sont d'une maigreur, d'une sécheresse et d'une inexactitude extrêmes, et n'ont, conséquemment, qu'une valeur médiocre comme documents historiques. La plupart des *Icones* ont été faites pour les établissements d'instruction de l'époque, où elles étaient distribuées aux élèves, à titre de stimulants et de récompenses.

On connaît un autre portrait de Taisnier, gravé sur bois, par un auteur qui a gardé l'anonyme. Il est presque de face, et représente le maître à l'âge de 53 ans, c'est-à-dire en 1562. Son format, comme le précédent, est in-8°.

Ce portrait se trouve au revers du titre de l'*Opus mathematicum*, réédité à Cologne en 1583. C'est exactement le même qui orne, au revers du titre et du dernier feuillet, l'édition de 1562 du même ouvrage, édition qui ne diffère de celle de 1583 que par le frontispice. Van Hulthem a collé sur un des feuillets de garde de l'exemplaire conservé à la Bibliothèque royale, l'affreux portrait de Taisnier, que donne Foppens, dans sa *Bibliotheca belgica*, p. 740. Cette effigie, exécutée par Larmessin, est une vraie charge du portrait original. Elle est prise en contrepartie, avec quelques objets de mathématiques en plus et une médaille de chiromancie, représentant une main cabalistique, avec la légende : IN MANIBUS SORTES EJUS.

Le portrait de 1562, par contre, est dû à un burin habile et expérimenté. Jean Taisnier, debout devant une table, en costume de prêtre, appuie la main gauche sur un compas, et tient, dans la main droite, un rouleau de papier. Le millésime 1562 est gravé sur la table. Au dessus de sa tête, une bande, formée en demi-cercle, renferme l'in-

Digitized by Google

scription laconique : I. T. H. ÆA. SVE. Aº 53 ; c'est-à-dire : « Joannes Taisnierus, hannoniensis, ætatis suæ, anno 53. » Derrière lui, on voit, d'un côté, un sablier avec la légende : TEMP { ORA / ORE / ERA ; et, de l'autre, une sphère avec un petit écusson à l'ours muselé (au naturel ?) posé sur une terrasse, et surmonté d'un chef trilobé (1).

Tout cela est compris dans une guirlande ovale, bordée par un encadrement rectangulaire, ayant dans chaque coin un écusson. Celui que nous avons déjà décrit, figure encore dans l'angle inférieur gauche. En considérant les quatre armoiries, leur placement est fait de la manière usitée pour des quartiers ; seulement, l'écusson à l'ours devrait venir en première ligne, tandis qu'il n'arrive qu'en sous-ordre. La répétition du blason nous induit à croire qu'il constitue les armes principales du maître. Il nous est prouvé toutefois que, bien que l'ours soit employé beaucoup dans les armoiries des bords du Rhin, Taisnier n'a pas été anobli par l'archevêque de Cologne.

Le nº 1 (angle supérieur gauche), est à l'arbre terrassé, accompagné, au chef senestre, de trois bandes. Le nº 3 (angle supérieur droit), est à trois faucilles. Enfin, le nº 4 (angle inférieur droit), est à trois glands. Ces armoiries sont, selon toute apparence, simplement patriciennes (2).

Quant à la physionomie de Taisnier, elle annonce de la force et de l'audace, une intelligence prompte et facile, une grande opiniâtreté de caractère, jointe à une activité laborieuse et féconde. C'est le type wallon dans toute sa rudesse énergique et vaillante. On en voit ici une reproduction précise, au moyen du procédé photolithographique.

(1) Cet écusson apparaît déjà dans l'*Astrologiæ judiciariæ Ysagogica*, de 1559, entouré de compartiments remplis de signes du zodiaque et de chiffres cabalistiques, disposés d'après les tables de Jean de Monteregio.

(2) Taisnier correspond au vieux mot tainnière, tenière. Le sens *parlant* des armoiries signifierait-il un ours dans sa tannière, se nourrissant de glands, coupés par une faucille sur un chêne ?

Digitized by Google

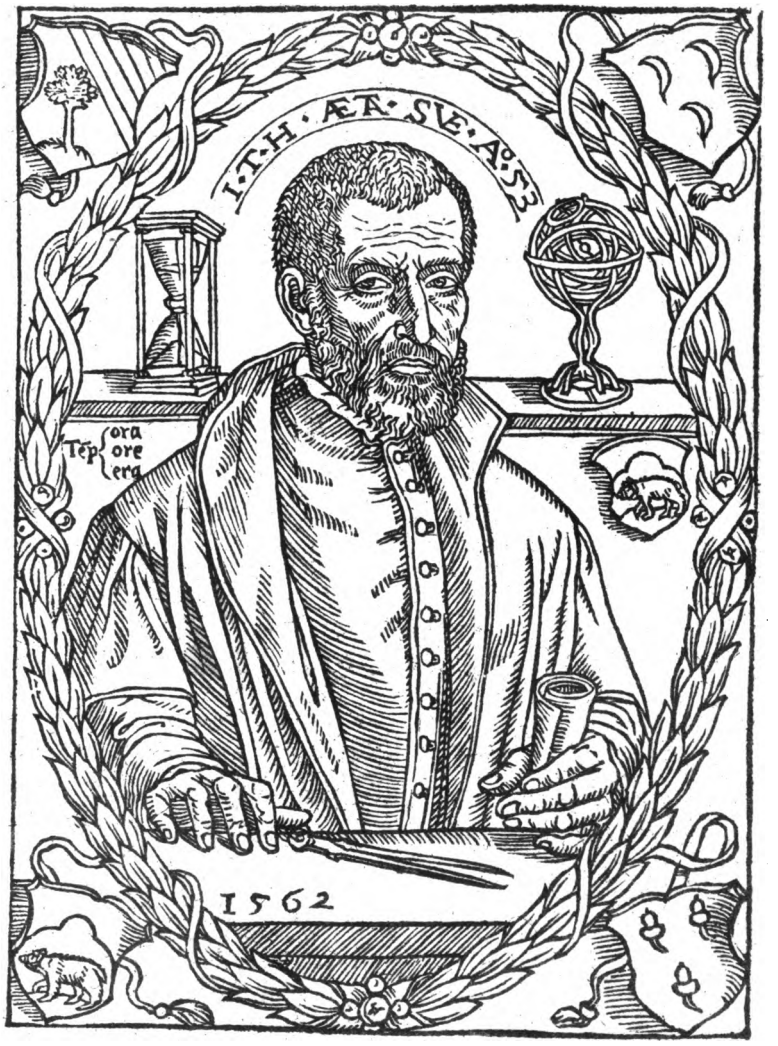

Digitized by Google

Digitized by Google

La devise philosophico-cabalistique donne un échantillon de l'écriture de Taisnier, qui, comme nous l'avons pu constater par une de ses lettres, est une sorte de ronde mignonne, d'une régularité admirable et d'une élégance parfaite. Cette main, si habile dans la calligraphie, devait, ce nous semble, être rompue à toutes les finesses du dessin. Aussi oserons-nous croire que toutes les planches de ses ouvrages de chiromancie et d'astronomie, ont été, sinon gravées, du moins dessinées par lui.

L'orthographe seule de ses épîtres est défectueuse, et l'on voit bien que l'éducation du savant a été toute latine, comme, du reste, cela avait lieu dans les maîtrises. La langue française n'était d'ailleurs guère formée, et les irrégularités de style et d'orthographe étaient généralement celles du temps où vivait l'écrivain.

Les mêmes circonstances qui obligèrent Jean Taisnier de chercher à l'étranger des moyens de subsistance, portèrent plusieurs autres musiciens belges à s'expatrier, pour tirer de leur talent les ressources que les Pays-Bas ne pouvaient leur fournir.

Le 18 octobre 1558, mourut à Cigalès, en Espagne, la reine Marie de Hongrie, veuve de Louis II, et gouvernante des Pays-Bas, de 1531 à 1555. C'était, — les historiens sont unanimes à ce sujet, — une femme éminente à plusieurs titres, aussi sage qu'intelligente, aussi prévoyante qu'intrépide, et qui, mêlée aux plus grands évènements du règne de Charles-Quint, son frère, se dévoua noblement à l'indépendance des Pays-Bas.

On la vit, dit Henne [1], continuer aux littérateurs, aux peintres, aux sculpteurs, et aux musiciens, les bienfaits de Marguerite d'Autriche. Si, comme le rapporte l'ambassadeur vénitien Navagero, la musique fut, avec la chasse, une de ses plus grandes jouissances, il n'y a guère lieu

(1) *Charles-Quint*, t. v, p. 157.

Digitized by Google

de s'étonner qu'elle ait favorisé, par des dispositions testamentaires, les artistes attachés à sa chapelle particulière.

Des legs généreux furent faits à tout le personnel de sa maison. Nous en trouvons des traces nombreuses, dans les papiers du notaire Marc Le Prévost, chargé de payer les rentes viagères fondées par la reine Marie de Hongrie. Ces papiers, confondus d'abord dans un monceau de documents déclarés inutiles, et entassés pêle-mêle au grenier des Archives générales du royaume, ont été recueillis soigneusement par notre ami M. Louis Galesloot, chef de section audit dépôt, qui a bien voulu nous permettre de les utiliser au profit de la science.

Ils concernent notamment quatre musiciens, appelés à faire partie de la chapelle de Ferdinand, archiduc d'Autriche, comte du Tyrol, etc. Ils offrent de l'intérêt, à cause de leur caractère intime, et ils tranchent sur la masse de documents officiels que l'on se voit obligé de dépouiller, dans un but historique.

On a donc, non-seulement leur écriture, mais leur style, voire même jusqu'au cachet dont ils se servaient. On assiste à leur intérieur. On est mêlé à leurs affaires financières. On les suit dans leurs déplacements. On a la note vraie de leurs craintes, au sujet des évènements qui se passent dans leur patrie.

On nous pardonnera donc quelques détails minutieux, en faveur des éclaircissements qu'ils apportent sur la vie privée de musiciens rejetés à des centaines de lieues de leur foyer natal, et tenant là, haut et ferme, la réputation européenne de l'art belge.

UUTENDAL (Alexandre), maître de chapelle de l'archiduc Ferdinand d'Autriche, comte de Tyrol.

Fétis, avec sa légèreté habituelle, fait de ce maître un musicien allemand (1), confond l'archiduc Ferdinand d'Au-

(1) *Biographie universelle des musiciens.*

Digitized by Google

triche avec l'empereur Ferdinand Ier, et croit Uutendal vivant encore en 1585. Il est impossible d'accumuler, en moins de lignes, plus d'erreurs significatives.

1° Alexandre Uutendal appartient aux Pays-Bas, pour ne pas dire à la Belgique ou à la Flandre. Son nom l'indique clairement : il répond en français, à celui de Delval, ou Delavallée. On verra tout à l'heure, qu'en parlant de la contrée qu'il a habitée, il l'appelle, en y comprenant son correspondant belge, « *notre* païs. » Nous le trouvons écrit indifféremment : Witendale, Uutendal, etc. Une famile noble, Uutendal, Uutendaele, existait déjà à Gand au XIVe siècle.

2° Dans un état original de sa pension, daté du « dernier juin 1580, » Alexandre Uutendal porte le titre de « musicien de l'archiduc don Ferdinand d'Autriche, comte de Tyrol, etc. » Il touchait, en cette qualité, 10,950 maravédis. Fétis, en disant qu'il « était chanteur dans la chapelle impériale de Ferdinand Ier, antérieurement à 1566, et continua d'être attaché à cette chapelle sous le règne de Maximilien II, » commet une double erreur, puisque Ferdinand Ier, empereur d'Allemagne, mourut en 1564, et fut remplacé, la même année, par son fils, Maximilien II, dont Ferdinand, comte de Tyrol, était le frère.

3° Alexandre Uutendal mourut en 1581, comme il sera démontré plus loin. Nous ignorons sur la foi de quelle autorité, Fétis fait vivre le musicien en 1585.

La seule lettre que nous possédions de lui, est datée de Nuremberg, le 5 août 1574. Elle est adressée à Marc Le Prévost, par intermédiaire du tapissier Darmoyer, son compatriote, lequel est chargé de régler, avec ledit Marc Le Prévost, l'affaire de sa pension, ainsique de celle de Jean Goossens, de Guillaume et de Philippe Bruneau. Il n'a pu écrire d'Inspruck, devant partir précipitamment pour Nuremberg. Nous laissons suivre ici cette pièce :

Digitized by Google

De Neurenberghe, ce 5 agost 1574.

† Seigneur Marcq Prévost, après touttes heunbles recommandations, tant à vous comme à mademoiselle votre femme, sans oublier vostre menu peuple, cette sera pour vous advertir n'ayant pouveu escripre estant à Isbrouch, pour la grande hâte que j'avoy de mon partement vers Neurenberg, n'ay voulu faillir vous escrire ce petit mot, c'est que ledict porteur de cette lettre est tapicier de notre païs, lequel a faict quelque contract avec maître Guillaume, touchant les deniers qu'il poroit avoir là et encore nous; vous sçaurés que j'ay délibérez de luy faire mes deniers, à la prière de maître Guillaume, bien entendu ... termes comme podrés entendre plus à plain par les lettres de maître Guillaume, de Philippe, aussi de Jenin Gresse. Ce faisant, me ferés ung grand plaisir, me recommandant de rechief en vostre bonne grâce, prie le Créateur vous vouloir maintenir en sa grâce et moi en la vôtre.

Le tout vôtre à faire plaisir et service,
ALEXANDRE UUTENDAL.

Suscription. † Soit donné au seigneur Marcq Prévost, notaire apostolicque et pensionnaire du Roy sire, demourant à Bruxelles, rue nommée int Reusbrouck le Sablon, à Bruxelles.

Guillaume Bruneau confirme ce départ pour Nuremberg, dans une lettre de la même date, où il est dit : « Si Alexandre ne vous escript, ce sera pour une aultre fois : il est parti pour Neurenberg.... »

Environ huit ans après, à savoir le 8 mai 1581, Alexandre Uutendal rendit le dernier soupir à Inspruck, comme le prouve le passage suivant d'une lettre de Philippe Bruneau, adressée au notaire Le Prévost, le 17 mai de la même année :

Inspruck, 17 mai 1581.

S^r^ Marcq, après toutes humbles recommandations, ne servira ceste pour aultre que de vous advertir que n'aurez plus certification de vie de nostre confrère Alexandre, car Dieu lui a appelé de ce monde, et mouru ce viij^e^ de may, à qui Dieu pardonne ce péché, et à nous aussi....

PHILIPPE BRUNEAU.

Digitized by Google

Un état des paiements, faits par le notaire Le Prévost, confirme l'exactitude de cette date, en ces termes :

Quant à ce qu'est couru de ladite pension, depuis le premier de janvier xv^c huictante ung, jusques au jour de trespas dudit Alexandre, advenu le viij^e de may ensuyvant, audit an 1581, il n'a encores esté reçeu par ledit Marcq, icy pour mémoire...

Un état postérieur nous apprend que l'artiste était marié à Dorothée Lupatscha, qui, comme on le verra plus loin, eut des difficultés assez sérieuses pour entrer en possession de l'héritage de son défunt époux :

La quelle somme, etc., a esté payée comptant par ledit Marc Prévost à moy, Dorothea Lupatscha, vesve et héritière mobiliaire dudit Alexandre Uutendale, dont je suis contente, etc. En tesmoing de vérité, ay soubzsigné de mon nom et seng manuel cy mis, à Inspruck, le xiij^e jour de décembre, l'an xv^c huictante-deux, en présence de m^e Guillaume Bruneau et de Jacques Regnart, comme tesmoings, ayant aussi soubsigné cestes à ma requeste, pour plus grande corrobérence de ce que dict est.

Voici le cachet d'Alexandre Uutendal :

GOOSSENS (Jean), apparemment chantre de Ferdinand, comte de Tyrol. Rien de précis, à ce sujet, dans les lettres émanant de ce musicien. Il nous est permis seulement de constater la présence de son nom sur les états de paiements de sa pension, à Bruxelles ou à Anvers, à côté des noms de Bruneau et d'Uutendal.

Goossens s'appelle parfois Goessens et Gosse. Les familles Gosse et Goossens abondent en Belgique. En 1514, un Jacques Goossens fait le dénombrement d'un fief à Slype,

Digitized by Google

près de Bruges, et, en 1583, un prêtre de la collégiale de Furnes, Guillaume Goossens, passe comme chanoine à la cathédrale d'Ypres. Nous pourrions multiplier ces citations. En tout cas, l'artiste est flamand, puisqu'il se sert à merveille de son idiôme maternel. Il signe alors HANS GOSSE. En français, il adopte la signature : JEHAN GOOSSENS.

Si le prétendu chantre de Ferdinand est le même que le maître des enfants de chœur de la chapelle royale à Bruxelles, qui a déjà été, de notre part, l'objet d'une mention (1), il doit avoir atteint un âge assez respectable, ayant été remplacé, dès 1539, dans son emploi, par Benoît Appenzelders, dit Benedictus, et étant mort en 1581, comme le fait pressentir le passage d'un état de paiement de cette époque :

Quant à ce qui est couru de sadite pension pour rate de temps, depuis le premier de may dudit an huictante-ung, jusques au trespas dudit Jehan Goessens, advenue (*en blanc*), le (*en blanc*), jour de (*en blanc*), en la mesme année, il n'a esté reçu par ledit Marcq, pour n'avoir depuis eu attestation de vie ny de mort dudit Jehan Goessens, ce que se mect icy pour ... mémoire.

Le receveur Marc Le Prévost aurait-il effectivement reçu la nouvelle de la mort de Goossens, mais sans date précise ? Cela est fort présumable. En définitive, l'artiste doit être décédé vers la fin de 1581, ou au commencement de 1582, car Philippe Bruneau annonce ce décès en ces termes, dans une lettre datée d'Inspruck, le 24 février 1582 : « Je ne scay si le scavés que Jennin, mon cousin, est trépassé, à qui Dieu face merci. » Or, le gouverneur des pages n'avait écrit à son correspondant ordinaire depuis le 28 novembre 1581.

Notre musicien était cousin de Guillaume Bruneau, à

(1) Voir *Musique aux Pays-Bas*, t. I, p. 116.

Digitized by Google

qui il adressa, le 5 août 1574, une lettre d'affaires, datée d'Inspruck. Toute la correspondance du musicien roule sur cet objet. En 1580 et 1581, il se trouvait à Franckendal, d'où il écrivit, le 15 juillet 1581 :

Het staet met ons huys noch gelyck alsdoen UL. vertrock... Met ander gelegentheit (1), wil ick UL. breeder van alle saecken schrijven.

Sa mort, qui eut lieu quelques mois après, n'était donc guère attendue, et la sérénité de son écriture égale celle de son esprit. Voici le cachet de l'artiste :

Il y avait une famille noble à Gand, du nom de Goossens.

BRUNEAU (Guillaume), « maistre de chappelle de monseigneur l'archiduc Ferdinand d'Autriche, comte de Tyrol, etc. » La variante : « maistre des chantres de la chapelle de l'archiduc Ferdinand, etc., » est employée aussi, notamment par le receveur anversois, Marc Le Prévost.

Les renseignements sur ce musicien commencent au 24 juillet 1574, où il signe une quittance de sa pension, octroyée par Marie de Hongrie, et s'élevant à 32,850 maravédis. Dans une lettre du 5 août suivant, il parle d'un certain Jean Facuwez (?), qui avait marié sa sœur Madeleine, et qui s'entremettait parfois à Bruxelles, pour les affaires financières du maître. Nous toucherons un mot, plus loin, de la famille des Bruneau, à Gand.

Son receveur n'avait, depuis longtemps, donné de ses nouvelles, à cause « des troubles d'Anvers, » où il s'était établi. Guillaume Bruneau lui demande, le 2 mars 1583 :

(1) Voici le *i* au lieu de l'*ij*, orthographe conforme à celle d'aujourd'hui, moins le *t* dur remplaçant le *d*.

Digitized by Google

Priant aussy me faire le plaisir de vous informer illecq ce qu'est d'ung appellé le sr Marcq Dennetières, conformément ung petit mémorial, qu'à ces fins, trouverez avec présentes de la main de Jacques Regnard.

Insprug, le ije de mars 1583.

Votre parfaict amy à commandement,
GUILLAUME BRUNEAU.

Le personnage du nom de Dennetières, nous est inconnu. Quant à Jacques Regnard, on sait déjà qu'il était maître de chapelle de l'empereur d'Autriche. Le mémorial en question est perdu, selon tout apparence. S'il se rattachait à la musique, cette perte serait à regretter.

Guillaume se fait écrire, le 19 novembre 1582, une lettre en latin, dont nous jugeons la reproduction inutile, en ce qu'elle ne roule que sur des questions financières. Donnons seulement ce post-scriptum de sa main :

Sr Marcq, je vous prie de rechief voloir délivrer mes deniers, de Philippe et d'Alexandre, au porteur de ceste, et je croy qu'aurez reçeu les procurations de la vefve. Philippe est parti pour Espaigne, avec femme et enffant. Je tiens qu'il vous a escript le tout. Je satisferay ladite vefve. Mes humbles recommandations à tous en général. Il me desplaît que ne pouvons entrevoir comme par avant ... (*partence ?*)

Si l'on veut avoir une idée du style ampoulé de l'épître latine, qu'on lise cette adresse :

Humanissimo necnon ingenuarum artium perpollito viro ac Domino, Domino Marco Provosto, notario, ac Reginæ Mariæ provisionario, Antverpiæ, cultori Domino ac fautori suo minimè postremo.

De la main du maître : JEHAN GEORGE ODT, facteur des srs Fuggers (1).

(1) Les Fuggers, ou plutôt leurs facteurs, s'interposaient comme négociateurs entre Marc Le Prévost et les musiciens.

Digitized by Google

Le départ du fils de Guillaume Bruneau pour l'Espagne, ne fut pas du goût de Marc Le Prévost, qui exprime, au maître de chapelle de Ferdinand, son étonnement et presque son incrédulité, en ces termes :

Mons^r le maistre, j'ay esté fort esmerveillé d'entendre, par la lettre de s^r Philippes Bruneau, vostre filz, dont copie va cy-joincte, la résolution par luy prinse de se retirer, avecq sa femme et petite fille, vers Espaigne, et qu'estes résolu de luy passer procuration pour y recepvoir doresenavant vostre pension, pour les raisons en icelle lettre alléguées.... Quant à moy, je ne treuve pas conseillable que ledit s^r Philippes habandonne son service, pour aller en Espaigne, puisque l'addresse et commodité pour l'advenir, par la voye dudit s^r Guillaume Helleman (1), ne vous pourroit manquer pour le recouvrement de voz pensions. Toutte-fois, s'il y veult aller, je prie à Dieu qu'il le veuille guyder et convoyer en joye et santé, et, en cas qu'il soit jà party, vous pourrez soubsigner son estat....

Guillaume Bruneau abandonnait souvent une partie de sa pension pour les « pauvres de Bruxelles, » et pour des « messes solennelles, » célébrées dans les églises de Sainte-Gudule et du Sablon. Un tiers de sa pension fut laissée en cadeau de noces, pour les filles de Marc Le Prévost, à Anvers.

Ces générosités annoncent non-seulement une position aisée, mais font connaître le caractère de l'artiste. Nous le perdons de vue, après le 15 janvier 1583, date d'un billet adressé d'Inspruck, à son banquier anversois, et où, entre autres, il se recommande affectueusement à sa bonne grâce ainsique sa « femme, filz et filles. »

Ce renseignement détruit complètement la supposition faite, dans une lettre flamande de l'agent d'affaires hollandais, Barthélémi Dierixzens Groensteyn (1), à Marc Le Prévost, écrite le 4 décembre 1581, et où se lit, entre autres :

(1) Agent d'affaires à Venise, qui avait un frère, Arnoldo Helleman, et un oncle, Jehan Santfort. Un François Helleman, négociant, habitait également Venise.

Digitized by Google

UE. is wel indachtich hoc dat mr Guillaume Bruneau oick den paye van xxxvj duytsche guldens van mynentweghen ontfangen heeft, volgende het leste schryvens van sr Philippe Bruneau aen my geschreven ; 't welcke brenger deses UE. vertrouwen zal ; ende hebbe verstaen dat den voornoemden mr Guillaume der werelt overleden is....

En 1528, un « Guillaume Bruneau » était sopraniste à la chapelle de Charles-Quint, à Bruxelles, placée sous la direction de Jean Goossens (1). Comme il est à présumer qu'il s'agit ici du pensionnaire de Marie de Hongrie, le renseigement est précieux, en ce qu'il nous initie aux premiers pas de l'artiste, dans la carrière où il s'est vraisemblement illustré depuis. Son cachet est le suivant :

BRUNEAU (Philippe), « gouverneur des paiges de monseigneur l'archiduc don Ferdinand d'Austriche, etc. » Une adresse de lettre, émanant de l'agent vénitien Guillaume Helleman, porte aussi : « Al mo Felipo Bruneau, della capella de S. Alteza, Inspruck. »

La première mention de ce musicien remonte au 5 août 1574, où il écrit à Marc Le Prévost, au sujet du paiement de sa pension : que le contrat y relatif n'a pu être expédié, faute de notaire, lequel « a tans des affaires, qu'il ne nous a sceu despescher. » Le 26 octobre 1575, il mande au même correspondant :

Des nouvelles n'en a nulles ici, sinon que nostre prince, selon qu'on dict ici, doibt estre Roy de Polène, parquoy sommes tous attendant de jour à aultre les nouvelles....

Votre serviteur et ami,
Philippe Bruneau.

(1) Henne, *Charles-Quint*, t. v, p. 105, note.

Digitized by Google

Le 17 mai 1581, il écrit à son banquier précité une longue lettre, où, après avoir annoncé la mort d'Alexandre Uutendal, il dit les choses intéressantes qui suivent :

Sr Marcq, nostre me l'Archiduc est assez mal fourni de chantres en sa chapelle, parquoy despescha ung de ses chantres, nommé Antoine Dela Court, lesquels vous cognoissez, car ce celui qui nous apporta nos lettres de pension, comme vous sçavez, lesquels a commission de l'archiduc de lever chantres, mais qui fussent bons, à sçavoir : deux bascontres, deux haultcontres et une taille, et deux garsons qui fussent bons ; et, pour ce que nostre prince a sçeu et sçait que je vous escript souvente fois, m'a commandé de vous escripre et de vous prier et commander, de sa part, que soyez content de vous employer en son service, en vous enquestant avecq toute diligence et silence, se il aûroit quelque chose en Anvers, à Malines ou à Bruxelles, ou en quelque aultre lieu ; à celle fin, que, quant le commissaire sera arrivé avecq la charge de le conduire, puisse par vous estre informé là où ce qui pouldroit addresser, car l'archiduc le vouldroit avoir ici à la fin de jullet, si jamais fusse possible ; parquoy vous prie très-affectueusement de vouloir user bonne diligence, affin que l'archiduc se peuve trouver servi, tant que de mon escripre que de vostre bonne (diligence et bonne volonté), qu'aurez de luy faire très-humbles services, et ne fauldray d'en faire le rapport à nostre prince, à celle fin qu'il vous en face quelque gratuité. Entre aultres, m'a dict Antoine Dela Court, qu'alors qu'il estoit au Païs-Bas, il estoit à Bruxelles, à Saincte-Goule, ung bascontre qui se appelloit Antoine Leleu, lequel fusse venu très-volontiers avecq luy, mais ne l'osoit conduire, pour ne avoir encharge aulcune ; parquoy ne faillez de faire bonne diligence de vous en enquester s'il est encore là ou non, ou là que l'on le pouldroit trouver, et s'il est encore si suffisant de voix, comme il estoit passé quatre ans ou cincq, et se il sera besoing de mander ung messager exprès à Bruxelles ou aultre part, ne faillez le faire, car le tout vous sera remboursé. Je vous prie de rechef de ne vouloir faillir de faire toute bonne diligence, et vous pouvez aussi commencer à practiquer convertement avecq ceulx qui se trouveront en Anvers, moyennant qu'ils soient bons ; les gages ordinaires sont douze florins d'Allemagne par mois....

Digitized by Google

La chapelle archiducale était donc dépourvue de quelques bons chantres. Antoine Dela Court, chantre belge, reçut la mission d'aller recruter, le plus tôt possible, aux Pays-Bas : deux sopranistes, deux hautes-contre, deux basses-contre et une taille. Anvers, Malines et Bruxelles, sont les villes spécialement désignées pour y enrôler les voix voulues. Antoine Dela Court avait connu, quatre ou cinq ans auparavant, à Sainte-Gudule à Bruxelles, une bonne basse-contre, nommée Daleux (au lieu de Leleu). Il s'agissait de l'engager à prendre service chez l'archiduc d'Autriche. Les gages mensuels étaient de douze florins d'Allemagne.

Le 20 juin suivant, une nouvelle lettre fut écrite à ce sujet. Elle apprend qu'un chantre, nommé Nicolas Salle, et son collègue Pierre, basse-contre, sont arrivés à Inspruck ; que, de retour de Bavière, l'archiduc a emmené deux basses-contre, entre autres certain Frans Flori ; que, conséquemment, il n'y a plus lieu d'en expédier, à moins qu'ils ne soient hors ligne ; que la femme et les enfants d'Antoine Dela Court se portent bien, etc. :

... Je vous ay escript, passé quatre sepmaines, de la venue d'Antoine Dela Court, que nostre prince a despesché devers le Païs-Bas, pour en lever des compagnons, au service de nostre prince, lequel ne sçay s'il sera arrivé ou non ; et, si d'aventure qu'il vienne devers vous, lui pouldrez dire que Nicolas Salle et son compagnon, Petrus le bascontre, sont arrivés, et lui dire pareillement que l'archiduc, nostre prince, de retour de Bavière, là où il estoit à son partement, m'a conduit deux bascontres, entre aultres, Frans Flori, lesquel il cognoit bien ; parquoi sera excusé de conduire aultre bascontre, moyennant qu'il ne trouve chose rare ; à la reste, qu'il satisface à sa comission....

... Et que ledit Antoine Dela Court eusse nécessité d'argent, vous prions tous ensemble de le vouloir assister en tout ce ; pouldrez lui dire pareillement sa femme et ses enfans se portent tous bien. Les héritiers de messier Pierre, chappelain du prince, à qui Dieu face pais, ont escript à Adrien Jardinière, qu'ils ont escript à mon père toute résolution, à ce que ledit messire Pierre, ou ses héritiers, peuvent ou doibvent recepvoir de nostre prince, pour en faire ung change, etc....

Digitized by Google

Une des réponses de Marc Le Prévost date du 29 juillet. Elle nous apprend notamment que Séverin Cornet, privé de son emploi de maître de chant à la cathédrale d'Anvers, par les évènements de la guerre civile, cherchait à se mettre au service de l'archiduc Ferdinand, à Inspruck. L'agent anversois le recommande instamment « nonobstant qu'il soit jà gris, car, en vérité, à ce que j'ay bien veu et remarqué, il me semble estre plus fort et plus robuste que n'estoit vostre père, passez vingt ans (1). » Pour les négociations d'Antoine Dela Court, il en ignore le résultat: « ledit Antoine Dela Court, ayant esté timidé pour les derniers troubles advenuz en ceste ville, s'en est retiré sans me dire adieu, dont je fus fort estonné... »

A part quelques détails, fournis sur la situation précaire d'Anvers, le reste de la longue épître de Marc Le Prévost concerne les affaires de finances. Nous la donnons toutefois en entier, à cause de l'intérêt qui se rattache à certaines de ces affaires :

Monsieur le Gouverneur, j'ay hier reçu deux paquetz, venans d'Ynspruck, addressans au s^{r} Anthoine Dela Court et à moy en son absence, lesquelles ay ouvert, pensant y trouver quelques lettres pour moy, venantes de vous ou d'aultres, mais n'y en ay trouvé aulcunes, à raison de quoy ay ouvert une desdites lettres, en présence du maistre de chappelle de monseigneur l'archiduc Mathias, escrite par Jacques Florij audit Dela Court, que je renvoye avecq les aultres cy-joinctes, que je n'ay ouvertes, et, comme la couverture de l'ung desdits pacquetz estoit une

(1) Ces recommandations n'aboutirent guère, et Séverin Corne continua à résider à Anvers, où il mourut l'année suivante. Fétis prétend que l'artiste fut nommé maître de chant à la cathédrale d'Anvers en 1578. Nous avons sous les yeux un acte passé, le 9 décembre 1577, par devant le notaire Liévin Van Rokeghem, et en vertu duquel Séverin Cornet, « sangmeester t'Onser Vrouwen t'Antwerpen, » cède à Pierre Rubys une obligation de quinze livres gros, achetée le 11 septembre précédent. Cette pièce est conservée, aux Archives générales du royaume, dans les papiers de l'ancien conseil de Brabant.

Digitized by Google

lettre escripte en allemand et soubsigné par mons^r vostre père, addressante audit Anthoine Dela Court, je les ay faict lire par ledit sieur maistre des chantres que me les avoit apporté, et, après cela, il a admené vers moy maistre Séverin Cornet, maistre du chant de Nostre-Dame en ceste ville d'Anvers, affin de le recommander à vous et à vostre dit père, pour estre advancé au service de monseigneur l'archiduc, don Ferdinand, vostre maistre, s'estimant fort assez pour faire ledit service, nonobstant qu'il soit jà gris, car, en vérité, à ce que j'ay bien veu et remarqué, il me semble estre plus fort et plus robuste que n'estoit vostre dict père, passez vingt ans (1), et, comme les chantres n'ont plus riens icy à faire, à cause que l'exercice de la religion catholicque y cesse, je vous prie l'avoir pour recommandé, selon que vous en requiert par celles cy-joinctes. Il y a environ quinze jours que je vous ay escript, que ledit Antoine Dela Court, ayant esté timidé pour les derniers troubles advenuz en ceste ville, s'en est retiré sans me dire adieu, dont je fus fort estonné, ne schaichant ce qu'il peult avoir négocié.

Je vous ay aussi lors escript d'avoir receu les attestations de vous et de mondit sieur vostre père, et puisque a pleu à Dieu appeler de ce monde Alexandre Van Wittendale, de manière que ne povons plus avoir attestation de sa vie, il fauldra, pour povoir recouvrer les arriéraiges deuz de sa pension jusques au viij^e de may 1581, que lors il est allé de vie à trespas, sa vefve passe une procuration en latin par devant maistre Jehan Dusius, notaire publicq, sur les s^rs Pierre et Françoijs Helleman, frères, et chascun d'eux insolidum, pour demander et recepvoir des fermiers admodiateurs ou receveurs des revenuz des Alcavales de la cité et territoire de Séville, et de chascun d'eulx, tout ce qu'est deu de la pension de x^m ix^c l maravédis par an, que ledit Alexandre Wittendale avoit sur lesdits Alcavales, jusques avecq jour de son trespas, en donner quictance et ad lites, avecq povoir de substituer le tout selon le pied de la dernière procuration passée par ledict Alexandre, avecq vous, ausdites personnes, pardevant ledit maistre Jehan Dusius, en date du ix^e de may 1580, dont il doibt avoir le double que je vous ay par cy-devant envoyé,

(1) Sans doute à l'époque où Guillaume Bruneau était encore aux Pays-Bas.

Digitized by Google

voires en doibt avoir tenu registre ; et, comme j'entends que ledit Alexandre est trespassé sans enfans, par où la moictié de ses biens de droict doibt appartenir à ses plus prochains parens, ne soit qu'il ayt le tout laissé à sadite femme par traicté de mariaige ou testament, il fauldra nécessairement que si ladite vefve seulle veult recepvoir l'entier deu desdits arriéraiges, qu'elle se face, par ladite procuration, qualiffier pour l'une moictié, venant de sondict mary, et que avecq ladicte procuration elle envoye copie authenticque, soit dudit traicté de mariaige, ou de testament, ou de tel autre tiltre, en vertu duquel elle se vouldra qualiffier et fonder, pour demander et avoir ladite moitié, et oultre cela me debvra envoyer une attestation en latin du jour de la mort de sondit mary, que trois personnes debvront attester soubz leur serment par devant ledit notaire, en présence de trois tesmoingz, et me fauldroict incontinent envoyer le tout ainsy despeché, pour le pouvoir translater en espaignol et l'envoyer vers Séville, ce que je vous prie dire à ladite vefve, avecq mes recommandations à sa bonne grâce, et l'addresser vers ledit notaire, pour faire lesdites despêches, en luy faisant bien entendre ce que dessus, luy disant aussi que j'ay parpayé Michel Ployart des soixante escuz pistolez que ledit Alexandre m'avoit assigné de luy payer sur sadite pension, et que j'ay encores en mes mains environ xviij ou xix florins de reste du premier tier de l'an 1580, n'ayans rien reçeu de ce que est escheu, depuis alors ; je délivreray lesdits deniers à celluy qu'elle me ordonnera, par quelque enseignement passé pardevant ledit notaire, pour ma descharge, et m'envoyant les susdites pièces.

Je ne sçais ce que voulez dire de feu messire Pierre, chappellain, car je n'ay ouy parler de riens.

Je vous ay escript de mes derniers d'avoir payé xviij florins à Bartholomé Theodorus, des deniers du premier tier de l'an 1580 de vostre pension, et quant je pourray recepvoir aultres deniers d'icelle pension, avecq les temps je luy furniray le surplus de ce que m'avez ordonné luy payer.

Au reste, monsieur le gouverneur, comme il a pleu à Dieu nous visiter grandement par deçà par ceste guerre civile, durant laquelle je ne puis recepvoir le x^{e} denier de mon reveneu, mesmement que je n'ay eu trois ans riens reçeu de ma pension de Séville, et passé an et jour, je me suis retiré en ceste ville d'Anvers, avecq ma femme et enfans, à grande cherté de louaige

Digitized by Google

de maison, y travaillant jour et nuict, pour y gaigner la vie, y estans les vivres entrêmement chiers, si comme le lot de cervoise assez petite plus de deux patars, le lot de vin trente patars, et toutes aultres chozes à l'advenant, par où je ne puis euspargner ou advancer ung seul patar pour le mariaige de mes trois filles, dont la plus jeusne est jà mariable, oultre la charge que j'ay de mes deux filz; je vouldroye bien supplier que, pour récompense de bons services extraordinaires que je vous ay faict, partant d'Anvers et que j'espère encores vous faire présentement, pour l'advancement du mariaige de mesdites filles, de la moictie ou du tier de ce que j'ay peu et pourray recepvoir de vostre dite pension, durant ce dernier contract des années 1580, 1581 et 1582, oultre les xvj florins viij patars ij deniers, dont à chascun payement vous ay par cy-devant respondu, et dont vous responderay, et les feray vous à chascun des aultres payements que pourray recepvoir durant cedit contract, de manière que à chascun desdits tiers aurez lesdits xvj florins viij patars ij denier, d'asseurances, et outre ce encores la moictié ou les deux tiers de ce que j'en pourray recepvoir davantaige, en vertu de nostre dernier contract, que j'ay practicqué plus advantaigeulx que les précédens, à cause du haulsement de la monnoye par deçà, et en ce me ferez très-singulier mercède; je prie aussi à mondit le maistre, vostre père, de faire le mesme en son endroit, pour le regard de sa pension, comme il pourra veoir par celle cy-joincte, vous suppliant la luy addresser, et tenir la meilleure main qu'il ne me reffusse ceste requeste, dont je demeureray obligé, et me confiant que ainsi le feray, en attendant vostre response, prieray le Créateur vous donner, monsieur le gouverneur, en santé sa grâce, me recommandant très affectueusement à la vostre, comme font aussi madite femme et enfans. D'Anvers, ce xxix[e] de juillet 1581. Ainsy soubzscript: Vostre affectionné serviteur et amy,

MARCQ PRÉVOST.

Un résumé de la lettre qui précède donne la variante suivante, relative à Séverin Cornet:

J'ai faict lire ladite lettre par le m[e] des chantres de Monseigneur l'archiduc Mathias, que m'avoit apporté ledit pacquet auquel estoit faicte mention de Séverin Cornet, [m[e]] du chant

Digitized by Google

de l'église de Nostre-Dame en ceste ville d'Anvers, lequel il a ce jourd'hui admené vers moy, le vous recommandant, affin qu'il plaise estre pardelà reçeu au service de monseigneur vostre maistre. Je treuve que combien qu'il soit jà gris ou blancq, ce néantmoins il est aussy fort et robuste qu'estiez passez xx ans, et mérite d'estre advancé... »

Ce que nous disions de la non-réussite des démarches de Séverin Cornet, se trouve exprimé dans la lettre ci-contre de Philippe Bruneau, où il est question aussi de la liquidation des affaires d'Alexandre Uutendal :

Sr Marcq, ceste ne servira pour aultre que de conduire ceste ici-jointe adressant au maistre de la chapelle de l'archiduc Mathias, et pouldrez bien dire à maistre Séverin Cornet que si Gauckhier n'eusse solicité la place, que lui fusse esté le plus prochain, ce que lui escripverai en brief. Touschant aus affaires de la vefve de Uutendal, elle est si obstinée et orgueilleuse qu'elle ne se daigne de nous. Toutefois, je lui ay liet vostre lettre et la lui laisse affin qu'elle face la translater à sa mode ; elle m'a rendu ma lettre, mais je ne scai ce qu'elle en aura besoigné. Je croi bien qu'elle ne pouldra montrer lettre de mariage, ni testament, dont je me rapporte à elle. A ce qui tousche de ce que demandes pour l'avancement du mariage de vos filles, vous en escripveray de brief la résolution, et croi bien que mon père ni moi en ferons quelque difficulté pour la tiers part du surplus que recheverez doresenavant des tiers précédens. Je n'ay le loisir d'escripre d'avantage, et ne servant pour aultre fin de la présente, après m'estre recommandé à vostre bonne grâce et à celle de madamoiselle vostre compaigne et tous les enfans, prie le Créateur, sr Marcq, en santé vous donner la sienne. De Inspruck, ce 6 de september 1581.

Je vous prie de vouloir délivrer celle ici-jointe en toute diligence.

Votre serviteur et ami,
FELIPPE BRUNEAU.

Adresse: A mon bon sr et ami Marcq Prévost, notaire apostolic en Anvers.

Digitized by Google

Alain Du Gauquier fut, comme on sait, ténoriste et vice-maître de chapelle de l'empereur à Vienne. Nous ignorons de quel maître de chant de la chapelle royale de Bruxelles il s'agit, dans la lettre qui suit, et même si ce maître a été attaché définitivement au personnel des artistes de la chapelle de l'archiduc d'Autriche :

Je vous ay envoyé, passé aulcunes sepmaines, une lettre addresant au m^e^ de la chapelle de l'archiduc Mathias, lequel est appelé au service de nostre prince, selon que vous ay escript par ma dernière ; mais jusques à ceste heure, nous n'avons nulles nouvelles, par quoy vous prie très-affectueusement me vouloir escripre avecq la première commodité que pourdrez avoir, à celle fin que je puisse scavoir et en advertir à nostre prince, si le dict m^e^ de la chapelle de son Altèze se soit mis en chemin ou non, ou si viendrez ; en ce faisant, me ferez ung singulier service... Inspruck, ce 28 novembre 1581.

Vostre affectionné serviteur et ami,
FELIPPE BRUNEAU.

Si vous avez quelque nouvelle de ma tante de Gand, vous prie de m'en faire part (1).

Voici pourtant un renseignement relatif au maître de chant de la chapelle royale à Bruxelles. Il est transmis par Marc Le Prévost à Philippe Bruneau, auquel il mande, en outre, n'avoir rien entendu de sa tante à Gand, et rappelle « ung bancquet ou disner que, passez trois ou quatre ans, il (Michel Ployart, l'agent de change) nous a baillé en ceste ville, avecq quelques miens amys, de la part de vostre père. » Citons :

(1) Plus loin, on donne quelques renseignements ultérieurs sur la famille Bruneau à Gand. Quant au maître de la chapelle royale à Bruxelles, probablement ce sera Pierre Duhotz, qui aura sa notice spéciale, au chapitre VII.

Digitized by Google

... Quant au maistre de chapelle de monseigneur l'archiduc Matthias, il a receu les lettres que luy avez envoyé, et il a escript par deux fois response à Anthoine Dela Court, dont je vous ay envoyé les lettres, et ledit maistre de chapelle s'est retiré avecq ledit s[r] Archiducq vers Cologne, dès le xxix[e] d'octobre [1581].

Vient maintenant une longue missive du notaire anversois Le Prévost, par laquelle il demande que la veuve d'Alexandre Uutendal envoie procuration, avec attestation de la mort de son mari, pour recevoir les arrérages de sa pension : « ce que je vous prie luy faire dire par Anthoine Dela-Court ou aultre personne. » Nous lui laissons la parole :

Si ledict Alexandre n'a faict testament ny traicté de mariaige, ou que sadicte vesve ne puisse estre héritière mobiliaire des meubles et debtes par luy délaissez, ou qu'il n'y ayt héritier ou parent du costé de luy, par delà ou pardeçà de cognoissance, pour participer ausdicts meubles et debtes, pour la moictié venant en ceste de son dict feu marit, elle se pourroit, en la procuration, qualifier comme dame et maistresse de sesdits meubles et debtes, pour une moicté du costé d'elle, et comme ayant accepté l'hoirie et succession de sondict feu mary, pour l'autre moictié d'iceulx meubles et debtes, venant du costé de luy....

... Et estans lesdicts actes ainsy passez et dépeschez, vous et vostre père, avecq ledict Anthoine Dela Court ou Thomas De Wincquel (1), pourrez attester soubz la signature dudict notaire.

... Monseigneur le gouverneur, ayant entendu par le courrier par lequel vous envoye l'original de cestes, avecq la lettre de Michel Ployart, a esté destroussé par les chemins, et mesdites lettres sont perdues, vous envoye ce double....

D'Anvers, ce ix[e] de décembre 1581.

MARCQ PRÉVOST.

(1) On verra tout-à-l'heure sur lui une pièce intéressante.

Digitized by Google

Dans les lignes qui suivent, datées du 24 juin 1582, Philippe Bruneau commence à faire des doléances, qui doivent l'amener à quitter son poste, pour en accepter un autre en Espagne. Après avoir parlé d'un arrangement à conclure avec le sieur Fuggers, pour lui, son père et la veuve d'Uutendal, il ajoute :

... A ceste fin que par ce moyen nous puissions jouir de ce que Dieu nous a permis, jusques à ce qu'il plaira au Seigneur de nous en priver, la quelle chose je ne trouverai si estrange, voyant les changemens qui se font de jour à aultre, en ce quartier de pardelà, ce que Dieu remédie par sa saincte grâce et miséricorde. Mon père s'est accordé avecq la vefve d'Uutendal, à cause de ung certe Hans de Mansfelt, dont aultreffois je vous ay escript, auquel mon père avoit fourni argent et payez ce que lui et le siens avoit despendeu et payez à l'hosterie, ce qui montoit le tout et passoit 25 florins d'Almaigne, ausquels il sont venus d'accort, que mon père en perde la moytié et la reste, ce qu'il seroit le plus, que mon père se doibt faire payer des deniers que avez entre mains....

De Inspruck, ce 24 juin 1582.

FELIPPE BRUNEAU.

Le 10 octobre, sa résolution est prise, et il l'annonce à son notaire d'Anvers, dont nous connaissons déjà la stupéfaction voisine de l'incrédulité :

Monsieur Marcq Prévost, voyant les difficultez grandes qui passent pour le présent aus Païs-Bas, et ne sachant par quel moyen de pouvoir tirer l'argent que mon père et moy avons en vos mains, avons escript à Venise, au sieur Guillaulme Helman, pour avoir sur ce faict son avis, lequel m'a respondu celle ci-jointe ; pour ce, mon père et moy vous prions de vouloir chercher quelque homme seur traictant à Venise, aulquel pouldriez seurement délivrer l'argent de mon père et de moy, selon le contenu de celle ici-jointe.

Sieur Marcq, je ne vous puis céler l'estat en quoy je me retreuve, à scavoir que je suis délibéré et de tout résolu de me retirer avecq ma femme et ma petite fille, qui ce jourd'hui a accompli son année, en Espaigne, et pense que, au bout de

Digitized by Google

ce mois, prendrai mon chemin dever Genova et delà à Barcelona; et, à celle cause, mon père est résolu de me donner procuration, pour pouvoir recepvoir sa pension doresenavant, voyant la grande difficulté et grand changement que se faict de jour à aultre aus Païs-Bas, et si trouverez quelque addresse de nous faire avoir nostre argent par le moyen susdict, vous prie de vouloir faire tenir mon argent qu'avez, ou ce que pouldriez recepvoir de moy durant ce dernier contract, tout à mon père, et ceste vous servira pour vostre descharge, et ne servant pour aultre, ferai fin de la présente, après m'estre très-affectueusement recommandé à vostre bonne grâce et à celle de mademoiselle vostre consorte, et à tous les mesnage. De Inspruck, ce 10 de octobre 1582.

Vostre serviteur et ami,
FELIPPE BRUNEAU.

Suscription : Mon bon s^r^ et ami
Marcq Prévost, Anvers.

Après, il n'est plus question du ci-devant « gouverneur des paiges de l'archiduc d'Autriche, etc. » Nous ignorons même le genre de fonctions qu'il alla remplir en Espagne. Son cachet a été reproduit, comme ceux de ses collègues, avec la précision la plus méticuleuse :

Restent quelques noms de musiciens belges intervenant transitoirement dans la correspondance analysée par nous, et dont trois surtout méritent notre attention : Gilles Hammelin, Thierry Regnard et Thomas Winckel.

Gilles Hammelin, pensionnaire de Marie de Hongrie, était maître de chant de Sainte-Gudule, à Bruxelles. Un état de paiement espagnol, de 1581, le nomme *cantor*. C'est là une inexactitude flagrante, attendu que tous les autres documents qui le concernent, lui attribuent les fonctions de maître de chant : « meester Gieles den sangmeester... »

Digitized by Google

Il était parent d'un des pensionnaires de Marie de Hongrie cités précédemment. Le cachet dont il se servait est trop fruste pour être utilisé ici. Il vivait encore en 1585, selon un contrat fait avec les agents De Santfort et Helleman, pour le paiement de sa pension. Il était déjà investi de ses fonctions de *phonascus* à Sainte-Gudule, en 1571 (1). Sa femme se nommait Clara Houbordin.

Thierry Regnard était-il un parent du célèbre Jacques Regnard, maître de chapelle de l'empereur d'Allemagne, et qui intervient dans l'arrangement de la succession d'Alexandre Uutendal? La question reste indécise. Il semble avoir appartenu à l'art musical, en ce sens qu'il se charge, en 1582, de la fourniture de musique et de cordes de luth pour un certain Charles de Brédam, et qu'ailleurs, il touche des émoluments pour un voyage fait avec le fils dudit Charles de Brédam, dont il aura été vraisemblablement le professeur particulier :

... Je soubsigné confesse avoir reçeu des mains de s^r^ Marcq Prévost, la somme de quatre florins, et c'est au nom de monsieur Charles de Brédam, qu'avoie exposé, tant pour gands, musicques et cordes de luttes, desquelz quatre florins m'en absoulz et contentez ; en tesmoings de quoy ay cest seigné ce xviij^e^ de novembre XV^c^ LXXXIJ.

THIRY REGNART.

Thomas Winckel, né aux Pays-Bas et ténoriste à la chapelle de Ferdinand d'Autriche, n'est connu par nous que grâce à un certificat que lui délivra son souverain, le 15 novembre 1585, pour un voyage qu'il se proposait d'entreprendre dans son pays, livré alors aux querelles intestines. Ce certificat, adressé à Alexandre de Parme, est de la teneur suivante :

(1) D'après une note cursive prise par nous, et dont nous avons négligé de déterminer l'origine.

Digitized by Google

Unser freundlich willig dienst und was wir liebs und guets vermügen, zuvor Hochgeborner Fürst, freundlicher lieber Vetter, wir geben E. L. hiemit freundlich zu vernemen, das gegenwartiger unser Cappelnsinger und Tenorist Thomas Winckhl, sich von wegen richtigmachung etlicher seiner angelegnen Sachen mit unserm genedigen vorwissen und bewilligung an jetzo in die Niderland nach Antdorff und Gent begibt, dieweil aber daselbst hin zu raisen der jetzigen Zeit schwebenden Kriegs leüff halber nit allerdings sicher und er etwo alls ain geborne Niederlender von ainem oder andern tail für verdechtig mochte angesehen und aufgehalten werden, hat er uns umb unser genedige Fürschrifft an E. L. wie auch Khundtschafft, das er bey zwainzig Jarn heer aneinander stets in unsern diensten verharrt und gewesen, gehors umblich gebetten, welches wir Ime alls unserm langwirigen getrewen fleissigen diener und weil dem alls jezt gemelt also ist genedigelich nit versagen wellen, und ersuechen E. L. demnach hierauff freundlich gesinnend, sy wolten ir ine von unserntwegen dermassen lassen wol bevolhen sein, das er diss unserer Fürschrifft würckhlich genossen zu haben spüren müge, das raicht uns von E. L. zu freundlichen angenemen gefallen, in dergleichen haben zu erckhennen, und wir bleiben E. L. beneben mit vetterlicher Freundschafft jederzeit zum bessten beygethan. Geben in unserer Statt Ynsprugg den fünfzehenden tag Novembris Anno funfundachtzig.

Ferdinand, von Gottes genaden Ertzherzog zu Osterreich, Herzog zu Burgund, etc., Graf zu Tirol,

FERDINAND (1).

En voici une traduction, aussi littérale que possible :

« Nous réitérons avant tout, Prince gracieux, aimable et cher cousin, nos offres de services, et assurant V. G. que nous ferons pour Elle tout ce que nous pourrons, en n'importe quel besoin, nous annonçons par la présente à V. G. que le chantre de notre chapelle, le ténoriste Thomas Winkhl, se propose, à cause de certaines choses

(1) Papiers de la secrétairerie allemande, etc.

Digitized by Google

touchant à son art, de partir, avec notre gracieux consentement, pour les Pays-Bas, vers Anvers et Gand.

Mais, comme ce temps de troubles et de guerre ne rend pas ce voyage très-sûr, et qu'il pourrait arriver qu'il fût soupçonné de l'une et de l'autre chose, comme né dans les Pays-Bas, et qu'il fût arrêté, il nous a prié humblement de lui donner notre gracieux certificat, en nous représentant qu'il a été vingt ans continuellement à notre service, et qu'il a toujours été un fidèle et zélé serviteur. Considérant que tout cela est vrai et juste, nous n'avons pas voulu lui refuser de prier V. G., en conséquence, d'agir bien avec lui, et de lui donner aussi votre certificat, afin qu'il puisse se servir pleinement du nôtre. Ce nous sera un véritable plaisir de savoir que ce service nous sera rendu par V. G., et nous restons l'ami plus dévoué de V. G. Donné dans notre ville d'Inspruck, le 15me jour de novembre 1585.

» Ferdinand, par la grâce de Dieu, Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgogne et Comte de Tyrol,

FERDINAND. »

Donnons, sur le même sujet, une autre lettre de protection, relative à Antoine Joncker, organiste du duc Éric de Brunswick, et datée de Munden, le 23 juillet 1579 :

Durchleuchtiger, Hochgeborner Furst. E. F. Gen, seint unsere underthenige und bereitwillige Dienste zuvor, Gnediger Herr, E. F. Gen geben mid underthenig zuerkennen, das des auch Durchleuchtigen Hochgebornen Fursten unnd Herrn, Herrn Erichs, Hertzoger zu Braunschweig unnd Luneburghe unnsers gnedigen Fursten und Herrn Diener und Organist, Antonius Joncker, von Mastrich burtig, uns wehmutiglich zu erkennen geben, wasmassen ihm vorkommen, das sein Vaterlandt durch E. F. Gn gesturmeter uund mit gewaltiger Hanndt erobert sein solle.

Wann er nun ob alsolchem eine schwermutige vermuthung treget, das seine geliebte eltern unnd freumde zur eroberung und tumult gefallen, oder aber, das derselber unnd seine gueter unnd also die possessiones transferiret sein muchten, gleichwol

Digitized by Google

aber er instendige underthenige Hoffnung hat, das ihme der unverusachte excess seiner unschuldt nach, zu beschwer nicht gereichen oder geraten werde, alss hat er uns, hochgedachts unsers gnedigen Fursten und Herrn abwesens, Inen gegen E. F. G. underthenig zuverschreiben, bittlich angefallen.

Demnach, E. F. G^en^, underthenigliche bittend, dieselb wollen gnediglich geruhen, al solche gnedige verfuegong zu thun, das er seiner unschuldt sin genossen empfinden unnd neben uns alsolche, E. F. G., furstliche tugent zu rüemen haben moge, Erzeigen, E. F. G^en^ sich inn diesem, vorgemelten unserm gnedigen Fursten und Herrn zu freundtlichem gefallen, gegen obgedachten S^r^ F. G. Diener Anthonium Junckern gnediglich und dermassen wie E. F. G. zu gleichem von S. F. G. gerne wolten gethan sehen, das wirdet S. F. G. hinwider freundtlich beschulden, unnd wir seints umb E. F. G. underthenigliche zu verdienen willig. Datum unter S. F. G. furstlichem Secret, Munden, denn 23^en^ Julij, Anno 79.

Hochgedachts unnsers gnedigen Fursten und Herrn, Hertzogen Erichs zu Braunschweig, etc. Verordnete Dethe zu Munden.

Voici également une traduction littérale de ce document :

« Prince gracieux et bien-né, nous faisons avant tout à V. P. G. nos offres de service empressées et sincères ; gracieux Seigneur, nous faisons connaître humblement à V. P. G. que le serviteur et organiste de notre gracieux et bien-né Prince et Seigneur, le Seigneur Éric, duc de Brunswick et de Lunebourg, Antoine Joncker, né à Maestricht, lui a tristement annoncé ce que V. P. G. doit déjà savoir, que sa patrie doit être envahie et saccagée par V. P. G. S'il entre à ce sujet en de tristes pensées, s'il songe que ses chers parents et amis peuvent tomber dans le tumulte de la conquête, ou que ses possessions et ses biens doivent être confisqués, toutefois il a l'humble et constant espoir que l'excès de son innocence le protégeant et le conseillant, il ne déplaîra pas à V. P. G. que, dans l'absence de notre gracieux Prince et Seigneur, il ait humblement écrit ou suppliqué à V. P. G.

» Conséquemment, il prie humblement V. P. G. de

Digitized by Google

recevoir gracieusement ceci, d'y faire une gracieuse satisfaction, afin qu'il puisse jouir des fruits de son innocence et louer ainsi, près de S. P. G., la vertu précieuse de V. P. G.; S. P. G. est assurée que puisqu'elle désirerait ce service, V. P. G. le remplira amicalement, puisqu'Elle est prête à servir V. P. G. Ceci sous le secret de V. P. G. Munden, le 23 juillet anno 1579.

» Conseillé par notre gracieux Prince et Seigneur, le Duc Érich de Brunswick, qui ordonna ceci à Munden. »

Il a été précédemment question d'une tante de Philippe Bruneau, appelée Madeleine et qui habitait la ville de Gand. Il est parlé encore d'elle, comme intermédiaire à employer dans un arrangement financier, en 1580.

Sans aucun doute, il s'agit ici de la sœur de Guillaume Bruneau, ou de la femme de Jacques Bruneau, frère dudit Guillaume. Ce Jacques Bruneau était, on l'a vu dans un chapitre précédent, maître de chant à l'église de Saint-Bavon à Gand. Nous saisissons l'occasion de placer ici quelques renseignements nouveaux sur cet artiste.

En 1559, pour célébrer l'arrivée à Gand du comte d'Egmont, un banquet fut donné par le magistrat à cet homme d'État. La musique n'y fit point défaut, et Jacques Bruneau y dirigea l'exécution de plusieurs motets, chantés par les musiciens de Saint-Bavon :

Betaelt m^e^ Jacob Bruneau, zancmeestere vander collegiale keercke van S^te^ Baefs, over hem en zyne medeghesellen, de somme van xx s. gr., by scepenen hemlieden toegheleit over den wyn, ter causen dat zy, ten versoucke vander wet, hemlieden ghevonden hebben int banequet van stede ghegheven mynheere den grave van Egmond, als gouverneur van Vlaenderen, ende aldaer ghezonghen diverssche motetten musicacle, ter decoratie vanden zelven banequette ende festoiemente, naer 't verclaers vander ordonnancie . . . . . xx s. gr. (1).

(1) *Comptes de la ville de Gand*, du 9 mai 1559 au 10 mai 1560, f° 204 v°.

Digitized by Google

L'année suivante, son concours fut encore réclamé par le magistrat, pour l'escorte du président Viglius au Sas de Gand, où des exécutions musicales eurent lieu en son honneur :

Betaelt den sangmeestere, metten ghesellen vander keercke van Ste Baefz, de somme van xx s. gr., hemlieden toeghelcit in gratuiteyte voor den wyn, van dat zy ghewcest hebben up 't Zas vander nieuvaert, ende huerlieder eere ghecavelt inde musike, als myn heere de voorscepene ende andere ghedeputeerde deser stede convoyeerden mynen heere den president Vigilius, met myn heere den prelact van Ste Baefz, up 't zelve Zas, naer 't verclaers vander ordonnantie . . . . . xx s. gr. (1).

Enfin, en 1563, Jacques Bruneau reçoit une indemnisation pour les soins apportés à don Martin Vazque Dacuna, pendant son séjour à Gand :

Jacques Bruneau, maistre de chant de l'église collégiale Saint-Bavon en la ville de Gand, auquel 155 escuz étoient [dus] par don Fernando Dacuna, gentilhomme de la chambre de S. M. à raison et au nom de don Martin Vazque Dacuna, son fils, auquel ledit maistre a administré alimens, vivres et aultres choses nécessaires pendant les jours qu'il a esté au païs de Flandres, en ladite ville de Gand (2).

Si nous connaissions le nom de la femme de Jacques Bruneau, nous pourrions dire, d'une façon précise, si le célèbre diplomate Jacques Bruneau, né vers 1576, et mort à Vienne, le 17 août 1634, est son fils. Positivement, il avait pour père un Jacques Bruneau et pour mère Claudine Montbliart. Les dates correspondent étonnamment (3).

(1) Mêmes comptes, du 11 mai 1561 au 10 mai 1562, f° 241.
(2) Registre aux sentences du Conseil de Flandre, f° 409.
(3) Voy. *Biographie nationale*, à la rubrique Bruneau (*Jacques*).

Digitized by Google

Un J. Bruneau figure, au XVI^e^ siècle, dans l'opuscule de M. Charles Poisot : *les Musiciens Bourguignons* (1). Au même siècle, la liste biographique du docteur Heye (2) cite un Hermès Bruneau, auteur de motets insérés dans la *Collectio musicorum batavorum* de Commer.

Des investigations sérieuses sont nécessaires pour la réhabilitation complète d'une famille belge qui a fourni à l'art musical des musiciens de premier ordre. Nous réclamons, à ce sujet, le concours vaillant de tous les musicologues instruits et dévoués.

V.

Hemony (Pierre),

Célèbre acousticien et fondeur de cloches du XVII^e^ siècle. — Il confectionne le carillon de l'abbaye de bénedictins à Eenaeme. — Série de lettres de lui, à ce sujet, adressées à Antoine De Loose, prieur de ladite abbaye. — Importance de cette correspondance, au triple point de vue de la facture du carillon d'Eenaeme, de la biographie de Pierre Hemony et des instructions de celui-ci sur l'accord des cloches. — Son « secret » n'a pas été emporté dans la tombe. — L'orthographe de Pierre Hemony. — Ses trois cachets, offrant autant de spécimens de cloches. — Publication intégrale de sa correspondance, avec les élucidations qu'elle réclame. — Ce qu'on entendait par cimbales. — Facture et agrandissements successifs du carillon d'Eenaeme. — Carillon offert à l'abbé de Saint-Aubert, à Cambrai. — Avis du P. Wycart, dominicain. — Tablature du clavier remanié. — Pierre Hemony se propose de renoncer à ses affaires, pour motifs de santé. — Ses travaux datent de 1633. — Camp volant de Louis XIV établi à Eenaeme. — Instructions précieuses d'Hemony sur les jeux de cloches. — Sa famille. — Mammertus Frémy, son cousin et futur successeur. — Pierre Hemony est né vers 1619. — Nouveaux renseignements de lui sur la fonte des cloches. — Affaiblissement graduel de sa santé. — La dernière

(1) Page 20.
(2) *Bouwsteenen*, 2^me^ fascicule.

Digitized by Google

fonte de cloches a lieu le 11 novembre 1678. — Mort de Pierre Hemony, arrivée le 17 février 1680. — Mammertus Frémy, son plus habile ouvrier, va reprendre ses affaires. — Diverses commandes à lui adressées de Leyde et d'ailleurs. — Perte des compositions exécutées au carillon d'Eenaeme. — Air de la société de Saint-George d'Alost, joué jadis à Audenarde. — Appréciation et reproduction de cette mélodie nationale. — Son auteur probable, Baudouin Scheppers, carillonneur et organiste à Alost. — Corneille Scheppers. — Erreur de Burney définitivement redressée.

Nous pourrions, à la rigueur, nous en rapporter, pour le carillon de l'abbaye d'Eenaeme, à la note que donne un de nos travaux sur cette matière, et dont la teneur est :

Op den 21 martii 1679, hebbe ick in onse voorkercke geweyt de drye grootste clocken van onsen bayaert die ick hebbe doen gieten tot Amsterdam door Mr Pieter Hemonij, die de xxxij andere te vooren voor my hadde geghoten :

De grootste zwaer 1862 pont
De tweede zwaer 1338 »
En de derde van 964 »

De resteerende 32 clocken waren alle gehanghen in de zelve voorkercke aen het belfroot, gelyck zy nu hanghen op den torn, en wierden maer met geweyt water gewasschen (1).

Mais, voici toute une série de lettres, relatives à l'instrument d'Eenaeme. Elles émanent de Pierre Hemony lui-même, et sont adressées d'Amsterdam à son ami Antoine De Loose, prieur de la célèbre abbaye de bénédictins. Elles méritent conséquemment d'être reproduites, non seulement parcequ'elles fournissent des détails précieux sur la confection et les agrandissements successifs d'un carillon justement estimé jadis, mais parcequ'elles font connaître, d'une façon intime, l'un des plus habiles fondeurs de cloches des Pays-Bas, outre qu'elles fournissent sur

(1) Note de l'abbé De Loose. Voy. *Notice sur les Carillons d'Audenarde*, p. 11.

Digitized by Google

son art des renseignements qui, à coup sûr, ne se retrouvent nulle part ailleurs.

Grâce à cette précieuse correspondance, sauvée de la devastation, nous savons, par exemple, l'âge de Pierre Hemony, nous connaissons la période de son activité artistique, l'affaiblissement graduel de sa santé, le successeur qu'il désigna, la date exacte de sa mort, son intérieur, sa famille, ses habitudes, son caractère, etc.

Ce caractère était honnête et loyal, mais d'une rudesse toute batave. Nous le saisissons, il est vrai, à un moment critique de la vie, où les infirmités assaillissent son corps pour delà se repercuter sur l'esprit. Il songe définitivement à la retraite. Et pourtant il ne peut se défendre de travailler, surtout pour ses amis.

Dans le nombre, on comptait l'abbé De Loose, personnage riche et puissant, qui se sera lié avec lui, de la manière que l'on verra, à l'un de ces dîners somptueux donnés si fréquemment à l'abbaye d'Eenaeme, et où Hemony aura été traité princièrement. Le pacte sympathique conclu, en cette circonstance, *inter pocula*, n'a jamais reçu la moindre atteinte. Hemony avait l'offre de passer le reste de son existence à l'abbaye d'Eenaeme. Nos intimes moururent à deux ans d'intervalle (1).

Le noble prieur était de la ville aux sept carillons ; c'est ainsi qu'Erycius Puteanus désigne Bruxelles (2). Tout

(1) Van Gestel en dit : « Antonius Loose, Bruxellensis, ex priore inauguratus abbas, anno 1658. Vitâ excessit anno 1682. »

(2) Erycius Puteanus, qui s'était attaché, dit de Reiffenberg, à faire triompher le nombre de *sept* dans Bruxelles, y compte, en 1511, sept carillons :

Horas ære cient dimensus organa septem
Organa dedaleis irrequieta rotis.

Ces sept carillons étaient : à St-Nicolas, Ste-Gudule, la Chapelle, N.-D. du Sablon, Ste-Marie-Madeleine, St-Jean et N.-D. de Finistère. Il y avait encore un carillon au palais de la Cour et dans la tour dite des *Frais perdus*. Mais, le nombre sept devait régner à tout prix. *Lettre à Fétis*, édit. in-12, p. 324.

Digitized by Google

son règne a été consacré à la construction et au perfectionnement de l'instrument qu'il affectionnait. On prétend qu'il passait des nuits entières à contrôler le jeu du carillon et à annoter les points défectueux qu'il y remarquait. Chaque lettre qu'il recevait d'Amsterdam était soigneusement conservée et annotée de même.

De son côté, Hemony avait besoin d'épanchement, et cette nature si fière et si tranchante aimait à s'ouvrir dans des entretiens intimes et confidentiels, où ses déboires et ses joies pouvaient déborder sans crainte ni arrière-pensée. Pour être un grand artiste, on n'en est pas moins homme.

Chose singulière ! Les contrastes qu'offrait le caractère d'Hemony se reflètent aussi dans ses travaux. Ainsi, celui qui fournit, suivant la correspondance en question, les cloches pour les carillons de Maestricht, Hulst, Diest, Hesse-Darmstadt, Hoorn, Ostende, etc., dirigeait, en même temps, la fonderie de canons de Zutphen et celle d'Amsterdam, sur le *Keyzers-Gracht*, où on le voit, pendant les guerres de Louis XIV aux Pays-Bas, forger à la fois des engins de destruction et des instruments de triomphe.

Le lecteur sera probablement offusqué du baragouin semi-français semi-hollandais de notre personnage. Né en Lorraine, Pierre Hemony n'avait reçu qu'une faible teinture d'instruction, et le génie de la langue française aussi bien que son orthographe lui étaient absolument étrangers. Que faire pour la reproduction de la correspondance ?

Notre avis est de laisser telles quelles ces lettres franches et naïves, pleines de bon sens pratique et d'honnête et cordiale spontanéité. Les dépouiller de leur physionomie abrupte, c'est les dénaturer en quelque sorte. Le français *sui generis* est écrit d'instinct, et, pour une faute imputable au temps où vivait l'artiste, il y a cent erreurs provenant d'inculture. Cette ignorance, Hemony en fait ingénûment l'aveu dans plusieurs de ses épitres, et notamment dans celle du 5 juillet 1677.

En revanche, il était excellent musicien, et acousticien

Digitized by Google

du plus grand mérite. Les théories, pures et simples, lui étaient probablement inconnues ; mais il possédait une pratique merveilleuse de l'accord des cloches, et les instructions, répandues dans sa correspondance, forment une vraie campanologie expérimentale, suppléant aux principes de calcul et susceptible d'être avantageusement consultée de nos jours.

Van Blankenburg, très-compétent en la matière, appelle Pierre Hemony « le grand fondeur de cloches, qui construisit les plus beaux carillons de Hollande (1). »

Ceux qui ont copié, sans citer la moindre source d'emprunt, le passage de Fischer où il est dit que le secret des Hemony est enseveli avec eux dans la tombe (2), n'ont pas soupçonné que leur art revivrait, pour ainsi dire, grâce à la conservation de quelques-unes de leurs épîtres familières. Tout ce que l'on possède, en fait d'écrits, de Pierre Hemony, est un opuscule rarissime sur l'emploi des tons enharmoniques dans les basses des carillons (3). Cet opuscule, on se le rappelle, fut publié à l'occasion de la dispute surgie entre Van Blankenburg et notre maître,

---

(1) *La Musique aux Pays-Bas*, t. I, p. 64.

(2) « ... Daer toe heeft de beroemde klokkegieter Hemona (*sic*) veel bygebragt, met syne konst, om de klokken op hunne suyvere toon te gieten, 't welk hem als nog geen ander heeft konnen nadoen. Want als hy eene klok gegoten hadde, was se altyt iets hooger van toon als na behooren ; maer om se leeger te krygen, hadde hy eene bysondere *machine*, waerinne hy de klok 't onderste booven keerde, en door 5 of 6 man liet omdraeyen ; ondertusschen hield hy een scharpe bytel van binnen tegen de klok, tot datse op de behoorlyke toon was, ende daer by dorste niemand spreken, nog eenig geluyt maken. Siet Zese, *Beschryvinge der stadt Amsterdam*. Doch heeft hy syne konst meede in 't graf genoomen. » *Verhandeling van de klokken en het klokke-spel*. — Utrecht, 1738, p. 3.

(3) Cet opuscule, conservé à la bibliothèque de la *Maatschappij tot bevordering der toonkunst*, d'Amsterdam, est ainsi décrit, dans les *Bouwsteenen* de cette société : P. Hemonij, *Onnoodsakelijkheid van cis en dis in de bassen der klokken*. — Delft, 1678.

Digitized by Google

et à laquelle Dirk Scholl prit également une part active (1).

Encore un détail. Pierre Hemony fit graver trois cachets de différent module, offrant, dans un cartouche ou encadrement, l'instrument sonore qu'il sut porter, pour ainsi dire, à la perfection (2). Cet instrument est entouré de trois étoiles et surmonté des lettres P.-H. Ceux qui n'ont pas eu l'occasion de voir une cloche du XVII^e^ siècle, en trouveront un élégant spécimen dans le premier des cachets. Le plus petit de forme, qui est le deuxième, offre plutôt un dessin de clochette. Le troisième, qui a servi de timbre sec, nous montre simplement une sonnette d'église ou de table. Il y a donc là un échantillon des trois dimensions de timbres, fondus par Pierre Hemony.

Nous en donnons le dessin rigoureusement exact :

Voici d'abord un contract pour la fonte de quatre cloches, dont la plus grande devait peser 1200 livres, et d'une clochette de service de 40 livres :

Den xiiij^en^ july 1658, is den onderschreven heere prelaet van Eename veraccordeert met meester Pieter Hemony, clockgieter, om te gieten ten dienste van de voornoemde abdye een accordt van drye clocken, waervan de meeste moet weghen twelf

(1) *Musique aux Pays-Bas*, t. I, p. 59 et 60.

(2) C'est probablement d'un instrument pareil que le *Dictionnaire de Trévoux* dit qu'en Flandre les carillons de trente ou quarante timbres forment « d'agréables concerts. » Cela nous venge bien des dédains qu'affectent, de nos jours, certains musicologues étrangers pour les jeux de cloches de nos beffrois communaux. — Nos meilleurs remerciments à notre digne ami, M. Edmond Beaucarne, bourgmestre d'Eenaeme, qui a bien voulu nous permettre d'utiliser, au profit de la science, la précieuse correspondance de Pierre Hemony.

Digitized by Google

hondert ponden ofte daer ontrent, ende d'andere twee naer proportie van toone opclimmende, ende noch eene vierde clocke tot het volmaecken van het accordt van mynheere van Berleghem, tusschen de drye clocken die nu hanghen ende daeghelyckx luyden op den tooren van de voornoemde abdye ; mitsgaeders noch een vierde clocxken van veertich ponden soo daer ontrent, tot den goyer van den dienaren der selver abdye, midts aen hem Mr Pieter leverende het metael ende gevende tot vyf ponden par cento voor lacquage, ende betaelende aen hem de somme van vier hondert ende vyf en twintich guldens eens, ofte wel metael daer vooren, naer den jeghenwoordighen prys van diere tot Ghendt, ende dat ter optie van heere prelaet, waer vooren den selven Mr Pieter werdt ghehauden alle de voornoemde nieuwe clocken wel te accorderen (1), tot de voornoemde nieuwe clocken te leveren de oogh om de clepels aen te hanghen, dan gemerckt hy Mr Pieter de ooghen van de oude clocken niet en verstaet te ontfanghen voor metael, nemaer de selve sal wederleveren, soo en sal hy de ooghen van de nieuwe clocken oock voor geen metael moghen overleveren, ende alzoo het metael is tot Ghendt, ende dat het selve sal ten coste van de voornoemde abdye gelevert werden, onder het beelfroodt inde waegte, ende werden overgeleverd by ghewichte, soo sal hy Mr Pieter t'synen coste de nieuwe clocken aldaer oock moeten doen vooren, weghen ende leveren, verobligerende Mr Pieter de voornoemde drye meeste clocken ende het minste een geheel jaer naer het hanghen goet te hauden, ende soo wanneer eenighe der selver binnen den selven tyt quamen te scheuren ofte breken int luyden, sal de selve t'synen coste ende sonder verghelt moeten hergieten. In oirconde is deze gheteeckent, onder obligatie ende renunciatie in forma, date voornoemt.

De Loose, abt van Eename. P. Hemony.

Il suffira de mentionner simplement les cinq premières lettres, dont l'intérêt est médiocre. Elles concernent la brisure des vieilles cloches du refuge d'Eenaeme à Gand,

(1) Les mots suivants ont été biffés : « met de gone van den beyaert van voornoemden heere van Berleghem, ten besten dat het doenelyck sal wesen. »

Digitized by Google

la fonte des nouvelles, et les frais qui en résultent. Tout cela est d'une façon trop sommaire pour être reproduit.

Hemony se trouvait alors sur place. Avant de partir pour la Hollande, il avait à ajuster trois cloches au carillon d'Eenaeme; mais, il n'a pu se charger de ce travail qu'à son retour d'Amsterdam, qui doit avoir eu lieu après les Pâques de 1660. Il est question aussi « d'accorder les simbales que vostre Révérence a donné à monsieur de Berleghem; je n'en ay peu jouir, comme je désiroit, parce que j'é trouvé tant de faus ton, que je n'é pas seu accorder. »

A l'égard de ces cymbales, un doute subsiste. La cymbale était, comme on sait, chez les anciens Grecs, un instrument de percussion en métal sonore, comme les cymbales dont on se servait autrefois exclusivement dans les musiques militaires, et qui sont employées aujourd'hui dans tous nos orchestres. Bonanni en donne trois figures différentes, dont la deuxième se rapproche de l'instrument qui fonctionne, aux jours de solennité, à nos services divins. Est-ce de celui-là qu'il s'agit ici?

Il y a encore les crotales, instrument de percussion, composé de deux pièces de fer ressemblant à deux écuelles rondes, et dont on joue de la même manière que les cymbales. Le *crotolo* est aussi représenté par un cercle ou triangle de métal, où s'agitaient quelques anneaux également de métal. Lacombe, dans son *Dictionnaire des Beaux-Arts*, parle d'un instrument semblable, qu'il nomme cymbale. Nous l'appellerions plus volontiers sistre. Pignorius en reproduit deux figures, l'une triangulaire, l'autre demi-circulaire.

Enfin, on avait encore le *cymbalum* des couvents, c'est-à-dire la clochette destinée à appeler les religieux au réfectoire. Elle ne saurait être en question ici, vu que tout un appareil de timbres appelait la main expérimentée de Pierre Hemony, pour vibrer avec la justesse voulue.

Les lettres précitées portent les dates des 6 et 9 août, 16 et 18 septembre 1658, et du 15 janvier 1680. Après,

Digitized by Google

vient une interruption d'environ cinq ans, pendant laquelle le travail réclamé de Pierre Hemony aura été accompli, à l'entière satisfaction de son ami De Loose. Puis, défile la série de missives que nous allons soumettre aux yeux du lecteur.

A la demande de clochettes additionnelles, faite par l'abbé De Loose, pour le carillon d'Eenaeme, Pierre Hemony répond par un avis négatif. Son indisposition et celle de François Hemony. Sa satisfaction d'apprendre que le carillon fonctionne de manière à pouvoir donner seize notes en une mesure.

MONSIEUR ANTHOINE DE LOOSE, etc.

Monsieur, après mes humbles baysemains, je reçeu la vostre agréable, daté du 16 courant, par laquel vostre Révérence désire d'avoir 3 petite clochette, selon le conseille des mussiciens. Je sayt for bien que les mussiciens désire d'avoir baucoup de petites cloches ; après, les aiant, il n'y treuve pas leurs contentement, ne connoissant pas le nature de ces petite clochète; alors il inpute la fault au mestre ; c'est pouquoy, je doute de ne pas bien réusire à leur contentement. Je désireroy de tout mon cœur de servire vostre Révérence ; mais, sachant que de sy petite clochète ne serve qu'à multipliere le nombre, sans perfectionnere l'accort, ce seroit des coutange à vostre Révérence, sans profit ; avec sela, mon indisposition, avec celle de mon frère, nous enpêches ; car, il y a proche d'un an que j'é la fiebvre quart, qui me rent sy foyble q'uà peine je peut marchere. Je suis fort ayse d'entendre que vostre tambour joue cy bien ; je voudroy l'avoir entendu ; car, de jouere 16 notte en une mesure, sans broulement, c'est une grande perfection. Je finiré, en faysant mes humble recommandations à tous vos religieux, et me direz,

Monsieur,

Vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

PIERRE HEMONY.

Amsterdam, le 24 aoust 1665.

Digitized by Google

Encore les clochettes et les difficultés y relatives. Le canon a, en ce moment, la parole. Le maître ira, aux Pâques, en Flandre, si sa santé le permet. Pour plus de concision, nous supprimerons désormais la formule de politesse finale et la signature.

Monsieur, après ayant baysé les mains à vostre Révérence, cest présente servira de réponce à la vostre agréable, daté du 18 8ber, touchant les troys petit clochet que vostre Révérence désire avec tant de prière. Véritablement, je ne me feroit pas prier, cy je savoyt qu'il soit cy néssaysayre et que je croye d'y russire au contantement de vostre Révérence et des musiciens, et que la concéquence ne m'en soit tout à faict préjudicieuce, car, les ayant faict en une platce, les autres en voudroit ausy avoir; les ayant, les musiciens ont toujours quelque chose à redire, ne connoysant totallement le natur et la dificulté qu'il y a les faire, et que l'on en fera bien 3, devant en avoir une bonne propre à rendre d'acort. Je désireroit q'un autre y aye mis la mains, pour faire voyre au musicien la dificulté qu'il y a les faire bonne et d'acort; pour à présent, il m'est presque inposible de les faire, car nous ne font plus de cloches, ayant tant d'afaire après les canon, qu'il nous fault layser les cloches en tamps de gerre. J'espère, avec la grâce de Dieu, sy (ma) santé le permet, d'aller après Pâque an Flandre, et, par mesme moyen, je me donneré l'onneur de parlere à vostre Révérence, et feray tout ce que faire ce poudra pour vostre Révérence; autre chose pour le présent; je me diré, comme je suis, etc.
Amsterdam, le 12 november 1665.

L'indisposition d'Hemony l'empêche de faire un carillon, comme celui d'Eenaeme, pour l'abbé de Saint-Aubert à Cambrai. Il a trois carillons confectionnés d'avance, dont un est semblable à celui d'Eenaeme, hors un demi-ton en plus. Il se compose de vingt-huit cloches. Le prix en est de 1400 ducatons. Il a livré successivement les carillons de Maestricht, de Hulst, Diest, Hesse-Darmstadt, Hoorn et Ostende. Les armes de l'abbé de Cambrai seront mises sur la grande cloche.

Digitized by Google

Amsterdam, le 2me avril 1676.

Monseigneur De Loose. J'ay receu la vostre très agréable, daté du 26 mars, avec une extrême joye de voir par icelle que vostre Révérence ce souvient encore de vostre chétif, mais très affectionné serviteur. Touchant de faire un carillon comme le vostre, pour monsieur l'abbé de St-Aubert à Cambray, pour à présent je suis si fayble que je ne sauroit plus agir dans mes vocations, provenant d'un mauvays estomac ; mais ayant préveu que le mal augmente plus tost quant l'âge vient, que diminuer, j'ay faict trois carillions par avence, et, ayant le loysir, j'y aye emploiez toute mes étude, afin que la fin couronne l'euvre ; entre les 3, il y en a un qui est tout le mesme que le vostre, hormis qu'il y a un demi-ton daventage, à savoir 28 cloches, et surpasse en bonté de métal le vostre ; et par conséquant plus éclatant de son, parce étant à Gand, il me faloit emploier les métaus que l'on me livroit, et ici l'achetant, je choysi celuy qui me plaît ; ledit carillion poyse, pois de Gand, lib. 4300 ; le prix est 1400 ducatons, point moins ; pour le livrer à Brussel, je n'oseroit pas m'absentir du logis, en l'estat que je suis à présent ; mais la livrence ce peut faire ici, par corespondance, comme j'ay livré plusieurs, à savoir : un à Mastricht, Hulst, Diest, Hesse-Darmestadt, Hoorn et Ostende (1) ; il ce pratic en cest façon : je les pent par ordre dans ma fonderie ; lors les messieurs qu'il les achat les font visiter par quelle maistres qui leur plaît, et, en cas que ledit carillion ne soit prisé et loué, pour le moins aussi bon celon son pois et grandeur, qu'il ce peut treuvez en ces païs et alieurs, je payeray tout les dépent ; les 2 autres sont plus grand ; l'un est de 32 cloches, poyse lib. 6150 ; le prix est de 2000 ducatons ; l'autre, ausi de 32 cloches, poyse lib. 8350 ; le prix est de 2520 ducatons, à savoir : les 2 dernier pois d'Amsterdam ; pour me récrire, il sufit de mettre sur la lettre : « A Pierre Hemony, fondeur de cloches et de canons de la ville. » Je demeur dans la Neuf Fonderie, sur la *Keysers-Gracht*. Finisant,

(1) Nous pourrions allonger cette liste, rien que par l'énumération des cloches fournies en Flandre. Nous renvoyons, pour cela, aux ouvrages d'archéologie relatifs à nos églises et à nos hôtels-de-ville.

Digitized by Google

avec souhait que le Sauveur resusité vous donne une salutaire et heureuse Pâques, et demeure, comme je suis, etc.

Pour les armes de monsieur l'abbé et abays, il ce peuve mettre sur la plus gros cloche; mais point les inschriptions (1).

Le carillon offert à l'abbé de Saint-Aubert n'est point agréé. La guerre est aux portes de Cambrai, et, d'autre part, un maître fondeur s'engage à fournir à l'abbé français tel jeu de cloches qu'il lui plaîra.

Amsterdam, le 21 juin 1676.

Monseigneur De Loose. La vostre agréable, daté du 4 courant, m'est été délivré le 19 dito, avec l'enclos de monsieur l'abbé de S^t^-Aubert à Cambray, dans laque(lle) je voy l'enpeschement de l'achat du carillion désiré, ce que je ne treuve pas étrange, l'ayant bien préveu, entendant les exploit du roy de France, aux environs de Cambray, et, de plus, il dit, dans sa lettre, qu'il y a un maistre qui luy présente de faire telle carillon qu'il luy playra; nonobstant que j'ay récrit à vostre Révérence que je ne travayle plus, notemment au carillions, à cause de mon indisposition, je feré tout mon possible pour acoumoder vostre Révérence des 3 petit cloches; étant faict, je vous les envoyrés à Ghendt; remercient très-humblement vostre Révérence de l'afection et peines qu'il a plus prendre, je feray de mon costé tout ce qu'il me sera posible, pour montrer que je suis, etc.

Envoi des trois clochettes. Instructions à ce sujet. Hemony ne possède plus qu'un seul carillon, qu'il compte placer sous peu à Leide. Il fait don d'une sonnette, confectionnée par lui, en guise de passe-temps.

(1) De la main de l'abbé, en haut de la lettre : « Reçue le 10 d'avril, et escry à monsr de S^t^-Aubert le $^{12}/_{4}$ 76. »

Sur l'adresse : « Respondu $^{4}/_{6}$ 76, et envoyé la lettre de l'abbé de S^t^-Aubert, et qu'il me faudroit les dièses d'*E la mi* et *F fa ut* en hault, et *G sol re ut* entière. »

Digitized by Google

Amsterdam, le 9 october 1676.

Monseigneur De Loose. Je vous envoys les 3 petit clochète cy lontemps desiré; il vaut mieux tardt que jamais. J'espère qu'elle seront trouvés bonne et d'accort, car j'ay fait tout mon possible; il m'a falus fondre 2 fois tout exprès; de 6 il n'y a eus que ces 3 de bonne; je vous protest que défunt mon frère ny moy n'avont jamais faict de ci petit dans auqun accor; c'est pourquoy j'ay diféré ci lontemps à les faire, nonobstant je ne demende pour icelle que environ ce qu'elle me coûte, assavoir 22 ducatons. J'adverti vostre Révérence de ne point juger l'accordt devant qu'elle soit auprès des autres, car les musiciens sont étés souvent trompés, jugant d'en bas; je remerci vostre Révérence de vostre bonne affection et recommandations pour me faire vendre mes carillions. A présent, je n'ay plus que celuy de 6150 lib.; les autres sont vendu. J'espère dans peu de temps le vendre à Leyden, puis je quit tout; mes forces ne permet plus d'agire. Finisant, je me recommande à vos bonne prièrs, notemment au S. Sacrifice de la messe; je demeure, comme je suis, etc.

Cest petit sonnet servira à l'esglise ou sur la table. Avec telle bagatelles, je passe mon temps, pour éviter l'oysiveté.

Envoi d'un timbre pour l'église. Il conseille l'adjonction de trois basses au carillon d'Eenaeme, comme l'abbé de Baudeloo, à Gand, se les était proposées. Recommandations pour les clochettes.

Amsterdam, le 12 november 1676.

Monseigneur De Loose. J'ay receu la vostre agréable, daté du 27 october, avec les 22 ducatons, pour payement des 3 dernier clochette, et aye donné quitance à celuy qui me les a aporté; entendant que la sonnet n'est pas désagréable à vostre Révérence, je vous envoys un timbre pour servir au S. Sacrifice de la messe; cy vous est agréable, je seray satisfaict véritablement; j'auray désiré que vostre Révérence aye peu faire encore 3 basse dans vostre accordt, à savoir: G, A, H (1); elle pèseront ensemble 3420 lib., poys

(1) Pour les notes formulées en caractères d'écriture, selon un usage très-ancien, voyez la tabelle, qui est mise en post-scriptum à la lettre du 10 mai 1677, et où l'ancien et le nouveau claviers sont résolus en notes actuellement en usage.

Digitized by Google

d'Amsterdam; monsieur le prélat de Bodeloo, à Gand, a eux le mesme désein, et l'a laysé pour le mesme sujet; mais puisque Nostre Seigneur a permis l'enpêchement, il faut avoir pacience. Je vous suplie d'ordonner que les 3 susdit clochet ne soit point trop serré contre les baraux de fer qu'elle pendront, autrement le son cera plus sour; c'il y a quelque chose, en ces cartiers, en quoy je vous puis servir, commandé à celuy qui ne désire que d'avoir l'ocasion pour montrer qu'il est, etc.

Hemony fera encore deux timbres. Détails relativement aux trois basses et aux deux demi-tons supplémentaires. Avis du P. Wicart, au sujet du carillon d'Ostende. Offres faites par la ville de Bruges, etc.

Amsterdam, le 25 febvrier 1677.

Monseigneur De Loose. Je suis ravi de voir tant de civilité dans la vostre agréable du 17 dito, considérant de qui elle vient, et à qui el s'adres; pour répondre à vostre request, touchant les timbres, je n'en ay jamais faict pour argent, mais bien en l'onneur du très S. Sacrement; ci ma santé et le temps le permet, je feré mon possible pour en faire encore un pour vostre Révérence, au coumencement de l'été. Touchant les 3 basse et les 2 demi-ton, je confesce d'avoir eux l'afection d'acomplir vostre carilon, mais il est certein que, dans telle gerre que nous avons eux par avant, et celle de maintenant surpasce encore, l'on ne faict pas tel ouvrage pour le pois des basse, la plus grosse, à savoir :

G.	— 3 peir	10	pouces.	G.	— pèsera	— lib.	1610
A.	— 3 p.	5 1/2	p.	A.	— pèsera	— lib.	1140
H.	— 3 p.	1 1/8	p.	H.	— pèsera	— lib.	825
Cr.	— 2 p.	9	p.	Cr.	— pèsera	— lib.	605
Dr.	— 2 p.	5 1/2	p.	Dr.	— pèsera	— lib.	430
	Pois d'Amsterdam, les 5 ensemble . . .					lib.	4610

. . . . . .
. . . . . .(1)

(1) Il y a ici une comparaison entre le poids de Gand et celui d'Amsterdam, le tout muni d'une échelle différentielle en pieds et en pouces. Malheureusement, il est impossible d'en donner le texte intégral, l'encre ayant absorbé une partie du papier, qui ressemble, en cet endroit, à une vraie dentelle. Hemony y revient, dans sa lettre du 24 juin 1677.

Digitized by Google

L'on n'y pouroit rien adjouter qui ne soit supeflut; il y en a 5 en cest ville : un de 35 cloches pesan 33,000; un de 27,000, aussi 35 cloches; deux de 20,000, de 32 cloches, l'autre de mesme pesenteur et ton que le vostre, assavoir avec les 5 mensionnez, de 32 cloches; mais je doute que vostre tour est trop petit pour les y pendre toute, et de les pendre plus bas que les autres ceroit argent perdu : l'expérience de plusieurs places le faict croire. Touchant le R. P. Wiquart (1), je say, par expérience, qu'il m'afaitionne, comme il a montré par le carilon d'Ostende et de même par lettres; ce qu'il n'a pas peu éfectuer à Brugghe, ne provient pas de sa bonne volonté ny ausy du magistrat, car il m'ont expressément mandé, il y a 4 ans passés; étant à Brugghe, il me présentire la copie du contract de Gandt, avec ofre, ci je leur vouloit faire un tel carilon, qu'il me satisferoit celon le contenu dudit contract; ne pouvant le faire à Brugghe et laysser ma fonderie vuide, je les remercié; pour les faire à Amsterdam, point moins de 7 sous la livre de façon. Monseigneur, je ne croy pas vivre cy longtemps que de vous pouvoir servir; je suis advertie que les mestres promet baucoup, mais an cas que vostre Révérence les examine sur ce sujet, à savoir que toutes bonnes cloches ont 6 ton, assavoir : C (oct.) C, G (quint) Dr (minor) — C — G (la plus haut) qu'il faut (faire ?), lors vous entenderez quel réponce . . . . . (2).

Prix des cinq cloches projetées, et conditions de paiement. Remercîments pour l'invitation qui lui est faite de demeurer à l'abbaye d'Eenaeme.

Amsterdam, le 18 mars 1677.

Monseigneur De Loose. Pour responce à la vostre du 10 dito, je suis ravis du grand zèle que vostre Révérence a pour l'acomplicement de vostre carillion, dans le temps que nous sommes présentement;

(1) Il s'agit ici du père dominicain Wycart, du couvent gantois, mort en 1694, et qui joignait à un talent d'organiste et de chanteur très-distingué, une connaissance approfondie de la facture des orgues et des carillons. Il a laissé deux traités manuscrits, dont un concerne les jeux de cloches, et qu'il avait dédiés au magistrat de Gand. De Jonghe, dans son *Belgium dominicanum*, le nomme *musicæ peritissimus*. C'est beaucoup dire. Où retrouver son livre sur les carillons ?

(2) Autres lacunes.

Digitized by Google

touchant le prix des 5 cloches désirez, que vostre Révérence plaît m'offrire, je vous suplie de considérer que tout est ici for cher, et que l'on ne peut pas travailler en ces villes comme allieurs; nonobstant, je présente les livrere pour 1100 ducatons, le métal et façons; mais je vous prie que cela demeure entre nous, car c'est 445 florins moins que les messieurs d'ici me donne, de qui j'ay la fonderie et logis franc, à condition q'elle pèse moins de lib. 4610, il me sera rabatu, et plus, vous l'aurez pour rien; mais pour les conditions du payment, c'est une chose que je ne peus acsepter; de plus, mon neveu et nièse me conseile de ne le pas faire, comme estant intéressés; ci vostre Révérence peut trouver un autre expédient, je suis toujours prest à vous servir, car tous bien considérés, ci entretemps l'un de nos deus vient à mourir, comme nous sont tout mortelles, de mon costé les cloches estant fondu, ou bien une partie, sans estre accordé, ce seroit baucoup de dommage pour mes héritiés, et, d'autre costè, je doute, et plusieurs avec moy, que nous n'oront la paix ci toe que nous espéront, et, en cas que vostre Révérence viendroit à mourir devant le payement, je craint que le changement aporteroit du retardement ou brouyement, témoins Gand. Monseigneur, je vous remerci; de tous les affections de mon âme, de l'offre qu'il vous plaît me faire de vostre logis et table; ci je n'avoit mes parent, assavoir mon neveu et nièse et un petit-fis de mon neveu, je vous prendroit au mot, avec conditions raysonnable; finisant, avec souhait que Dieu vous conserve dans sa saincte protection, et demeure, comme je suis dez lontemps, etc.

Arrangement conclu pour les cloches additionnelles du carillon perfectionné. Le maître demande le ton juste, en émettant là-dessus des idées pratiques fort intéressantes. Il possède, chez lui, une chapelle où l'on peut célébrer la messe. Sa santé lui permet encore de diriger les ouvriers de la fonderie. La lettre, cette fois, est double.

Amsterdam, le 8 avril 1677.

Monseigneur De Loose. Nonobstant la ferme résolution que j'avoit pris, de ne vendre ou faire cloches sans argent content, voulant esclersir et mettre au net mes affaires, pour quiter la fonderie, et remercier les burgermestres de leurs bonté qu'il ont eux pour moy, de m'avoir acseptez pour leur fondeur en la place de défun mon

Digitized by Google

rère, je ne peus pas refuser de contenter vostre Révérence, voyant vostre grant zèle de perfectionner vostre carillon; j'acsept donc de vous faire les 5 cloches, assavoir G, A, H, Cr, Dr, accordant avec vostre carillon, et aussi bonnes et d'accordt comme les autres, pesante ensemble pois d'Amsterdam lb. 4,610, et en cas qu'elle poyse moins, vostre Révérence ne me payra que ce qu'elle pèseront à proportion de lib. 4610 pour 1100 ducatons et plus, vous l'aurez pour rien; j'acsept ausi le payement des 1100 ducatons, assavoir 500 à la Pentecoste prochein, et les 600 un ans après; pour l'obligation, je me confiray totallement à vostre Révérence que vous la ferez, après les cloches livré, convenable pour m'asseurer en cas de mort; recevant les 500 ducatons, je donneré quitance avec obligation, en cas, ci je venoit à mourir devant d'avoir achevez et livré les susdit cloches, que mes éritiers vous les rembourceront; je vous suplie de m'envoier au plustôt vos armes et inschriptions, car j'ay faict aujourd'huy commencer à y travailler, pour ne point perdre de temps; pour les lib. 142, mentionné dans la vostre du 10 mars, ci je les reçoit avec le ton dans un mois ou 5 semeines, ne m'inport les avoir devant; au rest, touchant les licence et transporte, comme vostre Révérence a escrit dans la susnomé 10 mars, seront à vos frays et dépent; finissant, avec souhait que Dieu veuille donner à vostre Révérence et à vos religieux un heureux et salutaire Pasque, et longue vie pour avoir cest joye d'entendre vostre carillon perfectionné, et demeure, etc.

Monseigneur, je voudroit que vostre organiste m'envoy le ton de l'une ou de l'autre de vos cloches, assavoir de C, D, E, F, G, A, l'un vaut l'autre, mais il faut qu'il soit pris fort juste, et prendre bien garde que la touches ne batte où branle aucunement; ne battant plus, pour prever c'il est juste, il faut toucher la touches de fer, avec laquel il prendera le ton étant tout proche de la cloche, étant touché subitement la serrer qu'el ne résonne plus; allors ci la cloche répont le ton, cera juste: sont les deus preves les plus certaine que l'on peut avoir, car, de ce fier à l'oreil totallement, l'on y est souvent trompé, car l'on n'est pas toujours dans une mesme disposition; c'est pour vóir ci en tent de temps les cloches à la pluy et vent seront changé, et pour plus de certitudes, il faut aussi avoir regarde que le soleis ne donne pas sur la cloches, et laysser refroidir la touche, car en limant elle

Digitized by Google

se chaufe, et étant froyde elle est plus haut; il faut la layser étant limé d'accordt un heur, puis la confronter encor une fois.

Ma niesce, vulgairement ma femme, car nous demeuront par ensemble, vous baise très-humblement les mains; il est dévot sus la direction des pères Jésuit; nous vous suplions, si l'occasion ce présente, que quelque un de vos religieux vient en cest ville, de venir loger cheu nous, là où nous avons une chapel orné du très S. Sacrement de l'autel, avec tout ce qui est requis pour célébrer la messe. Pour ma disposition, elle n'est pas pire ny baucoup meilleur; je peut aller et vaquer à ma fonderie, pour instruire mes serviteurs; au rest, je ne soroit rien faire, et conséquemment les serviteur veult trancher du mestre, lorsque le mestre ne peut agirs; c'est l'une des partie pourquoy je veut tout quiter, et étant bénit de Dieu des bien temporel, pour vivre celon ma calité; je vous prie d'excuser la franchis que je prent, sont tout signe d'afections (1).

Il se propose de faire commencer le carillon en C au lieu de G, avec toutes les modifications qui en résultent. Une des cloches est fondue. Les inscriptions désirées s'y trouveront intégralement. Indication du clavier nouveau.

Amsterdam, le 10 may 1677.

Monseigneur De Loose. Jusque à présent, j'ay oublié de rescrire à vostre Révérence en cas que vostre organist treuve meileur que le carillon coumence en C que en G, comme l'on les faict ordinairement, vous plaîra m'envoyer le 2 Dr, je les changerés en Gr. Lors le carillon cera, à mon advis, plus perfectionné. Je le peut faire sans les refondre, et par conséquent pour rien; il ne vous coûteras que les licens et transport, qui n'est pas beaucoup, car les 2 Dr ne poyse environ que lib. 100. J'ay fondu, judi dernièrement passé, G, Cr, Dr. Je coumance aujourd'huy à mouler les 2 autres, lesquelles j'espère fondre devant la Pentecost, ci Dieu me donne la grâce de pouvoir demeurere sur piét; je metteray toutes les inschriptions sans abréviations, puisque vostre

(1) De la main de l'abbé: « Receu le 10 d'avril soir. Respondu le 15 d'avril, et envoyé les 142 lib. de métal avecq mes armes et celles de nostre abbaye tranchez en boisy, et aussy les inscriptions. »

Digitized by Google

Révérence le soubhait; je suplie m'anvoier au plus toe response, afin que sache ci du Dr que j'ay fondu, le faut torné pour Gr; finisant, avec présentation de faire tout ce que vostre Révérence plaîra commander à celuy qui est et demeure, etc. (1).

C—G; D—A; E—H; F—C; Fr—Cr; Gr—Dr +; A—E; B—F; H—Fr; C—G; Cr—Gr; D—A; Dr—B; E—H; F—C; Fr—Cr; G—D; Gr—Dr +; A—E; B—F; H—Fr; C—G; Cr—Gr; D—A; Dr—B; E—H; F—C; Fr—Cr; G—D; Gr—Dr +; A—E; B—F; H—Fr; C—G (2).

Les Dr étant changé en Gr, tout l'accord commencera en C.

L'organiste d'Eenaeme se refuse à donner le ton voulu. Puisque les trois cloches sont d'accord, les cinq autres le seront également. Il se propose de renoncer définitivement à ses affaires, par aggravation de santé. Il soutient contre les échevins de Gand un procès, pour lequel il demande la protection de l'abbé De Loose.

Amsterdam, le 14 may 1677.

Monseigneur De Loose. J'ay receu la vostre agréable du 6 courant, laquel m'a faict rire de ce que vostre organiste faict dificultez à m'envoyer l'un des ton requis; nonobstant, je ne l'estime pas moins pour cela, au contraire qu'il n'est pas de ces sot qui ont telle présomptions d'eux-mesme, et, en verité, en chose d'importance, il ne ce faut pas entremètre sans baucoup d'asurence, puisque les 3 dernier ce trouve bien d'accordt, vostre Révérence ce

(1) De la main de l'abbé : « Receu le 14 may 1677, et respondu le 15, que vouldroit faire le changement de G en C. comme il marcque en la marge de cette; à quelle fin j'envoyerai les deux D dièses au plus tost.»

(2) Le clavier modifié est représenté ainsi, comparativement au clavier précédent :

Do—sol, ré—la, mi—si, fa—do, fa dièze—do dièze, sol—ré, la—mi, si bémol—fa, si—fa dièze, do—sol, do dièze—sol dièze, ré—la, ré dièze (mi bémol)—si bémol, mi—si, fa—do, fa dièze—do dièze, sol—ré, sol dièze—ré dièze, la—mi, si bémol—fa, si—fa dièze, do—sol, do dièze—sol dièze, ré—la, ré dièze—si bémol, mi—si, fa—do, fa dièze—do dièze, sol—ré, sol dièze—ré dièze, la—mi, si bémol—fa, si—fa dièze, do—sol.

Les notes qui précèdent le trait d'union, sont celles du nouveau carillon.

Digitized by Google

peut assurer que les 5 requis ne ceront pas moins, ci Dieu me faict la grâce de vivre encore 6 semaine. Je vous assure que je propose, après les vostre achevés, de tout quiter, comme tout le monde de ma connoysance me conseil, ci Dieu n'en dispose autrement, car les 3 que je fondit, le 6 dito, m'incoumodire de telle sort, que je fut environ 2 heur que l'on croyoit que j'aloit faire un voyage en l'autre monde. Vostre Révérence plaîra savoir que je suis à présent en procès contre les eschevins de Gandt, dans le Grand Conseille ; ci vostre Révérence a quelque familiers amis, je vous suplie de recommander ma cause, comme vostre Révérence cet qu'il est juste, vous m'obligerés extrêmement d'estre et demeurer, etc.

Pour vos armes et inschriptions, je croy que vostre Révérence a peu entendre, par ma dernier, que je les ay reçeu.

Ma niesce est à présent à Anvers ; c'est pourquoy je ne faict ces recommandations, comme je n'ay faict an ma présédent.

Les cinq cloches sont fondues et seront prêtes pour la Pentecôte. La résolution est prise de congédier les ouvriers et de vivre en retraite. Pendant 44 ans, c'est-à-dire depuis 1633, les travaux de fonte se sont faits « de mains propres. » Il recommande, vu la guerre, de se précautionner, durant le trajet des cloches, de toute emprise à Gand sur le restant du paiement.

Amsterdam, le 28 may 1677.

Monseigneur De Loose. J'ay receu la vostre agréable du 21, le 24me dito, avec la lettre de change de cinq cent ducatons, et ensuit le landemein receu l'argent en espèces conditioné, que vostre Révérence m'anvoy pour le premier payement des cinq cloches neuwe que je doit livrer à vostre Révérence, pour perfectionner vostre carilions ; lesdit 5 cloches sont fondu toute à mon contentement ; je faict travalier à les nettoier ; j'espère pour la Pentecoste elle ceront perfectionnés dans leur accordt, coumansant au C, et après le 2 petit Dr changé en Gr ; tout l'accordt suivera ; la pièce de métal n'est pas encor arrivé, ce qui ne m'incoumode en rien, espérant que les 2 Dr ne seront pas ci lontemps sur le chemin, pour les envoyer l'une avec l'autre. Après les avoir toute accordé et enbarqué, la résolutions est pris de congédier mes serviteurs,

Digitized by Google

et vivre en repos, mes forces ne perm(ett)ant plus d'agirre, ni tant de ruse, ayant travaylé 44 ans à la font, c'est plus que l'ordinaire, notamant ceus qui ont faict la plus grandt partie de mains propre; cest présent lettre vous servira de quitance pour le premier payement; toute les inschriptions sont sen abréviations; je ne manqueré de faire savoir à vostre Révérence, lorsque j'aures receu les 2 Dr, de mesme, lorsque les cloches neuf ceront debarqués, et ce que les licent coûteront, et c'il y a d'autre chose, vostre Révérence plaira se reposer sur moy; il y a une chose à considérer que l'on m'a adverti, assavoir: les cloches étant à Gand, pour les faire transporter à Eenaeme, ci les François vient à savoir qu'el ne sont pas entièrement payé, c'il ne chercheront pas prétention sur ce qui me resteroit; c'est pourquoy, je vous suplie de vous précautionner; je finiray, an souhaytant à vostre Révérence et à tous vos religieux une heureuse et salutaire Pentecoste, et demeure, etc. (1).

Les cloches sont achevées. Sa santé s'affaiblit graduellement. Il a appris, par les gazettes, que 3000 chevaux sont logés à l'abbaye d'Eenaeme. Demain, il congédie ses serviteurs.

Amsterdam, le 11 juin 1677.

Monseigneur De Loose. Cest présente est pour vous faire savoir que vos cloches sont entièrement achevé; j'atent avec impatiance les deux Dr, parce que je devient de jours à autres plus foible, désirant de tout mon cœur paraschever vostre carillon, et que mon conseil que vostre Révérence et organist ont advoez, soit éfectues; ausi tost que j'aurez reseu les deus Dr, et changé en Gr, je vous les envoiré à Ghand; lors elle seront en seureté, car, à mon mescontantement, je leu dans la gaset que vostre Révérence a eu 3000 chevaux dans vostre abays; je receu hier la pièce de métal que j'avou estre bonne comme l'ordinaire. Je vous asseure, sur ma

(1) De la main de l'abbé : « Receu le 2 juin 1677, qui sert de quittance pour cinq cent ducatons en suitte du contenu de cette; et seullement respondre le $^{16}/_{6}$ 77, à cause de l'empeschement par le campement du baron de Cumey, depuis le $^{21}/_{5}$ 77 jusques au $^{14}/_{6}$ 77, jour du départ de l'armée. »

Digitized by Google

parol, quel sont belle, bonne et bien d'acort; elle poyse ensemble lib. 4736; par la faut de mon serviteur, n'aiant pas observé les mesure comme il apertient, mais pour prévenir tous inconvénient, j'ay faict froter les noyaus pour les rendre plus espesce, qui m'est bien réuci, comme vous verrés qu'el sont toute tornés net et cler; nonobstant je veut porter le dommage, il faut que les conditions soit observé; je désire un mot de vostre Révérendisime, savoir ci je les doit anbarquer avant avoir receu les 2 Dr; finisant avec mes humble salutations, sans oublier vos religieus et organist, demeur, etc.

La main me tremble ci fort que j'ay de la peine à escrire; ma niesce est encor en Anvers; demein je congédie mes serviteurs; soiez certein que sont les dernier que je fonderay de ma vie.

Il a lu, dans les gazettes, que le camp volant du roi de France a été dressé à Eenaeme. Instructions pour accorder les deux Dr, à remanier selon le nouveau clavier. Il approuve le dessein de laisser les cloches à Gand, jusqu'à la conclusion de la paix. On les embarquera dans huit ou dix jours. Calculs et renseignements fournis pour leur placement et fonctionnement.

Amsterdam, le 24 juin 1677.

Monseigneur De Loose. J'ay receu les deux vostre en une. Dès lontemps j'é leu dans la gaset, que le camp vollant du roy de France estoit logez à Eename, non sans grand conpations, sachant bien que c'est la ruine des pauvres paisant, et que vostre abbais soufreroit ausi; touchant les 2 Dr, ce retardement m'est ausi fort désagréable; nonobstant j'espère que vos bonnes prières obtien de Dieu l'éfect désiré. Monseigneur, il m'est impossible de vous donner aucune instruction pour les accorder, tellement qu'il faut les rendre proche d'un car de ton plus bas, assavoir d'un grand demi-ton que Dr est de D, il faut qu'el soit un petit demi-ton de G. Je ne peut point comparer, comme je les accorde, que à un docteur qui vient visiter un malade, ayant tatés le pouls, il ordonne; puis après, il vient demander qu'el éfect son ordonnance a faict; s'il a bien opérés à son contentement, il ordonne encore la mesme, ou bien ce qu'il trouve convenable; de mesme, après ayant examiné une cloche, je

Digitized by Google

tourne en la place là où manque le plus, après cela faict, je l'entent ; allors l'oreil me dit là où elle a besoin d'estre tourné. Je vous asseur q'un demi onse peut ou moins, rendra telle cloche discordt ; touchant d'envoyer les 5 gros, j'é parlé à un batelier, for brave homme, qui doit partir pour Gand, en 8 à 10 jours ; pour la voytur, il y a un coumisair juré, c'est luy qui taxse les marchandise, et aussi pour les licence ; il sayt les droits, il n'i a rien à marchander ; de plus tout le batelier qui vont d'ici à Gand, n'ont q'une bource. Pour mon procès, il est au Conseil de Flandre ; j'advou grandement vostre résolutions de layser les cloches à Gand, jusque à tant que nous oront la pais ; je me suis informé auprès d'un bon viellart, qui a été coumisaire, qui est de mes amis, et bon catholick, pour quel pois je les doit donner à connoistre au licence ; il m'a instruit ce que l'on peut faire sans pérille, et, pour plus d'aseurance, je diré 100 lib. plus ; je ne veus rien hasarder, ny trop donner ; j'ay oubliés de metre en son lieu que j'enbarqueré, ci plaît à Dieu, les 5 cloches dans le bataux qui parte dans 8 ou 10 jour, parce, en cas de maladie, mes héritiers auront plus de peines que moy, à paier le licence et enbarquer. Touchant les 5 cloches accordé et nétoié, la groce poise lib. 1648 (1),

2	. . . . .	lib. 1184
3	. . . . .	lib. 853
4	. . . . .	lib. 611
5	. . . . .	lib. 440
	pois d'Amsterdam,	lib. 4736.

Je donne d'ordinaire 3 lib. par cent au martaux qui joue, et à celuy qui sonne l'eur 4 lib. par cent ; de mesme à la demi eur,

(1) De la main de l'abbé : « In Ghendts ghewicht :

1832	lib.
1338	
964	
690	
497	
5351	lib.
4736	
R 615	lib. avance. »

Digitized by Google

et au batant 4 lib. par cent ; l'orlogé saura bien calculer combien que les martaus doit peser pois de Gandt ; j'ay expliqué, dans ma lettre du 25 febvrier, que le pois de Gandt est 13 lib. par cent plus légère que celuy d'Amsterdam, à savoir : 100 lib. à Amsterdam font 113 lib. à Gand ; je remercie très-humblement vostre Révérence de tent de bonne prièrs que vous faict pour moy ; je diré avec S. Ambroice, ce qu'il a dit à S. Monica : tant de bonne prièrs ne peut estre sans éfect. Je finiray avec présentations de tout ce qui est dans mon pouvoir, en un mot, je suis tout à vous et veut mourir de la sorte, etc.

Les cloches étant enbarqué, je vous récriré le jour que le bataux partira.

Embarquement des cinq cloches. Informations données à ce sujet.

Amsterdam, le 2 julet 1677.

Monseigneur De Loose. J'ay enbarqué les 5 grose cloches avent-hier, dans le bataux de Teunis Ossenweyer, batelier ordinaire d'Amsterdam à Ghendt, et ay paiez les licent et autres maltode qu'il faut paier isi, qui mont an tout f. 94 ; il dit de partir demein ; le coumisaire ne m'a pas voulu dire combien le batelier doit avoir pour son transport ; il dit, étant à Gand, qu'il y a ausi bien les droit limité qu'ici ; je les ay donné à connoître au licence pour 4300 lib. ; le batelier a un pasport *in debitâ formâ* ; vostre Révérence ce peut assurer que c'il y avoit questions du pois, et que l'on trouve qu'elle poise d'avantage que le pasport ne dite, il ne seroit pas de prinse, car je me suis paravant bien informé ; tous ceus qui connoise les droit, me dise que pour la disièmes partis plus, l'on ne confisque aucune marchandise, les ayant reçeu à Gandt ; il vous plaîra me le faire assavoir, pour mon repos. Les deux D.e ne sont pas encore arrivé ; lors que je les aurés mis dans leur ton, je vous les envoiré avec vos armes, et combien j'aurez déboursé en toute. Je récrie à vostre receveur qu'il informe à Gand combien le transport doit donner par cent, afin qu'estant arrivé, il sache ci le batelier demande plus qu'il ne luy apartient ; pour les tolles, il l'ont leur liste de toute marchandise ; toute y est ci bien règlez qu'il ne peuve frauder. Je finiray, en vous baysent de volontez et de grande

Digitized by Google

affections les mains, désirant de tout mon cœur le faire en effect, et demeure, etc.

En breff, les visite des spirituelles m'ont anpeschez. Je me porte un peut mieus depuis 2 jours.

Les deux cloches à remanier étant à peine arrivées, ont été mises à leur ton voulu et réembarqués sans délai. Instructions diverses. Il n'envoie qu'un timbre ; l'autre suivra. Sa faiblesse physique est extrême.

Amsterdam, le 5 julet 1677.

Monseigneur De Loose. Chanté à présent le *Te Deum laudamus*, et moy je chanteré *Nunc dimittis*. Samedie dernier, environ les 11 heurs, retournant de la messe, je treuvit les deux Dr dans ma fonderie ; il ne fallut gier que je ne chante *Alleluia !* Sans perdre temps, mettant mes serviteurs en besongne, je les fit préparer pour les accorder, espérant que je le pouroit enbarquer dans le bataux, là où j'avoit enbarqués les 5 neuves ; en éfect, samedi, environ les 9 heurs du soir, je les fit porter audit bataus qui est partie hiers. Je me réfère à ma dernièr, qu'il m'étoit impossible de vous précrire conbien où en quel place les faloit tournère pour les rendre d'acort ; en confience, je nés pas tourné 12 loot de la plus petit, et des 2 9 carteron ; ci vostre Révérence les a poysé par avant, je vous suplie de les poyser de rechef ; je ne dout pas que monsieur vostre organiste ne sache bien que le 2 Dr étant changé en Gr, que le jeus coumancera à présent en F, jusque à temps que les 5 autres soit pendu ; par gouverno, les 5 grosse étant auprès, le carilon sera parfait et coumencera en C ; le bateliers qui les a amené du Sas, n'est pas encore venu pour sa voiture ; c'est pouquoy je ne peut pas envoyer les conte de ce que j'ay déboursé ; ce sera à la post de judi ou vendredi prochain ; je dit de rechef que vos bonnes prièrs ont optenu du ciel l'efect désiré, car aujourd'huy principalement, devant le midi, je ne suis pas étez capable d'escrire, bien moins d'agire. Monseigneur, à mon grand regret, je ne vous envois qu'un timbre, vous ayant promit 2, ayant étez surpris pour enbarquer les 2 Dr. ; nonobstant j'espère qu'il ne coûteras que un nouveau port, car il est fondu, non d'accort. Monseigneur, de rechef en bref

Digitized by Google

les visite des amis voyant ma foyblès, enpesche de prendre plus de temps à escrire. J'espère que vostre Révérence auras la bonté de considérère que je suis un homme sans étude, par conséquent fort ingnorant à l'escriture ; finissant an un mot, je vous suis plus que ma plume ne peut expliquer, et seray à jamais, etc.

O. a. la mien volonté de nous pouvoir anboucher par ensemble (1).

Affaires de comptabilité. Il demande à faire souscrire une obligation. Le deuxième timbre est achevé.

Amsterdam, le 12 julet 1677.

Monseigneur De Loose. Je vous envois, par cest présent, les conte de ce que j'ay déboursez pour vos cloches et pièce de métal : pour la pièce, le port délicence et tol. . . f. 3 — 19 ;
pour le pasport et autres maltode . . . . . f. 86 — 0 ;
pour les 5 grose cloches à 2 fran per cent de licence f. 8 — 0 ;
pour les 2 Dr. . . . . f. 0 — 4.

Somma f. 98 — 3,

qui font 31 ducatons et 10 sous.

Vostre Révérence ayant receu les cloches, il vous playra m'envoyer une obligation, car l'on ne sait ci nous viveront jusque au terme limité. Je vous envoiré, par le premier bataux, encor un timbre, qui est faict exprès pour tenir ma promès ; vostre Révérence treuvera ausi en cest enclos l'espesseur de des batans et martaux à proportions des cloches ; n'ayant à présent d'autre chose à rescrire, je finiray, en soubhaytent de tout mon cœur, que vostre Révérence puis survivre pour voire vostre carillon perfectionnés, et demeure, comme je suis, etc.

Vient ici une obligation de 600 ducatons, signée le 20 juillet 1677. Le préambule mérite seul d'être reproduit, parce qu'il complète ce que la correspondance de 1680 laisse d'inachevé :

Comme nous soubsigné, prélat, abbé de l'exempte abbaye de Saint-Saulveur à Eenaeme-lez-Audenarde, en Flandres, de l'ordre de

(1) De la main de l'abbé : « Reçu le 8 juillet 1677, et respondu le 9me. Le 9ne sont arrivé les cloches contenues en cette, à Gand. »

Digitized by Google

saint Benoist, fusmes intentionné de perfectionner le carillion que maistre Pierre Hemony nous avoit fondu en l'an 1660, par l'augmentation de trois basses et deux grands demy-tons, scavoir, C, D, E, Fr, Dr, G; sy esse que nous soubsignez sommes convenu du prix des dittes cincq cloches avecq ledit maistre Pierre Hemony, par lettres par luy escrittes d'Amsterdam, le 18 mars 1677, et nostre response du 29 de même mois et an, scavoir: pour la somme de onze cent ducatons en espèce argent francq et à payer dans Amsterdam....

Excuses sur son style. Instructions diverses pour le jeu de cloches. Son cousin, Mammertus Frémy, né vers 1631, travaille chez lui depuis quatorze ans. C'est lui qui fait tous les moules. Hemony se chargeait de l'accord des cloches. Il croit son cousin capable de fondre maintenant les cloches désirées. Son neveu, François Hemony, demeure à Gouda, et sa nièce, Marguerite Hemony, habite Amsterdam. Lui, Pierre Hemony, est âgé de 58 $^1/_2$ ans, étant né vers 1619. Nouvelles instructions sur le carillon.

Amsterdam, le 19 juillet 1677.

Monseigneur De Loose. Pour respondre à la vostre agréable du 9 courant, ci pleine de termes d'affections, j'auroit affaire de l'éloquence de Cicéro. Sachez, c'il vous plaît, que je ne suis q'un chétif artisant, et que, hoors mon métier, je n'ay auqune capacité; je vous responderay de mon stil ordinaire, que je suis estez fort réjouis d'entendre que le bataux étoit arrivez au Sas-de-Gand, et encor plus, entendant par lettre de monsieur Lannoy, vostre mestre d'autelle, qu'il les avoit faict descharger et mener an vostre refuge, toutes bien conditionnés; touchant vostre tour, qui a 12 piez 3 pouces, il y peut pendre une cloche de lib. 3850, et soner à la volez droitement, qui cera une quarte plus bas que la plus groce de vostre carillon, assavoir G; touchant lequel ton seroit le plus mélodieux pour sonner, c'et plus affaire au musiciens qu'à moy; défunt M^r Louys faisoit sonner A; mais vostre Révérence sait qu'il avoit des consept que d'autres n'advoyoit pas. Comme vous savez qu'il ne vouloit point de Dr, je seroit d'advis d'antendre premièrement d'experts musiciens de qu'elle advis il sont; touchant de vous anvoier des échentillons de papier ou ceux que je me serve, croyez moi, c'il vous plaît,

Digitized by Google

cela ne vous serviroit de rien, ci l'on ne sait faire les moules, car il faut avoir l'expérience de ne point toucher au moulles en serteine places, étant trop chau ou trop froit ; car, étant chau, il y a serteine places qui s'enfle, et, refroydisant, elle ce retire plus qu'alieurs. J'ay un serviteur, qui est mon petit cousin (1) ; il y a bien 14 ans qui travaile cheu nous ; il est à présent âgez d'environ 25 à 26 ; c'est luy qui me faict tout mes moulles, car pour moy je ne fait rien que ordonner et accorder. Il est à présent capable pour fondre telle cloche que vostre Révérence désire ; j'espère, avec le temps, qu'il aprendra ausi de bien accorder ; je vous asseure que de tous les serviteurs que défunt mon frère et moy ont eux, il est le plus capable, et, en cas que je viens à mourir, comme je ne doute, vostre Révérence peut rescrire à mon neveu, qui demeure à Gouda, à 9 heurs d'ici, et il luy poudra adresser vos lettres ; il s'apel François Hemony, ou bien à ma niesse Margerit Hemony, à Amsterdam. Coumant, monseigneur, apelé-vous une personne, agez de 58 1/2 ans passez, ettre à la flure de son âge, et qui a tant travayllé ? En cas que vostre Révérence face faire une nouvel église et tour, voici la pesenteurs de 4 cloches, pour 2 accort correspondant à vostre carillion, assavoir : F, lib. 5,450 ; G, lib. 3,850 ; A, lib. 2,810 ; H, lib. 1,980.

Les trois grose, c'est ré, mi, ut. Les trois plus petit aussi ré, mi, ut. Les trois plus grose sont un demi-ton plus bas que celle de S. Nicolas à Gand, et les trois plus petit un 1/2 ton plus haut. Après ayant remercié vostre Révérence, de tout mon cœur, de tant d'affections et bontés que vous avez pour moi, je finis et demeure, etc.

Mes très-humbles recommandations à tous vos religieux.

A la mien vollonté d'avoir ce bonne heur de nous pouvoir enboucher 3 à 4 heurs ; nous les treuverions bien court.

Le timbre est anbarqué avec une Nostre-Dame d'estein, manic facture (2).

(1) « Il s'appelle Mammertus Frémy. » Note de l'abbé De Loose.

(2) De la main de l'abbé : « Receu le 21 juillet. Cette lettre mérite d'estre bien gardée, pour le temps futur ce pouvoir servir du contenu en icelle, si on veult faire une ou plusieurs grandes cloches accordantes avec nostre carillion. Actum 21 7re 1677. »

Digitized by Google

Un patacon a été payé en trop. Il retrouvera ce surplus dans « le petit accord de touches » qu'il vend ordinairement 60 florins. Instructions précieuses pour la fonte des cloches. Sa santé a été rudement éprouvée.

Amsterdam, le 26 juillet 1677.

Monseigneur De Loose. Pour réponce à la vostre agréable du 20 courant, dans laquel j'ay reçeu l'obligation que vostre Révérence m'anvois de 600 ducatons, avec laquel je suis fort bien satifaict; pour les 32 ducatons que vostre Révérence a ordonnez de me faire recevoir ici, il y a un patacon trop; je seroit bien mécanique, si je n'avoit plus pour un amis, et je puis dire amis par-desus tous amis; non, Monseigneur, vos lettres me sont beaucoup plus agréable, je suis ravie quand j'en resoy; c'est pourquoy vostre Révérence m'obligeras tout et quandt fois vous plaîra de me faire l'honneur de me récrire; Dieu m'a bénit, que cent franc plus ou moins, par ans, ne vient dans aucune considérations; je rancontreray ledit patacon, dans le petit accordt de touches; je les vend ordinairement 60 florins; je ne veu de vostre Révérence que 17 ducatons ou la valeurs, c'est le mesme qui font f. 53-11, et un patacons que vostre Révérence m'anvois plus, font ensemble f. 56-1; ledit petit accordt je l'anbarquerez au premier bataux qui partira; ci les boullets avec quoy l'on joue, ne vous plaise, vous les feray faire à vostre volonté; je vous adverti qu'il y auras des contradicteurs touchant l'accort, qui diront que les supérieurs sont trop bas. Défunt Mr Louis a étés dans cest erreur, mais luy ayant montré le contrayre, il advoas, témoin Adriaen De Langhe, mon intimes amis à Gand; touchant combien le cuivre rouge vault, à présent il est fort rare, mais l'on atant des bataux qui en aport; le cent vault environ f. 60, et l'étein 46 et 47 le cent; il faut, pour faire du métal de cloches, lib. 28 d'estein sur cent livre de cuivre, mais l'un des cuivre difère bien à l'autre; il y a des cuivre là où il faut mettre 30 lib. d'estein sur cent, c'est au maître à en juger, lors que tout est fondu, et, tout bien considérés, la livre vous viendroit environ 14 sous, san la façon, et, c'il vous plaît de bien calculer, je n'ay pas 15 sous avec la façon des vostre; il vous plaîra savoir qu'il y a présentement abondanmant de métal de cloches à vendre et fort bon, pour environ 45 florins le cent; pourquoy

Digitized by Google

le métal de cloches est à ci vil prix? C'est qu'il n'est pas à présent de recherche; de plus, tout métal estant meslengés, l'on ne s'en peut plus servir qu'à une choese, et estant en son entier, à tout. Monseigneur, vous plaira de croire que de bonne matièrs l'on faict bien de mauvaise cloches, faut d'expérience; vostre Révérence me récrit fort à propos, touchant le petit accordt de touches, car je n'en ay q'un seul à vendre, ceux avec quoy j'acordt, demeureront après ma mort; je n'ay plus d'inclination d'en faire d'avantage; les moutons estant au sec, pour qui me peinnére d'avantage? Finisant, je demeure, etc.

Mes très-humbles rescommandations à vos religieux.

J'ay 3 foyblès dans 8 jours, qu'il a falut courir au vinaygre; quel espérence de devenir ci vieux que le bienheureux Siméon (1)?

Il a changé d'aír. Il enverra un grand timbre d'église, pareil à celui qu'il a confectionné jadis pour les jésuites d'Anvers. Il espère que Mammertus Frémy lui succèdera, si toutefois la paix se conclut.

Amsterdam, le 16 septembre 1677.

Monseigneur De Loose. J'ay receu la vostre agréable, avec les quarente-huit ducatons, pour rembourcement de ce que j'ay paiez pour les licence et maltode, et pour le petit accordt de touches; j'auray plustôt récrit, mais étant hors de la ville, 8 à 9 jours, pour changer d'air, est la cause que j'ay retardé jusque à présent; je ne manqueray pas, Dieu aydant, de vous envoyer le G au plustôt qu'il me cera possible, mais j'ay proposé de vous envoier encor un plus grand, pour vostre grande autel, comme j'ay envoyez nagier au père Jésuit à Anvers, par la solicitation de ma niesse; mon petit cousin s'apel Mammertus Frémy; nous espéront qu'il aura ma place après ma mort; mais il n'y a pas de certitude, cinon la paix étant; il ira treuver vostre Révérence, car je croit qu'il fera comme j'ay faict, n'ayant point de place, il ira chercher sa fortune; j'ay receu une lettre de mon procureur De Langhe, qui faict mes affaires à Gand,

(1) Annotation de l'abbé: « J'ay escry le 24 8bre 77, que j'ay bien reçeu ce petit accordt, et donné ordre à Vander Linden de luy envoyer les 17 ducatons. »

Digitized by Google

qu'il y a aparence que nous accorderont les messieurs et moy, mais je doute qu'il voudront avoir refondu la cloche qu'il m'ont forcez à rendre plus bas, ce que je ne feray à jamais. Monseigneur, je vous remercie de ce que vostre Révérence m'a envoyez cy promptement le premier termin et le débourcement; je vous demeure très-obligé et soubhayt d'avoir la commodité de vous pouvoir faire voire que je suis totalement, etc.

Expédition du grand timbre. Le maître se porte mieux, à la suite d'un émétique pris sur l'avis du médecin. Sa faiblesse augmente toutefois.

Amsterdam, le 14 octobre 1677.

Monseigneur De Loose. Je vous envoys le grand tymbre désirez, avec le G; j'espère qu'il cera à vostre contentement; il est plus grand que celuy que j'ay faict nagier pour les pères jésuit à Anvers; je me porte mieus à présent, après ayant pris un vomisement et changé d'ayr; il y a plus de 2 ans que mon docteur m'a dit qu'un vomisement me ceroit profitable, mais il n'osoit hasarder, parceque j'étoit trop fayble; il y a environ 2 mois, étant plus fayble que paravant, il a résous de me faire vomir, mais pas sans avoyr peur, car, encor qu'il ayt bien de patience, il voulut estre auprès de moy; faut de matièrs, je finiray avec les très-humble recommanditions de ma niesce, et demeure, comme je suis, etc.

Sa santé empire. Son atelier est fermé. La dernière fonte a eu lieu le 13 novembre. Si la paix se fait, il confectionnera exceptionellement, pour son ami De Loose, la grande cloche qu'il désire.

Amsterdam, le 26 may 1678.

Monseigneur. J'ay receu la vostre agréable du 20 courant, par laquel vostre Révérence me faict savoir que le dernier payment est prest; véritablement je ne m'i assuroit pas, sachant les ravages que vous avez soufert depuis; touchant que vostre amis à Gand n'a présentement la coumodité pour le remetre icy que dans 4 à 5 semaines, quant seroit dans 2 mois, j'atendray très-volontier, ne vous incoumodé point, je veut mourir vostre amis; touchant ma disposition, elle n'est pas meileur, elle empire de jour à autre; c'est pourquoy j'ay congédié mes serviteurs, je ne travail

Digitized by Google

plus, ma dernier font a étez le 13 novembre; nonobstant comme nous espéront la paix, l'aiant, et que vostre Révérence vient à résoudre de fair faire la grose cloche ci-devant mensionné, vous plaira de me récrire; c'il m'est posible je vous servirez, car ci je veut servir un amis, je peut trouver des serviteur par gouverno; je finiray avec mes très-humble baisse-mains, et à tous vos bon religieux, de mesme en faict ma niesce, qui ce port présentement for bien, et demeur, etc.

La main me tremble ci fort que j'ay de la peinne à escrire, provenant de tournement de teste.

La dernière obligation a été payée à Anvers, et non à Gand, à cause des troubles. Il est persuadé que les cloches nouvelles « embelliront » le carillon d'Eenaeme. Pour sa santé, il se résigne à la volonté de Dieu.

Amsterdam, le 25 julet 1678.

Monseigneur De Loose. Je vous renvoys vostre obligation avec quitance, ayant reçeu les 600 ducatons qui restoit pour le dernier payment. Vostre amis à Gand m'a récrit qu'il n'avoit la coumodité à présent, à cause des troubles, et qu'il désiroit que je les tire à Gand ou en Anvers; je les ay tiré d'Anvers; je vous remerci de tout mon cœur des bon paymant et ci promt; n'y rest qu'un chose, c'est que je voudroit vous pouvoir servir ou estre à vostre ordre en ces cartier; quant elle seront pandue, je vous suplie de me faire assavoir par lettre quel satisfactions vostre Révérence et les amateurs auront, car je croit fermement qu'el enbelliront vostre carillon plus que vous n'espéré; pour ma santé, elle est toudi, comme toutdit, en bon valons; je n'ay aucune espérence de recouvrir ma santé, nonobstant cela ne me donne aucune mélancolie, car je me résigne totallement à la vollonté de Dieu; je sait qu'il faut mourir tos ou tart; je ne désire autre chose à présent, que de passer le rest de mes jours en trenquilité et de pouvoir rendre servise à mes amis, entre lequel vostre Révérence tient le premier ran, et voudroit avoir l'ocasions de pouvoir en éfect montrer que je suis, etc.

Vostre Révérence trouvera ici les très-humble recomandations de ma niesce.

En bref, de peur de manquer cest post.

Digitized by Google

Il semble que, dans sa dernière lettre, Pierre Hemony prévoie sa fin. Il meurt, en effet, un an et demi après, à savoir le 17 février 1680 (1). C'est à sa demande expresse que l'annonce du fatal évènement est faite à l'abbé De Loose, par l'intermédiaire de la nièce du maître. Marguerite Hemony envoie au prélat un accord de sonnettes d'église, appelé *kerck-schellen*, en guise de sympathique reconnaissance. Elle et son frère souhaitent d'avoir l'occasion de rendre service à l'abbé.

AEN HOOGHWERDIGEN HEER MYNHEER DE LOOSE, PRELAET VAN DE OUDE ENDE VERMAERDE ABDYE VAN EENAEM, IN DE REFUSIE VAN EENAEM, TOT GENT.

† Amsterdam, 20 febr. 1680.

Hooghwerdich Heer. Het heeft Godt belieft uyt dit leven te roepen myn oom Petrus Hemony, die overleden is den 17 febr.; hy heeft myn in syn leven gerecommandeert, soo haest als hy soude overleden syn, dat aen U. hooghw. te kennen te geven, waerom ick daer aen niet hebbe willen manqueren; ick sende, volgens syne begeerte, met het schip op Gent, een klyn accoort van leere schellen, tot een klyne erkentenisse van de groote genegentheyt die hy U. Hooghw. heeft gedraegen, ende van de weldaeden die hy heeft ontfangen; ick wensten dat myn broeder ende ick het geluck ende bequaemicheyt mochten hebben van U. Hooghw. eenigen dienst te cunnen doen, waertoe wy uytterharten bereyt syn. Blyve, hooghw. Heer, U. hooghw. ootmoedige dienersse,

MARGARETA HEMONY.

Marguerite Hemony, dans une deuxième lettre, annonce que Mammertus Frémy n'a point encore la place de son défunt oncle; mais il y a pour lui grande chance de l'obtenir. Son oncle a attesté que c'est le meilleur

(1) Cette date a été communiquée, il y a un an, à la *Maatschappy tot bevordering der Toonkunst*, et a figuré, sans indication de source, dans le supplément à la *Proeve eener naamlyst*, etc., au t. II des *Bouwsteenen* de la société amsterdamoise.

Digitized by Google

ouvrier pour l'accord des cloches. Elle doute qu'il ait appris de lui les secrets intimes de l'art. Sa grande application aura pu cependant le rendre au courant de tout. Il habite actuellement Amsterdam, et, en diverses localités, comme à Leyde, on lui a fait beaucoup de commandes. Elle repassera en Brabant, pour changer d'air et se délivrer d'une quartane (fièvre quarte). Elle s'excuse de n'avoir pu mieux recevoir le noble prélat, à cause de la maladie de son oncle et de l'absence qu'elle-même a faite (1).

† Amsterdam, 25 mert 1680.

Hooghwerdich Heer. Door beletsel van sieckte, hebbe niet we eerder cunnen antwoorden op den aengenaemen van U. Hooghw. ; aengaende onse cosyn Mammertus Fremy, heeft de plaets van oom zal(iger) noch niet becomen ; maer sien goede aparentie om daer toe te geraecken, alsoo hy, naer 't oordeel ende naer gelaeten atestatie van oom, de beste werckman is die hy oyt heeft onderwesen; oft hy nu bequaem is tot het accorderen, daer van hebben wy geen experientie; ick twiffele seer ofte oom hem het uytterste seckreet sal geleert hebben; daerom can hem in die qualiteyt niet recommanderen; het can nogtans syn dat hy door het gedurich bywesen dit heeft afgesien; hy woont tegenwoordich hier, heeft voor de stad Lyden ende andere plaetsen veel werck aengenoemen, daer nu mede beesich is; soo de affairen van Gent vereyschen dat myn broeder ofte ick over comen, sullen niet manqueren aen U. Hooghw. onsen dienst te comen presenteren; ick bekenne dat de groote renomé van U. Hooghw. myn doet wenschen om occasie te hebben van een persoon te sien daer ick soo veel af hoore spreecken ; het can gebeuren dat ick dese aenstaende soomer in Brabant sal overbrengen, om te sien ofte de veranderinge van locht

(1) Il a été question, plus haut, à diverses reprises, d'une entrevue des deux amis On voit ici que l'abbé De Loose s'est effectivement rendu à Amsterdam, pour consoler Pierre Hemony, sur son lit de souffrances. Profondément religieux, le maître avait fait édifier dans sa maison, comme on l'a vu, une chapelle particulière, où, tous les jours, il entendait la messe. Peut-être le prélat a-t-il officié, cette fois, en vue de la guérison du malade.

Digitized by Google

myn sal verlossen van een quartane die ick lanck gehadt hebbe ; ick groete uytterherten Mynheer Du Fresne ; ick ben beschaemt dat syn Eerw. hier niet beter is ontfangen ; de sieckte van oom, ende myn absentie, souden myn eenichsins cunnen ontschuldigen ; dat soo dusdanige occasie wederom voorvalt (het welck ick hoope), sal sulcke foute niet wederom begaen ; ondertusschen blyve, etc.

MARGARETA HEMONY. . .

De belle is, by fout van gelegentheyt, eerst 14 dagen gesonden ; geloove dat nu al sal gearivert syn.

Il nous a été impossible de retrouver une mélodie du carillon d'Eenaeme. Mais nous en possédons une autre qui a été longtemps jouée sur un carillon de ce même pays d'Alost dont Eenaeme faisait jadis partie. C'est la chanson de la société alostoise de Saint-Georges, une sorte de pendant de la chanson audenardaise qui a été reproduite au premier volume de cet ouvrage. Annuellement, aux tirs solennels de la gilde, le fifre et le carillon répètent celle-ci, et le thème s'est tellement incrusté dans la mémoire des habitants d'Audenarde, qu'on peut le considérer en quelque sorte comme l'air populaire de la cité. Il en est de même, croyons-nous, de la chanson alostoise, qui a peut-être eu pour arrangeur le même musicien, Pierre-Antoine Grau (1).

Aujourd'hui que les distances s'effacent et que les vieilles coutumes de nos ancêtres se fondent dans ce qu'il est convenu d'appeler la civilisation moderne, la recherche de ce genre de souvenirs locaux ne saurait se faire avec assez d'activité et de soins, car, dans un quart de siècle peut-être, le tout aura disparu sans retour. Sauver du naufrage ce débris des joyeux refrains de nos pères, est pour nous plus qu'une affaire de curiosité ; c'est l'accom-

(1) La chanson, en effet, se trouve transcrite, avec des variations diverses, à côté de celle d'Audenarde, dans un cahier servant au carillonneur de cette ville, et dont l'écriture est dudit Grau. Nous parlerons plus loin de l'auteur présumé de la chanson alostoise.

Digitized by Google

plissement d'un devoir sacré, au quel, dans la limite de nos moyens, nous comptons ne faillir jamais.

La chanson alostoise a dû se chanter en chœur, aux fraternels banquets organisés par les confrères de Saint-Georges. L'agencement de la mélodie à trois parties en est pour nous une preuve convaincante. On retrouvera sans doute un jour les paroles qui y ont été adaptées, ou plutôt celles qui ont servi de canevas au compositeur.

La mélodie appartient au XVIII^e^ siècle, plus à la deuxième moitié qu'à la première. Elle n'a pas la gaieté expansive de celle d'Audenarde. Son caractère, qui ne manque pourtant pas de franchise, est plutôt flegmatique que joyeux. Cela tient-il au tempérament des habitants? C'est une question à examiner. En tout cas, rien de recherché, comme rien de banal. La forme est celle du menuet du temps. Les harmonies semblent être venues d'instinct. Et, quant au rhythme, il est accentué très-vivement, comme tous les couplets flamands. La carrure 8, 16, 32, etc., est évitée. Le thème marche par cinq groupes de quatre mesures chacun, et mène à 20. Les deux derniers groupes étant identiques, on pourrait, à la rigueur, ne compter que seize mesures. Toutefois cette répétition est rigoureuse et complètement dans l'esprit du couplet du temps. Un exemple de la même phrase finale répétée, se voit dans l'*Artaxerxès*, d'Arne (1), phrase qui elle-même dérive, comme le morceau entier lui-même, d'une chanson anglaise de Carey (2).

Cette mélodie simple et sans prétention relève donc en quelque sorte de la danse, comme celle d'Audenarde donne la main au pas-redoublé. On a dû exécuter cette danse, aux sons du fifre et du tambour, devant la demeure de chaque confrère, la veille d'un tir, en guise de convocation officielle. C'était le fou en titre qui se

(1) Aux couplets : « To sigh and complain ... »

(2) « A Churchman and Dissenter... » CHRYSANDER, *Jahrbücher für musikalische Wissenschaft*, t. I, p. 391.

Digitized by Google

chargeait ordinairement de cette besogne (1). Quand la société alostoise de Saint-Georges participait à un tir à Audenarde, le carillonneur de cette dernière cité s'empressait de jouer l'air de la gilde amie, comme marque de sympathique courtoisie. A son tour, le carillonneur d'Alost exécutait la chanson de prédilection de Saint-Georges à Audenarde, quand la société de cette dernière ville honorait de sa présence un tir alostois. C'est à cette circonstance que nous devons la conservation des deux mélodies en question.

Nous donnons, en regard, la reproduction de l'air alostois, tel qu'il se jouait autrefois au carillon d'Audenarde (2). C'est un des rares spécimens non-seulement de la mélodie flamande, mais de l'arrangement pour carillon. Chantée en chœur, la mélodie devrait être baissée d'une tierce. Le carillon s'accommode de tous les tons élevés. Il a à parler à la foule de loin et de haut. Sa voix doit donc être aussi perçante que possible, outre qu'elle perd de sa netteté, dans les régions inférieures, par suite de la lenteur de vibrations des grandes cloches.

L'auteur de l'air en question émane, selon toute vraisemblance, d'un musicien d'Alost même. Ce ne peut-être, dans ce cas, que Baudouin Schepers, carillonneur de la ville et organiste de l'église paroissiale de Saint-Martin. Son habileté était reconnue, et un de ses meilleurs élèves, Pierre-Antoine Grau, d'Audenarde, faisait volontiers, étant jeune encore, sept lieues de chemin, pour prendre de ses leçons.

Boudouin Schepers, apparemment un frère de Pierre Schepers, carillonneur de la ville de Gand en 1734, succéda en 1732, en qualité de carillonneur de la ville d'Alost, à Charles-Joseph Peeters, qui reçut le dernier paiement de sa pension, le 7 décembre de la même année. Il

(1) Voy. notre *Théâtre villageois en Flandre*, t. I, p. 48.

(2) On trouvera sur la même planche la résolution du clavier du carillon d'Eenaeme en 1677.

Digitized by Google

CLAVIER DU CARILLON D'EENAEME.

en 1677.

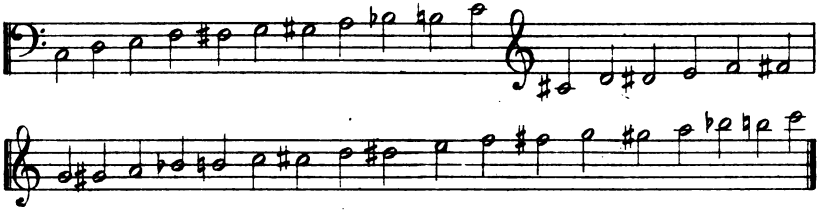

AIR DES ARBALÉTRIERS DE SAINT-GEORGES

à Alost (XVIII^me siècle)

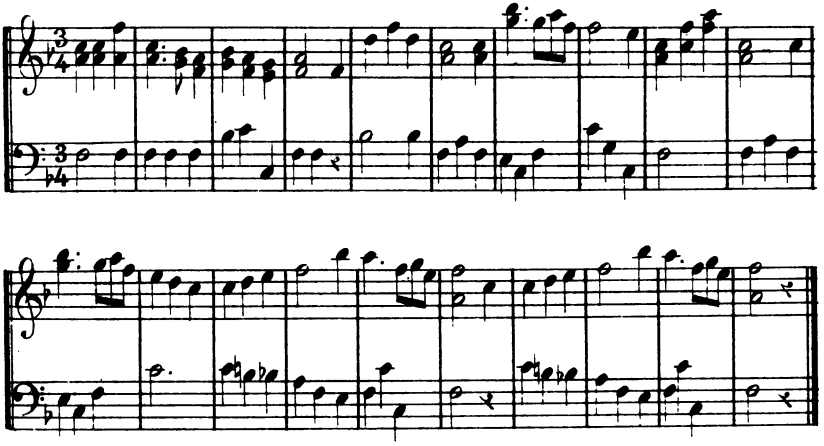

Digitized by Google

Digitized by Google

remplit d'abord les fonctions de simple musicien au jubé de Saint-Martin.

Tous les ans, aux termes du contrat conclu avec le magistrat, il adaptait un air nouveau au cylindre du carillon alostois. En certaines circonstances, notamment en 1774, il se vit obligé de changer jusqu'à trois fois le motif du *voorslag*, comme l'appellent encore, à cette date, les comptes communaux.

Baudouin Schepers continue à toucher sa pension le 16 janvier 1781. L'année suivante, à pareille date, cette pension est dévolue à son fils Corneille, que les registres de la comptabilité citent jusqu'en 1786. C'est donc positivement en 1782, qu'il faut placer la mort du maître.

Déjà en 1772, Baudouin Schepers avait demandé et obtenu, pour cause d'infimités, la résiliation de ses emplois de carillonneur et d'organiste en faveur de son fils, qui reçut ainsi la survivance desdits emplois. La requête suivante, favorablement apostillée par le magistrat, fournit quelques renseignements sur l'élève principal du vieux Schepers :

AEN MYN EDELE HEEREN BORGMEESTER ENDE SCHEPENEN DER STADT AELST.

Supplierende verthoont met alle oodmoedigheydt Cornelis Schepers, dat hy hem van jongs aff, ter dirrectie van synen vader, heeft geexerceert in de musieken, ende, ter assistentie van den selven als clocquet ende organist, de selve plaetsen nu differente jaeren heeft bedient, naementlyck ter causen van de incomoditeyt van den selven synen vader, verhopende 't selve gedaen te hebben ten vollen appaysemente van U Edelheden ende het publicq ; ende niet jegenstaende den suppliant op andere plaetsen soude connen voorsien worden van gelycke fonctien, als hiervoren gesegt, soo soude den suppliant alsnu geresolveert wesen, om te voldoen aen syne kinderlycke plicht, te blyven continueren synen auden impotenten vader, syn leven lanck geduerende, by te staen ende syne voorseyde fonctien te blyven bedienen, in verwachtinge ende hope dat U Edelheden, ter consideratie van aldies ende de capaciteyt van den suppliant, souden willen accorderen de sur-

Digitized by Google

vivantie van de vorengemelde bedieningen, op den loon daertoe staende, reden waeromme hy synen toevlucht neemt tot U Edelheden, de selve biddende gelieven gedient te syn, geconsidereert de redenen voorschreven, aen den suppliant te accorderen de survivantie van het voorseyde clocquetschap ende als organist deser stadt, om het selve, naer de doodt van synen vader, te mogen hebben ende bedienen, op de baeten ende emolumenten daertoe staende. 't Is de gratie, enz.

C. SCHEPERS.

L'apostille du magistrat d'Alost, en date du 21 avril 1772, est de la teneur suivante :

Borgemeester ende schepenen, op den inhauden deser geleth, consenteren aen den suppliant de survivance van de fonctie van beyaerdist ende organist deser stadt, met last nochtans dat hy op de vier hooghtyden 's jaerlyckx sonder vergelt sal moeten veranderen het voorslagh van den beyaert, alsmede te moeten leeren twee coraelen, soo op den beyaert als orgel, ende voordere lasten, op de welcke synen vader de selve fonctie heeft geexerceert. Actum, int collegie, desen 21 april 1772, als greffier,

P.-J. RUELLENDT TEN BULCKEN (1).

Il est dit, en outre, dans une lettre du bourgmestre De Meersman à la Jointe des administrations, en date du 15 septembre, que Corneille Schepers « est natif d'Alost, » et que, par ses talents « sur l'orgue et carillon, » il « mérite d'avoir les fruits de son application. » La Jointe, après avoir soulevé quelques objections, portant sur une dépêche du gouvernement relative à la vente, au profit de la commune, des emplois subalternes, se rallia à l'avis du magistrat, et le fit sanctionner de même par le prince Charles de Lorraine, gouverneur-général des Pays-Bas.

Burney, qui visita Alost en 1772, fait l'éloge de l'orgue de Saint-Martin, dû à Van Peteghem, de Gand, et de Scheppers, père et fils, dont il dit : « Je trouvai la manière de jouer de l'organiste et de son fils plus italien et plus dans

(1) Jointe des administrations, etc. Carton n° 138.

Digitized by Google

le goût allemand, que ce que jamais j'entendis en ce genre, dans aucune église de France. »

Peut-être Burney a-t-il entendu jouer Baudouin Schepers, car, en coordonnant ses notes à domicile, la mémoire des noms lui a fait défaut, et, au lieu de citer Mathias Vanden Gheyn à Louvain, dont il loue l'habile mécanisme, il lui a substitué un Me Scheppers, qui, évidemment, ne peut se rapporter qu'au musicien alostois.

VI.

Du Hotz (Pierre),

Maître de chapelle de la cour à Bruxelles, au XVIe siècle. — Origine probable de son nom. — Son berceau contesté. — Sa nomination aux prébendes de Courtrai et de Lens. — Le nom d'*Appenzelders*, porté par Benedictus, compositeur célèbre, est un nom de famille. — Hypothèses au sujet du pays natal de ce maître. — Pierre Du Hotz postule les prébendes de Soignies. — Marguerite de Parme le charge de recruter des sopranistes pour la chapelle impériale d'Espagne. — Autres recrutements, effectués par Du Hotz, dans les principales collégiales des Pays-Bas. — La musique aux obsèques de l'empereur Ferdinand. — Énergie de Du Hotz. — Subsides réclamés par lui pour les nouveaux recrutements de voix à opérer pour la Péninsule. — Lettres de Viglius touchant les sopranistes placés dans les universités. — Recrutements divers. — Liste officielle des musiciens vocaux et instrumentaux dirigés, en 1576, par Pierre Du Hotz. — Son fils, Charles Du Hotz, devenu impropre au service de chantre. — Appréciation des chanteurs de la chapelle royale de Bruxelles. — Époque probable de la mort de Du Hotz. — Il est auteur d'un recueil de musique imprimé à Venise, en 1562. — Liste intéressante de musiciens attachés, pendant la première moitié du XVIe siècle, à la chapelle royale. — Ressources qu'elle offre pour l'histoire.

Pierre Du Hotz, maître de la chapelle de la reine Marie de Hongrie, de Marguerite de Parme, du duc d'Albe et de don Louis de Requesens, gouverneurs-généraux des Pays-Bas, est cité par Guichardin au nombre des plus

Digitized by Google

éminents musiciens des Pays-Bas. Jusqu'ici, ses compositions n'ont point été retrouvées, et nous ne sachions pas que, nulle part, on en ait signalé l'existence. Vraisemblablement restées en manuscrit, elles auront été emportées dans le tourbillon des troubles de la fin du XVI^e^ siècle.

Il y a lieu, pendant qu'on s'évertue à en ressaisir quelques traces, d'élucider, autant que possible, sa biographie.

Hot, *Hotz* sonnent quelque peu le *hout* flamand, qui signifie bois, comme *holz* en allemand, *holt* en anglais. En supposant que le *du* initial y ait été ajouté, en remplacement du *van* ou *van den*, par le contact de sa famille avec le pays wallon, on pourrait traduire le nom du maître en question par *Dubois*, ou *De la Forêt*, car *hout*, en Flandre, signifie aussi une agglomération d'arbres formant une *heide*, appellation allemande qui est exactement conservée dans le flamand vulgaire parlé à Gand et dans ses environs, *heit*, *hait*, et répond aux mots bruyère, lande, forêt.

Mais *hot* signifie encore, en anglo-saxon, promesse, expression à la quelle s'adapte vraisemblablement notre *heed*, serment, d'où *beheeten*, promettre, etc. En tout cas, le terme *hot* n'est ni wallon, ni français, et le *du*, qui le précède, dans l'appellation de notre musicien, n'aura été ajouté, comme nous le disions, que dans un pays gaulois.

Delà toutefois à assigner au maître lui-même une origine exclusivement flamande ou hollandaise, il y a loin. Ainsi, nous ignorons où M. Desfossez, rédacteur de *la Hollande musicale*, a trouvé que Pierre Du Hotz vit le jour à Breda (1). Un plagiaire grotesque, s'emparant peut-être de cette laconique information, la fait émaner « de plusieurs auteurs anciens. » Quand on lance ainsi un renseignement inaperçu dans le domaine de la science, le plus vulgaire bon sens

(1) Année 1854-55, p. 51. Un Jean Du Hot est possesseur, en 1430, d'un fief sur le tonlieu de Damme. Jean-sans-Peur avait un ménestrel appelé Henri De Houz.

Digitized by Google

enseigne qu'il faut administrer des preuves, citer des sources.

Le judicieux auteur de la *Proeve eener naamlijst*, etc., M. le docteur Heye, se sert, à juste titre, du point d'interrogation, signe du doute, en enregistrant, dans sa nomenclature, le nom de Du Hotz. La commission de la *Biographie nationale* n'ayant pas trouvé de notice toute faite, se borne à citer simplement le personnage susdit, en faisant accompagner l'année 1560 d'un astérisque, désignant, pour lui, une origine exotique. La date est celle où le maître de chapelle de la gouvernante des Pays-Bas obtint la prébende de Courtrai, vacante par la mort de Robert De la Porte, chantre de la même princesse.

C'est peut-être celle aussi où Guichardin le range parmi les « très-maistres, touts célébrez et renommez par le monde (1).

Nous avons signalé le nom de Pierre Du Hotz, dans le rôle de 1563, qui le porte comme premier candidat « aux prébendes de Lens. » Quelques notes nouvelles viennent augmenter ce modeste contingent.

A quelle époque Pierre Du Hotz parvint-il au grade de maître de chapelle de la cour? Pour le moment, cette question ne saurait être résolue d'une façon précise. Benedictus a-t-il rempli cet emploi, à partir de 1539 jusqu'en 1555, où la reine Marie de Hongrie se retira en Espagne? La chapelle royale fut-elle supprimée alors, et, quand les troubles éclatèrent, Benedictus, comme tant d'autres de ses collègues, aura-t-il cherché à l'étranger une place équivalente à celle qu'il occupait aux Pays-Bas? Pierre Du Hotz a dû lui succéder immédiatement, puisque des documents irrécusables le mentionnent comme maître de chapelle de la reine douairière de Hongrie.

Nous venons de disséquer le nom de Du Hotz. Celui de son prédécesseur réclame une pareille opération. Il s'ap-

(1) Voy. *Musique aux Pays-Bas*, t. I, p. 44.

Digitized by Google

pellait Appenzelders, dans les comptes de Jean De Gyn, *penninck-maistre* de Marie de Hongrie. « Sont désignés comme maîtres successifs des enfants de la chapelle de la reine Marie, Me Jean Gossins et Me Benedictus Appenzelders; comme organistes de sa chapelle, Me Jacques Bucquet, Me Sigismond Vyer et Me Rogier Pathie ; comme raccoutreur des orgues, Clais Vander Ryt ; comme notiste et joueur de viole, Vincent Rigler, etc.

» Le compte de 1532 mentionne un payement de 63 livres fait à Me Sigismond Vyer, « pour la réfection du grand » positif, instrument que S. M. (la reine Marie) fit amener » avec elle d'Allemagne. » Quel était ce *grand positif instrument ?* C'est une question que je livre à l'érudition de l'habile directeur de notre Conservatoire ; je suis incompétent pour la résoudre (1). »

Quant à ce dernier point, Fétis n'a rien résolu. Il dit, au contraire, « que les orgues étaient rares, au commencement du XVIe siècle, et que celles de la cour des Pays-Bas devaient être fort petites, pour être ainsi et si fréquemment transportées à longues distances (2). » L'érudition de Fétis se réduit à cela. Les organistes tenaient à jouer d'un instrument auquel ils étaient habitués, et qui était peut-être fait pour eux, voilà tout. Où Fétis a-t-il vu que les orgues étaient rares, aux Pays-Bas, avant la Réforme ? Ignore-t-il que les iconoclastes en ont massacré un nombre considérable ?

A coup sûr, le nom d'Appenzelders est un vieux nom de provenance, ou un vieux surnom devenu patronymique, comme les *Wiener*, les *Berliner*, etc. Cela est si vrai, qu'à la même époque vivait un maître bombardier, nommé Hantze

(1) GACHARD, *Rapport sur les archives de la chambre des comptes de Flandre, à Lille*, etc. — Bruxelles, 1836, in-8°, p. 41. Le nom de Vyer correspond-t-il avec celui de Vyre, que portait un facteur d'orgues, à Bruges, au XIVe siècle ? Nous le présumons.

(2) *Biographie universelle des musiciens*, au nom BOQUET (Jacques).

Digitized by Google

Appenzeller, lequel fut dépêché, en 1511, vers Marguerite d'Autriche, sur la demande de celle-ci, par l'archevêque de Cologne, et qui fit restaurer les bastions de Marche, après avoir pris la direction de l'artillerie de cette place (1).

Serait-ce trop hasarder que de supposer que Benoît Appenzelders fut parent, peut-être le fils de Hantze Appenzeller ? La contraction *elder* en *eller* est fort fréquente dans la langue flamande, et même elle est inhérente à sa nature : *vertelder*, *verteller*, etc. Fétis, en faiseur d'histoires plutôt qu'en historien, dit gravement, en se souvenant d'Appenzel, en Suisse, que Benedictus était né dans la petite ville de ce nom. Les raisons que nous faisons valoir, détruisent complètement cette affirmation toute gratuite. Il y a d'ailleurs une autre considération à produire ici. Nous prêtions, à l'époque dont il s'agit, des musiciens à toute l'Europe ; il y avait même exubérance de maîtres de chant. Et nous aurions dû en emprunter à la Suisse ?

La *Biographie nationale* a déjà donné en plein dans le piège tendu par l'imagination complaisante du ci-devant directeur du Conservatoire de Bruxelles, en rayant de la liste de ses notices, le nom glorieux d'un artiste qui contribua, parmi nous, à tenir à un niveau élevé la plus belle phalange musicale des Pays-Bas.

En 1564, deux chanoines de l'église de Saint-Vincent, à Soignies, furent fustigés de verges, par sentence de l'official de Cambrai, pour s'être rendus coupables « d'aulcuns cas énormes et exécrables. » C'est le chapitre de Saint-Vincent qui leur infligea cette punition, après en avoir référé à l'autorité supérieure. Un troisième chanoine, également en faute, parvint à se soustraire à la justice par la fuite.

Les bénéfices furent naturellement postulés avec em-

(1) Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. III, p. 148, note 2me. Le *Guldenbouck* des savetiers d'Audenarde, contient, à la date du 5 septembre, une déclaration d'acquit du droit d'obit faite par un certain Louis Appenselder, fils d'Éverard.

Digitized by Google

pressement. Pierre Du Hotz fut un des solliciteurs. Le mandement de provision s'étant fait attendre, le maître de chapelle de la gouvernante des Pays-Bas fit consécutivement trois requêtes, afin d'en hâter l'expédition, « pour ce pouldroit porter grand préjudice et intérest audict remonstrant, à cause qu'il perderoit les groz fruitz pour l'année advant l'Ascension. »

A l'une de ses requêtes, est joint le procès-verbal de fustigation (1). Le résultat nous en est inconnu.

La même année (2), Pierre Du Hotz fut chargé, par la gouvernante des Pays-Bas, de recruter quatre des meilleurs sopranistes qu'il trouverait à sa portée, et de les conduire peut-être en Espagne, pour être incorporés dans la troupe musicale attachée à la chapelle de Philippe II. C'est, du moins, de notre personnage qu'il s'agit, dans la lettre suivante, privée, par exception, de toute adresse :

MARGUERITE, PAR LA GRACE DE DIEU, DUCHESSE DE PARME ET PLAISANCE, etc. RÉGENTE ET GOUVERNANTE, etc.

Très-chier et bien amé. Nous nous envoyons avec ceste la patente pour vous en servir au recouvrement des enfans de chappelle pour le Roy monseigneur, comme vous ha esté ordonné, vous requérant, et, de par Sa Majesté ordonnant de faire voz dilligences, affin d'en recouvrer quatre des meilleurs que se trouveront, et qu'ilz soient telz que Sa Majesté les désire ; et dois vostre partement d'icy, avons receu lettres de Sa Majesté, dont nous envoions copie, et verrez par icelle le terme que Sa Majesté vous donne de partir, par quoy regarderez de faire voz dilligences quant ausdicts enfans, et incontinent que les aurez trouvé, vous nous en advertirez, affin de pourvoir à le despence pour les encheminer. Très-chier et bien amé, nostre seigneur vous ayt en Sa Saincte garde. De Bruxelles, ce 24 jour de febvrier 1564.

On verra, par un autre document, que le départ dont

(1) Papiers d'État et de l'Audience, liasse, nº 103. La requête donne pour orthographe « Pierre Du Hoot. »

(2) Id., même liasse.

Digitized by Google

il est fait mention, dans la lettre de Marguerite de Parme, porte simplement sur une tournée aux Pays-Bas, pour le recrutement voulu. Déjà, par une circulaire, datée de Gand, le 31 juillet 1559, Philippe II avait invité certaines églises des Pays-Bas à envoyer des sopranistes pour sa chapelle. Citons la cathédrale de Tournai, les collégiales de Bruges, de Douai, de Soignies et de Louvain (S^{t}-Jacques).

En la même année 1564, Pierre Du Hotz organise, en la chapelle royale à Bruxelles, la musique exécutée aux obsèques de l'empereur Ferdinand, et reçoit, pour ses peines, la somme de vingt-quatre livres :

Je Pierre Hodt, maistre chantre de la chappelle de Madame la duchesse de Parme et de Plaisance, régente et gouvernante des pays de pardeça, confesse avoir receu de Liévin Wouters, conseiller et receveur général des finances du roy nostre seigneur, la somme de vingt-quatre livres du pris de quarante gros monnoie de Flandres la livre, que, à l'ordonnance de messeigneurs desdites finances, il m'a baillé et délivré comptant pour semblable somme, que mesdits seigneurs ont accordé et ordonné, tant à moy que aux autres chantres de ladite chappelle, au regard du service par moy eulx faict aux obsecques et funérailles de feu de très-haulte mémoire l'empereur Ferdinandus, (que Dieu absoille) tenues en la chappelle à la court de Sa Majesté à Bruxelles, le XIX^{e} et XX^{e} jours de septembre dernier passé, de laquelle somme de XXIII liv. dudit pris, et pour la cause que dessus, je suis content et bien païé, et enquicte ledit receveur général et tous aultres, tesmoing mon seing manuel cy mis, le XX^{e} jour d'octobre XV^{c} soixante-quatre (1).

PIERRE DU HOTZ.

Le 1er mai 1573, le maître s'adresse « au duc monseigneur, » pour l'éclairer au sujet d'une plainte que venait de porter, devant le même prince, un certain Jean Gillo, qui s'était vu confisquer les clefs de la sacristie de la chapelle royale, pour inconduite. Jean Gillo, prétend-il, pendant une absence de six semaines, aurait confié lesdites

(1) Recette générale des Finances, carton n° 58.

Digitized by Google

clefs à d'autres personnes, et compromis ainsi la sécurité de ses fonctions. Pierre Du Hotz termine son épître, en déclarant que si son éminence tient à conserver à son maître de chapelle l'autorité dont il est investi, il lui faut d'autres garanties de gestion, et surtout un esprit d'ordre, parmi les employés de l'institution, qui l'affranchisse des « discutions et troubles » auxquels elle est journellement en butte.

En 1573, nouvelle mission de chercher plusieurs sopranistes pour la chapelle royale de Madrid. Le maître se met à la disposition du prince Alexandre, qui a reçu l'ordre de transmettre la volonté royale à Pierre Du Hotz. Seulement, il lui faut des ressources pour faire sa tournée. Il consacrerait volontiers le peu qu'il possède à l'expédition demandée, mais il a sur les bras l'entretien « des enfans et compagnons chantres » de la chapelle qu'il dirige ; leurs honoraires se font attendre, et il a déjà avancé pour eux, tout ce qu'il lui a été possible de retirer de ses propres fonds, « principallement pour les nouveaux, lesquels n'ont nul moyen de vivre. »

Accordons la parole au maître lui-même, dont l'épître n'offre de son écriture que la formule de politesse finale et sa signature connue :

J'ai rechu vostre lettre qu'il a pleust à Son Excellence m'escripre touchant que le Roy vous at escript que bien tost seront ichy aulcuns enfans de sa chapelle, et que par leur partement de là il y auroit fault de sept aultres, et que Sa Majesté commande d'estre chercé incontinent, ce qu'il a pleust à Son Excellence de m'ordonner faire et cercher des meillaurs que se pouldront trouver en usant de tout diligence, ce que feray de bien bon cœur pour le service de Sa Majesté et de Son Exellence ; mais faut entendre qu'il ne m'est possible de mettre en exécution ladicte ordonnance et mandement, sans premièrement avoir la commodité de quoy despendre pour voiaiger parmi le pays, allant cercher lesdits enfans avec lettre patente adreschant à tous chapitre affin de non moy donner aulcuns destourbes de povoir lever lesdicts enfans. Par quoy ne puis faire tel exploit

Digitized by Google

sans avoir argent, et si j'avoy pour le présent la commodité de pouvoir soustenir telles despences, le feroy très-volontier, et le plustost qu'on y pouldrat pourveoir sera le meilleur, et promet à Son Excellence le peu que Dieu m'avoit presté, et m'estant engaigé de ma petite substance pour entretenir les enfans et les compagnons chantres de vostre chappelle, les queles se sont trouvé et se trouvent, pour le présent, en grand nécessité pour les long paiement qu'ilz se font, et est aujourd'hui le 17e mois qu'il court, et si ce n'estoit que les aie furny de tout ce qu'il m'ast esté possible, principallement pour les nouveaux, lesqueles n'ont nul moyen de vivre, et ce qu'en aie fait, l'ay fait volontier pour l'amour du service de Dieu et de Son Excellence. Partant, supplie très-humblement à Son Excellence de pourveoir, tant pour le service de Sa Majesté pour trouver lesdits enfans, comme pour tout la chappelle de Son Excellence, affin que le service divin soit tousjours entretenu de mieux en mieux, et croy si Son Excellence l'oioit pour le présent (ne désirant autre que ce soit bientost,) qu'icelle s'en contenteroit plus que jamès, laquelle chappelle ne faut à prier Dieu journellement de vous donner bon succès en toutes vos bonnes et heureuses entreprinses, en sancté bonne et longue vie. De Bruxelles, ce premier de may anno 1573.

Vostre très-humble et obéissant serviteur,
PIERRE DU HOTZ.

Ce défaut de ressources pour l'entretien des élèves de la maîtrise royale, s'est présenté, maintes fois aussi, au sujet des enfants que la mue de la voix avait rendus impropres au service, et qui étaient placés, comme on l'a vu, dans les universités du pays, afin d'y achever leurs hautes études. Philippe II fait allusion à ce fait, dans sa lettre à Philippe Rogier qu'on a vue plus haut. Un passage d'une messive de Viglius à Alexandre de Parme, se rapportant à la même date (8 mai 1573) que celle de Pierre Du Hotz, donne sur ce point quelques détails intéressants, dont la reproduction ne sera pas inutile :

Quant à ce que Vostre Excellence me commande tenir la main à ce que (suyvant les lettres du Roy) se face ce que convient pour colloquer respectivement ès Universitez de Douay

Digitized by Google

et Louvain, les enfans de la chapelle de Sa Majesté que doibvent de brief icy arriver, comme je suis esté mémoratif que c'est chose qu'a cy-devant esté traicté et manié par ceulx des finances, j'en ay communicqué avecq eulx, et entendz que ce seroit de faire, à l'endroict desdicts enfans, est, que quant ilz arrivent en ceste court, l'on est accoustumé leur faire quelques habitz, payer ce que leur conducteur peult avoir plus desboursé qu'il n'auroit receu en Espaigne pour leurs despens par chemin, et après les addresser ès Universitez et y achapter leurs tables en quelques colliége, que dépent tout desdictes finances, sans que je scauroye faire aultre en cecy, sinon adviser Vostre Excellence que, si c'estoit son plaisir, elle pourroit escripre ausdictes finances que, arrivans lesdicts enfans, ilz y facent promptement furnir à l'accoustumé, bien crains-je qu'il ne se scaura faire si briefvement qu'il conviendroit et que Sa Majesté le commande, par faulte de moyen, car, à ce que j'entendz, il est deu au régent du colliége du Fleur de Liz à Louvain, pour arriéraiges de despens des enfans de la chapelle que jà y sont esté, passé quelques années, plus de six cens florins, sans qu'il en peult obtenir payement, lequel touteffois est coutumé fournir, de demy an en demy an, ou du moins à chascune année promptement, et est apparent que luy et les aultres feront pour ce difficulté d'accepter les enfans qui doibvent venir, puisqu'ilz n'en sont payez, n'estoit qu'il y fût pourveu, par où, soubz correction, feroit Vostre Excellence bonne œuvre, de joinctement avecq ce que dessus, commander ausdicts des finances qu'ilz facent incontinent payer lesdicts arriéraiges.

N'oublions pas de reproduire encore une lettre de Philippe II à don Louis de Requesens, ayant trait au même objet :

Mon cousin, comme ma chappelle est fort despourveue d'enfans, selon que aultrefois ay escript à mon cousin le duc d'Alve, ceste sera pour vous dire que sera bien que donnez charge que, incontinent et sans dilay, l'on cherche huict enfans les meilleurs qu'on scaura trouver, et les faictes envoyer icy le plustost que sera possible; ce qu'est mon intention aussy d'aultant de chantres, et qu'aulcuns d'iceulx puissent servir de chappellains de messes chantées, dont ay semblablement besoing.

Digitized by Google

A tant, mon cousin, nostre Seigneur vous ait en sa saincte garde. De Madrid, le XIIIe mars 1574.

PHILIPPE.

Suscription : Mon cousin le commendador-mayor de Castille, lieutenant-gouverneur et capitaine-général de mes Pays-Bas.

Les envois de chantres, et surtout de sopranistes, en Espagne, à l'époque dont il s'agit, ont dû être pour ainsi dire incessants, car on voit, par une quittance de Pierre Du Hotz de 1577, qu'à cette date, il avait recruté de nouveau un certain nombre d'enfants, la plupart venant, ainsi qu'il conste plus haut, des églises et des monastères du pays :

Pierre Du Hotz, maître de la chappelle de son Altèze, a reçu de Nicolas Baert, receveur général, la somme de 500 liv., pour fournir au dépence et à l'entretient d'aucuns enfants qu'il doit envoyer à Sa Majesté en Espagne, pour s'en servir en sa chappelle. (année 1577.)

PIERRE DU HOTZ (1).

On saura, un jour, l'énorme consommation de voix, tirées des Pays-Bas, qui s'est faite en Espagne, pendant la domination des souverains de cette contrée. De cette statistique découleront plusieurs conséquences importantes dont il sera fait mention ailleurs.

Le personnel que Pierre Du Hotz dirigeait, était un peu sacrifié, numériquement parlant du moins, à celui qui fonctionnait à Madrid. Sa composition nous est révélée dans deux documents que nous allons mettre sous les yeux du lecteur. C'est d'abord un décret du gouverneur-général, qui confirme dans leur charge respective les chantres et les instrumentistes de la chapelle royale à Bruxelles. Le grand commandeur de Castille venait de mourir (5 mars 1576.) Il s'agissait, pour son successeur, de sanctionner à nouveau tout ce qui avait été réglé antérieurement, quant

(1) Recette générale des Finances, carton n° 63.

Digitized by Google

à la composition de la musique religieuse exécutée au palais bruxellois.

Le décret est du 7 juillet 1576. Il nous permet de reporter son contenu à une date plus jeune. Nous avons donc, en somme, tous les musiciens placés sous la conduite de Pierre Du Hotz, durant sa carrière de maître de chant de la chapelle royale, avec l'emploi qu'ils remplissaient et les gages qu'ils percevaient trimestriellement.

On comptait, parmi les chantres, six dessus, trois hautes-contre, trois ténors et trois basses-contre, non compris les chapelains « des hautes messes, » c'est-à-dire les chantres en chappe des messes solennelles, qui mêlaient leur voix savante (la plupart avaient été maîtres de chant) à ce concert mélodieux. En fait d'instrumentistes, il y avait seulement deux cornettistes, un tromboniste et deux organistes. La part est pourtant assez belle, si l'on adjuge à chacun d'eux un talent distingué. Il fallait qu'ils eussent du mérite, vu les épreuves rigoureuses qu'ils avaient à subir, et les grades divers par lesquels on les obligeait de passer, avant d'arriver à une nomination définitive.

Voici le premier document :

Comme, au moyen du trespas de feu le grant commandeur de Castille, en son vivant lieutenant, gouverneur et capitaine général des pays de par deçà, Sa Majesté a commis au gouvernement général desdits pays messeigneurs de son conseil d'Estat par deçà, et que iceulx ayent trouvé convenable de faire continuer en service ceulx de la chappelle de la court de Sadite Majesté par deçà, à ceste cause, ont, ou nom et de la part de Sadite Majesté, ordonné et accordé, ordonnent et accordent par ceste, que nonobstant le trespas dudit feu grant commandeur de Castille, lesdits de la chappelle de la court de Sadite Majesté par deçà, auront à continuer leur service, doiz le v^me^ de mars passé, jour du trespas de Son Excellence, tant et jusques à ce que, de la part de Sadite Majesté, en sera autrement ordonné, aux gaiges et traittement de quatorze solz par jour, pour le maistre de ladicte chappelle ; item, pour la nourriture de six enffans, cincq solz par jour, pour chascun

Digitized by Google

enffant; item, pour l'entretènement desdicts enffans, de chausses, souliers et aultres minutez, quatres solz par jour; à trois chappellains des haultes messes, à trois bascontres, à trois teneurs, à trois haulcontres, au sonneur de trombon, à deux sonneurs de cornet, et à l'huyssier de ladite chappelle, neuf solz par jour, pour chascun d'eulx; à deux organistes, semblables neuf solz par jour, pour eulx deux; au sacristain, six solz par jour, et à l'accordeur des orgles, aussi six solz par jour, le tout du pris de deux groz, monnaye de Flandres, le solt par jour. Des quelz gaiges et traittement ilz seront payez et contentez par les mains du receveur général des finances de Sa Majesté, Nicolas Baert, à commencer et durer, comme dit est; au quel receveur général mesdits seigneurs du conseil d'État mandent, ou nom et de la part de Sadite Majesté, d'ainsi le faire, et à ceulx des comptes de Sadite Majesté, à Lille, de passer et allouer en ses comptes tout ce que, à la cause dicte, il aura payé ausdits de la chappelle, sans aucune difficulté, en rapportant, par ledit receveur général, ceste présente retenue, avec quitance sur ce servant tant seulement. Fait à Bruxelles, le vij^e^ jour de juillet xv^c^ soixante-seize.

La deuxième pièce dont il s'agit, est la liste même du personnel de la chapelle royale de Bruxelles, dressée par le maître de chant Pierre Du Hotz. Il n'avait pas sous lui, comme le cas s'est vu très souvent, un « lieutenant » ou vice-maître. Sa responsabilité était donc grande, autant que sa tâche était ardue, et, il n'hésite pas à le proclamer, en plein document officiel, ses peines étaient insuffisamment rémunérées. Le document porte la date du 22 juin 1576.

ROLLE ET DÉLIVRANCE POUR LA CHAPPELLE RÉALLE DE SA MAJESTÉ EN CES PAYS-BAS, POUR LE PRÉSENT, AUPRÈS LE TRÈS-NOBLE CONSEIL D'ESTAT DE SADITE MAJESTÉ AUDIT PAYS, POUR LES GAIGES DES TROIS MOIS DEUS DU V^e^ DE MARS, JUSQUES AU V^e^ DE JUIN 1576.

Premièrement, à maistre Pierre Du Hotz, maistre de ladite chappelle, pour ses gaiges desdits trois mois, qui sont nonante-deux jours, à raison de 14 pattars par jour, pour ses gaiges, porte icy . . . . . LXIIIJ fl. VIIJ s.

Audit maistre, pour six enffans, à raison de cincq pattars

Digitized by Google

par jour, pour chascun enffant, pour leurs despens de bouche et les apprendre, loger et laver, porte icy, pour lesdits trois mois, que sont nonante-deux jours . . . . . CXXXVIIJ fl.

Encores audit maistre, pour l'entretènement desdits six enffans, pour basses chausses, soliers, chemises, papiers, encres, plumes, livres et autres petites minutez, dont le maistre en a par jour quattre pattars, ce qu'est bien peu (1), monte icy pour trois mois. . . . . XVIIJ fl. VIIJ s.

A sire Adrien Hayois, chapelain des haultes messes en ladite chappelle, pour le gaige desdits trois mois, qui font nonante-deux jours, à raison de IX pattars par jour, monte icy. XLJ fl. VIIJ s.

A sire Jehan Ghodemart, chapelain, pour le semblable somme, icy. . . . . XLJ fl. VIIJ s.

A sire Jehan Brabant, chapelain, pour le semblable somme, icy. . . . . XLJ fl. VIIJ s.

A Jehan Lepoinctre, bascontre, pour le semblable somme, icy. . . . . XLJ fl. VIIJ s.

A maistre Pierre Bertein, bascontre, pour le semblable somme, icy. . . . . XLJ fl. VIIJ s.

A Anthoine Dalleu, bascontre, pour le semblable somme, icy, XLJ fl. VIIJ s.

A Gillis Crockart, teneur, pour le semblable somme, icy, XLJ fl. VIIJ s.

A Jacques Peller, teneur, pour le semblable somme, icy, XLJ fl. VIIJ s.

A Jehan De Sommain, teneur, pour le semblable somme, icy, XLJ fl. VIIJ s.

A sire Paul Fratrissart, haultcontre, pour le semblable somme, icy. . . . . XLJ fl. VIIJ s.

A maistre Boniface, haultcontre, pour le semblable somme, icy. . . . . XLJ fl. VIIJ s.

A Charles Du Hotz, haultcontre, pour le semblable somme, icy, XLJ fl. VIIJ s.

A Théodor Rixstel, sonneur de trombon, pour le semblable somme, icy . . . . . XLJ fl. VIIJ s.

A Stévin Denooter, sonneur de cornet, pour le semblable somme, icy. . . . . XLJ fl. VIIJ s.

(1) C'est ainsi que Du Hotz se plaint ouvertement de l'insuffisance de ses émoluments.

Digitized by Google

A Michel Francs, sonneur de cornet, pour le semblable somme, icy. . . . . XLJ fl. VIIJ s.

A François Cornet, huissier de la chappelle, pour le semblable somme, icy . . . . . XLJ fl. VIIJ s.

A Frédéricque Houvis et maistre Louys, organistz, pour leurs gaiges, à raison desdits IX pattars par jour pour leurs deux, monte icy . . . . . XLJ fl. VIIJ s.

A Michel Coeschot, sacristain de ladite chappelle, à raison de six pattars par jour, monte icy . . . . . XVIJ fl. XII s.

A Arnould Marichal, accordeur des orgeles, pour ses gaiges, à raison de six pattars par jour, monte icy le semblable somme. XVIJ fl. XIJ s.

Somme totale porte en tout. . . . . IXc LXXIX fl. XVJ s.

Je, maistre Pierre Du Hotz, maistre de ladite chappelle, dit et certiffie que ce rolle et liste de délivrance est semblable à ceulx du temps feu le commandeur de Castille, et n'ayant diminué ni augmenté aucune chose, en signe de vérité ay signé cestes de ma propre main.

PIERRE DU HOTZ.

Pierre Du Hotz avait un fils, Charles Du Hotz, qui figure dans la liste en qualité de haute-contre. Voici, à son sujet, une requête curieuse :

A MESSIEURS DES FINANCES DE SA MAJESTÉ.

Remonstrent ceulx de la chappelle de ceste court, comme Pierkin Du Hot, maistre de ladite chappelle, prétend d'introduire son filz Charles Du Hot, au nombre des chantres de ladicte chappelle, ce qu'il n'a sceu faire du temps du commandeur, estant pour lors vacant ladite place jusques au présent, pour non estre idoine de ladicte place, à cause qu'il est ignorant de son contrepoint, ce qu'il convient surtout le sçavoir, oultre que sa voix est plus servant pour crier que chanter, et l'acceptant viendroit au préjudice desdits remonstrans, avec leur déshonneur, car à peine peult chanter sa partie, au lieu de bien chanter, comme la raison le veult.

Au surplus, veult défrauder mesdits seigneurs, comptant six enfans pour cincq, car du sixième, qu'est de Béthune, tire son payement des despens de bouche par ses parens, et de tout lesdits remonstrans ont bien volu en advertir mesdits seigneurs, affin d'y pourveoir. Quoy faisant, etc.

Digitized by Google

Cette requête nous apprend un fait connu, mais précieux à recueillir pourtant, à une époque où lentement la décadence commençait à se faire sentir dans l'enseignement musical, aux maîtrises des églises chapitrales : l'obligation, pour les chantres, de savoir le contrepoint. Sans cette science, il était impossible à un exécutant vocal de déchanter à livre ouvert, c'est-à-dire d'improviser la partie chantante voulue, quant au genre de voix dont on était l'interprète, sur la simple inspection de la note du cantique donné.

On y voit aussi combien les chantres étaient châtouilleux à l'endroit de leur exécution, au point de regarder comme un vrai déshonneur, d'avoir, parmi eux, une voix peu harmonieuse et un chanteur médiocrement exercé à gouverner sa partie.

Enfin, le diminutif *Pierkin* appliqué au prénom de Du Hotz, vient singulièrement en aide à l'argumentation que nous avons fait valoir, au sujet du nom de baptême, familièrement transformé aussi, de Pierre, *Pierchen*, De la Rue.

Nous avons déjà cité le chantre Antoine Daleux, dans la notice consacrée à Géry De Ghersem (1). Il se présente encore, comme basse-contre de la chapelle royale, à la date du 8 mai 1579, avec un de ses collègues « sire » Paul de Fratrissart, enregistré au 29 janvier de la même année.

Dans une requête adressée, en 1596, au gouverneur-général des Pays-Bas (2), Jean Turnhout dit qu'il remplissait les fonctions de maître de chapelle à Bruxelles, depuis dix ans, donc à partir de 1586. Pierre Du Hotz aurait-il cessé de vivre à cette époque, et Jean Van Turnhout aurait-il été un remplaçant immédiat ? Des recherches ultérieures viendront corroborer ou infirmer ces suppositions.

Il a été dit, au début de cette notice, que Pierre Duhotz

(1) Tome II, p. 11.
(2) Tome I, p. 238.

Digitized by Google

n'avait délaissé aucune composition musicale. Son nom apparaît toutefois, avec une forme latinisée, dans une publication italienne de 1562, dont il a fourni les éléments principaux, à titre de *concinnator*.

C'est Becker qui nous révèle cette particularité. Le nom de Du Hotz n'ayant pas été inséré dans la table alphabétique de l'excellente bibliographie musicale du savant allemand, personne n'y a soupçonné l'existence de ce nom et de l'ouvrage auquel il est rapporté.

Voici le titre exact du recueil de Pierre Du Hotz : *Preces speciales à Petro de Hoto collectæ et per J. de Kerle ad figuras et modus musicos accomodatæ cum quatuor vocibus.* — Venetiis, apud A. Gardanum, 1562. In-4° (1).

On cite aussi Pierre Du Hotz parmi les musiciens belges dont des œuvres sont conservées dans les archives pontificales à Rome.

Il nous plaît de revenir sur une particularité que nous n'avons fait qu'effleurer précédemment, à savoir le parti qu'il y a lieu de tirer des noms du personnel attaché aux hautes dignités de l'État, et même de ceux qui remplissaient, à la cour, des emplois subalternes, pour arriver à l'origine de certains grands musiciens restée enveloppée jusqu'ici du plus profond mystère. Un extrait de répertoire d'un commerçant de Bruxelles, qui fut livrancier de la cour et des grands personnages, en la première moitié du XVI^e^ siècle, extrait qui nous a fourni déjà quelques analogies intéressantes, achèvera, par son dépouillement complet, de donner des inductions dont on pourra recueillir, un jour, le bénéfice.

Alignons les noms de famille qui correspondent à ceux qui ont une notoriété plus ou moins grande dans le domaine de l'histoire musicale :

Aert Goessens, marchant de pièces (d'épices?). — Anthoine de Court, clerc de despense de Mon^s^ de Vueren. — Baptista

(1) Becker, *Die Tonwerke des* XVI *und* XVII *Jahrhunderts*, etc., p. 121.

Digitized by Google

Guitchardini (1). — Diederyk De Weert. — Jan Van Turnoult. — Monsieur de Richefort. — Pierquen Clemens. — Heer Jean Vander Eycken (2).

La liste elle-même qui suit en offre de nombreux, et sa publication ne peut manquer de suggérer bien des rapprochements utiles aux futurs biographes. Disons auparavant que le Jean Van Turnoult est très-vraisemblablement un parent des musiciens connus sous ce nom, et revendiqués généralement pour la petite ville de Turnhout ; que le Mr de Richefort, sera, sans doute, le Joachim Richefort, chantre de la reine ; qu'enfin Pierquen Clémens, sera le chantre de ladite reine, désigné seulement sous l'appellation familière du diminutif de Pierre.

Cambray, chansteur. — Estien du Chasteau, chansteur. — Gillo, chantre. — Gheerardin, chansteur. — Hans, ministriel. — Herman, chansteur. — Jeronimus de Decker, chansteur. — Jan Brant, chantre de la roynne. — La vesve du maistre des chantres. — Lybekén, organnyst de Saincte-Goelle. — Le maistre des chanttres de Saincte-Goelle. — Le trompette de monsieur de Gasbeke. — Le Grant, orphèvre, violeur à la roynne. — Le coustre de la Magdalenne. — L'omme qui illumine les livres des muessikes (3). — Maistre Simon Sauvaige, chantre à la roynne. — Messir Haindryck Verbrecht, chappelain de saincte Goelle. — Messir Philippe, chappelain de monsieur de Mollembais — Messir Jan Dottegny, chappelain de monsieur de Sombrest. — Macabeus, trompette. — Messir Jochem Rechefort, chantre de la roynne. — Maistre Jan Maes, fourir des chanttres de la roynne. — Maistre Jan qu'il escrypt la mussicque à Mallinne. — Maistre Rogier, organnist de la roynne. — Machyl, chanttre à la roynne. —

(1) Nous le consignons ici, parceque l'auteur de la *Description de tout le Païs-Bas* a élucidé bien des questions relatives à des illustrations musicales.

(2) *Archives générales du Royaume.* Registre communiqué par M. Galesloot.

(3) S'agit-il de Pierre Alamire ? Il y a encore : « Le Franssoys, libraire, quy escript les livre à la roynne. »

Digitized by Google

Peeter Was, chansteur. — Piercquen, chantre à la roynne. — Philips, trompette de la ville. — Philips, le chainteur. — Rychaert de Mont, ghuyterneur de l'empereur. — Robbert de Weert, chansteur, devant la Lycorne.

Pour bien entendre cette liste, il convient de rappeler qu'il y avait, sous le règne de Charles-Quint, trois chapelles musicales : une à Vienne, au service de l'empereur, une à Madrid, au service du même monarque, comme roi d'Espagne, et une troisième à Bruxelles, moins nombreuse, mais très-importante au point de vue de l'art, au service des princes gouverneurs-généraux des Pays-Bas.

Les musiciens du chœur et de l'orchestre ici mentionnés, appartenaient donc à la chapelle de Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, moins quelques noms désignés comme faisant partie de la musique de Charles-Quint ou du jubé de Sainte Gudule, ou de quelqu'autre personnage influent.

VII.

Ruckers (Jean),

Célèbre facteur de clavecins, à Anvers, pendant la première moitié du XVIIe siècle. — La famille Ruckers est-elle allemande ? — Christophe Ruckers, organiste à Termonde, en 1549. — Généalogie des Ruckers anversois : Hans Ruckers, père, Jean et André Ruckers, fils. — Documents authentiques y relatifs. — Les travaux de Jean Ruckers. — Description détaillée d'un élégant clavecin de lui datant de 1627. — Les marques de fabrique des trois Ruckers. — Leurs inscriptions. — Clavecins d'André Ruckers. — Examen d'un de ces instruments datant de 1651. — Clavecins de Hans Ruckers. — Authenticité douteuse de celui de 1590, conservé à Paris. — Virginale de Jean Ruckers, expédiée, en 1638, à Londres. — Correspondance qui la concerne. — Jean Ruckers y est appelé « le meilleur maître » des Pays-Bas. — Ce qu'on entend par virginale. — Fin d'une carrière brillante. — Élisabeth Ruckers, l'enfant unique de Jean Ruckers. — La réputation du maître prolongée au XVIIIe siècle. — Jérôme Mahieu, facteur de clavecins à Bruxelles. — Somptueux clavecin Ruckers,

Digitized by Google

décrit en 1770, par Burney. — Modernisation profanatrice de cet instrument. — Erreurs de M. Ernest David. — Méprises de Fétis, au sujet de Pascal Taskin et de sa famille. — Agrandissements préjudicieux opérés aux Ruckers, au commencement du XVIIIe siècle. — Un Jean Ruckers modifié ainsi, en 1625, par Van Blankenburg. — Conservation intégrale du Jean Ruckers de 1627. — Travaux de rafraîchissement exécutés au gracieux instrument.— Lettre explicative à cet égard. — Éloges à qui de droit.

On pourrait croire, en visitant le beau musée de Munich, que la famille Ruckers est d'origine allemande. On y voit, en effet, le portrait d'un fameux maréchal-ferrant (serrurier), Thomas Rucker d'Augsbourg, peint en 1574. Il exécuta, en la même année un chef-d'œuvre d'art, offert par le magistrat d'Augsbourg à l'empereur Rodolphe II, et qui porte la signature : « THOMAS RUCKER FECIT, 1574. » C'est presque la marque d'un clavecin anversois (1).

Ces suppositions s'évanouissent devant la mention faite en 1549, et plusieurs années suivantes, d'un certain Christophe Ruckers, organiste à Termonde : une preuve d'abord que la famille de facteurs de clavecins anversoise était bel et bien flamande ; une autre preuve, celle-ci par simple induction, qu'un Christophe Ruckers, fils de Christophe, aura pu être facteur de clavecins un demi-siècle plus tard, car le musée de Namur renferme un de ces instruments, indéterminés jusqu'ici, quant à leur auteur, et dont la rosace offre les lettres C-R (2).

Les noms de baptême se transmettaient souvent de père en fils, comme cela se voit encore aujourd'hui. Tous les Ruckers, adonnés à l'art de la lutherie, étaient organistes.

M. Génard donne, pour la famille auversoise, les renseignements suivants : « 1579. Jean Ruckers, le vieux, facteur de clavecins, franc-maître en 1579. — .... André

(1) Voy. *Das beyerische national Museum.* — München, 1868, p. 211 et 217.

(2) Nous y reviendrons plus loin.

Digitized by Google

Ruckers, le vieux, fils de maître. Facteur de clavecins. — 1611. Jean Ruckers, le jeune, fils de maître, admis en 1611 (dans la corporation de Saint-Luc); sa dette mortuaire fut payée en 1642-43. Facteur de clavecins. — .... André Ruckers, le jeune, fils de maître. Facteur de clavecins. »

Hans Ruckers, c'est-à-dire Jean Ruckers, le vieux, contracta mariage avec Adrienne Knaeps. Son fils Jean Ruckers, le jeune, épousa, le 14 novembre 1604, à Notre-Dame à Anvers, Marie Waelrant, de la famille du célèbre musicien Hubert Waelrant. Il mourut, en 1642-43; du moins, dit M. Génard, le *Busseboek* prouve qu'à cette époque on paya sa dette mortuaire (1).

M. Léon de Burbure a réussi à découvrir les actes de naissance de cet artiste ainsi que de son frère André Rukers, dit le vieux. Le premier fut baptisé, à la cathédrale, le 15 janvier 1578; l'autre, le 30 août 1579. Le musicologue a trouvé, en outre, les noms de deux autres fils de Hans le vieux, omis dans le relevé de M. Génard : François, l'aîné de tous ses enfants, baptisé le 28 mars 1576, et Antoine, le quatrième, baptisé le 9 avril 1581.

« On peut conclure de ces diverses dates, ajoute M. de Burbure, que Hans, le vieux, était déjà marié en 1575, et qu'il serait né au plus tard vers 1555. Quelqu'invraisemblant que puisse paraître le fait, il semble hors de doute que Hans, le vieux, quoique membre de la gilde de Saint-Luc depuis 1579, n'a été reçu dans la bourgeoisie d'Anvers, qu'en 1594. Un Hans Ruckers y fut, en effet, inscrit, le dernier jour de février de cette année, comme natif de Malines, fils de François Ruckers, et exerçant l'état de facteur de clavecins (2). »

Des recherches ultérieures, faites par MM. Rombouts et Van Lérius, corroborent et amplifient ces renseignements,

(1) *Revue d'histoire et d'archéologie*, t. 1, p. 258 et suiv.

(2) *Recherches sur les facteurs de clavecins et les luthiers d'Anvers*, etc., p. 23 et 24. Malines, on le voit, nous ramène vers Termonde.

Digitized by Google

en enregistrant, entre autres, la date de décès de Hans Ruckers, le vieux, que M. Léon de Burbure n'avait donnée que d'une façon dubitative. Transcrivons ces informations, d'après l'ordre qu'elles occupent dans le *Liggere* de la corporation de Saint-Luc d'Anvers :

1579. — Hans Ruyckers (Ruckers, de oude), claversinbalmakere(1).

1610-1611. — Hans Ryckers (Ruckers, de oude), clavesingelmaker (2) 6 oct. 1588, — 2 oct. 1589. — Hans Ruckers (de oude), claversigmaker (3).

1611. — Dit syn de meesterssonen... Hans Rukers, sone, clavesigmaker (4). 18 sept. 1611. — 18 oct. 1612. — Van den sone

(1) *Liggere*, p. 268. — « Jean Ruckaerts et Adrienne Cnaeps, mariés le 25 juin 75 (1575). Témoins Martin Van der Byest, Adam Boest. » — *Registres de mariage de l'église de Notre-Dame.*

« Jean Ryckaert est mentionné parmi les locataires de la fabrique, dans les comptes de l'église de N.-D, de la noël 1593-1594, jusqu'à la noël 1594-1595.

« Recettes des droits d'enterrements, dits *kercklyken*, de l'année 98 (1598). Jean Rycardt, 4 fl. 1 sous 6 den. ». *Comptes de l'église de N.-D., de la noël* 1597-1599.

« A Jean Ruckers, pour l'entretien des orgues, ses gages de deux années, à raison de 6 lib. par an, payé pour les années 98, 99 (1598-1599) à la St-Bavon, 12 lib. — *Compte de l'église de N.-D., de la noël* 1597-1599. — André Ruckers, fils de Jean, le vieux, ayant été baptisé le 30 août 1579, et Jean Ruckers, le jeune, s'étant marié le 14 novembre 1604, il ne reste pas de doute que le paiement pour l'année 1599 n'ait été mérité par l'un deux, puisqu'ils exerçaient tous deux la profession de facteur de clavecins.

(2) Page 307.

(3) Page 337.

(4) Page 476. 18 février 1618. — « Payé à maître Jean Ruckers, pour avoir accordé l'orgue, le terme échu à la St-Jean 1617, 30 florins. » *Journal de l'église St-Jacques de* 1615-1618. Même paiement pour les années 1619-1622.

1623. — « Adi, 5 octobre, payé à maître Jean Ruckers, ses gages d'une année pour avoir accordé l'orgue, échus à la St-Jean 1623, à la quelle date nous l'avons congédié, 30 florins. » *Journal de l'église St-Jacques de* 1623-1626.

Digitized by Google

Digitized by Google

MARQUE D'ANDRÉ RUCKERS,

facteur de clavecins, à Anvers.

Digitized by Google

Digitized by Google

MARQUE DE HANS RUCKERS,

facteur de clavecins, à Anvers.

Digitized by Google

Digitized by Google

MARQUE DE JEAN RUCKERS,

facteur de clavecins, à Anvers.

Digitized by Google

van Hans Ruckers (den oude, clavelcmbelmaker)... 6 gul. (1).

Dans toute cette généalogie, c'est Jean Ruckers, fils de Hans, qui nous intéresse le plus pour le moment, d'abord parceque personne jusqu'ici ne s'est occupé de lui d'une façon spéciale (2), ensuite parcequ'il nous est resté de son œuvre un spécimen admirable, heureusement sauvé de la dévastation, et où son génie se révèle en entier.

Ce spécimen curieux, dont on voit ici une splendide héliotypie, est réellement unique, en ce sens que, sauf celui du musée-Clapisson à Paris, orné, à l'extérieur et à l'intérieur du couvercle, de peintures de David Teniers (?), notre instrument porte seul un cachet de peinture artistique du pays.

En effet, le beau clavecin Jean Ruckers appartenant à

En 1631-1634, Jean Ruckers, le jeune, accorda l'orgue Il reçut, le 6 janvier 1634, 28 florins pour l'entretien de l'orgue, et encore actuellement une somme égale, de 1635-1642.

13 septembre 1643. — Payé à Paul Cruyt et à Édouard Snayers, comme tuteurs des héritiers de feu maître Jean Ruckaerts, 14 mois de gages, pour avoir accordé l'orgue, à raison de 28 florins par an, 32 fl. 13 sous. » — *Journal de l'église St-Jacques de* 1641-1644.

Enterrements, dits *kerklyken*, quartier sud. 1642. — 1er octobre. Jean Ruccarts, 16 fl. 6 sous. » — Testaments et droit de présence des marguilliers. 1642, 22 décembre. — Item, Jean Ruckers, 25 fl. — *Compte de l'église de N.-D., de la noël* 1641-1642.

(1) Page 481. — Le nom de Ruckers, disent MM. Rombouts et Valerius, se lit comme suit, dans les registres des baptèmes de l'église de Notre-Dame: Jean Ruyckers, Rueckers, Rieckers, Ruckaers. Dans un acte de baptême de l'église de St-Georges, de l'année 1665, le nom d'Anne Ruckers, fille d'André Ruckers et de Catherine De Vriese, est écrit Rikaert.

Le nom de famille Ruckers dérive du pronom Richard, en flamand Ruckaert ou Ryckaert, en latin, Richardus. Ruckers est une abréviation qui veut dire fils de Richard, en flamand Ruckaerts ou Ryckaertszoon.

(2) Fétis consacre une courte notice à Hans Ruckers et aux deux André Ruckers, appelés récipoquement *jeune* et *vieux*. Jean Ruckers est passé sous silence.

Digitized by Google

M. Pigeory à Paris (1), comme celui que l'on conserve au *South Kensington museum* de Londres, ainsi qu'un de ces instruments dûs à Hans Ruckers, ont tous sur leurs panneaux extérieurs et le dessus du couvercle, un revêtement de laque de Chine à figurines japonaises dorées, qui, bien qu'ingénieusement conçues et nuancées, n'en portent pas moins un cachet exotique, la physionomie d'un art qui ne nous est point propre, et qui n'est ici, à tout prendre, qu'une habile imitation.

Dans les gracieux médaillons entourés de cartouches dorés, coquettement enroulés, aux encadrements capricieusement diversifiés, qui ne reconnaît une œuvre d'art des Pays-Bas? Combien d'ornements de ce genre offrent les tableaux, les gravures et les meubles de nos Flandres?

Le dessous du couvercle représente un paysage, au coloris sévère et vigoureux, de notre école flamande à sa plus belle époque. Le peintre a représenté un port du nord de l'Italie. Des vaisseaux et des barques voguent sur une mer calme. Les uns arrivent; on aperçoit de loin la voile d'autres embarcations. Des matelots jouent aux dés, en se reposant sur le rivage. Un mendiant importune deux marchands arméniens. Un cavalier disparaît au fond d'un chemin, et un phare, plus ou moins en ruine, se dresse au second plan. C'est bien là la création d'un enfant d'Anvers, de la reine de l'Escaut, dont le commerce se répandait par la navigation, alors comme aujourd'hui, dans tout l'univers.

Au dessus du paysage, dans le coin gauche de l'angle, se trouve une inscription en caractères noirs sur fond d'or, portant ces mots: MVSICA DONVM DEI. Le tout est entouré d'ornements de la même teinte.

La table d'harmonie, en bois de sapin d'une minceur

(1) L'*Illustration* de Paris (n° du 13 mars 1858), y consacre un article spécial accompagné d'une gravure, reproduite en tête de la notice de M. de Burbure.

Digitized by Google

incroyable, paraît faite d'une seule pièce, tellement les planches sont ajustées avec habileté. Deux siècles et demi n'ont pu les faire dévier d'un comma (1). Cette table est couverte de fleurs et de fruits artistement peints. A gauche, une guirlande de roses, de lis et d'autres fleurs éclatantes, entourent la marque de fabrique du maître.

C'est une figure ailée, assise de profil, mais dont la tête est tournée de face, et qui joue de la harpe. D'un côté du génie, se détache à vide un I, et, de l'autre, un R. La figure, en plomb répoussé, est dorée.

Le clavier est un peu usé dans le médium. Les touches sont ornées, au fronton, d'une charmante sculpture dorée, rappelant tout à la fois la renaissance et quelque chose des ornements trilobés, qu'offrent les rosaces ou les meneaux de la fin du XV^e^ siècle.

Les panneaux entourant le clavier, sont noirs avec une mosaïque dorée, en style du XVII^e^ siècle, et un encadrement de filet blanc. Au dessous de la mosaïque principale, on lit l'inscription suivante, qui s'étale le long du clavier en lettres noires sur fond doré : JOANNES RVCKERS FECIT ANTVERPIÆ.

La date 1627 se trouve marquée en chiffres arabes rouges, sur la table d'harmonie, un peu au dessus de la rosace.

Les lanières, découpées en style du temps, sont de cuivre doré. Deux registres, opérant sur deux rangées de sautereaux, font saillie, à l'aide de deux touches, du côté de la serrure, c'est-à-dire au chevet extérieur de la caisse, à droite de l'exécutant. Le fronton de ces touches est également sculpté et doré. Les touches du clavier, au nombre de cinquante-trois, forment quatre octaves et demie, moins une note. La longueur du clavier mesure à peine soixante-seize cen-

(1) Voir, à ce sujet, l'extrait de l'*Encyclopédie méthodique* dû à Hullmandel, et rapporté dans le t. I^er^ de ce livre.

Digitized by Google

timètres. L'instrument entier ne comporte, dans sa longueur régulière, qu'un mètre quatre-vingt-six centimètres.

Le clavecin repose sur un pied élégant, en moulures faites au tour et d'une délicatesse parfaite. Quand le couvercle est levé aux trois quarts, c'est vraiment merveille de le contempler à distance. On voit d'abord le délicieux paysage avec son encadrement doré. Dans une autre teinte, apparaît ensuite, entourée d'une bande en or, la splendide table d'harmonie, qui rappelle, à s'y méprendre, les anciens cuirs dorés et fleurdelisés qui servaient de tenture à nos demeures flamandes et qu'on appelait *cuirs de Cordoue*.

En dessous, les cartouches si pleins de goût se détachent sur un fond en laque rouge, de ce beau rouge à la Leys. Enfin, les sveltes supports impriment à tout cet appareil sonore quelque chose de diaphane, d'élancé comme l'oiseau, dont on a dit que quand il marche, il paraît avoir des ailes. C'est bien de meilleur goût, à notre avis, que les richesses profuses déployées dans les sculptures et les incrustations.

Nous ferons remarquer ici, que nous avons examiné les Ruckers connus en Belgique, et vu les dessins de ceux des musées de Londres et de Paris, et que partout nous n'avons rencontré que trois genres de rosaces. Elles représentent des génies aîlés. Celles aux initiales H-R et A-R sont assez petites. Le génie a des formes dures, étriquées et d'une grande maigreur. La tête est de profil, comme la pose de la figure.

La rosace de Jean Ruckers offre, au contraire, un dessin large. Le génie est plein d'élan et de puissance. Il joue également de la harpe, et la tête, qui se présente de face, les cheveux au vent, est pleine de caractère et d'érergie. La pose est fière et hardie. L'ensemble est plus grand, et les lettres J-R entourent la figure comme les deux autres marques.

On dirait, en examinant notre rosace, qu'elle est beaucoup plus moderne. Pourtant, notre clavecin est, comme on

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

a vu, de 1627; celui de Hans Ruckers, du musée archéologique d'Anvers, date de 1611, et celui d'André Ruckers, au même établissement, porte 1613.

D'autres instruments des mêmes facteurs ont été examinés par nous, et nous n'avons pu découvrir que les trois modules donnés, en grandeur naturelle, en regard de cette page.

Les inscriptions, toutefois, varient entr'elles. Notre clavecin porte : JOANNES (la rosace donnant J-R) RVCKERS FECIT ANTVERPIÆ. L'instrument de M. Pigeory fournit, en plus, l'accusatif ME, avant le verbe FECIT. Celui de Hans Ruckers, du musée d'Anvers, présente littéralement la même légende que celle figurant sur notre clavecin, c'est-à-dire la légende qui commence par JOANNES. La rosace était marquée H-R, il en résulte que c'est à cette marque de fabrique que l'on doit se rapporter pour distinguer les œuvres du père et du fils ; car, autre fait à constater, l'instrument de Paris qui est de 1590, donne HANS, au lieu de JOANNES. Voilà deux inscriptions du même auteur qui ont l'air de se contredire. La rosace éclaircira le tout (1).

Des nombreux clavecins d'André Ruckers qui se rencontrent encore (2), deux seulement ont conservé leur inscription : celui de Londres, sur le quel ont lit : ANDREAS RUCKERS ME FECIT ANTWERPIÆ, 1651 ; et un autre de 1634, qui se conserve dans un obscur village de Flandre.

Les trois types de rosaces admis, malgré les différences

(1) Les initiales à jour des rosaces, qui ne tiennent qu'à un fil, pour ainsi dire, sont exposées malheureusement à une détérioration très-rapide.

(2) La plupart étant incomplets, celui-ci pour le clavier, celui-là pour le couvercle, un autre pour la table d'harmonie, les antiquaires s'en soucient médiocrement et dédaignent d'en encombrer leurs magasins. De là vient que l'un après l'autre sont mis en pièces par leurs propriétaires, et servent à allumer leurs poëles. Qu'est devenu, par exemple, celui qui se trouvait jadis au couvent d'Hanswyck à Malines? Voy. Génard, *Revue d'histoire et d'archéologie*, t. I, p. 462.

Digitized by Google

des inscriptions, on peut nettement distinguer les œuvres qui appartiennent au père, de celles qui concernent le fils. Du reste, le fils n'a jamais pris le nom de Hans, ni dans la marque de fabrique, ni dans les inscriptions. Les comptes seuls, dont nous avons publié des extraits, assignent indifféremment au père et au fils le nom de Hans.

André, le vieux, ou André, le jeune, fils du premier, ont-ils eu la même rosace, les mêmes procédés de fabrication et de décoration ? Toujours est-il que les clavecins, portant les initiales A-R, offrent entr'eux fort peu de différences. Ceux disposés en forme de harpe, ont la physionomie moins gracieuse, moins régulière et plus lourde, que les instruments similaires de Hans et de Jean.

Il sont tous recouverts, à l'intérieur, de papier peint, portant au couvercle des devises ornées de fleurs, d'animaux et d'autres enjolivements peu artistiquement disposés. Du papier, à dessins noirs et blancs, couvrent les parois entourant le clavier, ou les claviers, car certains instruments ont des claviers superposés. L'extérieur de la caisse est peint en brun, avec quelques grossiers fleurons et encadrements blancs. Celui de Londres est exceptionnellement en noir.

Le plus ancien de ces instruments, celui du musée d'Anvers, date de 1613; le moins vieux est celui de Londres, qui remonte seulement à 1621. Nous avons lieu de croire que celui-ci appartient à André Ruckers, le jeune. A priori, le style accuse certaines différences. En confrontant les dates, on obtient l'âge de 72 ans pour André, le vieux, et l'âge de 44 ans pour André, le jeune. Le premier devait, en 1651, avoir cédé le commerce des clavecins à son fils. En outre, selon Fétis, Franck ornait les instruments du fils d'André Ruckers de fleurs et d'animaux. Cela se remarque sur le clavecin de Londres.

Le petit clavecin carré que nous connaissons de ce maître (le vieux ?) est le seul de ses instruments qu'il nous ait été permis d'apprécier convenablement, sur le rapport

Digitized by Google

de la sonorité. Cette sonorité est distinguée, précise et vigoureuse, vu les moyens mécaniques employés pour l'obtenir. Nous avons été surpris autant que charmés, à l'audition de cette épinette. Rien d'étonnant, d'après cela, si Burney, qui n'estime pas beaucoup les grands clavecins d'André, ait fait une réserve, quant aux instruments de petite dimension de ce facteur (1).

Traduisons ici la description du clavecin du *South Kensington museum*, due au chef de la famille Broadwood, qui a fait généreusement don de l'instrument au gouvernement anglais. Ce que cet éminent facteur de pianos, qui est en même temps un habile archéologue, dit de la sonorité du clavecin que mania Hændel, s'applique généralement à tous les clavecins du XVIIe siècle. Delà résulte qu'une étude acoustique de ces vénérables reliques devient presque une impossibilité. Tout au plus nous est-il donné d'apprécier leur mécanisme, qui, à quelques détails insignifiants près, est identique. D'ailleurs, sur cette matière, Hullmandel et d'autres ont écrit des choses qui ne sauraient être amendées.

« Cet intéressant souvenir de Hændel est aussi digne d'attention, en ce qu'il est un des instruments les mieux construits sortant des ateliers des célèbres manufacturiers, la famille Ruckers d'Anvers. Il n'est remarquable par aucune beauté de décoration, sauf l'ornementation conventionnelle de l'époque ; mais la structure montre beaucoup d'art dans la manière de faire, et par là l'on voit que le clavecin était presque à l'état de perfection, au XVIIe siècle.

« Les deux claviers étaient employés pour obtenir plus de variété dans les tons. Le plus bas, muni de marteaux frappant sur deux jeux de cordes, dont l'un était accordé une octave plus haut que l'autre, était le plus élevé en ton ; le clavier supérieur, n'opérant que sur un jeu de cordes, était

(1) Voy. *La musique aux Pays-Bas*, t. I, p. 194 et 195.

Digitized by Google

le plus bas. Mais le clavier inférieur pouvait n'agir que sur une rangée de cordes, au moyen de clefs que le musicien ôtait. En touchant les notes, on reconnaît une qualité de son particulière, notamment dans le haut, et un timbre incisif, mais doux et délicat, témoignant de la beauté primitive de l'instrument.

« On peut supposer que les touches ne sont pas du temps de Hændel. Nous ignorons par qui les claviers qui existent maintenant ont été mis, ni quand, mais la mode des touches blanches et noires est indubitablement moderne (1). On ne peut douter qu'il n'y ait eu des touches proportionnées au reste du clavecin ; nous pouvons supposer qu'elles ont été usées, pour donner une raison à la substitution de celles qui existent.

« Le corps de bois, verni en noir, les charnières de cuivre, les ornements et les devises, sont dans le style de l'époque. A l'intérieur du couvercle est écrit : SIC TRANSIT GLORIA MUNDI, sur le battant du haut : MUSICA DONUM DEI, et sur la bande étroite de bois, au-dessus des touches supérieures: ANDREAS RUCKERS ME FECIT, ANTWERPIÆ, 1651. Sur la planche d'harmonie, on lit 1651, et, dans la rosace ornementale, les initiales A-R.

« Parmi les fleurs représentées sur la table d'harmonie, on voit un concert de singes ; l'un bat la mesure, un autre joue de la viole de gambe, etc.

« Une troisième devise existait, il y a à peu près quinze ans : ACTA VIRUM PROBANT. Elle fut effacée par un ouvrier occupé à raccommoder la planche (munie de cette devise) où se trouvait la serrure, et qui avait été fendue.

« Comme instrument, ce clavecin a vécu. On ne sait plus l'accorder, et tout essai de ce genre pourrait devenir désastreux, car la planche d'harmonie céderait. C'est

(1) Ceci n'est pas exact. Les touches du clavecin de Jean Ruckers de 1627, dont l'authenticité ne saurait être contestée, sont blanches et noires.

Digitized by Google

ainsi que, pour pouvoir conserver le bois, l'on ne peut l'accorder (1).

JOHN BROADWOOD et fils. »

Hans Ruckers, le fondateur de cette remarquable famille d'artistes, a été certainement un homme des plus instruits, tant comme facteur d'orgues que comme fabricant de clavecins (2). Il a laissé d'énormes souvenirs dans l'histoire, et Burney le place bien au-dessus de ses fils.

Il ne négligea point l'ornementation de ses produits, puisque le clavecin de Paris, qui est le plus ancien que nous connaissions (1590), est en laque de Chine noire, à fleurs et à arabesques dorées et mi-relief. La caisse repose sur un support délicatement sculpté et doré également. Les deux claviers superposés ont été accordés, dit Fétis, le clavier supérieur à une octave au-dessus de l'autre. Les touches sont concaves et son fronton est doré. Son inscription a déjà été citée ici.

Fétis possédait une épinette rectangulaire du même maître, datée de 1610. Le son de cet intéressant petit instrument est très-beau et très-saillant. Mais le meuble est des plus primitifs, malgré les traces de dorure qu'il porte. Le couvercle de l'instrument n'existe plus.... Peut-être portait-il de précieuses peintures (3) !

Le clavecin du musée d'Anvers, également rectangulaire, n'a qu'un seul clavier de trois octaves et demie. Le fronton des touches est sculpté, et porte des traces de couleur

(1) FÉTIS, dans sa *Deuxième lettre sur l'Exposition internationale de* 1862, que publie la *Revue et Gazette musicale de Paris*, attribue erronément le clavecin en question à Hans Ruckers : « Hændel, dit-il, se servait aussi d'un clavecin de Hans Ruckers, précieuse relique conservée aujourd'hui dans le musée instrumental de Mr H. Broadwood, à Londres. »

(2) *Musique aux Pays Bas*, t. I, p. 65 et suiv.

(3) A cela rien d'étonnant, comme le constate M. De Burbure, puisque les couvercles ornés de peintures étaient transformés, par le brocantage, en tableaux spéciaux.

Digitized by Google

rouge. La table d'harmonie est parsemée de fleurs et de dessins assez grossièrement peints. Autour du clavier, les panneaux sont couverts de papier noir et bleu. L'extérieur même de la caisse est en papier, fond jaune, avec une très-jolie ornementation en style renaissance.

Le support, à moulures faites au tour, a été primitivement peint en rouge à filets d'or. Le couvercle est également enlevé. Chaque touche ne fait manœuvrer qu'un seul sautereau. Donc, une seule corde vibre pour chaque note, ce qui donne une sonorité bien mince, bien grêle. Ce clavecin date, comme on a vu, de 1611. M. Snoeck possède, dans sa riche collection, un clavecin du maître ayant quasi la même forme. Il est peint en brun, avec dorures, et offre le millésime 1614.

Voilà tout ce qui nous reste des œuvres de ce grand artiste, qui a apporté, d'après Van Blankenburg et bien d'autres spécialistes, de si éminents progrès dans la lutherie, et dont les produits s'exportaient jusqu'en Orient (1). Avions-

(1) En inspectant ces trois derniers produits de Hans Ruckers, on trouve quelque chose de naïf, de timide, de tâtonnant et de gauche dans leur structure ainsique dans leur ornementation. L'usage du clavecin était-il encore limité généralement dans la bourgeoisie, ou bien la facture de cet instrument n'admettait-elle point alors des enjolivements riches et élégants ? Cela nous fait douter sérieusement de l'authenticité intégrale du clavecin de Hans Ruckers, de 1590, existant à Paris. Il y a là déjà toute la profusion splendide de la première moitié du XVII^e^ siècle, répandue par les fils du maître dans leurs produits facturés trente ans plus tard. A notre avis, la date 1590 est fautive, avant tout, et si une restauration a été pratiquée à l'instrument, le nom de baptême Hans aura été erronément employé pour celui de Jean, qui, à en juger par une description très-exacte du meuble, ne peut être que l'auteur de l'instrument.

Hans Ruckers passe, dans l'histoire, pour le père du clavecin, uniquement, dit C. MONTAL, « pour les perfectionnements qu'il y introduisit, en portant, vers la fin du XVI^e^ siècle, à quatre octaves l'étendue du clavier, qui jusque-là n'avait eu, comme le clavicorde, que trois octaves ou trois octaves et demie. » Or, ces quatre octaves, *ut* à *ut*, ont été portées, par Blauchet, élève de Taskin, à cinq octaves, *fa* à *fa*. N'est-ce point alors que l'interpolation du nom Hans a eu lieu ?

Digitized by Google

nous tort de dire, au début de ce paragraphe, que le clavecin de Jean Ruckers, de 1627, tel qu'il nous a été conservé par des mains pieuses, est un des spécimens les plus intéressants et des plus complets qu'aient fournis les ateliers de la célèbre famille anversoise ?

Il a dû en fabriquer de plus grand modèle, mais point d'une aussi ravissante élégance. C'est, à tout prendre, un vrai clavecin de femme du grand monde, svelte, gracieux, admirablement proportionné à un salon où des meubles mignons et éblouissants domineraient. Des débris d'un clavecin à deux claviers, peint en bleu de ciel avec filets en or pâle, nous permettent de fournir ici un élément de comparaison qui dispensera de tout autre commentaire : le fronton des touches dudit clavecin et le fronton des touches du clavecin de 1627. Quelle différence dans la forme de leurs enjolivements respectifs ! L'un accuse un énorme appareil instrumental, pouvant malaisément trouver place dans un salon de grande étendue ; l'autre annonce quelque chose de délicat comme coupe et d'harmonieux comme ornementation, recevant de ce qui l'entoure un attrait séduisant et le donnant de même. On en jugera par le dessin des deux frontons :

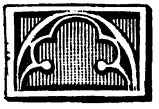

Rien d'étonnant si, en 1638, on estimait Jean Ruckers, alors sans doute à l'apogée de son talent le « meilleur maître » des Pays-Bas. Voici ce qui motiva d'ailleurs ce jugement si flatteur :

Le livre de Sainsbury (1), qui nous apprend à quel point les clavecins de Jean Ruckers étaient estimés en Angleterre,

(1) *Original impublished papers illustrative of the live of sir Peter Rubens.* — London, 1859, in-8°, p. 208 et suiv.

Digitized by Google

offre plusieurs lettres échangées, en 1638, entre le peintre Gerbier et sir Fr. Windebanck, secrétaire particulier du roi Charles Ier, lequel chargea le représentant anglais à Bruxelles de lui procurer un bon *virginal* construit par le facteur anversois.

« Jean Ruckers en avait précisément un à vendre, qui avait été fait pour l'archiduchesse Isabelle, et qui devait certainement être d'un luxe peu ordinaire. D'abord il était à double queue (?) et à quatre registres, et le clavier était placé à une des extrémités. Ensuite, la partie intérieure du couvercle était ornée d'un paysage qui représentait une vue du parc de la princesse, et au-dessus du clavier régnait une frise peinte par Rubens, et sur laquelle étaient figurés l'Amour et Psyché. Dirait-on que le facteur ne demandait de ce virginal que vingt-cinq livres sterling, et qu'un instrument non décoré de peintures coûtait quinze livres seulement (1) ? »

L'instrument n'ayant pas répondu à l'attente, sous le rapport du mécanisme, Gerbier manda à son correspondant anglais qu'il en ferait immédiatement faire un autre « par le même Mr Rickaerts, le meilleur maître » du pays, lequel, ajoute-t-il, lui a dit, que le « virginal ne peut être réparé, et qu'il n'y en a pas d'autre en vente. » Avait-il été mal emballé, et endommagé durant le trajet par mer?

Nous donnons cette partie de correspondance, traduite presque littéralement, pour rester fidèle au plan que nous nous sommes tracé, en publiant les documents intéressant notre histoire musicale, munis de commentaires et destinés à servir de preuves irréfragables aux futurs historiens de la musique de nos contrées (2).

(1) *L'art universel*, du 1er avril 1874.

(2) Inutile, croyons-nous, de faire connaître ici le principal personnage de cette correspondance, Balthasar Gerbier, diplomate, peintre et architecte flamand, sur lequel on trouvera dans la *Biographie générale* de Didot une très-intéressante notice, résumée d'après le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, année 1853.

Digitized by Google

B. GERBIER A SIR FR. WINDEBANCK.

Bruxelles, 30 janvier 1638.

Très-honorable monsieur,

Le virginal (1) sur lequel j'ai des vues, est un excellent instrument, fait par Joannes Rickaerts d'Anvers. C'est une double queue ainsi nommée, ayant quatre registres, et le clavier placé au bout. Le virginal fut fait pour feue? l'Infante; il a une belle peinture à l'intérieur du couvercle, représentant le parc de l'Infante, et à l'ouverture, où se place l'exécutant, une peinture de Rubens, représentant l'Amour et Psyché (2); le marchand en demande l. 30 st. (750 fr.) Les virginals sans peintures coûtent l. 15 st. (375 fr.) Votre Honneur aura le temps de réfléchir au prix, car je puis tenir le virginal assez longtemps dans ma maison. Je prends congé de vous et reste de votre Honneur, etc.,

B. GERBIER.

—

SIR FR. WINDEBANCK A B. GERBIER.

Westminster, 7 février, 1638.

Monsieur,

Dans une lettre particulière, vous voulez bien me donner un témoignage du soin que vous avez de ma petite affaire privée concernant le virginal, et je vous en remercie de tout cœur. Si l'instrument est bon comme son, je ne regarde pas beaucoup aux accessoires tels qu'ornements ou peintures, et ainsi si vous pouviez en rencontrer un très-bon, mais simple et

(1) Instrument du genre de l'épinette, mais de forme rectangulaire comme un petit piano-forte. Je me souviens de deux encore en usage, appartenant au maître de chapelle du roi. Leur nom est dérivé de ce que les jeunes filles s'en servaient. Sir John HAWKINS (*Histoire de la musique*, vol II, p. 442,) en parle comme des épinettes, quoique sous un autre nom; mais Nares décrit leur construction comme étant toute différente (*Glossaire des auteurs anglais*, par Nares.)

(2) Le *Catalogue raisonné* de Smith ne décrit que la peinture de l'Amour et Psyché, n. 1107: « La nymphe est représentée nue, une lampe en main, regardant avec une fatale curiosité son amant, endormi sur un lit. Gravure anonyme; voyez aussi le dernier article moins trois (p. 245,) de « l'inventaire » de la succession de Rubens: « Psyché endormie avec l'Amour sur un lit d'ivoire. »

Cette note et la précédente émanent de Sainsbury.

Digitized by Google

sans toutes ces curiosités, je le choisirais de préférence. Mais je prendrai en cela conseil de notre ami commun M. Norgat, dont l'expérience en de telles choses est grande, et alors je prendrai la liberté de vous faire connaître mes désirs. Vous assurant de ma fidèle amitié et vous faisant une prière de vous servir de moi librement, car par vos fréquentes civilités, vous m'avez obligé à être, Monsieur,

Votre serviteur très-fidèle,
FRAN. WINDEBANCK.

—

Le 2 de mars suivant, sir F. Windebanck, écrit à B. Gerbier de lui envoyer le virginal mentionné dans sa première lettre, s'il est aussi bon qu'il le représente comme beau d'extérieur, et qu'il lui donnera satisfaction, quant au prix, sitôt qu'il voudra.

—

SIR FR. WINDEBANCK A L. GERBIER.

Westminster, 20 juin 1638.

Monsieur,

Le virginal, que vous m'avez envoyé, est arrivé sain et sauf, et je souhaiterais qu'il me fût aussi utile que je sais que vous le désiriez. Mais l'ouvrier qui le fit, se trompa souvent, et il y manque 6 ou 7 touches, de façon qu'il est complètement hors de service. S'il pouvait le réparer, ou bien l'échanger contre un autre qui aurait plus de touches, ce serait bien; mais pour ce qu'il en est, notre musique est gâtée (1). Cependant, je vous suis très-obligé, et je reconnais vous devoir autant de remercîments que si c'était l'instrument le plus exquis du monde. En cette qualité, je vous prie de me considérer

Votre ami fidèle et obligé pour vous servir,
FRAN. WINDEBANCK.

—

B. GERBIER A SIR FR. WINDEBANCK.

Bruxelles, 7 août 1638.

Très honorable monsieur,

J'ai reçu la lettre de votre Honneur du 20 juillet, au sujet de laquelle je ne puis rien dire sinon que je dois prendre patience, si

(1) C'est-à-dire : notre exécution est incomplète.

Digitized by Google

le virginal n'est pas conforme à vos désirs. Si votre Honneur veut me l'envoyer de nouveau en bon état et avec la juste mesure des touches désirées, je ferai vendre celui-ci pour ce qu'il ira, et j'en ferai de suite faire un autre par le même Mr Rickaerts, le meilleur maître d'ici, qui m'a dit que ce virginal ne peut être réparé, et qu'il n'en a pas d'autre ici en vente (1). Je prends humblement mon congé et reste

De votre Honneur, etc.,
B. GERBIER.

—

Le 3 août, 1638, Windebanck écrit à Gerbier de Haines-Hill : « Pour le virginal, je vous prie de ne plus vous en inquiéter, car la faute en est à moi, qui n'ai pas donné de meilleures instructions. »

Dans quelle collection a passé ce bijou ? Apparemment, pour la raison déjà alléguée, les panneaux peints auront été détachés du corps de l'instrument, et convertis en tableaux.

Le virginal, on le sait, n'avait, comme l'épinette, qu'une seule corde. Le clavecin en avait deux. Toutes les cordes étaient en métal, à l'exception du clavicithérium, qui était une espèce de clavecin monté en cordes de boyaux, afin d'obtenir un son plus doux et plus moëlleux. Ces instruments variaient aussi quant à la forme, qui était carrée pour le virginal (2).

Prétorius dit que le virginal s'accordait une octave ou une quinte plus haut que le ton vrai. On pourrait croire que son nom, en l'occurence précitée, lui fut donné pour mieux se faire comprendre en Angleterre, où les épinettes mêmes

(1) Cette pénurie d'instruments prouve un écoulement de produits très-actif.

(2) C. MONTAL, *Histoire du piano et des instruments à clavier qui l'ont précédé*, dans *l'Art d'accorder soi-même son piano*, p. 201. HENRICH WELCKER VON GONTERSHAUSEN dit : « Spinet, Virginal, auch Harpichord waren grössere oder kleinere Clavicimbalons. » *Geschichte der Clavierbaues*, dans *Der Flügel*, 2me partie, p. 106.

Digitized by Google

s'appelaient *virginals*. Mais M. Oscar Paul constate, d'après plusieurs écrivains, qu'aux Pays-Bas les noms de clavecin et de virginal se confondaient en quelque sorte, ce dernier toutefois désignant, comme nous le supposons, un instrument de proportion moindre que le clavecin ordinaire (1).

A l'époque où Jean Ruckers expédia le virginal à Londres (1638), le maître avait atteint l'âge de soixante ans. Il déclara la réparation de l'instrument impossible, parcequ'il ne se souciait probablement plus de pareils travaux. Peut-être aussi avait-il renoncé à tout autre ouvrage de ce genre. Quatre ans plus tard, il achevait sa carrière glorieuse (2)!

Cette énorme réputation que Jean Ruckers conquit de son vivant, il la conserva même après sa mort. Nous en trouvons un écho retentissant, au commencement du XVIII^e^ siècle, dans une annonce que publient les *Relations véritables* du 17 janvier 1719:

AVERTISSEMENT. L'on vendra, le 25 de ce mois de janvier, à Brusselle, dans la maison mortuaire de Jean-Baptiste Van Volxem, en son vivant receveur de la ville, quantité de beaux tableaux de différents fameux maîtres, comme aussi un clavecin à deux claviers fait en 1625, par le fameux maître Jean Ruckers.

Une autre affiche de ce genre, où Jean Ruckers est cité à côté de son frère André, nous fournit le nom d'un facteur de clavecins établi, à Bruxelles, où il décéda en 1737, en laissant un assez grand fonds de ses produits, ainsique des deux maîtres précités. Ce facteur se nommait Jérôme Mahieu, et demeurait, à ce que disent les *Relations véritables* (3), sur la place appelée *Nieulant*:

(1) *Geschichte des Claviers*. p. 57.

(2) Il ne laissa pas de postérité mâle. M. Génard constate simplement que de son union avec Marie Waelrant, naquit une fille, Élisabeth, baptisée le 31 octobre 1610.

(3) Cette annonce a été répétée, dans le même journal le 30 avril, le 12 juillet 1737, et le 20 mai 1738. Le fonds du magasin de Jérôme Mahieu ne s'écoula donc que lentement. L'annonce ne parle pas des peintures, apparemment parce qu'elles avaient été enlevées.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT. Les héritiers de feu s^r Jérôme Mahieu, faiseur de clavecins, sur le Nieulant à Brusselle, voulant se défaire des clavecins délaissez et faits par ledit s^r Mahieu, avertissent qu'ils les vendront à juste prix. Il y en a plusieurs de ses dernières pièces, qui sont à doubles claviers, à 3 registres et de 58 touches; simples claviers à 3 registres de 58 et de 61 touches; simples claviers à 2 registres; unissons et octaves de 58 touches; caisses de doubles et simples clavecins, sans les tables; toutes sortes de bois de table de cèdre; doubles claviers d'André et Jean Ruckers, qui sont de 50, 54, 56 et 58 touches; pièces quarrées desdits Ruckers, etc. On pourra les voir à la maison mortuaire dudit s^r Jérôme Mahieu à Brusselle, où les héritiers les vendront à prix raisonnable, sans faire vendition.

Même à l'époque où le piano détrônait lentement et sûrement le clavecin (1), le prestige de celui-ci se maintenait dans les échantillons fournis par les Ruckers, et que fort probablement aucun maître n'a pu surpasser. Nous avons parlé de profanations commises, dans un but de spéculation. Voici un autre sacrilège dont le mobile fut identique.

A son passage à Paris, en 1770, Burney vit et entendit, chez le célèbre organiste Balbastre, un Ruckers qu'il décrit ainsi :

« Après l'office, M. Balbastre voulut bien m'inviter à l'accompagner chez lui pour me montrer un très-beau clavecin de Ruckert, surchargé intérieurement et extérieurement de peintures exécutées avec autant de soin et de délicatesse que pour le plus beau carrosse ou la plus précieuse tabatière de Paris. La naissance de Vénus formait le sujet de la peinture extérieure, et dans l'intérieur on avait reproduit l'histoire de Castor et Pollux, le meilleur

(1) Suivant FÉTIS, les premiers pianos apparurent en 1745. Voy. son *Rapport sur l'exposition universelle de Londres*, en 1851. — Ce fut seulement en 1769, à un concert donné chez le tréfoncier de Harlez, vrai mécène des arts et des lettres à Liége, que Jean-Noël Hamal fit entendre pour la première fois un forté-piano. Le second instrument de ce genre que Liége ait possédé, fut acheté, en 1773, par le prince de Velbruck. Voy. *Théâtre Liégeois*, introd. hist. page VIII, note 2^me.

Digitized by Google

opéra de Rameau. La terre, les enfers, les Champs-Élysées y étaient représentés, et, dans ce dernier asile, on voyait, tenant une lyre en mains, le célèbre compositeur lui-même, que je trouvai très-ressemblant. J'en pouvais juger, puisque j'avais vu Rameau lors de mon voyage à Paris en 1764. Le son de cet instrument est plus délicat que puissant; un des *unissons* est garni de buffle; le toucher en est doux et léger, ce qui est dû au mécanisme des marteaux, qui, en France, est toujours faible. »

Nous nous servons ici de la version de M. Ernest David, publiée dans le *Ménestrel*. Le traducteur ajoute en note, au mot Ruckert : « Ce clavecin a été fabriqué par André Ruckers (et non Ruckert) dit le jeune, le dernier de cette famille de facteurs célèbres d'Anvers. Vers l'époque de Burney, un beau clavecin de Ruckers, comme celui dont il parle, valait plus de 3,000 fr. »

Comment M. Ernest David sait-il que le clavecin de Balbastre est d'André Ruckers le jeune? Son érudition se borne à cela, car il ignore que l'opéra de *Castor et Pollux* date de 1737, et que non-seulement l'apothéose de Rameau est peinte après coup, mais que les *marteaux* et les registres à *buffles* sont des interpolations du temps de Balbastre. Cela fait l'éloge des clavecins de Ruckers, qu'on habillait à la moderne pour profiter des ressources qu'offraient ces instruments, et qui étaient sans doute supérieures à celles que présentaient les clavecins du temps (1).

Mais, que parlons-nous de marteaux? La traduction de Lustig comporte le mot *bepent*, qui annonce un mécanisme à plumes, évidemment le système à sautereaux garnis de plumes de corbeaux; ce qu'indique, d'une façon péremptoire, le mot *quilling* (2) employé par Burney.

(1) Les clavecins français du XVIIIe siècle nous paraissent, à en juger par l'échantillon qu'en donne *l'Encyclopédie*, d'un aspect extérieur assez mesquin. C'est l'industrie, d'où l'art s'est retiré.

(2) « The tone of this instrument is more delicate than powerful; one of the unisons is of buff, but very sweet and agreeable; the

Digitized by Google

Le musicographe anglais dit, en toutes lettres, ceci: « Le son de cet instrument est plus délicat que puissant. L'un des unissons est de buffle. Le son n'en est pas moins doux et agréable. Il est très-léger au toucher, à cause de la faiblesse du bec de plume qui pince la corde, faiblesse générale en France. »

A l'égard du buffle, on sait que celui qui en a, le premier, fait une application heureuse, en remplacement de la plume, est encore un belge, Pascal Taskin, natif de Theux (1), contrairement à De Reiffenberg qui le fait naître à Spa, et à Fétis qui place son berceau à Liège. Tous les virtuoses du clavecin, à l'apparition de cette nouveauté, se sont empressés de l'adapter à leur instrument, et on rencontrerait peu d'anciens clavecins qui n'en soient pourvus. C'est ce que M. Ernest David eût dû constater, pour ne pas attribuer inutilement aux Ruckers un perfectionnement qui ne leur appartient pas. Grétry a dit de Pascal Taskin, qu'il était « le seul héritier du génie des Ruckers (2). »

Pour achever d'esquisser le clavecin de 1627, nous dirons que, chose rare et unique peut-être, l'instrument précieux, dû à Jean Ruckers, a conservé intégralement sa forme primitive.

touch very light, owing to the quilling, which in France is always weak. » BURNEY, t. II, p. 39. M. Ernest David prétend que Burney a écrit Ruckert, et qu'il faut lire Rucker. Il y a tout bonnement Rukers, qui est, à un *c* près, l'orthographe véritable.

(1) Voici ce que nous mande, à ce sujet, M. Félix Delhasse: « Pascal Taskin est né à Theux, province de Liége, en 1723, et non à Liége, vers 1730, suivant Fétis. Son neveu et son élève Pascal-Joseph Taskin, était également né à Theux, le 20 novembre 1750; il mourut à Versailles, en 1829. Fétis n'en parle pas. Le fils de ce dernier, Henri-Joseph Taskin, né à Versailles le 24 août 1779, est mort à Paris, le 24 mai 1852, et non en 1837, selon Fétis.

« On ne peut pas ouvrir la *Biographie universelle* de Fétis, sans se heurter à une foule d'erreurs. »

(2) *Essais sur la musique,* édition de Paris, t. I, p. 434.

D'après Welcker von Gontershausen: « Der Klang des alten Clavicymbalums oder Flügels war rauschend, scharf oder spitz, und keiner Modifikation fähig. » Ouvr. déjà cité p. 108.

Digitized by Google

Au fur et à mesure de l'extension des claviers, ceux qui possédaient, au commencement du XVIII^e^ siècle, un clavecin de l'ancien modèle, le modifiaient en conséquence. Ils y adaptaient, dans ses régions aigües, tout un compartiment supplémentaire, qui, en brisant les contours originaux de l'instrument, lui donnaient un air de lourdeur et d'irrégularité extrêmes.

« A l'apparition du premier ouvrage de Corelli, rapporte » Van Blankenburg, l'organiste Dirk Scholl prit le livre en » plein concert, en disant : « Si c'était là un exemplaire » unique, je le jetterais immédiatement au feu. » C'était » au temps où les clavecins avaient encore un clavier étroit. » Aujourd'hui (1739?), il serait difficile d'en trouver un de » ce genre, tous les claviers ayant été allongés (1). »

Ailleurs, Van Blankenburg parle longuement de ces agrandissements, en faisant connaître les moyens qui étaient employés, et les graves inconvénients qui en résultaient pour la sonorité et la solidité des clavecins. Nous convions le lecteur à parcourir ces pages curieuses, émanées d'un praticien aussi habile que sincère et convaincu.

Lui-même, ainsi qu'il le confesse avec une sorte de fatuité, s'est servi, en 1708, d'un clavecin à deux claviers de Jean Ruckers, facturé en 1625, et muni de quatre registres, pour y adapter une épinette, et arriver, à l'aide de cette combinaison, à produire une douzaine de changements de jeux. L'instrument ainsi doublé, éveilla, dit-il, l'admiration universelle (2).

Le nôtre, sans ce supplément encombrant, obtient journellement les suffrages enthousiastes des amateurs éclairés.

Il lui a pourtant fallu passer aussi par une opération ingénieuse, avant de revêtir, pour la deuxième fois, cet air de fraîcheur native qu'on lui voit actuellement. Nous voulons parler des soins délicats qui ont dû présider à

(1) *La musique aux Pays-Bas*, t. I, p. 60.
(2) Id., p. 65 à 69.

Digitized by Google

sa toilette de salon, car ce vrai bijou de l'art, rencontré en 1872, dans un pauvre et infime village de Flandre, était encrassé extérieurement d'une façon si déplorable, que tout autre qu'un habile et patient archéologue eût certainement reculé devant la mission délicate et difficile de le restituer à son éclat primitif.

Un homme de ce savoir et de cette patience s'est rencontré par bonheur, et pour le retirer adroitement de l'infecte demeure où il dépérissait, entre des tables vermoulues et des lits malpropres, et pour lui donner ce cachet de renouveau authentique qu'il n'eût dû jamais quitter depuis 1627.

Après nous avoir offert amicalement le bijou instrumental, la personne en question nous en fit l'envoi, quelques jours après, en l'accompagnant de l'agréable lettre que voici :

Monsieur, ce n'est qu'après avoir acquis le clavecin de Jean Ruckers, que j'ai appris que c'était vous le concurrent sur lequel je l'ai emporté.

Comme je suis persuadé, Monsieur, que ce précieux instrument sera mieux à sa place dans le salon d'un habile musicologue que dans celui d'un modeste amateur, je n'ai pas hésité un instant à vous l'envoyer.

Le voici donc; j'espère que vous voudrez bien en accepter l'hommage.

Comme vous le voyez, Monsieur, toute la minutie possible a été apportée au rafraîchissement de cet objet d'art. J'emploie à dessein le terme, peu grammatical, de « rafraîchissement, » parce que le mot « restauration » ne saurait être admis ici.

En effet, vous le savez, l'instrument, à la partie extérieure de la caisse et surtout du couvercle, était passablement sali et fruste, comme une de ces monnaies entamées par l'action du temps.

Comme tous les dessins d'ornementation existaient, que le panneau à paysage n'était pas trop endommagé, et que la table d'harmonie avec ses fleurs gracieuses était intacte, ma tâche a été vraiment facile, et l'artiste, chargé de rendre au clavecin son état primitif, n'a eu qu'à « rafraîchir » ce qui existait.

Digitized by Google

Comme je destinais ce clavecin à orner mon salon de musique, et que je ne fais nullement collection d'objets de lutherie, j'ai voulu avoir un meuble soigné et coquet, comme il l'était en sortant des ateliers du maître. Je ne voudrais pas un tableau endommagé dans ma collection; par conséquent je ne voudrais pas un autre objet d'art qui portât les traces de l'action détériorante des années. Il me semble que ces derniers objets ne peuvent se tolérer que dans un musée...

Maintenant, nos sincères éloges à qui de droit. Le généreux donateur a fait son devoir d'une façon à la fois consciencieuse et intelligente. Le jeune peintre, M. Liévin Roels, a rempli le sien avec toute l'adresse qu'on pourrait attendre d'un artiste consommé. Muni des instructions nécessaires, s'inspirant parfois lui-même des difficultés de sa mission, il s'est livré, pendant plusieurs mois consécutifs, à l'opération délicate qui lui était confiée, en y apportant un tact et un soin des plus louables, de manière à remettre entièrement de ses dégradations de deux siècles et demi, un bijou artistique servant de spécimen unique et complet d'un produit de la corporation de Saint-Luc d'Anvers, et appelé, sans contredit, à faire l'éternelle admiration des connaisseurs.

Il reste seulement au savant acousticien, M. Charles Meerens, à se charger d'une dernière tâche: le fonctionnement régulier des touches et des sautereaux. L'extrême habileté qu'il a déployée dans le redressement de la partie mécanique d'un autre instrument curieux et rare, auquel nous comptons ultérieurement consacrer un chapitre spécial, nous garantit une réussite complète pour le travail à effectuer.

L'art, ou plutôt la science, lui en aura certainement les plus grandes obligations.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

Digitized by Google

TABLE

DES

NOMS DE LIEUX, DE PERSONNES ET D'INSTRUMENTS.

A.

ACKERMAN. *Voy.* AGRICOLA.

ADRIANI (François), compositeur, 200.

AGRICOLA, ACKERMAN, compositeur, 4.

AISIR, altiste, 49.

ALAMIRE (Pierre), copiste musical, 324.

ALARDI (Jacques), chapelain-chantre, 163.

ALART, compositeur, 144.

ALART (Jacques), sopraniste, 163, 164.

ALBERTI (Gaspar), compositeur, 205.

ALBUS GALLUS. *Voy.* BLANCQUOCQ.

Alost. CARILLON, 302 à 307. — Carillonneurs : PEETERS (Charles-Joseph), 304; SCHEPERS (Baudouin), 304 à 307. — *Église de Saint-Martin*; organiste : SCHEPERS (Baudouin), 304 à 307. — Orgue de VAN PETEGHEM, 306. — *Société de Saint-Georges* ; chanson, 302, 303, 304.

AMEYDEN (Chrétien), compositeur, 198.

Amsterdam. Fondeurs de cloches : FREMY (Mammertus), 294, 295, 297; HEMONY (François), 279 ; HEMONY (Pierre), 269, 271, 272, 275, 276 à 302. — Impression musicale.

Andenne. *Église* ; prébendaire : SAINT-MARTIN (Robert DE), chantre, 149.

ANDREÆ (Wibrandus), maître de chant, 5.

Annequin (?). *Église* ; prébendaire : PANNIER (Jacques), 148.

Anvers. *Académie musicale*, 78, 81 à 89. — Ballet, 84, 85, 90. — Berceau présumé de DEWERT (Jacques), compositeur, 209. — Berceau de la famille RUCKERS, 326 à 329. — *Cathédrale* ; chapelain-chantre : DE BOCK *le jeune*, (Michel), 174. Chantre : WAELRANT (Henri), 203, 204. — Maîtres de chant : BARBIRAU (Jacques), 183; CORNET (Séverin), 253, 254, 256, 157; OBRECHT (Jacques), 174, 183, 185, 187, 188, 189. — Maîtrise, 5, 6, 7. — *Couvent des Carmélites* ; épitaphe de VERDONCK (Corneille), compositeur, 207. —

Digitized by Google

Composition de VERDONCK (Corneille), 206, 207. — Drames liturgiques, 76. — *Église de Saint-Jacques*; accordeur d'orgues : RUCKERS (Jean), 328, 329. — Facteurs de clavecins : RUCKERS (André), 326 à 329, 332 à 336, 337, 344 à 346; RUCKERS, (Hans), père, 326 à 330, 332, 333, 334, 337, 338; RUCKERS (Jean), 327 à 334, 338, 350. — *Gilde de Sainte-Marie-Madeleine*, 88. — Impressions musicales, 167, 206. — Impression musicale de COCK (Simon), 206; de DELAET (Jean), 204, 205, 206; de DELAET (Ve Jean), 206; de GYMNICUS (Joannes), 205, 206; de PHALÈSE (Pierre), 204, 218; de SUSATO (Tilman), 222; de VAN GHELEN (Jean), 205; de VAN KEERBERGHEN (Pieter), 205; de VAN LIESVELT (Hans), 205, 206; de WAELRANT (Hubert), 204, 205. — *Institut des Jésuites*; sonnettes d'HEMONY (Pierre), 297, 298. — Lieu natal présumé de BERCHEM (Jacques), compositeur, 197. — Lieu natal de VANDEN-HOVEN (Joachim), compositeur et luthiste, 220. — Pastorale, 77. — Opéra, 77 à 91. — Opéra italien, 89. — Recrutement de chantres, 251, 252. — Séjour de WINCKEL (Thomas), chantre, 263, 264. — Tragédies musicales, 76, 77, 89, 90. — APPENZELDERS (Benedictus), ou APPENZELLER, dit *Benedictus*, maître de chant, 246, 309, 310, 311.

ARCHADELT, compositeur, 144.

ARNE, compositeur, 9, 10, 303.

Arras. Comédie musicale, 99.

ARRAS (Jehan D'), organiste, 169, 171, 173.

Ath. *Académie musicale*, 131 à 134. — Patrie de TAISNIER, (Jean), chantre et théoricien, 229. — Séjour de SABLEAU (Jacques), sopraniste, 232.

AUBAT DE SAINT-FLOUR (D'), maître de musique et violoniste, 31, 48.

Audenarde. *Académie lyrico-dramatique*, 109, à 112. — Ballade, 108. — Carillon, 302, 303, 304. — Carillonneur : GRAU (Pierre-Antoine), 302, 304. — Ballet, 109. — Chanson : *'t Doncker auweet*, 105, 107. — *Église de Sainte-Walburge*; maître de musique : DE BLON, père, (François). — Facteurs d'orgues : DE BUUS (Jean) et DE BUUS (Josse), 223, 224. — Moralité avec pauses musicales, 105, 106, 107. — Opéra flamand, 109 à 112. — Pastorale, 112 à 116. — *Société de Saint-Georges*; chanson, 302, 303, 304. — Tragédies musicales, 108, 109.

B.

BACFARD (Valentinus), musicien, 204.

BAEKER (Petrus), maître de chant, 6.

BALBASTRE, claveciniste, 345, 346.

Ballare (?). *Église*; prébendaire : CUSTODIS (Jehan), chantre, 148.

BAN (Jean-Albert), compositeur, 208, 209.

BARBET (Gérard), chantre, 213.

BARBRY (Pierre), chantre, 213.

BARON OPRÈS. *Voy.* OPRÈS (Baron).

Bassevelde. *Église*; postulant prébendaire : LE CONTE (Jean), chantre, 220, 221.

BASSON, 21.

BATENIUS (Jacobus), typographe musical, 204.

BEAUVAIS (Jacques), chanteur, 100.

BEAUVAIS (Melle DE), chanteuse, 124.

BEINDER, hautboïste et flûtiste, 48.

Belleghem. *Église*; prébendaire : BRABANT (Pierre), 149.

BENEDICTUS. *Voy.* APPENZELLER.

BERRUYER (Michel), chantre, 213.

BERCHEM (Jacques ou Jachet), ou BERCHEM (DE), compositeur, 145, 196, 197.

Digitized by Google

Berg-op-Zoom. Séjour de Cordier (Jean), chantre, 191.

Bernard (Étienne), sopraniste, 216, 217.

Bernard (Philippe), maître de chant, 216.

Bernier-Villabelle (Simon), violoniste, 37.

Bertein (Pierre), chantre, 320.

Berthoul (Jean), Bertaus ou Berthoult, chantre, 147, 148, 164.

Bethune. *Église ;* chanoine-chantre : Cornet (Charles), 172. — Prébendaire : Payen (Nicolas), chanoine-chantre, 146, 148.

Beutel (Jacobus), compositeur, 144.

Bibau (Henri), sopraniste, 169, 170.

Bienfait (Nicolas), impresario, 100.

Biest (Jean), chantre, 213.

Binche. Drame lyrique, 120, 121.

Bioul. *Église de Saint-Barthélemi ;* prébendaire : De Bock (Michel), organiste, 173.

Blanchet, facteur de clavecins, 338.

Blancquocq (Simon), dit *Albus Gallus*, chapelain-chantre, 146, 147.

Blavier (A.), maître de chant, 6.

Bocquet (Jacques). *Voy.* Boquet.

Boyleau (Simon), compositeur, 145.

Bois-le-Duc. *Église ;* chantre : Leuwertz (Jean), 169, 171. — Organiste : Van Heymissen (Louis), 169, 171. — Prébendaire : Zantman (Henri), chantre, 161.

Boitsfort. *Église ;* prébendaire : De Bock (Michel), organiste, 174.

Bonfons, éditeur de musique, 205.

Boniface (M^e), chantre, 320.

Boost (Gaspard), maître de chant, 5.

Boquet (Jacques), ou Bocquet, organiste, 140, 310.

Borse (Charles), ou Bourse, chantre, 147, 148, 149.

Bosquet (Jean), ou Busquet, chantre, 137 à 142.

Bouleau (Simon), compositeur, 144.

Bourse (Charles). *Voy.* Borse.

Brabant (Jehan), chapelain-chantre, 320.

Brabant (Pierre), chantre, 147, 149.

Brant, chantre, 324.

Breda. Berceau présumé de Du Hotz (Pierre), maître de chant, 308.

Bredeniers (Henri), ou Bredemersch, organiste, 164 à 168.

Brouart (Bertrand), joueur de musette, 178, 179.

Bruges. *Académie de musique*, 25. — Ballet, 19, 20, 21, 25. — Carillon, 282. — *Confrères du concert*, 25 à 29. — Drames lyriques, 18 à 22. — *Église de Saint-Donatien ;* chantre : Obrecht (Jacques), 183 Maîtres de chant : De Groote (Alain), 192 ; Galli ou Le Coco (Antoine), 160 ; Obrecht (Jacques), 183, 185, 186, 187, 193. — Recrutement de chantres, 313. — *Église de Saint-Sauveur ;* Phalèse (Pierre), maître de chant, 161. — Idylle biblique, 22, 23, 24. — Mystères, 15, 16. — Salle d'opéra, 26 à 29. — Tragédies et comédies musicales, 18.

Brulé (Josse), chantre, 234.

Bruneel, compositeur, 4.

Bruneau (Guillaume), maître de chant, 244, 245, 247, 248, 249, 250 ; son cachet, 250.

Bruneau (Hermès), compositeur, 268.

Bruneau (Jacques), maître de chant et compositeur, 266, 267.

Digitized by Google

Bruneau (J.), musicien, 268.

Bruneau (Philippe), chantre, 244, 246, 248 à 251; son cachet, 261.

Bruxelles. *Académie musicale*, 127. — *Chapelle royale*; chantres: Barbet (Gérard), 213; Barbry (Pierre), 213; Berruyer (Michel), 213; Bertein (Pierre), 320; Biest (Jean), 213; Boniface (Me), 320; Brant (Jean), 324; Bruneau (Guillaume), 242; Bruneau (Philippe), 242; Buckel (Jacques), 213; Champagne (Mathuot de) 213; Cordier (Jean), 191; Crockaert (Gilles), 320; Dalleu ou Daleux (Antoine), 320, 322; De Weert (Richard), 209, 210; Du Hotz (Charles), 320, 321; Fratrissart (Paul), 320; Goossens (Jean), 242; Hammelin (Gilles), 261; Hongher (Valentin), 213; La Porte (Robert), 309; La Rue (Pierre de), 213; Le Poinctre (Jehan), 320; Machyl, 324; Mouschet, (Jacques), 213; Peller (Jacques), 320; Picavet (Jean), 213; Piercquen, 325; Plouvier (Jacques), 213; Retis (François), 213; Ryvo (Pierre de), 213; Sauvaige (Simon), 324; Sommain (Jehan de), 320; Uutendael (Alexandre), 242; Van Ghyseghem (Henri), 193; Van Liere (Nicolas), 213. — Chapelains-chantres: Brabant (Jehan), 320; Ghodemart (Jehan), 320; Hayois (Adrien), 320. — Cornettistes: Denooter (Stévin), 320; Francs (Michel), 321. — Facteurs d'orgues: Marichal (Arnoud), 321; Vander Ryt (Nicolas), 310. — Maîtres de chapelle: Appenzelder (Benedictus), 309, 310; Du Hotz (Pierre), 258, 307 à 321; De Ghersem (Géry), 322; Gossins (Jean), 310; Turnhout (Jean), 322; Verdonck (Corneille), 206. — Musiciens: Regnard (Thierry), 262; La Rue (Pierre de), 211. — Ménestrels, 179, 180. — Organistes: Beurse (Pierre), 214; Bocquet (Jacques), 310; Bredeniers (Henri), 164, 166, 167; De Bock (Michel), 150; Houvis (Frédéric), 321; Loys (Me), 321; Nepotis (Gommaire), 213; Pathie (Roger), 310; Rogier, (Me), 324; Vyer (Sigismond), 310. — Tromboniste: Rixstel (Théodore), 320. — Violistes: Le Grant, 324; Rigler (Vincent), 310. — *Eglise de Sainte-Gudule*; chantre: Daleux (Antoine), 251, 252. — Maître de chant: Hammelin (Gilles), 261, 262. — Organiste: Lybeken, 324. — *Eglises Notre-Dame de la Chapelle, Notre-Dame du Finistère, Notre-Dame du Sablon, Sainte-Gudule, Saint-Jean, Saint-Nicolas, Sainte-Marie Madeleine*; Carillon, 270. — Facteur de clavecins: Mahieu (Jérôme), 344, 345. — Mystères avec pauses musicales, 104. — Opéra, 67. — *Palais*. Carillon; 270. — Recrutement de chantres, 251, 252. — Séjour de Taisnier (Jean), chantre, 233, 234.

Buckel (Jacques), chantre, 213.

Brumen, compositeur, 144.

Bucquet (Jacques). *Voy.* Boquet.

Buranello, compositeur, 67.

Bus (Thomas), chantre, 226.

Bus (Ysbrand), dit *Batanus*, chantre, 224, 225, 226, 230.

Buus (Jacques), compositeur, 141, 145.

Busquet (Jean). *Voy.* Bosquet.

Buys (Jehan), compositeur, 223.

Buys (Nicolas), chantre, 226.

Byrd (William), compositeur, 208.

C.

Calus (Jenin de), joueur de saqueboute, 179.

Cambrai. *Abbaye de Saint-Aubert*; Carillon, 277, 278, 279. — *Cathédrale*; chantre: Ghiskghem (Henri de), 194.

Cambray, chanteur, 324.

Campra, compositeur, 46.

Digitized by Google

Canis (Cornelius), maitre de chant et compositeur, 144, 145, 146, 148.

Carette (Jehan), sopraniste, 217.

Carey, compositeur, 303.

Carillon, 105, 269 à 307.

Caripensis (Joannes), musicien, 205.

Castileti (Joannes). *Voy.* Guyot.

Caubergh (Antoine), chantre, 147, 148.

Causinus (Arnoldus), compositeur, 144, 145

Champagne (Mathuot de), chantre, 213.

Champion (Jacques), maitre de chant, 142.

Charpentier (Benoit), violoniste, 38, 41, 43, 45.

Chastroul (Michel de), joueur de saqueboute, 179.

Cimbales, 337.

Clairville, impresario, 73.

Clareta, clairon, 237.

Clavecin, 33, 34, 132, 326 à 350.

Claviciterium, 237, 343.

Clavicorde, 237.

Clément (Jacques), dit *non papa*, compositeur. 144, 145, 154, 198, 199, 205.

Clève (Joannes), compositeur, 145.

Cloches, 269 à 301.

Cock (Simon), typographe musical, 206.

Cockx (D.), maitre de chant, 5.

Colin, compositeur, 145.

Comes (Bartholomeus), compositeur, 144, 145.

Compère, compositeur, 4.

Consilium, compositeur, 144.

Coquus (Antoine). *Voy.* Lecocq.

Cordier (Jean), chantre, 185, 191, 192, 193.

Corelli, compositeur, 348.

Cornet, 319, 320, 321.

Cornet (Charles), chanoine-chantre, 172.

Cornet (François), violoniste, 177.

Cornet (Séverin), maitre de chant, 206, 253, 254, 256, 257.

Crosa. *Voy.* Grosa.

Courtrai. *Église;* prebendaires: Duhotz (Pierre), maitre de chant, 309 ; Laporte (Robert), chantre, 309. — Opéra-comique flamand, 111.

Créquillon (Thomas), chapelain-chantre et compositeur, 144, 145, 146.

Crockaert, chantre, 320.

Crotale, 275.

Custodis (Jean), chapelain-chantre, 147, 148.

Cymbale, 275.

Cythare, 237.

D.

Daleux (Antoine), chantre, 251, 252, 320, 322.

Dalayrac, compositeur, 110, 111, 112.

Dambert, compositeur, 144.

De Blon (François), père, directeur de musique, 111.

De Bock (Michel), *le jeune*, chapelain-chantre, 174.

De Bock (Michel), ou De Bocq, organiste, 150, 168 à 174.

De Bruck (Arnoldus), compositeur, 144.

De Buus (Jacques), organiste, 223.

De Buus (Jean), facteur d'orgues, 223, 224.

De Buus (Josse), facteur d'orgues, 223.

De Decker (Jérôme), chanteur, 324.

De Fesch (Guillaume), compositeur, 3 à 14. Son portrait : 13 et 14.

De Ghersem (Géry), maitre de chant, 322.

De Groote (Alain), chapelain-chantre et maitre de chant, 185, 187, 188, 197.

Digitized by Google

De Hase (Jean), musicien, 83.
De Kerle (J), compositeur, 323.
De Lacourt (Antoine), chantre, 251, 253, 254, 259.
De Laet (Ve Jean), typographe musical, 206.
Delaet (Jean), typographe musical, 204, 205, 206.
De Lange (F.), compositeur, 73.
De Latere (Petit), compositeur, 145.
Delaviola (Fr.), compositeur, 145.
Delft. Impression musicale, 272.
De Neve (Gommaire). *Voy.* Nepotis.
De Nooter (Stévin), cornettiste, 320.
Denys (Josse), joueur de saqueboute, 179.
Deprès (Josquin), ou Desprès, compositeur, 4, 144, 199.
Desescaliers (Louis), impresario, 93, 117, 127, 128.
Despres. *Voy.* Deprès.
Dèvè (Alphonse), maître de chant, 6.
De Veurste, De Vorste. *Voy.* Prioris.
De Visch. *Voy.* Piscis.
De Vos (Laurent), compositeur, 218.
De Vuildre (Philippe). *Voy.* De Wildre.
De Waet (Jacques). *Voy.* Vaet.
De Weert (Jacques), compositeur, 197, 198, 208, 209, 210.
De Weert (Richard), chanteur, 209.
De Wildre (Mathieu), joueur de musette, 179.
De Wildre (Philippe), compositeur, 222.
De Wismes (N.), compositeur, 144.
De Wolf (Thomas-Gisbert), chanteur, 81.
Dieltjens (Gautier), impresario, 81 à 84.
Diest. Carillon d'Hemony (Pierre), 271, 277, 278.
Douai. *Collégiale ;* recrutement de chantres, 313.
Dubois (Denis), impresario, 71.
Dubrécil, joueur d'alto, 49.
Dubuisson (Laurent), chanteur, 100.
Duchateau (Étienne), chanteur, 324.
Dufay, compositeur, 219.
Dugué (Guilminot), impresario, 75.
Du Hotz (Charles), chantre, 320, 321.
Du Hotz (Pierre), maître de chant, 258, 307 à 323.
Du Molin (Égide), chantre, 148.
Duny, compositeur, 72.
Du Pont (Jacques), compositeur, 144.
Dutalt, violoncelliste, 49.
Dutz (Stanislas), impresario, 118, 119.

E.

Eenaeme. *Abbaye.* Carillon d'Hémony (Pierre), 269 à 302, 304.
Eindhoven. *Église ;* prébendaire : Verdonck (Corneille), compositeur. 206.
Engels (Nicolas), ou Engles, chantre, 147.
Épinette, 341, 343, 348.
Enghien. *Château ;* opéra, 229, 120.
Ermel, basson, 49.
Eve (d'), *Voy.* Dève.
Evreux. *Cathédrale ;* organiste : De Buz (Jean), 224.

F.

Fauçon. *Voy.* Fauson.
Faulhaber, musicien, 118.
Fauson (Philippe), ou Fauçon, dit *Dupré*, musicien, 41, 44, 45.

Digitized by Google

FERRARY (François), impresario et violoniste, 70.

FÉVIN (Antonius), compositeur, 144.

FEYS (Arn.), compositeur, 145.

FINET. *Voy.* FINOT.

FINOT (Dominicus), ou FINET, compositeur, 144, 145.

FIOCCO (Joseph-Hector), maître de chant, 6.

FISTULA, 237.

FLAGEOLET, 118.

Floreffe. *Abbaye ;* prébendaire : CANIS (Corneille), maître de chant, 148.

FLORI (Frans), chantre, 252.

FLORIJ (Jacques), chantre, 253.

FLÛTE, 21, 23, 57, 58, 66.

FORTE-PIANO. *Voy.* PIANO-FORTE.

FOUCHIER (N.), compositeur, 144.

FOURMANOIR (Gilles), chantre, 162.

FOURNEAU (Joannes), maître de chant, 5.

FRANCS (Michel), cornettiste, 32.

FRATRISSART (Paul), chantre, 320.

FREMY (Mammertus), fondeur de cloches, 294, 295, 297, 300, 301.

FRICHS, violoniste, 48.

FRITHS, fils, violoniste, 48.

Furnes. Drame lyrique, 131. — Opéra-ballet, 131. — Opéra flamand, 131.

G.

GALLUS (Joan.), compositeur, 144

Gand. *Abbaye de Baudeloo ;* Carillon, 280, 231. — *Académie de musique*, 25, 43, 47. — Ballet, 31, 32, 38, 46, 47. — Bouffons italiens, 31. — Carillonneur : SCHEPERS (Pierre), 304. — Comédiens ; leur règlement, 35 à 45. — Comédies bibliques, 30. — *Couvent des Dominicains ;* WYCART (le P.), organiste et campanologue, 282. — *Église de Saint-Baron ;* maître de chant : BRUNEAU (Jacques), 266. — *Église de Saint-Nicolas ;* cloches, 295. — Maître de musique : AUBAT DE SAINT-FLOUR (D'). — Mystères, 29, 30. — Opéra : 46 à 49. — Orchestre : 48, 49. — Pastorale, 32. — Séjour de WINCKEL (Thomas), chantre. 263, 264. — *Société de Sainte-Cécile ;* 47. — Tragédies et comédies musicales, 31, 33, 35 à 45.

GARDANE, compositeur, 144.

GASCONGNE (M.), compositeur, 144.

GASPARD. *Voy.* VAN WEERBEKE (Gaspard).

GAUCQUIER (Alard DU), chantre et maître de chant, 150, 163, 174, 258.

GAUTHIER, compositeur, 120.

GAZELLA (Fabius), chanteur, 231, 232.

GÉRARD (Jean), chantre, 164.

GERO (Joannes DE), compositeur, 144, 145.

GHEERARDIN, chanteur, 324.

GHISELIN (Jean), compositeur, 199.

GODEMART (Adrien), chapelain-chantre, 320.

GILLO, chantre, 324.

GLUCK, compositeur, 76.

GOMBERT (Nicolas), maître de chant et compositeur, 142 à 145, 228, 229.

GOESSENS. *Voy.* GOOSSENS.

GOOSSENS (Jean), chantre, 144 à 302. Son cachet, 247.

GOSSE. *Voy.* GOOSSENS.

GOSSART, compositeur, 134.

GOSSEN (Maistre), compositeur, 145.

GOSSINS (Jean). *Voy.* GOOSSENS.

Gouda. *Église de Saint-Jean.* Prébendaires : BORSE (Charles), chantre, 148, 149 ; HACK VAN OPYNEN (Otto), chantre, 149 ;

Digitized by Google

Wanloo (Mathias), chantre, 149, 151.
Grau, (Pierre-Antoine), carillonneur, 302, 304.
Greene (Dr), compositeur, 9, 10.
Gresse. *Voy.* Goossens.
Grégoire, imprésario. 48.
Grétry, compositeur, 67, 73, 111.
Grosa, imprésario, 70, 71.
Guyot (Joannes), alias Castileti, compositeur, 145, 204.
Gymnicus (Joannes), typographe musical, 205, 206.

H.

Hack van Opynen (Otto), chantre, 149, 150, 151.
Hændel, compositeur de musique, 9, 10, 11, 337.
Haerlem (Victor de), chantre, 147.
Hamal (Jean-Noël), compositeur, 68, 69, 345.
Hamelin (Jehan), sopraniste, 169, 170.
Hammelin (Gilles), chantre, 261, 262.
Hannetaire, imprésario, 68.
Hannet (Gaspard), sopraniste, 162.
Hannoy (?). *Abbaye ;* prébendaire : La Salle (Eustache de), chantre, 149.
Hans, joueur de fifre, 179.
Hans, ménestrel, 324.
Harlez (Simon de), musicien-amateur, 67, 68, 345.
Harpe, 21, 331, 332, 334.
Harpichorde, 343.
Hautbois, 21, 55, 60, 66.
Hautelet (Hubert), chantre, 147.
Hayois (Adrien), chapelain-chantre, 320.
Hellinck (Lupus), compositeur, 144.
Helmont (H.), compositeur, 111.
Hemony (François), fondeur de cloches. 276.
Hemony (Pierre), fondeur de cloches 269 à 302. — Sa correspondance, 276 à 299. — Ses cachets, 273.
Hendrickx (Gommaire), chanteur, 81 à 84, 87.
Hendrickx (Théodore-Jean), chanteur, 78, 81 à 84, 87.
Herman, (Jehan), chantre, 146, 147, 324.
Herman (Pierre), chantre, 147.
Hesdin, compositeur, 144.
Heylanus (P.), compositeur, 145.
Heyne, chantre. *Voy.* Van Ghyseghem (Henri).
Hieronymus, luthier, 237.
Hilvarenbeek. *Église ;* prébendaire : Brabant (Pierre). 149.
Hiolle (Jean), ou Hyolle, chanteur, 81, 83.
Hobrecht (Jacques). *Voy.* Obrecht.
Hollandre (Christianus), compositeur, 144.
Hollant (Sébastianus), compositeur, 144.
Hongher (Valentin), chantre, 213.
Hoorn. Carillon d'Hemony (Pierre), 271, 277, 278.
Houssart (Nicaise), chantre, 169, 170, 171.
Houvis (Frédéric), organiste, 321.
Hoyer (Pierre), chapelain-chantre, 146, 147.
Hulst. Carillon d'Hemony (Pierre), 271, 277, 278.
Hyolle (Jean). *Voy.* Hiolle.

I.

Isaac (Henricus), compositeur, 144.
Isabeau, violoncelliste, 49.

Digitized by Google

J.

Jachet ou Jacquet, compositeur, 144, 145.

Jacques, ménestrel, 122.

Jan (Maistre), compositeur, 145.

Jacquet. *Voy.* Jacquet.

Jérôme. luthier. *Voy.* Hieronymus.

Joncker (Antoine), organiste, 264, 265.

Jordan (Petrus). *Voy.* Jourdaen.

Jourdaen, ou Jordan, joueur de saqueboute, 144, 179.

Junckers (Gossen), compositeur, 144.

K.

Kevens (Jehan), sopraniste, 169, 170.

L.

La Ferté (Anna-Claire de), chanteuse, 41, 44, 45.

Lapleur, musicien, 78, 84, 86, 87.

La Haye. *Chapelle archiducale*; chantre: Cordier (Jean), 191. — *Église de Notre-Dame;* prébendaire: Bredeniers (Henri), organiste, 164, 165.

La Hèle (George de), maître de chant, 154 à 157, 216.

Lamberti, directeur de musique, et violoniste, 48.

Lamberti (Eustache), sopraniste, 173.

Lambert (Pierre), musicien, 200, 201.

Lampe, compositeur, 9, 10.

Laporte (Robert), chantre, 309.

Larchier (Joannes), compositeur, 144.

La Rue (Pierre de), compositeur, 144, 210 à 213.

La Sablone (Dame N.), impresasaria, 75.

La Salle (Eustache de) chantre, 149.

Lasson, compositeur, 144.

Latius (Joannes), typographe musical. *Voy.* Delaet.

Laurier (Pierre), chapelain-chantre, 148.

Lavalleye (Édouard), biographe musical, 68.

Le Cocq (Antoine), ou Galli, Den Haene, chantre, 147, 160, 161.

Le Conte (Jean), chantre, 220, 221.

Le Corbisier (Joannes), maître de chant, 5.

Légat de Furey (Antoine), compositeur, 96.

Le Grand, violiste, 324.

Leleu (Antoine). *Voy.* Daleux.

Le Liégeois (Henri), chantre, 164.

Le Maistre (Mathieu), compositeur, 219.

Lemire (Jean-Antoine), chanteur, 78, 81, 82, 83, 87.

Lenglesius (Pierre), chantre. *Voy.* Engels.

Lens. *Eglise;* Aspirant-prébendaire: Du Hotz. (Pierre), maître de chant, 309; prébendaires: Brabant (Pierre), chantre, 149; Payen (Nicolas), chanoine-chantre, 146, 148.

Lepoinctre (Jehan), chantre, 320.

Léréthier, compositeur, 144.

Le Roy, typographe musical, 205.

Lessines. Lieu de décès de Sableau (Jacques), sopraniste, 232, 233. — Musique enseignée par Taisnier (Jean), chantre, 233. Son séjour, 232, 233.

Lesueur, compositeur, 76.

Lestainier (Jean), ou Lestaniel, organiste et compositeur, 145, 147, 148, 168.

Lestaniel. *Voy.* Lestainier.

Le Tiege (Cornelius), maître de chant, 6.

Leuwertz (Jean), chantre, 171.

Leuze. *Eglise;* prébendaires: Manchiccurt (Pierre de), maître chant, 152, 153; Taisnier (Je-

Digitized by Google

han), maître de chant, 152, 238.

Leyde. Carillon de FRÉMY (Mammertus), 291 ; d'HEMONY (Pierre), 279, 280. — Impression musicale d'ELSEVIER (Louis), 220.

Liége. Apparition du piano-forte, 345. — Ballet, 73. — Oratorio, 68. — Concerts, 67, 69, 70, 345. — Divertissement de chant et de danse, 68. — Libretto d'opéra, 51 à 65. — Opéra-ballet forain, 69. — Opéra-comique, 72 à 75. — Opéra français, 50 à 66, 75, 76. — Opéra liégeois, 68. — Opéra italien, 66, 67, 69, 70, 71. — Pastorale, 75. — Prologue d'opéra, 67. — Tragédie lyrique, 50.

Lierre. Séjour de BREDENIERS (Henri), organiste 167. — *Eglise de Saint-Gommaire ;* prébendaire : WOLFF (Michel), chanoine-chantre, 159, 160.

LIESVELT, LIESVELT (DE). *Voy.* VAN LIESVELT.

Lille. *Académie de musique,* 117, 118. — Ballet-opéra, opéra et tragédie musicale, 116, 117, 118. — *Eglise de Saint-Pierre ;* prébendaire : LAURIER (Pierre), chapelain-chantre, 148.

LINDEMAN, hautboïste et flûtiste, 48.

LOUP (Michel), *Voy.* LUPUS.

Louvain. *Eglise de Saint-Jacques ;* recrutement de chantres, 313. — *Eglise de Saint-Pierre ;* prébendaire : CRÉQUILLON (Thomas), compositeur, 145. — Imprimeur musical, PHALÈSE (Pierre), 161. — Impression musicale de PHALÈSE (Pierre), 205.

LOUYS, campanologue, 294, 296.

LOUYS (Mᵉ), organiste, 321.

LOWYS (Joan.), compositeur, 145.

LOYS (Henri), compositeur, 223.

LOYS, imprésario, 100.

LULLY, compositeur, 47.

LUPI, LUPUS, compositeur, 144, 145.

LUPI (Joannes), compositeur, 144.

LUPINO (Franciscus), compositeur, 144.

LUPUS (Michel). *Voy.* WOLF.

LUPUS. *Voy.* LUPI.

Luxembourg. *Institut des Jésuites ;* Ballet, 120.

LYBEKEN, organiste, 324.

LYRE, 237.

M.

MACHABEUS, trompette, 324.

MACHYL, chantre, 324.

Maestricht. Carillon d'HEMONY (Pierre), 271, 277, 278. — Impression musicale de BATENIUS (Jacobus), 204. — Patrie de JONCKER (Antoine), organiste, 264, 265.

MAHIEU (Jérôme), facteur de clavecins, 344, 345.

MAILLART, compositeur, 144.

MALHERBE, imprésario, 74.

Malines. *Académie de musique,* 123. 124. — Ballet, 125, 126, 127. — Chanson, 121, 122. — Copiste de musique : JAN (Mᵉ), 324. — *Couvent de Notre-Dame d'Hanswyck ;* clavecin, 333. — Drame lyrique, 121, 122. — Lieu de décès de GAZELLA (Fabius), chanteur, 231, 232 — Opéra. 124, 125. — Opéra flamand, 125, 126. — Pastorale, 122. — Patrie de PEETRINO (Jac.), compositeur, 221, et de RUCKERS (Hans), facteur de clavecins, 327. — Recrutement de chantres, 251, 252. — Séjour de TAISNIER (Jean), maître de chant, 231, 232. — Tragédies musicales, 125, 127.

MANCHICOURT (Pierre DE), maître de chant et compositeur, 141, 145, 152, 154.

MANICORDION, 165. 166.

MARICHAL (Arnaud), accordeur d'orgues, 321.

MARIE DE BOURGOGNE, clavicordiste, 214.

Digitized by Google

MARENZIO (Luc), compositeur, 208, 209.

MARUS, ménestrel, 122.

MASSEUS (Petrus), ou MASSENUS, compositeur, 144, 145.

MASSI (François), ou MASSIJ, violoniste, 174 à 177.

MATHURIN (F.), compositeur, 95.

MATTHEES, ménestrel, 122.

MEDICO (Augustin DE), chantre, 162.

Middelburg, (Hollande). *Abbaye Notre-Dame;* prébendaire : CANIS (Corneille), maître de chant, 148.

Mons. *Académie musicale*, 95. — Ballet, 94. — Berceau présumé de BOSQUET (Jean), chantre; de BOSQUET (Jacques), organiste, 140; et de DE BOCK (Michel), organiste, 168, 170. — Concert, 95, 96. — *Eglise* ; prébendaire : MANCHICOURT (Pierre DE), 153. — Divertissements avec musique, 92. — *Eglise de Sainte-Waudru* ; organiste : SAUTON (Jean-Baptiste), 94. — Mystères, 91. — Opéra, 92 à 96. — Opéra italien, 93. — Pastorale, 91 à 93. — Tragédie musicale, 92, 94, 95.

MOLENDINO (Egidius A). *Voy.* DU MOLIN.

MOLIN (Gilles), ou MOLLIN, chantre, 147, 148.

MONOCORDE, 237.

MONSIGNY, compositeur, 111, 124.

MONTEVERDE (Claudio), compositeur, 209.

MORALES (Christophe), compositeur, 144, 145.

MOREL, violoniste, 48.

MORTON (Henri), chantre, 195.

MOUSCHET (Jacques), chantre, 213.

MOUTON (Joannes), compositeur, 144.

MUSTEAUX (Pierre), ou MUSTIAU, chantre, 146, 147.

N.

Namur. *Chapelle de Saint-Georges* ; Prébendaire : HANNET (Gaspard), chantre, 162. — Comédie musicale, 97, 99, 100. — Divertissement musical et chorographique, 97 à 99. — *Eglise de Saint-Antoine* ; prébendaires : BREDENIERS (Henri), organiste, 164; LA RUE (Pierre DE), 211. — *Eglise de Saint-Pierre* ; prébendaire : PANNIER (Jacques), chanoine-chantre, 148. — Opéra italien, 100 à 104. — Pastorale, 96.

NARET, violoncelliste, 49.

NEPOTIS (Gommaire), organiste, 213, 214.

Nieuport. Réception de GOMBERT (Nicolas), maître de chant, 142.

O.

OBRECHT (Jacques), maître de chant, 174, 182 à 190, 193.

OCTO (Johannes DE), chantre, 147.

Oirschot. Lieu natal d'AMEYDEN (Chrétien), compositeur, 198.

OKEGHEM, compositeur, 4.

OPRÈS (Baron), imprésario, 71.

ORGUE, 166, 167, 237, 321.

ORGUE PORTATIF OU POSITIF, 237.

Ostende. Carillon d'HEMONY (Pierre), 271, 272, 277, 278, 281, 282.

OUDEMONT (Mathias). *Voy.* REYDUMMEL.

P.

PALESTRINA, compositeur, 208.

PAGOLÈSE, compositeur, 67.

PANIER (Jacques), ou PANYER, chapelain-chantre, 146 à 148.

PANNAYE (Toussaint), musicien, 70.

PATHIE (Roger), organiste, 310.

PAUL (Nicolas), maître de chant, 5.

PAUWELS (Jean-Baptiste, compositeur, 120.

Digitized by Google

Payen (Nicolas), chapelain-chantre et compositeur, 145 à 148.
Peetrino (Jac.), compositeur, 221.
Peller (Jacques), chantre, 320.
Perellino (Antonio), imprésario, 71.
Pétrot, imprésario, 71.
Peu d'argent (Martinus), compositeur, 144.
Pevernaege (André), maître de chant, 5.
Phalèse (Pierre), typographe musical, 161, 204, 205, 218.
Philidor, compositeur, 72, 131.
Philippe de Mons, compositeur, 208, 210.
Philippe-le-Beau, joueur de manicordion, 165, 166.
Philippe, ménestrel, 122.
Piano-forte ou forte-piano, 118, 341, 345.
Picavet (Jean), chantre, 213.
Pierquen, chantre, 325.
Pierre, chantre, 252.
Piéton, compositeur, 144.
Pillart (Marguerite), dite *la Villabelle*. *Voy.* Villabelle (la).
Pionier (Joan.), compositeur, 144, 145.
Pipeau, 21.
Piscis, ou De Visch, compositeur, 4.
Plantin, imprimeur de musique, 167.
Plouvier (Jean), chantre, 213.
Poitiers (M.), maître de chant, 5.
Positif. *Voy.* Orgue portatif.
Portunarius (Fr.), compositeur, 145.
Potier (Chr.), compositeur, 145.
Prévost, compositeur, 4.
Prévost (Mathieu), sopraniste, 173.
Prince (Jérôme), sopraniste, 230, 231.
Prioris, ou De Veurste, De Vorste, compositeur, 4.
Psalterium, 237.

Q.

Quercu (Simon de), ou Van der Eycken, chantre, 199, 200.

R.

Radumel (Mathias), chantre. *Voy.* Reydummel.
Rameau, 346.
Rechefort (Joachim), chantre, 324.
Régale, 92, 237.
Regnard (Jacques), maître de chant, 198, 245, 248.
Regnard (Thierry), musicien, 262.
Resta, imprésario, 70.
Rétis (François), chantre, 161, 213.
Reydummel (Mathias), ou Radummel, Ridemont, Oudemont, etc., chantre, 146, 147, 160.
Richafort (Joannes), compositeur, 144.
Ridemont (Mathias). *Voy.* Reydummel.
Rixstel (Théodore), tromboniste, 320.

Rode-Saint-Oeden.

Eglise; prébendaire : Reydummel (Mathias), chantre, 168.
Rogier (Me), copiste de musique, 324.
Rogier (Philippe), maître de chant, 214 à 218.
Rogier (Me), organiste, 324.
Rore (Ciprianus), compositeur, 144,
Rousseau (Jean-Jacques), compositeur, 11, 12.
Rousseau (Jean-Marie), compositeur, 128.
Ruckers (André), facteur de clavecins, 326 à 329, 332 à 337, 344 à 346.
Ruckers (Christophe), organiste, 326.
Ruckers (Hans), facteur de clavecins, 326 à 330, 332 à 334, 337, 338.

Digitized by Google

Ruckers (Jean), facteur de clavecins, 327 à 334, 338 à 350.

Rukers, Ryckers, Ryckaert, Ruykers. *Voy.* Ruckers.

Ruremonde. Société musico-dramatique, 118.

Ryvo (Pierre de), chantre, 213.

S.

Saint-Martin (Robert de), chantre, 149.

Saint-Omer. Berceau présumé de La Hèle (George de), maître de chant, 154, 155.

Saint-Trond. Tragédie musicale flamande, 135.

Saint-Winoc. *Abbaye* ; prébendaire : La Hèle (George de), maître de chant, 156, 157.

Sallé (La) danseuse, 46.

Salle (Nicolas), chantre, 252.

Santman (Henri). *Voy.* Zantman.

Saron (Charles-Camille), chanteur, 100, 101.

Sauton (Jean-Baptiste), organiste et compositeur, 94.

Sauvaige (Simon), chantre, 324.

Schaffen (H.), compositeur, 145.

Schalmeye, Chalemie, 131.

Schepers (Baudouin), organiste et carillonneur, 304 à 307.

Schepers (Corneille), carillonneur, 305 à 307.

Scholl (Dirk), carillonneur, 348.

Schwartz (Andreas), compositeur, 145

Scottus (Hieronymus), typographe musical, 205.

Sem (Jacques), 169, 170

Seregiers (Paulus), maître de chant, 6.

Servais (Guillaume-Joseph), chansonnier, 104.

Signeus (Wolfangus), théoricien, 205.

Smith (John-Christ.), compositeur, 9, 10.

Soignies. Ballet, 134. — *Eglise de Saint-Vincent* ; maître de musique : Gossart, 134 ; prébendaire : Payen (Nicolas), chanoine-chantre, 146, 148 ; postulant-prébendaire : Du Hotz (Pierre), maître de chant, 312. — Recrutement de chantres, 313. — Tragédie musicale, 134.

Soir (Valentinus), compositeur, 144.

Solié, compositeur, 111.

Sommain (Jehan de), chantre, 320.

Sonnette, 273, 280, 292, 294, 295, 297, 298, 300.

Sorel, ou Soiel, musicien, 84, 87.

Souliart (Carolus), compositeur, 144.

Soupar, contrebassiste, 49.

Spa. Comédie musicale et concerts, 119.

Spinola (Hyacinte), imprésario, 70.

Susato (Tylman), compositeur, 145.

Sylva (A. de), compositeur, 145.

T.

Taisnier. Famille, 238.

Taisnier (Jean), chantre, maître de chant et théoricien, 152, 224, 225, 228 à 241 ; son portrait, 238 à 240.

Tambourin, 21.

Taskin, facteur de clavecins, 338.

Taskin (Henri-Joseph), fils du neveu de Taskin (Pascal), 347.

Taskin (Pascal), facteur de clavecins, 347.

Taskin (Pascal-Joseph), neveu et élève de Taskin (Pascal), 347.

Termonde. *Eglise*; organiste: Ruckers (Christophe), 326.

Terro (Guillaume), joueur de musette, 179.

Theux. Berceau de Taskin (Pascal), facteur de clavecins, 347.

Digitized by Google

Thourout. *Eglise de Saint-Pierre* · prévôt : OBRECHT (Jacques), 186, 188, 190.

Tongerloo. Berceau de WAELRANT (Hubert), musicien, 201 à 204.

TONNEKEN (Noël), chantre, 147, 148.

Tournai. *Académie musicale ;* 127, 128. — Cantate, 128. — *Cathédrale ;* Drames liturgiques, 128 à 130. Maîtres de chant : BERNARD (Philippe), 216 ; ROUSSEAU (Jean-Marie), 128. Prébendaire : ROGIER (Philippe), maître de chant, 217, 218. Recrutement de chantres, 130, 313. — Drame lyrique, 127. — Opéra, 128.

TROMPETTE, 21.

TROMBONE, 319, 320.

TUBA, 237.

TUBAL, compositeur, 144.

TURNHOUT (Jean), maître de chant et compositeur, 322, 324.

TYMPANUM, 237.

U.

Utrecht. Impression musicale, 272. — Impression musicale de RHENEN (Guillaume DE) et de ROY (Salomon DE), 220. — Lieu de naissance présumé d'OBRECHT (Jacques), 182, 188.

UTER [cornemuse ?], 237.

UUTENDAL (Alexandre), maître de chant, 242 à 245, 255, 257, 259, 260, 262 ; son cachet, 245.

V.

VAEDT (Jacobus), ou DE WAET, compositeur, 144, 145, 197, 198, 200.

VAILLANT (A.), compositeur, 93, 95.

Valenciennes. Compositeur : VAILLANT (A.), 93, 95. — Ménestrels, 180. — Opéras et oratorios, 66, 67.

VAN BLANKENBURG, théoricien, 14, 272, 338, 348.

VAN COUWENHOVEN (Adrien), chantre, 149, 151.

VANDEN GHEYN (Mathias), carillonneur et organiste, 307.

VANDEN HENDE (David), harpeur, 178.

VANDEN HOVEN (Joachim), compositeur et luthiste, 220.

VANDER ELST (Pierre), sopraniste, 169, 170.

VANDER EYCKEN (Simon). *Voy.* QUERCU (DE).

VANDER MAR, violoniste, 48.

VANDER RYT (Nicolas), facteur d'orgues, 310.

VANDER STEEN (Mlle), chanteuse, 96.

VANDER WEYDEN (Guillielmus), maître de chant, 6.

VAN GHELEN (Jean), typographe musical, 205.

VAN GHYSEGHEM (Henri), ou HEYNE, chantre, 193 à 198.

VAN HEYMISSEN (Louis), organiste, 169.

VAN KEERBERGHEN (Pieter), typographe musical, 205.

VAN LIERE (Nicolas), chantre, 213.

VAN LIESVELT (Jehan), typographe musical, 205.

VAN NOORBEECK (L.), maître de chant, 6.

VAN PETEGHEM, facteur d'orgues, 306.

VAN ROY (Daniel), sopraniste, 169, 170.

VAN TURNHOUT (Jean). *Voy.* TURNHOUT.

VAN WEERBEKE (Gaspard), ou GASPARD, compositeur, 4.

VAN WILDER (Philippe), ou VAN WELDER, luthiste, 221, 222.

VAN WILDER (Pierre), ou VAN WELDER, luthiste, 221, 222.

VECCHIO (Horace), compositeur, 127.

Digitized by Google

VERBONNET, compositeur, 4.
VERDONCK (Corneille), compositeur, 206 à 208, 210.
VERDELOT (Philippus), compositeur, 144.
VERHEYEN (P.), compositeur, 113, 116.
Verviers. Comédie musicale ; concerts, 119.
VILLABELLE (LA), aliàs PILLART (Marguerite), chanteuse, 36 à 40.
VILLEFONT, compositeur, 144.
VIOLE, 92, 122.
VIOLON, 21, 37, 38, 41, 43, 45, 66, 118.
VIOLONCELLE, 118.
VIRGINAL, 237, 340 à 344.
VRANCKEN (Joannes), compositeur, 135.
VYER (Sigismond), organiste et facteur d'orgues, 310.

W.

WAELRANT (Hubert), compositeur et éditeur musical, 201, 206, 327.
Walcourt. *Eglise* ; prébendaire : LA SALLE (Eustache DE), chantre, 149.
WANLOO (Mathias), chantre, 149, 151.
WAS (Peeter), chanteur, 325.
WILDRE. *Voy.* DE WILDRE.
WILLEBROOT (Jehan), chantre, 163.
WILLEBROOT (Jehan), fils, sopraniste, 163, 164.
WILLAERT (Adrien), ou ADRIANUS, compositeur, 14, 144, 145, 200, 205, 213.
WINCQUEL (Thomas), chantre, 259, 262, 263.
WITTEBROOT, facteur d'instruments, 163.
WIQUART (le P.). *Voy.* WYCART.
WOLF, (Michel), WOLF, WULF, ou LUPUS, chantre, 147, 157 à 160.
WYCART (le P.), organiste et campanalogue, 281, 282.

Y.

YVO, compositeur, 144.

Z.

ZANTMAN (Henri), chantre, 161.
ZARLINO, théoricien musical, 213.
ZERLINUS, compositeur, 144.

Anvers. *Cathédrale ;* maîtres de chant : ANDREÆ (Wibrand), 5 ; BAEKER (Pierre), 6 ; BOOST (Gaspard), 5 ; BLAVIER (A.), 6 ; COCKX (D.), 5 ; FIOCCO (Hector), 6 ; FOURNEAU (Jean), 5 ; DE FESCH (Guillaume), 6 ; DÈVE (Alphonse), 6 ; LE CORBISIER (Jean), 5 ; LE TIEGE (Corneille), 6 ; PAUL (Nicolas), 5 ; PEVERNAEGE (André), 5 ; POTIERS (M.), 5 ; SEREGIERS (Paul), 6 ; VAN NOORBEECK (L.), 6 ; VANDER WEYDEN (Guillaume), 6. — *Église Saint-Jacques ;* maître de chant : VAN NOORBEECK (L.), 6.
APPENZELLER, dit *Benedictus*, maître de chant et compositeur, 145, 309 à 311.
Bruxelles. *Église de Saint-Nicolas ;* maître de chant : LE CORBISIER (Jean), 5.
JOACHIM, tambourin, 179.

Digitized by Google

ORDRE DES PLANCHES.

PAGE.

1. Canzonetta de Guillaume De Fesch. . . . . 12.
2. Portrait de Guillaume De Fesch. . . . . 14.
3. Drame lyrique : *Vlaemsche Vrede-Vreught.* Défaite de Mars. 20.
4. Un ballet du XVIIIe siècle. . . . . 21.
5. Drame lyrique : *Vlaemsche Vrede-Vreught.* Ballade d'Arile, bergère flamande. 22
6. Pastorale allégorique chantée à Gand, en 1662. . . . 33.
7. Portrait de Jean Taisnier. . . . . 240.
8. Clavier du carillon d'Eenaeme, en 1677. — Air des arbalétriers de Saint-Georges, à Alost (XVIIIe siècle). . . 304.
9. Marque de Hans Ruckers, facteur de clavecins à Anvers. 329
10. Marque d'André Ruckers, facteur de clavecins à Anvers. 329.
11. Marque de Jean Ruckers, facteur de clavecins à Anvers. 329.
12. Clavecin fabriqué, en 1627, par Jean Ruckers d'Anvers. . 332.

VIGNETTES.

PAGE.

1. Cachet d'Alexandre Uutendal. . . . . 245.
2. Cachet de Jehan Goossens. . . . . 247.
3. Cachet de Guillaume Bruneau. . . . . 250.
4. Cachet de Philippe Bruneau. . . . . 264.
5. Cachets de Pierre Hemony. . . . . 273.
6. Frontons de touches adaptées aux clavecins de Jean Ruckers. 339.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google